

**L'EUROPE ET LES BOURBONS SOUS LOUIS
XIV**

**AFFAIRES DE ROME. — UNE ÉLECTION EN
POLOGNE. — CONFÉRENCES DE
GERTRUTDENBERG. — PAIX D'UTRECHT**

PAR MARIUS TOPIN

Ouvrage qui a obtenu le prix Thiers, de l'Académie française

PARIS - DIDIER ET Cie - 1868.

PRÉFACE.

CHAPITRE PREMIER.

Injuste oubli auquel sont souvent condamnés les diplomates. — But de cet ouvrage. — Origine de la famille de Polignac. — Le cardinal de Polignac, sa naissance, ses premiers succès, son caractère. — Il est envoyé à Rome comme assesseur du cardinal de Bouillon. — Rapports de la cour de Rome avec Louis XIV. — Innocent XI, son caractère, sa politique. — Il heurte violemment les opinions de l'épiscopat français. — Publication des quatre articles qui établissent les libertés gallicanes. — Innocent XI rompt avec Louis XIV. — Il entre en relation avec les ennemis de la France. — Sa mort. — Alexandre VIII. — Heureuse influence qu'exerce sur lui l'abbé de Polignac. — Mort de ce pontife. — Nomination d'Innocent XII. — L'abbé de Polignac quitte Rome. — Il est nommé ambassadeur en Pologne.

CHAPITRE II.

Mission de l'abbé de Polignac en Pologne. — Difficultés excessives de cette mission. — Son arrivée à Varsovie. — Sobieski. — Marie-Casimire, sa femme. — La Pologne. — Sa société, sa constitution et ses mœurs. — Trois vices principaux dans sa constitution : nécessité du consentement unanime, droit de confédération et système électif. — Coup d'œil général sur le règne de Sobieski. — Le désir d'assurer l'hérédité dans sa famille est la seule cause de ses fautes et de son impopularité.

CHAPITRE III.

Habile conduite de Polignac à Varsovie. — Sa souplesse. — Nature de ses relations avec la reine. — Son influence sur elle. — Il emploie cette influence à perdre la cour de Vienne dans son esprit. — Il laisse le prince Jacques s'aliéner, par ses imprudences, le cœur des Polonais. — Efforts de l'abbé de Polignac pour rétablir la paix entre la Pologne et la Porte-Ottomane, et permettre à celle-ci de reporter toutes ses forces contre l'Empereur d'Allemagne, adversaire de Louis XIV. — Méfiance du nonce. — Polignac parvient à la dissiper. — Il obtient de Sobieski l'autorisation de voir l'ambassadeur tatar et d'agir. — Mustapha II. — Heureux débuts de son règne. — Il a le projet de combattre surtout les Impériaux et de ménager les Polonais. — Entrevue de Polignac et du représentant du Sultan. — Sobieski s'est résolu trop tard à cette alliance. — Il est impuissant à faire accepter sa volonté. — Divisions intérieures en Pologne. — Amertume des dernières années de Sobieski. — Sa mort.

CHAPITRE IV.

Louis XIV se détermine à faire poser la candidature du prince de Conti au trône de Pologne. — Motifs de cette résolution. — Prince de Conti. — Ses qualités. — Causes de l'isolement dans lequel le tient Louis XIV. — Candidats à la couronne de Pologne : les princes Jacques, Alexandre et Constantin, fils de Sobieski. — L'Électeur de Bavière, Jacques II d'Angleterre, Odescalchi, Pierre Alexévitch, Frédéric III de Brandebourg, le duc de Lorraine, le prince de Bade, Sapieha, Opalinski, Kotski, Leszczyński et Jablonowski. — Conduite inconvenante de la reine après la mort de Sobieski. — Divisions dans la famille royale. — Polignac rompt avec la reine. — Il prépare habilement les grands à accepter et à soutenir la candidature de Conti. — Il la pose éloquemment dans la diète préparatoire et il réfute les objections qu'elle soulève. — Indifférence de Conti pour le trône de Pologne. — Source de cette indifférence. — Dangers que court à Varsovie l'abbé

de Polignac. — Rédaction des pacta conventa. — Promesses, réalisables autant que modérées, que fait l'abbé de Polignac au nom du prince de Conti.

CHAPITRE V.

Przebendowski détermine Frédéric-Auguste de Saxe à se mettre aussi sur les rangs. — Caractère et conduite de Frédéric-Auguste. — Ses démarches hardies et habiles. — Il gagne le pape, ainsi que le nonce de Varsovie. — Efforts de l'abbé de Polignac pour déjouer la tactique du nonce. — Przebendowski essaye en vain de corrompre Polignac. — Lutte ardente de ces deux représentants du parti saxon et du parti français. — Plaine de Wola, théâtre de l'élection. — Première journée : Conti est sur le point d'être proclamé. — Seconde journée : bénédiction du camp par le cardinal Radziejowski. — Triomphe éclatant de Conti sur Frédéric-Auguste. — Génie de Przebendowski, qui parvient à faire retarder une fois de plus la proclamation. — Son activité et son habileté pendant la nuit suivante. — Troisième journée : proclamation du prince de Conti par le primat, et, presque aussitôt, de Frédéric-Auguste par l'évêque de Cujavie. — Empressement de Frédéric-Auguste. — Indifférence de Conti. — Celui-ci débarque à Dantzig et en repart peu de temps après. — Causes de ce départ. Suprêmes et inutiles efforts de Polignac. — Conséquences de cet échec, dont il n'est nullement responsable. — Irritation de Louis XIV, dont la colère frappe injustement l'abbé de Polignac.

CHAPITRE VI.

L'abbé de Polignac quitte la Pologne. — Il s'arrête à Rotterdam où il voit Bayle. — Retour en France de Polignac, qui, après un assez long exil passé dans son abbaye de Bompport, rentre en faveur. — Il est envoyé à Rome comme auditeur de rote. — Il y gagée l'affection du pape Clément XI, et sait faire tourner cette affection au profit des intérêts de la France. — Il est rappelé de Rome pour représenter Louis XIV à Gertruydenberg.

CHAPITRE VII.

Origine de la lutte des maisons de France et d'Autriche. — Situation de l'Espagne et de la France l'une à l'égard de l'autre. — Commencements de la question de la succession d'Espagne. — Mazarin la prépare. — Louis XIV. — Son rôle politique. — Débuts de son règne. — Les renonciations de Marie-Thérèse. — Leur invalidité aux yeux de Louis M. — Projet formé par quelques grands d'Espagne de déterminer Charles II à choisir le duc d'Anjou comme héritier de la monarchie. — Le marquis de Villafranca. — Le duc de Medina-Sidonia. — Motifs de leur résolution. — Ils s'adjoignent les marquis de Villagarcias et de Villena, le comte de San-Estevan del Puerto et le cardinal Porto-Carrero. — Nombreux obstacles qu'ils ont à surmonter. Invalidité des renonciations de Marie-Thérèse aux yeux des grands d'Espagne. — Le parti autrichien. — Moyens qu'il emploie pour arriver à ses fins. — Son impopularité accrue par les imprudences de l'archiduc Charles et par l'inhabile réserve de l'ambassadeur de l'Empire. — Faveur dont jouissent les Français en Espagne. — Renvoi de la comtesse de Berlips, favorite de la reine. — Départ du prince de Hesse-Darmstadt. — Isolement et inaction de la reine. — Causes de cette inaction. — Charles II, sa faiblesse, ses infirmités, ses inquiétudes. — Le cardinal Porto-Carrero le presse de tester en faveur du duc d'Anjou. — Perplexité du roi. — Il consulte le pape. — Opinion d'Innocent XII, favorable au duc d'Anjou. — Testament de Charles II. — Sa mort.

CHAPITRE VIII.

Louis XIV reçoit à Fontainebleau la nouvelle du testament et de la mort de Charles II. — Importance extraordinaire de la décision qu'il va prendre. — Il réunit chez madame de Maintenon un conseil composé du dauphin, du chancelier Pontchartrain, du marquis de Torcy et du duc de Beauvilliers. — Le marquis de Torcy se prononce pour l'acceptation. — Le duc de Beauvilliers émet un avis contraire. — Pontchartrain résume les deux opinions, mais en fournissant lui-même quelques arguments à l'appui de l'acceptation. — Le dauphin et madame de Maintenon soutiennent l'acceptation. — Perplexité de Louis XIV qui, après trois jours d'hésitations, est d'abord d'avis de refuser le testament. — Il prend la résolution contraire et l'annonce à la cour. — Il embrasse le meilleur parti, mais il compromet le succès par des fautes et par des imprudences. — Coalition contre Louis XIV. — Situation de la France. — Revers multipliés qui l'accablent. Demandes exagérées des alliés. — Louis XIV se résout à les accepter. — Exigences nouvelles de ses ennemis. — Bataille de Malplaquet.

CHAPITRE IX.

État de la France en 1710. — Louis XIV envoie en Hollande le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac. — Instructions qui leur sont données. — Leur arrivée à Moerdick. — Gertruydenberg est choisi pour être le lieu des conférences. — Motifs de ce choix. — Buys et Vanderdussen, plénipotentiaires de la Hollande. — Leur caractère et leur conduite. — Ouverture des conférences. — Violence de Buys. — Modération de l'abbé de Polignac. — Premières conditions posées par les représentants de la Hollande. — Leur tactique. — Fière réponse de Polignac. — Les ambassadeurs français demandent en vain de transporter les conférences à La Haye. — Causes du refus qui leur est opposé. — Extrême embarras dans lequel se trouvent Polignac et Huxelles. — Louis XIV se soumet à abandonner l'Alsace et à payer aux alliés un subside d'un million par mois. — Cette offre est rejetée. — Les plénipotentiaires français quittent Gertruydenberg.

CHAPITRE X.

Considérations générales sur le changement de politique opéré en Angleterre en 1710. — Les partis en Angleterre. — Bolingbroke, sa vie, son caractère, sa mission. — Marlborough, ses principaux actes, ses qualités, ses vices. — Autorité considérable dont il jouit. — Nécessité pour Bolingbroke de rallier à son opinion la nation anglaise autant que la reine. — Harley. — La reine Anne et la duchesse de Marlborough. — Leur situation, l'une à l'égard de l'autre. — Lady Masham gagne le cœur de la Teille. — Portée réelle de ces intrigues de cour et nature de leur influence sur les grands événements. Activité de Bolingbroke. — L'Examiner. — Son action, sa prompte célébrité. — La reine Anne est convaincue par Bolingbroke. — Caractère de cette princesse. — Changement de ministère. — Nouvelles élections favorables aux torys. — Suprêmes et inutiles efforts de Marlborough. — Son impopularité. — Disgrâce complète de la duchesse de Marlborough. — Lutte des whigs et des torys. — Congrève et Addison. — Swift. — Éloquence de Bolingbroke et son immense autorité sur le parlement. — Représentation du Caron d'Addison. Présence d'esprit de Bolingbroke. — La première partie de la mission des torys est heureusement accomplie.

CHAPITRE XI.

L'abbé Gautier. — Cause de sa présence à Londres. — Ses relations. — Bolingbroke l'envoie en France porter les premières propositions de paix. — Voyage de l'abbé Gantier. — Offres du gouvernement britannique. — Louis XIV

les accepte, mais refuse de s'adresser de nouveau aux Provinces-Unies. — Démarche spontanée faite par les Provinces-Unies auprès de Louis XIV. — Celui-ci la repousse fièrement et déclare qu'il veut traiter seulement par l'intermédiaire du cabinet de Londres. — Mort de Joseph Ier, empereur d'Allemagne. — Heureuse influence de cet événement sur les négociations. — Demandes de l'Angleterre. — Ménager va à Londres les discuter au nom de Louis XIV avec Bolingbroke. — Derniers obstacles suscités à Londres contre l'ouverture d'un congrès. — Menées du comte de Gallasch, ambassadeur de l'Empire. — Sourdes intrigues de Buys, ambassadeur des Provinces-Unies, et de Bothmar, envoyé de l'électeur de Hanovre. — Inutile voyage du prince Eugène en Angleterre. — Utrecht est choisi pour être le siège du congrès, et l'on nomme les plénipotentiaires chargés d'y représenter la France et la Grande-Bretagne.

CHAPITRE XII.

Le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et Ménager, plénipotentiaires français à Utrecht. — Ils quittent Versailles et arrivent à Utrecht. — Lord Strafford et l'évêque de Bristol, ambassadeurs de la Grande-Bretagne. — Opérations préparatoires. — Ouverture du congrès. — La question des préséances est éludée. — Première séance. — Discours. — Rôle particulier et fonctions de chacun des représentants français. — Introduction dans le congrès des ministres de la Savoie, du Portugal, de la Prusse et de l'Allemagne. — Les propositions de Louis XIV sont communiquées aux membres du congrès. — Agitation qu'elles soulèvent. — Haine profonde que nourrit la Hollande contre la France. — Récriminations violentes de la plupart des membres du congrès. — Ils répondent aux offres de Louis XIV par un mémoire renfermant leurs propres demandes. — Leurs attaques passionnées. — Froideur et inaction des représentants de la Grande-Bretagne. — Causes de cette froideur. — Position extrêmement délicate des ambassadeurs français.

CHAPITRE XIII.

Manifestation du parlement anglais en faveur de la paix. — Question des renonciations. — Son importance rendue extrême par les coups qui viennent de frapper la famille de Louis XIV. — Opinion de Bolingbroke sur cette question. — Il demande des renonciations absolues et formelles. — Réponse du cabinet de Versailles. — Observations de Bolingbroke. — Concession partielle du cabinet de Versailles. Réfutation faite par Bolingbroke. — Proposition nouvelle du gouvernement britannique. — Nature de cette proposition. — Louis XIV l'accepte. — Motifs qui l'y déterminent. — Motifs qui auraient dit l'en détourner. — Il écrit à son petit-fils pour l'entraîner à son opinion. — Philippe V. — Son caractère, ses qualités, ses défauts. — Difficultés de sa mission. — Il examine la proposition du cabinet de Londres tant au point de vue espagnol qu'en considérant les intérêts de la France. — Il agit sagement en la repoussant.

CHAPITRE XIV.

Heureuse influence de la décision de Philippe V sur les négociations. — Le gouvernement britannique déclare catégoriquement qu'il embrasse d'une manière définitive le parti de la paix. Ses efforts pour faire suivre sa politique aux Provinces-Unies. — Inutilité de ces efforts. — Sentiments des plénipotentiaires hollandais. — Leur arrogance. L'abbé de Polignac la réprime. — Bataille de Denain. — Sa véritable portée politique. — Effets de cet événement à Utrecht. — Rixe entre les valets de Ménager et ceux de Rechteren. — Juste réparation exigée par Louis XIV. — Outre la renonciation de Philippe V, Bolingbroke demande celles des ducs de Berry et d'Orléans. — Il désire voir ratifier ces renonciations par les

États généraux de France. — Louis XIV s'y refuse. — Rédaction des actes de renonciations. Voyage de Bolingbroke en France. — Ses entretiens avec le marquis de Torcy. — Les intérêts du duc de Savoie et ceux des électeurs de Cologne et de Bavière sont successivement débattus. — Entrevue de Bolingbroke avec Louis XIV. — Son succès à la cour.

CHAPITRE XV.

Conséquences du voyage de Bolingbroke. — La Savoie, le Portugal et la Prusse se séparent tour à tour de la grande alliance. — Victor-Amédée II et sa politique. — Jean V et l'Angleterre. — L'Électeur de Brandebourg. — Son ambition. — Ses prétentions. — Points sur lesquels elles portent. — Nature et examen de chacune de ces prétentions. — Origine des droits de Frédéric Ier sur le duché de Gueldre, sur la principauté d'Orange et sur celle de Neuchâtel. — Situation de la Hollande. — Elle accorde la réparation demandée par Louis XIV. — Parfaite entente des ambassadeurs réunis à Utrecht. — Prétentions de la Hollande. — Discussion de ces prétentions. Rôle qu'elle aurait pu jouer dans les négociations. — Considérations sur sa politique. — Importance majeure du traité d'Utrecht pour la Grande-Bretagne. — Avantages immenses que cette puissance en a retirés. — Conséquences du traité d'Utrecht pour la France et pour Louis XIV. — Ce qu'a été ce traité pour la France. — Questions secondaires soumises au congrès. — Duché de Luxembourg. — Princesse des Ursins. — Pic de la Mirandole. — Le seigneur de Forbin. — Prétentions du duc de la Trémouille, du duc de Saint-Pierre et de la maison de Condé. — Démarche du roi de Prusse en faveur des protestants. — Sa demande n'est pas accueillie par Louis XIV. Intolérance de Louis XIV. — Signature des divers traités. — Causes qui empêchent Polignac de les signer. — Publication de la paix à Paris. — Fêtes en l'honneur de la paix.

CHAPITRE XVI.

Motifs qui ont déterminé la maison d'Autriche à continuer la lutte. Brillants succès de Villars. — Adresse des députés de l'empire à Charles VI. — Celui-ci se résout à entamer des négociations. — Le prince Eugène et Villars se réunissent à Rastadt. — Nature de leurs rapports. — Traité de Rastadt entre Louis XIV et l'Empereur. — Traité de Bade entre Louis XIV et l'Allemagne. — Considérations générales sur la paix d'Utrecht. — Établissement d'un nouveau système politique en Europe. — Principe de l'équilibre européen. Son origine. — Sa nécessité. — Conclusion. — Lien qui unit les diverses parties de cet ouvrage. — Rapide exposé des dernières missions confiées au cardinal de Polignac. — Sa mort. — Quelle doit être la place de ce diplomate dans l'histoire.

PRÉFACE

J'ai eu d'abord la pensée, avant de commencer ce livre, de raconter la vie d'un diplomate injustement rejeté au second rang derrière les brillantes illustrations du règne de Louis XIV, et que l'importance de sa carrière politique, l'élévation de son esprit et la variété, autant que l'heureux emploi de ses talents, rendaient digne d'occuper une des premières places dans l'histoire. Mais, en étudiant les événements auxquels a été mêlé ce diplomate, ou qu'il a dirigés par son génie, ils m'ont paru si considérables, si émouvants, si instructifs, qu'essayer de les retracer dans toute leur grandeur, d'en faire ressortir le dramatique intérêt, de les reproduire avec toute leur signification éloquente, est devenu le but principal de mes efforts. Sans abandonner entièrement mon premier projet, et tout en désirant réparer l'injuste oubli dont a été victime le cardinal de Polignac, j'ai cherché surtout à écrire l'histoire des négociations dans lesquelles il a joué un rôle, et, en étendant le cadre de ce sujet, à le rendre moins indigne de l'attention du lecteur.

Nommer ces négociations, c'est en indiquer l'importance capitale. Il s'agit, en effet, de la tentative faite par Louis XIV, en 1697, afin d'établir une dynastie Bourbonnienne en Pologne, et des négociations qui, après de longues guerres pleines de vicissitudes, ont amené l'établissement définitif d'une dynastie Bourbonnienne à Madrid. Ces deux grandes entreprises, inégalement connues, mais d'un égal intérêt, remplissent tout le règne de Louis XIV, et la seconde a été couronnée par le traité d'Utrecht, sur les bases duquel s'est établie l'Europe moderne, et se maintient encore une partie du continent. Elles n'ont pas été jusqu'ici l'objet d'études complètes. L'une a passé presque inaperçue dans l'histoire de la Pologne dont elle intéressait cependant à un si haut point les destinées ; l'autre a été profondément étudiée par M. Mignet¹, mais seulement jusqu'à la paix de Nimègue. L'histoire du congrès d'Utrecht restait donc à faire.

Ces deux événements, avec un court récit de la lutte d'Innocent XI et de Louis XIV, font le sujet de ce travail. Il a été composé d'après des dépêches du ministère des affaires étrangères et quelques livres curieux et rares de la Bibliothèque impériale, documents dont quelques-uns n'avaient pas été mis jusqu'ici en œuvre, et dont j'ai eu le soin de donner, en note, toujours le titre, et quelquefois la copie tout entière. En outre, je me suis utilement servi des mémoires de Torcy, de Saint-Simon, de la Fare, de Duclos, de la Torre, de Louville, de Villars, de Tessé, de Saint-Hilaire, d'Argenson, de Noailles et de Louis XIV, du journal de Dangeau, et surtout de la correspondance de Bolingbroke avec les principaux personnages de son temps.

Puisse ce travail recevoir du public, auquel je le présente aujourd'hui, le même bienveillant accueil qu'il a obtenu au *Correspondant*, où il a été inséré en grande partie, et à l'Académie des sciences morales et politiques devant laquelle quelques fragments en ont été lus !

¹ *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIII (1659-1678)*, 4 volumes in-4°, compris dans les Documents inédits de l'histoire de France.

Il est vrai que l'attention, presque entièrement absorbée par les choses du présent, est difficilement sollicitée aujourd'hui par les souvenirs du passé. Mais peut-être estimera-t-on qu'il y a, dans ceux que j'ai entrepris d'évoquer, plus d'un rapport avec les événements qui, de nos jours, captivent l'intérêt. On verra, en effet, dans ce récit, un Pape, réunissant à son autorité spirituelle le pouvoir qui lui permet de l'exercer avec indépendance, lutter seul contre le monarque le plus absolu de l'Europe, et, en lui résistant avec une invincible opiniâtreté, parvenir à tenir en échec, le despotisme de Louis XIV, et en être le salutaire contrepoids. Non moins efficace et non moins saisissant paraîtra sans doute le spectacle de ce peuple que les vices de ses institutions, plus encore que les défauts de son caractère, ont précipité vers sa ruine, et dont les malheurs, comme les fautes, doivent être un éternel exemple aux nations. Il ne semblera peut-être pas non plus inutile, au moment où l'on se plaît à les repousser et à les décrier, d'examiner comment ont été pour la première fois établis ces principes d'équilibre universel et de sûreté générale des États, entrevus par le génie de Richelieu et de Mazarin, appliqués par les ministres contemporains de Louis XIV, toujours vrais, toujours justes, de tous les temps, de tous les pays, et qui, fruits d'une longue expérience, ne sont jamais méconnus impunément. Enfin il ne sera pas indifférent de voir comment un roi absolu et passionné a attiré sur la France des revers et des désastres ; comment une nation étrangère, présidant elle-même avec sagesse à ses propres destinées et imprimant librement à sa politique une direction audacieuse et habile, a trouvé dans ses institutions le moyen de délivrer la France du grave péril auquel l'avait exposée le despotisme. Ces rapprochements naturels et faciles ne doivent pas seulement satisfaire la curiosité de l'esprit. Ils sont féconds en enseignements précieux et abondent en leçons utiles. Il est donc nécessaire, il est donc essentiel qu'ils instruisent sur la portée des fautes commises, et, en montrant quelles ont été autrefois les causes et les conséquences de ces fautes, qu'ils apprennent à les éviter aujourd'hui.

MARIUS TOPIN.

25 novembre 1867.

CHAPITRE PREMIER

Injuste oubli auquel sont souvent condamnés les diplomates. — But de cet ouvrage. — Origine de la famille de Polignac. — Le cardinal de Polignac, sa naissance, ses premiers succès, son caractère. — Il est envoyé à Rome comme assesseur du cardinal de Bouillon. — Rapports de la cour de Rome avec Louis XIV. — Innocent XI, son caractère, sa politique. — Il heurte violemment les opinions de l'épiscopat français. — Publication des quatre articles qui établissent les libertés gallicanes. — Innocent XI rompt avec Louis XIV. — Il entre en relations avec les ennemis de la France. — Sa mort. — Alexandre VIII. — Heureuse influence qu'exerce sur lui l'abbé de Polignac. — Mort de ce pontife. — Nomination d'Innocent XII. — L'abbé de Polignac quitte Rome. — Il est nommé ambassadeur en Pologne.

Les diplomates jouissent d'ordinaire d'une réputation plus grande auprès de leurs contemporains que dans l'histoire. C'est à peine si leur nom survit aux questions politiques qu'ils ont traitées ; ils donnent aux souverains et aux ministres dirigeants non-seulement leurs pensées et leurs travaux, mais encore leur gloire, et se présentent à la postérité sans œuvre qui leur soit propre, sans idée à laquelle ils puissent exclusivement attacher leur nom. Rejetés en arrière, ils sont difficilement aperçus par les générations qui assistent au spectacle lointain des événements. Mais il est aussi facile qu'équitable de remettre en lumière ces obscurs soldats de la paix. Il suffit de raconter leur vie toujours un peu oubliée, de les montrer directement aux prises avec toutes les difficultés au milieu desquelles ont été discutés ces traités, dont nous apprécions les avantages sans assez nous rendre compte des efforts laborieux qui les ont produits ; il suffit en un mot de les détacher du voisinage dangereux qui les efface et de les exposer en quelque sorte seuls au jugement de la postérité.

Cet acte de réparation est en même temps une étude utile, lorsque le personnage qui en est l'objet a été mêlé, comme le cardinal de Polignac, aux plus émouvants débats et aux plus importants événements de son siècle. Ce prélat, dans lequel jusqu'ici on a vu surtout le poète cartésien qui a eu le singulier mérite de réfuter Lucrèce dans la langue même de l'auteur latin, a eu bien d'autres titres à l'admiration de ses contemporains, et il pourrait être considéré sous des aspects aussi variés que l'ont été son génie et ses aptitudes. S'il est intéressant, en effet, d'étudier comment l'auteur de *l'Anti-Lucrèce* a su, inspiré par une muse nécessairement austère et grave et dans une langue étrangère, parer de toutes les grâces de la poésie un sujet qui semblait les comporter fort peu et des arguments sets et abstraits sur lesquels le génie le plus poétique pouvait difficilement avoir prise, il ne le serait guère moins de voir en lui le savant numismate dont l'immense collection de médailles n'a pu être achetée que par une fortune princière¹ ; l'illustre archéologue qui découvrit à Rome la maison de campagne de Marius, peuplée de riches statues, et qui conçut le hardi projet de détourner le cours du Tibre pour lui arracher les antiques trésors qu'il supposait être cachés sous ses eaux ; enfin un des membres les plus érudits de l'Académie des sciences, qui, après avoir dirigé les expériences indiquées par Newton sur les prismes et les couleurs, en fit l'objet d'un mémoire qui étonna l'Académie tout entière et Newton lui-même.

Mais sa carrière politique, dont je veux m'occuper aujourd'hui, me semble particulièrement digne d'un examen sérieux et approfondi. Prince de l'Église, il a exercé sur l'élection de quatre papes une influence profitable aux intérêts de son gouvernement, et il a été chargé de la mission délicate de rapprocher le clergé gallican de la cour de Rome. Ambassadeur de Louis XIV auprès de Sobieski, il a assisté à la fin du règne de ce grand homme, dont il a recueilli les derniers soupirs, et il est demeuré en Pologne exposé à des dangers réels, entouré d'obstacles considérables, pendant un de ces interrègnes agités et désastreux qui précipitaient de plus en plus un peuple infortuné vers sa ruine. Représentant du roi vaincu, à Gertruydenberg et à Utrecht, il a su parler comme si nos armées avaient été victorieuses à des ennemis que la victoire rendait arrogants, il a maintenu très-haut l'honneur et la dignité de son pays, et il a contribué à résoudre les questions politiques les plus importantes de son siècle.

¹ Le roi de Prusse, Frédéric le Grand, fit acheter par son ambassadeur la collection de médailles du cardinal de Polignac.

Avant d'entreprendre le récit des événements dans lesquels a joué un rôle, ou qu'a terminés par son intervention le cardinal de Polignac, il convient d'essayer de le faire connaître, et de tracer brièvement le portrait d'un diplomate qui occupera souvent la scène dans ces dramatiques tableaux de la fin du règne de Louis XIV.

Melchior de Polignac fut le second fils de Louis-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalençon, et de Jacqueline de Beauvoir du Roure, sa troisième femme¹. La famille du cardinal remonte à une très-haute antiquité. Elle tire son nom de l'ancien château de Polignac, situé dans le Velay, à trois quarts de lieue du Puy, dans une position admirable. Un vaste plateau, coupé à pic sur toutes ses faces, sert d'immense piédestal à la demeure seigneuriale, œuvre de l'homme, qui est bien en harmonie avec celle de la nature. Ce gigantesque rocher, avant de servir d'abri aux vicomtes de Polignac, possédait, assure-t-on, un temple consacré au culte d'Apollon².

C'est de là que quelques auteurs voudraient faire sortir les Apollinaires³, se fondant sur une lettre de Sidoine⁴ dans laquelle il parle de cette antique demeure comme de sa maison paternelle. D'après eux, la race de Polignac, dont le nom aurait pour origine le culte même d'Apollon⁵, descendrait d'une ancienne famille patricienne ayant donné des sénateurs à Rome. L'un de ses membres, préfet des Gaules, s'y serait établi et aurait eu un fils qui, converti au christianisme, aurait été la souche de la maison de Polignac.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui ne repose que sur des conjectures ingénieuses⁶, il est incontestable que, dès 918, un Polignac se qualifia du nom de vicomte⁷, et qu'au milieu du onzième siècle, Armand Ier était déjà puissant, puisqu'il put soutenir une longue guerre contre Pierre de Mercœur, évêque du Puy⁸. Dès cette époque, les vicomtes de Polignac avaient le droit de battre monnaie à leur coin, d'accorder la grâce des criminels, d'imposer des tailles dans leurs terres et de déclarer la guerre. On les appelait déjà *les rois des montagnes*⁹, et lorsque, en 1533, François Ier, se trouvant au château de

¹ Le père Charlevoix (*Mémoires de Trévoux*, juin 1742, p. 1054) dit : le troisième. Mais tous les autres biographes du cardinal l'indiquent comme étant le second fils issu du troisième mariage du vicomte Louis-Armand. Voir le dictionnaire de Maty et celui de Moréri, t. V, p. 1016.

² Ce fait, consigné dans les histoires les plus anciennes de l'Auvergne, semble attesté par des inscriptions recueillies par Gruter et par les débris qui subsistent encore à côté de la vieille tour seigneuriale. On y voit en effet un masque d'Apollon que l'empereur Claude serait lui-même venu consulter. (Voir le *Corpus inscriptionum* de Jean Gruter.) Une excavation taillée dans le rocher aurait, dit-on, caché dans ses larges flancs les prêtres du dieu. Sur l'ouverture plus étroite de cette excavation, le masque adapté aurait donné issue aux oracles par la bouche béante qu'il présente.

³ Cette opinion est relatée dans une étude consacrée par Ampère à Sidoine Apollinaire, *Histoire littéraire de la France*, 2e édition, t. II, p. 216. Didier et 1867.

⁴ Épitre VI, tome IV.

⁵ Pod, *omniacus* ; — pod. *podium* : éminence, hauteur, — *omniacus* pour *ominiacus*, d'omen, présage. — (Opinion de Faujas-de-Saint-Fond.)

⁶ M. Francisque Mandet ne partage pas cette opinion. Il la combat énergiquement dans son *Histoire du Velay*.

⁷ Le titre de comte était porté par le duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et du Velay.

⁸ *Gallia Christiana*, volume XXII, p. 699, parag. E.

⁹ *Reguli montium*, Bruzen de la Martinière, tome IV, p. 1017.

Polignac, entendit parler de ce titre et des privilèges dont jouissait le seigneur son hôte, il put dire qu'il n'en était point surpris après la magnificence toute royale avec laquelle il avait été reçu, lui et toute sa cour¹.

Le personnage le plus célèbre que la puissante famille de Polignac ait produit ne devait participer à aucun de ces privilèges. Né le second, Melchior était destiné à l'Église. A cette époque, en effet, les enfants des grandes maisons avaient d'avance leur place marquée dans la société. L'aîné, à qui seul revenaient la fortune, l'autorité, les alliances illustres, était chargé de représenter la famille et de la continuer ; et les cadets, dans l'intérêt de sa splendeur, étaient en général condamnés à une éternelle stérilité.

Voué par sa naissance à la carrière ecclésiastique, Melchior y fut disposé de bonne heure par l'abbé de Montbourg, son oncle paternel². Après avoir fait, au Puy et à Paris, d'excellentes études dans le séminaire des jésuites, où se trouvait alors la plus illustre jeunesse du royaume, Polignac passa au collège d'Harcourt, puis il entra en Sorbonne, où il acheva l'étude de la théologie. C'est là qu'il donna une première preuve de l'étonnante souplesse de son esprit.

Aristote régnait encore dans les écoles. Polignac l'étudia par déférence pour ses maîtres, mais il se livra en même temps à la lecture de Descartes. Les deux philosophies contraires marchaient ainsi de front dans les études du jeune abbé, et, après avoir fait l'admiration des zélés péripatéticiens, qui se réjouissaient de trouver en lui un utile défenseur de leurs chères doctrines menacées, il se complaisait à réfuter et à renverser le soir ce qu'il avait laborieusement démontré et édifié dans la journée. A la fin du cours, il soutint tout d'abord, par une argumentation irrésistible et avec une éloquence entraînante, les théories d'Aristote ; puis, deux jours après, passant tout armé à l'autre camp, il se fit le fervent apologiste de la méthode cartésienne. Il déploya dans les deux séances un si égal talent que ses professeurs sortirent émerveillés de la première, et que, dans la seconde, il réunit tous les suffrages des adeptes déjà nombreux de la doctrine nouvelle. C'était se signaler avec éclat à l'attention de ses protecteurs, et son nom, le seul bien qu'il eût apporté de sa province, lui en assurait un grand nombre qu'augmentaient encore son exquise distinction et ses élégantes manières.

Melchior de Polignac était grand et bien fait. Il avait un port noble et une démarche grave, mais non hautaine. Son visage était d'une beauté remarquable. Ses yeux vifs et perçants auraient donné à sa physionomie un peu de dureté, si la grâce de son sourire n'était venue en adoucir l'expression. A l'air de grand seigneur qu'il avait reçu de sa naissance, l'Église avait ajouté la douceur et l'onction du prêtre. Il était né pour charmer et pour toucher plus encore que pour convaincre³. Tout l'y aidait : un esprit élevé et délicat, une bonté aimable, le

¹ Pierre de Guibours, dit le père Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*, tome II.

² C'est lui qui est enterré dans l'église de Lavoûte-sur-Loire (Haute-Loire), près du château, qui appartient encore à la famille de Polignac, et non le cardinal, comme on le croit généralement. La similitude des nom et prénom (l'abbé de Montbourg était le parrain du cardinal) est la cause de celle opinion, que l'on ne peut maintenir si l'on examine les dates inscrites sur le tombeau. Le décès y est indiqué comme étant de 1699, c'est-à-dire quarante-deux ans avant l'époque de la mort du cardinal. Celui-ci est d'ailleurs enterré à l'église Saint-Sulpice. (*Gallia Christiana*, t. X, p. 1289.)

³ Madame de Sévigné a dit du cardinal : *C'est un des hommes du monde dont l'esprit me me paroît le plus agréable ; il sait tout, il parle de tout, il a toute la douceur, la vivacité,*

débit le plus heureux, une voix douce et insinuante, des expressions qui lui étaient particulières. Son éloquence était de celles qui vont au cœur. Aussi, pendant toute sa vie, réussit-il à plaire, depuis le temps du collège, où sa supériorité ne choqua jamais ses condisciples, jusqu'au moment où il sut se concilier l'affection des souverains qui l'envoyaient en ambassade comme de tous ceux auprès desquels il était accrédité, et où il réunit les suffrages des peuples les plus opposés par leurs mœurs et par leur caractère. Son maintien et la noblesse écrite sur toute sa personne inspiraient du respect, mais ses paroles marquaient tant de bonté qu'on était toujours à l'aise avec lui. Fait pour donner le ton, il paraissait, en le donnant, le prendre des autres, et son génie qui le rendait propre à parler de toutes choses, à tout entamer sinon à tout approfondir, pouvait s'élever, s'abaisser, s'étendre, se rétrécir au gré des personnes qui l'approchaient. Son savoir se répandait sur tous les sujets ; [il avait l'écorce de tous les arts et de tous les métiers](#)¹, et, loin de se laisser aller au désir naturel de faire parade de l'universalité de ses connaissances, il ne s'en servait que pour charmer, et il aimait mieux attirer doucement à son opinion que l'imposer. Mais il ne poussait pas cette agréable qualité au point où elle aurait été un défaut, et l'envie de plaire ne lui a jamais enlevé la prudence. S'il parlait assez volontiers, il ne lui échappait rien de ce qu'il ne voulait pas dire, et il savait demeurer impénétrable tout en ne le paraissant pas.

Saint-Simon, presque toujours exact dans ses récits, mais souvent partial dans ses appréciations, insinue que les convictions religieuses de l'auteur de l'*Anti-Lucrèce* étaient peu profondes et ne laisse échapper aucune occasion d'exercer sur lui sa verve caustique. Sans prétendre signaler chez le séduisant prélat la rigide austérité des Noailles et des Fénelon, il convient, avant d'accepter ce jugement, de se souvenir que Polignac, faisant partie de la cour de la duchesse du Maine, s'était nécessairement aliéné le duc vindicatif². Au surplus, il ne négligeait rien et se servait de tout pour marcher vers le but qu'il s'était fixé ; mais, lorsqu'il l'avait atteint, il n'abandonnait pas ceux qui lui avaient été utiles,

[la complaisance qu'on peut désirer dans le commerce](#). Lettre à Coulanges du 18 mars 1690.

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 226, édition Chérueil.

² Il est nécessaire d'établir ce fait dès maintenant, afin de n'avoir plus à le constater. Je me suis souvent servi, dans cet ouvrage, des mémoires de Saint-Simon, mais toujours avec circonspection, et en examinant si le duc ardent et vindicatif n'était pas sous l'empire de quelque passion qui pût l'égarer. M. Chérueil, dans son très-intéressant ouvrage : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 17, a dit très-judicieusement que [les mémoires de Saint-Simon sont trop fréquemment une représaille des souffrances infligées à sa vanité](#). M. Chérueil a fait justice des attaques imméritées et de l'acharnement souvent inique du très-grand mais très-passionné historien. Je relèverai à mon tour ce qui, en cette matière, rentrera dans mon sujet. Quant au caractère et à la carrière politique du cardinal de Polignac, il me suffira d'indiquer les mémoires du marquis d'Argenson (p. 210 et suivantes), dans lesquels cet homme d'État, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, adresse à Polignac des éloges d'autant plus significatifs que, sous la plume de ce sévère écrivain, ils sont plus rares. Dans un livre, qui est moins l'histoire du cardinal de Polignac que celle des événements auxquels il a été mêlé, je ne puis citer ces trop longues pages. Chacun des actes politiques de l'habile négociateur y est loué comme il le mérite, et l'auteur montre pour le cardinal des sentiments d'admiration et de respect. Non-seulement il lui reconnaît les dons brillants de l'esprit, que personne, parmi ses contemporains, ne lui a contestés, mais aussi un grand caractère et les talents précieux d'un utile diplomate.

prouvant ainsi que sa séduisante bonté était plutôt un trait de caractère qu'une habileté calculée.

Son respect et son dévouement pour Louis XIV étaient profonds. Sans jamais s'humilier devant lui¹, il a toujours cherché à lui plaire, mais on ne pouvait servir qu'à ce prix le monarque impérieux, et si d'ailleurs Polignac a d'ordinaire suivi fidèlement les idées de son maître, il lui a quelquefois communiqué et fait accepter les siennes propres. Il a compris la situation délicate où le mettait son extrême jeunesse : il a étudié ceux avec lesquels il allait être en contact et que son rapide coup d'œil lui a fait bien vite connaître. Aussi, quand, à un âge consacré d'ordinaire au plaisir, on est venu l'enlever à la vie de Paris et l'emmenner en ambassade, il s'est trouvé tout prêt à entrer dans une carrière qui semble exiger l'expérience d'un âge avancé. L'abbé de Polignac avait vingt-huit ans lorsque le cardinal de Bouillon, qui avait apprécié sa précoce maturité, le conduisit à Rome, où l'appelait le conclave réuni par la mort d'Innocent XI.

Les relations de Louis XIV avec la cour de Rome étaient alors très-tendues. Entre les deux partis, le parti français et le parti autrichien, qui composaient le monde catholique, la cour de Rome avait naturellement penché pour celui que la communauté d'intérêts unissait à elle et qui, par l'étendue de ses forces, pouvait lui être l'appui le plus ferme contre les dissidents religieux. D'ailleurs, tandis qu'elle trouvait dans la péninsule espagnole la foi la moins raisonneuse et la docilité la plus complète, en France il éclatait d'alarmantes querelles théologiques que n'avait pu prévoir, malgré son extrême prudence et la précision de ses actes, le concile de Trente. Le sentiment de la nationalité française opposait au Saint-Siège les principes d'indépendance sur lesquels allait se fonder l'Église gallicane.

Mais les préférences de la cour de Rome étaient trop prononcées. D'un côté, le refus de reconnaître le Portugal, qui s'était séparé d'avec l'Espagne, et de donner l'institution canonique à ses évêques, la haute influence exercée par le parti hispano-autrichien dans l'élection des papes et leur dévouement au parti qui les avait élevés sur le Saint-Siège ; de l'autre, l'alliance de Mazarin avec Cromwell, l'accueil de plus en plus systématiquement hostile fait aux plaintes sans cesse renaissantes du nonce, avaient causé entre la cour de Rome et la cour de France un refroidissement, indice certain d'une rupture prochaine. Cette rupture, qui avait été sur le point d'éclater sous Alexandre VII, et qu'avait retardée la soumission de ce pape, fut amenée par la conduite de ses successeurs, Clément IX et Clément X, qui, entraînés, l'un par son entourage, l'autre par ses

¹ Polignac fut ce qu'étaient alors à peu près tous ceux qui approchaient Louis XIV, courtisan et ardemment désireux de plaire au maître. Un jour qu'il suivait le roi dans ses jardins de Marly, la pluie vint. Le roi lui fit une bienveillante remarque sur son habit, peu propre à le garantir de la pluie : *Ce n'est rien, Sire*, répondit-il, *la pluie de Marly ne mouille point.* (*Mémoires de Saint-Simon*, tome III, p. 227.) C'est assurément la réponse d'un courtisan, mais non, comme le dit Saint-Simon, celle d'un adulateur servile et digne par cela même de mépris. On ne s'explique que par sa passion contre Polignac la sévérité excessive avec laquelle Saint-Simon, qui le raconte, juge ce mot, quand il excuse, et approuve même, une réponse bien autrement complaisante du cardinal d'Estrées. Le cardinal d'Estrées était au dîner du roi, où il était toujours fort distingué dès qu'il paraissait. Le roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents : *Des dents, Sire*, reprit le cardinal, *eh ! qu'est-ce qui en a ?* Le rare de cette réponse est qu'à son âge il les avait encore blanches et fort belles, et que sa bouche, fort grande, mais agréable, était faite de façon qu'il les montrait beaucoup en parlant. (*Mémoires de Saint-Simon*, tome VII, p. 164.) Il est vrai que le cardinal d'Estrées était l'ami de Saint-Simon.

antipathies personnelles, continuèrent à embrasser le parti espagnol. De son côté, Louis XIV la rendit inévitable. Il confisqua de sa propre autorité des biens ecclésiastiques, greva les bénéficiaires de l'Église de pensions militaires, étendit à la France entière le droit que le roi n'avait possédé jusque-là que dans quelques provinces sur les revenus des évêchés vacants¹, et, se fondant sur un édit de saint Louis, tombé en désuétude, il plaça sous la surveillance la plus sévère les envois d'argent faits à la cour de Rome². Mais, à la mort de Clément X, on vit monter sur le trône pontifical un pape dans lequel Louis XIV devait rencontrer une résistance aussi habile qu'opiniâtre.

Renon Odescalchi, qui, sous le nom d'Innocent XI, rappela les temps les plus glorieux de la papauté, fut aussi grand politique que sévère réformateur. Dans la lutte qu'il soutint contre Louis XIV, il suppléa par ses alliances à l'insuffisance des moyens dont il disposait. Les armes spirituelles qui avaient été d'un si puissant secours à ses prédécesseurs se trouvant émoussées par l'abus qu'ils en avaient fait, il appela à son aide toute l'habileté temporelle, et le chef de l'Église n'hésita pas à se liguier contre son adversaire, même avec les États protestants. Ayant à la fois la prudence qui conseille les réformes et la fermeté indispensable pour les faire accepter, il mit la même énergie à déraciner les abus de l'intérieur qu'à soutenir à l'étranger les privilèges contestés du Saint-Siège. Il renonça au népotisme, cette plaie de tout État dans lequel le pouvoir n'appartient pas à la même famille, bannit de Rome les usuriers, renvoya tous les évêques dans leurs diocèses, rétablit la discipline et évita au gouvernement papal par de sages économies une banqueroute menaçante. Austère dans ses mœurs, inébranlable dans ses principes, inflexible dans ses résolutions, actif et ardent dans la lutte, fécond en ressources, ce grand pape aurait été digne de vivre quatre siècles plus tôt entre Grégoire VII et Boniface VIII. Il sut résister avec une vigueur inébranlable au plus puissant des rois, et il soutint toujours, contre les grands, les intérêts du peuple, des rangs duquel l'élection l'avait fait sortir³.

Apprenant que les évêques d'Alet et de Pamiers, qui seuls avaient protesté contre l'extension de la régale, étaient déposés de leur siège et se trouvaient réduits à vivre d'aumônes, Innocent XI se déclara leur défenseur, et il ne craignit pas de les aider de ses secours et de les encourager dans leur opposition par les brefs les plus énergiques.

Mais résister à Louis XIV était alors lutter contre l'épiscopat français presque tout entier. Dans sa fougue véhémence, Innocent XI ne le ménagea pas assez. En comprenant l'épiscopat ainsi que le parlement dans ses plaintes et dans ses condamnations, il donna occasion de se produire aux sentiments d'indépendance qui depuis longtemps agitaient le clergé français. Entraînée par Colbert⁴, Letellier et le père Lachaise, présidée par Bossuet, l'Église de France publia, le 19 mars 1682, les quatre fameux articles, dont le premier établit la distinction complète du pouvoir temporel d'avec le pouvoir spirituel ; le second, la supériorité d'un concile sur le pape ; le troisième, l'inviolabilité des libertés gallicanes ; et dont le quatrième, attaquant de front l'autorité spirituelle, nie l'infaillibilité du pape, quand il n'a pas l'assentiment de l'Église.

¹ C'est ce droit qu'on nommait *Régale*.

² Morosini, *Relazione di Francia*, 1671.

³ Benoit Odescalchi appartenait à une famille de commerçants, originaire de Lombardie.

⁴ Voir les *Nouveaux Opuscules* de l'abbé Fleury. Paris, 1807.

Aussitôt Innocent XI **improove, annule et casse**¹ cette déclaration, refuse l'institution canonique aux ecclésiastiques proposés par le souverain, abolit solennellement le droit d'asile² accordé aux ambassadeurs, et, comme l'envoyé français³ entrant à Rome y veut soutenir avec une escorte redoutable ce droit que, seul de tous les autres représentants, il prétend conserver⁴, le pape prononce les censures contre lui et fait mettre en interdit l'Église dans laquelle l'ambassadeur de Louis XIV a assisté à l'office divin.

Le roi répond à cet acte en convoquant un concile général, en faisant occuper Avignon, en emprisonnant le légat de cette ville et en manifestant l'intention de créer patriarche de France M. de Harlay, archevêque de Paris. C'était le schisme. Telle était donc la situation : trente-cinq évêques français sans institution canonique, le roi occupant une province papale, et, des deux ambassadeurs de la France et du Saint-Siège, l'un excommunié, l'autre retenu en prison.

Dans ces circonstances difficiles, que fait Innocent XI ? Il oppose une inflexible obstination que rien ne peut briser. Loin de reculer d'un seul pas, il marche en avant et il réussit à améliorer une situation qui paraît désespérée. Ne parvenant pas à susciter des ennemis à Louis XIV parmi les prélats français, il en cherche autour de la France. Ne trouvant pas d'alliés dans ses fils spirituels, il sort du sein de l'Église et s'adresse aux dissidents. Ne pouvant pas, dans sa résistance opiniâtre contre le plus puissant monarque de la chrétienté, s'appuyer sur son autorité apostolique, il se sert de l'opposition générale soulevée par les audacieuses entreprises de Louis XIV contre la liberté de l'Europe. Il ne se contente pas de fournir des subsides à l'Autriche dans sa guerre contre les Turcs, il voit dans l'Église réformée un prince, Guillaume d'Orange, qui aspire au trône d'Angleterre, et il entre en relations avec lui⁵. Bien plus, lorsque le siège archiepiscopal de Cologne devient vacant, il refuse l'investiture canonique à l'élu du chapitre, parce qu'il est le candidat de la France, et, en asseyant sur ce siège Clément de Bavière, son rival, il force Louis XIV à envahir l'Allemagne, et à provoquer par cet acte une coalition européenne qui lui sera désastreuse. On vit alors le pape Innocent XI désapprouver les relations étroites qui existaient entre Louis XIV et Jacques II, roi catholique, pour soutenir au moins de ses vœux un prétendant qui ne l'était pas⁶, et le chef de l'Église entrer contre la France dans une coalition qui reposait sur des forces et obéissait à des impulsions protestantes⁷. Par cette politique, dont les conséquences étaient singulières pour

¹ Bref du 11 avril 1682.

² C'est le droit de franchise contre lequel les papes Jules III, Pie IV, Grégoire XIII et Sixte V avaient déjà rendu plusieurs décrets. Il ne se bornait point, à Rome, au simple privilège d'asile dans le palais d'un ambassadeur, mais il s'étendait encore aux maisons adjacentes et presque à tout un quartier, de sorte que tous ceux qui étaient poursuivis par la justice y étaient dérobés à son action et y trouvaient l'impunité.

³ Le marquis de Lavardin.

⁴ On cita l'exemple des autres souverains à Louis XIV qui répondit : *Je ne suis pas accoutumé à me régler sur la conduite d'autrui ; Dieu m'a établi pour donner l'exemple aux autres, non pour le recevoir.*

⁵ Saint-Simon va jusqu'à dire qu'à Innocent XI l'Angleterre dut sa révolution et le prince d'Orange sa couronne. (*Mémoires*, tome VII, p. 163.)

⁶ *Mémoires du comte Dohna*, p. 78. Lettre du nonce apostolique. *Histoire de la Révolution de 1688*, tome II.

⁷ Louis XIV venait alors de signer la révocation de l'édit de Nantes. Innocent XI blâma très-nettement cet acte. *Nous ne voulons pas, écrivit-il au roi, de conversion exécutée*

pour un pontife, mais qui était habile autant qu'audacieuse au point de vue temporel, Innocent XI essaya de combattre les projets et de contrebalancer l'influence menaçante d'un monarque ambitieux, et il espéra de défendre et de faire définitivement prévaloir les droits du Saint-Siège.

Mais il ne lui fut pas donné de voir ce triomphe. La mort vint l'enlever le 12 août 1689, et ouvrir le conclave pour lequel le cardinal de Bouillon et l'abbé de Polignac avaient quitté la France.

La conduite du prélat et de son jeune assesseur était tout indiquée : exercer une influence française dans l'élection, chercher à contrebalancer le parti espagnol en en détachant quelques cardinaux italiens, et fixer le choix sur un homme pacifique et disposé à la réconciliation. Louis XIV la désirait en effet. Ce prince avait été entraîné dans sa lutte contre le pape plus loin que ne l'auraient exigé ses intérêts et qu'il ne l'aurait voulu lui-même. La résistance hautaine d'Innocent XI lui avait fait passer le but, et son amour-propre, bien plus que sa véritable politique, avait inspiré sa conduite. D'un autre côté, il surveillait avec soin la succession d'Espagne, but patiemment poursuivi depuis le commencement de son règne, et, prêt à chaque instant à frapper un grand coup, il tenait à ménager les puissances. Aussi le premier ambassadeur¹ qui paraît à Rome, après la mort d'Innocent XI, renonce-t-il au droit d'asile. En même temps le comtat d'Avignon est rendu à Alexandre VIII. Par ces deux actes, dont il ne faudrait pourtant pas exagérer l'importance, puisque l'un était la restitution d'une province papale, et l'autre consacrait l'abandon d'un privilège exorbitant, auquel avaient déjà renoncé les autres souverains, Louis XIV espérait engager le nouveau pape à reconnaître l'extension de la régale en France, ainsi que les déclarations de 1682.

C'est pour l'amener à ces concessions qu'il ordonna à l'abbé de Polignac de demeurer à Rome. Dans le rôle secondaire joué dans le conclave auprès du cardinal de Bouillon, le jeune abbé s'était en effet attiré à un tel degré l'estime et l'affection des prélats romains, que ceux-ci l'avaient distingué, et que l'ambassadeur de France pria Louis XIV de le laisser à Rome a comme étant le seul capable, disait-il, de séduire le [nouveau pape et de le pousser à corriger la malignité du précédent pontificat](#).

Aucun choix ne pouvait être plus heureux. Le caractère et l'esprit de Polignac devaient en effet être goûtés par un pontife doux, affable, aux manières engageantes et gracieuses, sachant beaucoup et causant avec une merveilleuse facilité. L'aimable vieillard² se retrouvait en quelque sorte avec bien de ses qualités dans le jeune abbé qu'il qualifiait de *séducteur* et dont il disait : [Il ne me contredit jamais, il paraît toujours de mon avis, et je ne sais comment, pour l'ordinaire, il m'entraîne dans le sien](#). Mais, sans avoir la rigidité inflexible de son prédécesseur, Alexandre VIII devait persister dans les principes d'Innocent XI. Il considérait les déclarations de 1682 comme un des plus grands coups qui eussent jamais été dirigés contre la papauté ; il s'y reportait sans cesse, le cœur plein d'amertume, et se reprochait, en versant des larmes et en soupirant, de tarder à les condamner à son tour. Le 4 août 1690, ne pouvant différer plus longtemps la manifestation de son opinion sur un si grave sujet, il rédige une bulle qui maintient de la manière, la plus formelle la suppression prononcée par

[par des apôtres armés. Jésus-Christ ne s'est pas servi de cette méthode : il faut conduire les hommes dans le temple et non pas les y traîner](#). Venier, *Relatione de Francia*, 1689.

¹ Le duc de Chaulnes.

² Alexandre VIII, né en 1610, avait été élu à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

son prédécesseur. Mais l'abbé de Polignac accourt auprès du pontife ; il lui expose la situation de la France ; il lui annonce les conséquences si fatales à la religion qu'aura une nouvelle rupture, et il obtient que la publication de la bulle soit retardée.

Alexandre VIII ne devait pas occuper longtemps le trône pontifical¹. Agé de quatre-vingt-un ans, infirme, malade, et se voyant sur le lit de mort, il dicte pour Louis XIV la lettre la plus touchante. Il le supplie de considérer qu'il ne peut pas condamner ce qu'Innocent n'a fait qu'en bonne conscience et conformément au devoir de sa charge. L'abbé de Polignac porta cette lettre au roi, et c'est après l'entretien dans lequel il en commenta les termes et ajouta son éloquence à celle du pape, qu'il mérita que Louis XIV dit de lui : Je viens de causer avec un homme, et un jeune homme, qui m'a toujours contredit sans que j'aie pu me fâcher un seul moment.

La mort prévue d'Alexandre VIII arrêta ces négociations dont le succès allait dépendre du choix de son successeur. L'abbé de Polignac se hâta de retourner à Rome pour entrer de nouveau dans le conclave comme assesseur du cardinal de Bouillon. La lutte y fut longue et vive entre le parti français et le parti espagnol. Pendant cinq mois, les prélats italiens hésitèrent et subirent tour à tour des influences contraires. Enfin, après bien des intrigues et les débats les plus animés, le parti français l'emporta. Le 12 juillet 1691, la majorité des voix du conclave se réunit sur Antonio Pignatelli — Innocent XII — dans lequel Louis XIV trouva contre l'empereur d'Allemagne un allié dévoué, et qui devait faire abandonner pour longtemps la politique antifranaçaise suivie par la cour de Rome depuis Urbain VIII². Mais ce résultat, d'autant plus précieux pour Louis XIV qu'une partie de l'Europe était alors soulevée contre lui, ne fut obtenu que lorsque les questions pendantes entre les deux cours eurent été résolues. Louis XIV renonça solennellement au droit d'asile, les prélats français se soumirent et le roi annonça lui-même³ au pape qu'il venait de donner les ordres nécessaires afin que son édit relatif à la déclaration du clergé ne fût pas observé. L'Église l'emporta encore parce qu'elle avait su attendre le moment propice, se servir du temps sans le devancer, et qu'un de ses papes, ne cédant point devant le monarque français, avait opposé à ses menaces comme à ses attaques la plus tranquille et la plus inébranlable obstination.

L'abbé de Polignac, qui n'avait pas été étranger à la nomination d'Innocent XII, et qui était parvenu à faire comprendre dans le conclave la nécessité d'une réconciliation entre les deux gouvernements, rentra en France, évita la cour et s'enferma dans le séminaire des Bons-Enfants. C'est là que pendant trois années il compléta ses études, se livra, sur les temps passés, aux recherches les plus approfondies, et demanda à l'histoire le secret de la diplomatie.

Mais Louis XIV, qui avait distingué le véritable mérite de Polignac et qui avait remarqué la netteté et la pénétration de son esprit, le nomma son ambassadeur extraordinaire à Varsovie.

L'Église formait alors de grands politiques. Aux facultés naturelles qu'elle savait diriger et tour à tour contenir et développer, elle ajoutait la force que donne l'éminence du rang et les ménagements qu'il impose. C'est élevé dans cette

¹ Il ne régna que quinze mois et vingt-six jours.

² C'est ce pape que nous verrons bientôt déterminer Charles II d'Espagne à choisir le duc d'Anjou pour son successeur, et à le préférer à l'archiduc Charles d'Autriche.

³ Lettre du 14 septembre 1693.

grande école, d'où étaient sortis les deux plus illustres ministres qu'ait eus la France, que Polignac entra d'une manière plus directe dans la carrière diplomatique, chargé d'une des missions les plus difficiles qui aient jamais été confiées à un ambassadeur.

CHAPITRE II

Mission de l'abbé de Polignac en Pologne. — Difficultés excessives de cette mission. — Son arrivée à Varsovie. — Sobieski. — Marie-Casimire, sa femme. — La Pologne. — Sa société, sa constitution et ses mœurs. — Trois vices principaux dans sa constitution : nécessité du consentement unanime, droit de confédération et système électif. — Coup d'œil général sur le règne de Sobieski. — Le désir d'assurer l'hérédité dans sa famille est la seule cause de ses fautes et de son impopularité.

Plaire à une nation qui n'avait alors ni nos mœurs ni nos habitudes, empêcher chacun des fils d'un héros qui avait été un des plus grands rois de la Pologne d'être élu pour remplacer son père, contrebalancer l'influence d'un souverain voisin dont l'armée menaçante occupait les frontières du royaume, imposer à un peuple chatouilleux et ombrageux un prince étranger, presque inconnu, peut désireux de la couronne, et parvenir à le faire nommer roi, telle fut la mission extraordinaire confiée à l'abbé de Polignac. J'essayerai de montrer qu'il fut toujours à la hauteur des difficultés inouïes qu'elle présenta ; qu'isolé, sans appui, mais éloquent, adroit, résolu, il l'emporta au Milieu de l'anarchie sur un peuple marchant sans règle et sans direction, et que, si quatre années de luttes, d'artifices, d'éloquence, d'intrigues, de courage, ont abouti à un résultat négatif pour le prince de Conti, il est juste d'en attribuer la cause non au négociateur qui a pu saisir la couronne et l'offrir au prince, mais bien à celui-ci dont l'extrême réserve, les perpétuels délais, les désolantes lenteurs et l'indifférence non dissimulée ont paralysé l'action de son zélé et habile représentant.

Le 2 juillet 1693, l'abbé de Polignac quitte la France. Dès ce moment, le but qui lui a été indiqué par Louis XIV est devant ses yeux, et dès les premiers jours de son ambassade, il le poursuit avec une vigueur qui fait déjà présager le succès. A Copenhague, il fixe, avec Bonrepos, notre ambassadeur, les bases d'une alliance de cette cour avec celles de France et de Pologne, alliance qui menaçait tout autant l'électeur de Brandebourg que l'Angleterre et la Hollande. A Dantzig, il termine très-heureusement un différend qui s'était élevé entre les armateurs français et les commerçants anglais, et il donne, de la part de Louis XIV, une distinction enviée à l'abbé d'Oliva, courtisan adroit et insinuant, auquel ses connaissances littéraires et son habileté ont assuré à Varsovie une haute influence qui appartiendra désormais au parti français¹. A Holowick, il gagne l'affection, qui lui sera plus tard très-précieuse, du primat de Pologne appelé à présider aux élections, du cardinal Radziéjowski, dont l'éducation a été dirigée par une reine française, Marie de Gonzague ; qui, comme Polignac, a étudié au collège d'Harcourt et dans la mémoire reconnaissante duquel le souvenir de la France est demeuré cher et vivace. Enfin, le 29 juillet, il fait son entrée à Varsovie.

Jean Sobieski y régnait encore, mais il n'était que le débris de lui-même. Ce héros, admirablement doué de la nature et dont l'illustre famille avait puissamment contribué à l'exercice de ses milles vertus, auquel ses ancêtres avaient légué les plus glorieux exemples, et qui avait trouvé chez sa mère même les sentiments d'une Spartiate, avait de bonne heure ouvert son âme aux influences les plus patriotiques, et, dès son jeune âge, il avait voué aux ennemis de son pays une de ces haines vigoureuses qui, lorsqu'elles animent un génie puissant, engendrent une longue suite de victoires. Aussi, quoique vivant dans le siècle qui a vu le plus de grands guerriers, c'est à lui qu'il a été donné d'accomplir les actions les plus extraordinaires. Barrière redoutable contre les Turcs, il a sauvé et la Pologne, et Vienne, et la chrétienté. Ses exploits tenaient tellement du prodige que le nom seul de Sobieski jetait l'épouvante parmi les infidèles. Porté par acclamation sur ce trône qu'il avait si noblement défendu, il a été le seul roi peut-être qui n'ait pas emprunté d'éclat au rang suprême. Isolé sur la scène, n'ayant pas de grands hommes pour appui, il a fait rejaillir sur la Pologne une gloire qui appartient tout entière à lui-même. Mais le héros, intrépide et indomptable sur le champ de bataille, n'était plus qu'un homme dans

¹ Lettre de l'abbé de Polignac à M. de Croissy, ministre des affaires étrangères.

son pays. Trop faible pour résister aux moindres désirs d'une femme qu'il idolâtrait et dont il a toujours été l'esclave ; se résignant trop facilement aux vices de la constitution de la Pologne et déplorant le mal sans oser y porter remède ; n'ayant ni assez de volonté pour assurer l'hérédité dans sa famille, ni assez de désintéressement pour ne pas exiger ce témoignage de reconnaissance de ses sujets ingrats ; ne voulant déplaire à aucune des grandes familles polonaises dont il était ou l'allié, ou l'ami, ni à une classe de laquelle il sortait ; voyant déjà s'annoncer terrible et impitoyable l'anarchie de l'interrègne ; ne pouvant plus reposer ses regards, de près ou de loin, dans l'État comme dans sa famille, que sur des rivalités ; des dissensions, des misères, infirme, embarrassé par un embonpoint incommode ; malheureux comme roi, plus malheureux encore comme époux et comme père, Sobieski expiait sa gloire.

A côté de lui, Marie-Casimire Lagrange d'Arquien occupait le trône. Cette femme, que Louise de Gonzague avait amenée de France quand elle était venue épouser Wladislas Wasa, n'avait pas tardé à exercer autour d'elle par son éclatante beauté une irrésistible séduction et un empire inexprimable. Unie à Sobieski, et plus ambitieuse que lui, elle avait cherché dès ce moment par ses intrigues à lui assurer la couronne, pendant qu'il la méritait par ses victoires. Trop fière pour être éblouie par le rang suprême, l'honneur d'être la femme de Sobieski ne lui avait pas suffi ; elle avait voulu gouverner, et, tandis que son trop tendre époux, séparé d'elle par de lointaines expéditions, lui écrivait du camp les lettres les plus affectueuses, insensible à la gloire de l'illustre vainqueur, étrangère aux intérêts de son pays d'adoption, elle ne considérait que les siens propres et remplissait le palais et l'État de complots, de menées, de discordes et de vénalité. Ne se contentant pas d'un rôle secondaire, elle s'était ingérée dans toutes les affaires de la république, troublant l'intérieur du roi par son inquiète mobilité, plus jalouse de la confiance de son mari que de sa tendresse, blessant l'orgueil national par des prétentions exorbitantes, et tirant vanité de sa beauté qui, chez elle, avait survécu aux années et qui lui faisait une cour d'esclaves. Mais, de plus en plus emportée dans ses caprices à mesure qu'elle entrevoyait, avec la mort de Sobieski, l'abandon dans lequel elle serait laissée, elle avait mis au service de l'élection de l'un des siens toute sa fougue et son ardente passion. Accusant une préférence dangereuse pour sa réputation¹, elle avait fixé son choix, délaissant l'aîné qu'elle détestait, sur le second de ses fils, l'objet de ses prédilections et de ses plus profondes tendresses. Compromettant ainsi à la fois et celui-ci par ses préférences, et l'aîné par sa haine passionnée, et tous les siens par ses cabales, assombrissant l'intérieur de celui qui l'avait couronnée, et auquel elle enlevait toute sa popularité en lui faisant suivre une politique antinationale, cette femme devait être le fléau de sa famille, après avoir été le mauvais génie de Sobieski.

Quelle était donc cette cour au milieu de laquelle pouvait dominer par ses intrigues une femme perverse ? Quelles étaient ces institutions qui, le roi vivant encore, autorisaient sa famille, la Pologne et l'Europe entière à se disputer par avance son héritage ?

Composée uniquement de deux classes, l'une faite pour la guerre et jouissant de l'indépendance, l'autre condamnée au travail et à la servitude, la société

¹ Cette préférence, hautement manifestée et que rendait plus saillante la haine réelle de Marie-Casimire à l'égard du prince Jacques, avait donné une certaine consistance au bruit répandu depuis longtemps et qui faisait d'Alexandre le fils non de Sobieski, mais de Jablonowski.

polonaise avait traversé les siècles sans subir aucune transformation, et elle s'était à peu près maintenue telle qu'elle avait existé dès le principe. République ayant un roi pour chef, monarchie ayant conservé les coutumes antiques des Slaves, la Pologne ne jouissait complètement ni des avantages du premier régime, ni des garanties qu'offre le second. Tandis que, dans le reste de l'Europe, s'établissait à la suite de la conquête la féodalité qui, par ses hiérarchies compliquées, joignait le trône à la glèbe et qui ne tarda pas à mettre en présence la noblesse, les communes et la royauté dans des luttes d'où sortiront l'unité monarchique et la fusion des classes, en Pologne les mœurs des plus anciennes peuplades s'étaient fidèlement conservées et étaient restées tout à fait immobiles. Le sentiment d'une fière indépendance et de la plus rigoureuse égalité s'était perpétué parmi deux ou trois cent mille privilégiés qui, se croyant nés pour la liberté comme d'autres leur paraissaient l'être pour l'esclavage, se réservèrent, à l'exclusion de la bourgeoisie qui fut étouffée, la défense des limites de l'État et l'exercice de tous les droits politiques, entre lesquels le temps n'amena qu'une inégalité de fortune, dont les uns étaient les domestiques des autres mais non les vassaux, qui, se nommant frères, ne se reconnaissaient sujets que de la république, et dont un seul, égal à tous, avait le pouvoir de contrebalancer l'opinion générale.

C'est afin de conserver à l'ordre équestre cette indépendance et de respecter cette égalité qui étaient dans les mœurs, que s'introduisirent dans les lois la nécessité du consentement unanime, le droit de confédération et le système électif, trois principes auxquels, malgré de vives mais trop tardives remontrances, on ne se résigna jamais à renoncer, et dont l'application, souvent reconnue dangereuse, mais toujours respectée, devait avoir des conséquences si désastreuses. De ces trois vices, le premier, qui conférait à chaque gentilhomme, par le *liberum veto*, le pouvoir absolu de neutraliser, et le second, qui organisait régulièrement une insurrection et légalisait pour ainsi dire les soulèvements, eussent été certainement moins dangereux, si le troisième n'eût rendu tout à coup plus fréquent l'exercice de ces droits extrêmes.

Tandis que partout ailleurs la dignité royale s'élevait de plus en plus hors de l'atteinte des sujets et qu'elle atteignait avec Louis XIV l'expression la plus haute de l'autorité monarchique, en Pologne la couronne s'offrait pour la première fois à tous. Ce n'est pas que les gentilshommes polonais eussent jamais renoncé au droit d'élection. Mais, commandés d'abord par leur Krol, ils s'étaient facilement habitués à le choisir dans une même famille qui fut pendant longtemps celle des Piast, et plus tard celle des Jagellons. Bien plus, ils recherchèrent avec soin, pour les placer sur le trône, les princes dont l'origine se rattachait, même de loin, à cette illustre famille¹. Mais le dernier des Jagellons disparut à son tour, et c'est alors que le régime électif, qui avait été toujours celui de la Pologne, montra pour la première fois, après huit siècles de durée, ses dangereux défauts. Les Polonais se trouvaient en effet dans l'alternative de prendre un roi dans la nation et alors de le tenir en esclavage, de peur qu'il ne les y réduisit lui-même pour assurer l'hérédité dans sa famille, ou de choisir parmi les princes du dehors un étranger, contraint d'employer, pour parvenir au trône, la corruption et l'intrigue, y montant grâce aux *pacta conventa*, transactions modifiées à chaque changement de règne et limitant de plus en plus son autorité, s'y maintenant par des concessions humiliantes ou, ce qui sera pis, par l'influence des puissances

¹ Entre autres Michel Wisniowski.

voisines, et auquel les intérêts du pays seront inconnus d'abord, indifférents presque toujours.

Sobieski le premier¹, sans que rien le rattachât aux grandes familles qui avaient régné jusque-là, fut tiré de la foule et appelé à être le chef de ces nombreux gentilshommes, braves, entreprenants, généreux, mais susceptibles à l'excès, hautains, turbulents, qui ne voyaient en lui que le premier d'entre eux auquel ils permettaient de régner, mais défendaient de commander ; qui se disaient fièrement *électeurs de rois, mais destructeurs de tyrans*², et qui, jaloux de leurs anciennes et chères prérogatives, entourèrent le pouvoir royal d'une barrière d'autant plus élevée que, dans l'Europe entière, il l'avait déjà franchie.

Et pourtant, malgré ces entraves, Sobieski serait peut-être parvenu à écarter les périls résultant pour la nation des défauts de son caractère.-Élevé par sa gloire au-dessus de ses compatriotes sans que le sentiment de l'universelle égalité pût en être blessé, simple et bon, conciliant, disposé à des concessions, nul mieux que lui n'était plus propre à établir une nouvelle dynastie et à recommencer l'ère glorieuse des Jagellons. Mais les institutions s'y opposèrent, et la certitude que ses enfants seraient précipités, après sa mort, des marches du trône dans la foule des citoyens, lui fit suivre une ligne de conduite qui fut fatale à sa popularité. Après avoir sauvé à Vienne de trois cent mille Turcs et Tatares Léopold Ier dont il ne se fit ni un allié fidèle, ni même un ami reconnaissant, et qui, blessé dans son orgueil de devoir son salut à un souverain électif, évita de lui témoigner sa gratitude même par des paroles³, Sobieski persista dans cette alliance et, au lieu de se maintenir indépendant, neutre et par conséquent recherché et puissant entre l'Autriche, qui pouvait encore avoir besoin de lui, et la Turquie, affaiblie par son récent et éclatant échec, il entre dans la ligue chrétienne, croyant assurer à ses fils des alliés puissants qui les aideront à le remplacer sur le trône. Mais à peine a-t-il envahi la Moldavie, d'après le conseil intéressé de Léopold, que celui-ci refuse de lui envoyer les secours promis. Contraint par son grand âge de quitter le commandement de l'armée, il le cède à des généraux inhabiles qui succombent. Un de ses fils échoue dans une expédition ; et c'est alors que, se voyant sans véritables alliés et menacé par de puissants ennemis, il signe, en versant des larmes sur l'avenir de sa patrie, le traité de Moscou qui devait en effet lui être si funeste. Sa popularité en fut d'autant plus compromise qu'on n'ignorait pas l'influence de jour en jour plus grande qu'exerçait sur son trop tendre époux une reine demeurée étrangère en

¹ Déjà, il est vrai, Étienne Bathori avait été proclamé en 1575 sans qu'il fût allié aux Jagellons. Mais on lui avait imposé l'obligation sine qua non d'épouser Anne Jagellon, sœur de Sigismond-Auguste, quoiqu'elle fût sexagénaire et partant incapable d'avoir des enfants. (*Histoire et relations du voyage de la reine de Pologne, Marie de Gonzague*, par Jean de Bléauval ; Paris, Toussaint Quinet, 1648.) — Quant à Henri de Valois, élu en 1573, il appartenait à une famille régnante.

² Paroles de Zamoïski à Sigismond III.

³ Après la défaite des Turcs, leur vainqueur et l'orgueilleux empereur se virent dans la campagne, à peu de distance de Vienne. Léopold, indécis, avait demandé à ceux qui l'entouraient comment ils pensaient qu'il dût recevoir le roi, qui n'était qu'électif. *A bras ouverts*, avait répondu le duc de Lorraine. L'Empereur ne goûta point un si noble conseil, et, croyant mettre son amour-propre à couvert, il n'adressa à Sobieski que de vagues remerciements sur la délivrance de Vienne. Le mot reconnaissance ne sortit pas même de sa bouche. Sobieski lui fit sentir d'une manière piquante et spirituelle le ridicule de son procédé : *Mon frère*, lui dit-il en remontant à cheval, *je suis bien aise de vous avoir rendu ce petit service*.

Pologne, que son origine rattachait à la France, que ses alliances unissaient à l'Autriche, et dont les menées, les cabales et les intrigues étaient, aux yeux d'une noblesse méfiante et soupçonneuse, une menace pour ses plus précieuses prérogatives et une atteinte à la liberté de la prochaine élection.

Ce régime électif, auquel il devait le trône, fut ainsi, pour Sobieski, une des causes de ses fautes. Si le pouvoir avait été héréditaire, tranquille sur le sort de ses fils il ne leur aurait pas cherché une alliance antinationale, et le père rassuré aurait laissé agir le roi ; la noblesse et le clergé appelés non à élire à chaque changement de règne, mais seulement à obéir, auraient soutenu le monarque de leur dévouement au lieu d'exiger de lui de la reconnaissance ou de le menacer de leur hostilité, et, réduits à un rôle secondaire, ils seraient entrés dans la dépendance commune. Enfin, tout sujet de division aurait disparu ; le roi n'aurait placé que dans la Pologne ses affections et ses intérêts, comme la Pologne n'aurait vu les siens que dans la même famille ; la mort du souverain n'aurait pas été désirée par quelques-uns, sa maladie la cause et le point de départ d'intrigues et de cabales ; la Pologne eût été homogène et forte. Quel besoin, en effet, n'aurait-elle pas eu alors de l'union la plus parfaite ! Pendant que, pour éviter le pouvoir absolu d'un seul, elle perpétuait la souveraineté tumultueuse et anarchique d'un grand nombre ; pendant qu'elle empêchait, par une crainte exagérée de la tyrannie, l'ordre de pénétrer dans l'administration et la régularité dans le gouvernement ; pendant que la licence et l'anarchie s'introduisaient peu à peu sous les apparences de la liberté, dont on exploitait les abus au lieu d'en régler l'usage, deux royaumes, gouvernés par une autorité absolue et d'une complète homogénéité, se formaient autour d'elle, et ce peuple aussi imprévoyant qu'infortuné paraissait insensible à leurs progrès permanents. Il ne voyait pas qu'un jour viendrait où, placé entre les deux, il ferait obstacle à leur agrandissement, et, brave mais indiscipliné, chevaleresque mais mobile, brillant mais désuni, il resterait sans défense et deviendrait la proie facile de ses avides et trop puissants voisins !

Mais les choses doivent avoir leur cours, et les peuples comme les hommes se précipitent vers leur perte par une accumulation de fautes et un aveuglement qui étonnent et devraient instruire la calme et lointaine postérité. C'est en vain qu'un des derniers rois¹ avait supplié la noblesse de remédier aux malheurs que ses prétendues élections libres attiraient sur le pays et de renoncer à ses privilèges personnels. C'est en vain qu'il avait annoncé à la Pologne qu'elle serait dévorée par les autres nations et partagée entre le Moskovite et le Brandebourgeois². Ces paroles prophétiques étaient restées sans effet. Des diètes toujours tumultueuses se succédaient sans apporter de remèdes aux maux existants. Le plus souvent, elles n'arrivaient pas à leur terme et étaient brusquement rompues par un membre mécontent ou vendu, sans qu'il eût été possible de rien conclure. De puissantes oppositions surgissaient contre le roi, à l'égard duquel la nation

¹ Jean-Casimir.

² Voici les paroles prononcées par Jean-Casimir dans la diète de 1661 : Dieu veuille que je sois un faux prophète ; mais si vous ne vous hâtez pas de remédier aux malheurs que vos prétendues élections libres attirent sur le pays, si vous ne renoncez pas à vos privilèges personnels, ce noble royaume deviendra la proie des nations. Le Moskovite vous arrachera la Russie et la Lithuanie ; le Brandebourgeois s'emparera de la Prusse et de Posen, et l'Autriche, plus loyale que ces deux puissances, sera obligée de faire comme elles : elle prendra Krakovie et la Pologne. u Il était impossible de mieux prévoir, et l'événement ne devait que trop réaliser cette prophétie singulièrement exacte.

était constamment méfiante. Des cabales se formaient dans lesquelles ne craignaient pas d'entrer les membres eux-mêmes de la famille royale. L'influence pernicieuse de l'étranger s'accroissait et chaque élection inclinait de plus en plus l'État vers sa ruine.

Au surplus le mal ne paraissait pas à la surface, et le lustre jeté sur la Pologne par les victoires de Sobieski la faisait briller encore d'un éclat qui trompait et les Polonais et l'Europe entière à qui leur gloire déguisait leur faiblesse.

CHAPITRE III

Habile conduite de Polignac à Varsovie. — Sa souplesse. — Nature de ses relations avec la reine. — Son influence sur elle. — Il emploie cette influence à perdre la cour de Vienne dans son esprit. — Il laisse le prince Jacques s'aliéner, par ses imprudences, le cœur des Polonais. — Efforts de l'abbé de Polignac pour rétablir la paix entre la Pologne et la Porte-Ottomane, et permettre à celle-ci de reporter toutes ses forces contre l'Empereur d'Allemagne, adversaire de Louis XIV. — Méfiance du nonce. — Polignac parvient à la dissiper. — Il obtient de Sobieski l'autorisation de voir l'ambassadeur tatar et d'agir. — Mustapha II. — Heureux débuts de son règne. — Il a le projet de combattre surtout les Impériaux et de ménager les Polonais. — Entrevue de Polignac et du représentant du Sultan. — Sobieski s'est résolu trop tard à cette alliance. — Il est impuissant à faire accepter sa volonté. — Divisions intérieures en Pologne. — Amertume des dernières armées de Sobieski. — Sa mort.

L'abbé de Polignac ne devait point se faire illusion sur cette splendeur artificielle. Dès son arrivée, il se rend un compte exact de la situation réelle, et sait trouver la voie qui le conduira au succès.

Tout d'abord il se répand et se prodigue. Son prédécesseur, le marquis de Béthune¹, qui avait voulu, peut-être par des moyens inavouables², traverser le mariage du fils de Sobieski avec la princesse de Neubourg, parce que cette union l'attachait plus étroitement aux nombreux ennemis de Louis XIV³, s'était par cela même attiré une impopularité qui avait rejailli sur la France. Mais Polignac a bientôt effacé ces fâcheuses impressions, et, par des transformations successives qui sont faciles à sa nature flexible et aimable, il parvient à plaire à des gens de goûts et de caractères tout opposés⁴.

Si son instruction étendue et le tour littéraire de son esprit le rendent précieux à un roi qui, même pendant la guerre, avait fait des auteurs latins ses chers et inséparables compagnons, les grâces de sa conversation et son spirituel enjouement le mettent en évidence dans une cour élégante et frivole. En même temps qu'il annonce à Sobieski, ennemi du cérémonial, l'intention dans laquelle il est de faire sans aucune pompe son entrée à Varsovie, au primat de Pologne, qu'il sait d'un goût tout différent, il offre de la part de son maître de riches et fastueux présents, et il entretient ainsi avec le futur interroi des relations si bien commencées à Holowick. Au fils aîné de Sobieski, il rappelle que Louis XIV est son parrain ; à ses jeunes frères, dont il connaît les sympathies pour la France, il conseille un voyage à Paris⁵. Dans les autres cours, il suffit de plaire au roi, à quelques favoris, peut-être à une favorite ; mais notre ambassadeur n'ignore pas qu'en Pologne il faut ménager jusqu'au moindre gentilhomme. Aussi il les voit, il les flatte, il les caresse. Aux plus grands, aux Jablonowski, aux Sapieha, aux Opalinski, aux Leszczyński, il donne l'assurance que Louis XIV a pour eux une grande estime. Aux autres, il ouvre sa bourse et il offre l'amitié du représentant du souverain sur lequel l'Europe entière a les yeux fixés. A tous il donne, dans sa splendide villa de Fleuson, de magnifiques fêtes, auxquelles assiste la cour, et qu'il sait rendre attrayantes par une abondance toute nationale.

Quant à la reine, dont la chambre était devenue le cabinet d'État, il est incontestable que durant trois années il a exercé sur elle l'empire le plus absolu. Quelle a été la source de cette influence extraordinaire ? Polignac a-t-il voulu imiter Mazarin ? Pensait-il comme lui **que, quand on a le cœur, on a tout**⁶ ; et a-t-il appliqué ce principe pour réussir ? La beauté de la reine, qui avait résisté aux années, le degré de son intimité avec un compatriote jeune et séduisant, le peu de circonspection apporté dans leurs entretiens longs et journaliers, l'éclat et le retentissement qu'eut plus tard leur rupture, qui ne parut pas être celle de deux

¹ Le vidame d'Esneval ne fut qu'un chargé d'affaires qui résida à Varsovie depuis le rappel du marquis de Béthune (1691), jusqu'à la nomination de l'abbé de Polignac (1692).

² On l'accusait d'avoir soudoyé une armée de quatre-vingt mille Tartares et de vingt mille Turcs qui vinrent mettre à feu et à sang le patrimoine du roi.

³ Ce mariage faisait du prince de Pologne le beau-frère du roi Pierre de Portugal, de Charles II, roi d'Espagne, et de l'empereur Léopold.

⁴ Le sénat et la noblesse eurent bientôt pour l'abbé de Polignac de grands sentiments d'estime, dit l'auteur anonyme d'une très-intéressante *Histoire de Frédéric-Auguste*, t. II, p. 76 ; La Haye, Gosse et Prévôt, 1734.

⁵ Lettre de l'abbé de Polignac à M. de Croissy, ministre des affaires étrangères.

⁶ Lettre du cardinal Mazarin à Louis XIV, du 28 août 1659.

amis¹, peuvent expliquer les cris de la malignité publique, mais ne suffisent pas pour faire admettre par l'histoire une accusation qu'on ne trouve énoncée que dans les pamphlets de l'époque et contre laquelle protestent le caractère dont était revêtu l'abbé de Polignac et l'énorme disproportion de son âge avec celui de la femme de Sobieski².

Quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, cette influence existait, et Polignac sut la tourner au bénéfice de la France. Sa tactique était toute tracée : perdre la cour de Vienne dans l'esprit de la reine, se donner auprès des grands le mérite d'avoir fait abandonner une politique impopulaire, et laisser le prince Jacques, fils aîné de Sobieski, partant le rival le plus sérieux du prince de Conti, continuer à s'aliéner le cœur des Polonais en ne dissimulant pas ses sympathies pour l'empereur d'Allemagne.

Afin d'obtenir ces importants résultats, l'abbé de Polignac entre, en les secondant, dans toutes les vues de la reine, qui favorisent d'ailleurs ses projets en ce qui concerne la succession au trône. De ses trois fils, en effet, la reine déteste l'aîné dont les disgracieux défauts physiques nuisent à ses réelles qualités morales, et qui, petit, laid, faible en apparence, sans extérieur comme sans grâce, repousse au lieu d'attirer à lui, et, selon l'expression du marquis de Béthune, porte l'exclusion sur son visage. Elle préfère Alexandre et Constantin, qui, nés sur les marches du trône, sont seuls appelés les fils du roi³, Alexandre surtout, beau, grand, réfléchi, observateur⁴, qu'elle a toujours entouré de sa plus tendre affection, et dans lequel elle aime à voir le futur successeur de Sobieski. Polignac semble partager cette préférence ; mais ce sont moins encore les préférés d'une reine, à laquelle il veut plaire, qu'il soutient, que les rivaux d'un prince qui par son âge est le plus rapproché du trône. En même temps, l'habile ambassadeur ne néglige aucune occasion de rendre plus douloureuses à l'orgueilleuse mère les blessures que la hautaine cour de Vienne ne peut s'empêcher de faire à son amour-propre ; et au procédé rigoureux de l'empereur d'Allemagne, qui cherche à traverser le mariage de l'Électeur de Bavière avec la princesse de Pologne, à cause de l'infériorité nobiliaire de la maison d'Arquien⁵, il oppose la conduite généreuse de Louis XIV qui vient d'envoyer au père de la reine le collier du Saint-Esprit. Puis, après avoir cherché, par des arguments dont il n'ignore pas la faiblesse, à dissuader le prince Jacques du projet qu'il a formé d'aller à Vienne, il donne une plus grande portée à ce voyage en le faisant défendre par le roi, et la noblesse est tout à la fois reconnaissante envers l'abbé d'une intervention qu'elle croit désintéressée, et irritée contre le prince Jacques

¹ La reine, qui avait donné son portrait à l'abbé de Polignac, alla elle-même l'arracher de la chambre de l'ambassadeur.

² Elle avait vingt ans de plus que Polignac, c'est-à-dire à cette époque (1693), cinquante-deux ans, mais non pas soixante ans comme l'affirme M. de Salvandy dans son *Histoire de Sobieski*. Dans l'*Art de vérifier les dates*, vol. VIII, p. 136, on trouve en effet qu'elle est morte en 1716, âgée de soixante-quinze ans. Elle est donc née en 1641. Ce même chiffre est indiqué dans le tome XXII, p. 175, de la *Biographie universelle*, article Lagrange d'Arquien.

³ L'aîné, le prince Jacques, était venu au monde avant que Sobieski eût été fait roi.

⁴ Il pense beaucoup et fait des réflexions sur tout ce qui se passe ; il est moins vif qu'un jeune homme ne l'est ordinairement. Lettre de Polignac à Louis XIV.

⁵ L'Empereur fit dire à l'Électeur que ce mariage ne lui était pas convenable, parce que les enfants qui naîtraient de cette union ne pourraient pas, à cause de la maison d'Arquien, être reçus chanoines dans les cathédrales d'Allemagne. C'étaient des chapitres où l'on exigeait les preuves de la noblesse la plus ancienne et la plus épurée.

de ce que, malgré la défense de son père, il fait une démarche qui, dit-elle hautement, lui ferme le chemin du trône.

Ces intrigues de cour n'occupent pas seules l'ambassadeur français. Sa vue perçante porte plus loin, et il ne craint pas d'entrer hardiment dans les grandes affaires qui bouleversent alors l'Europe et qui intéressent au plus haut point son pays. En ce moment, une vaste coalition, dont l'empereur Léopold est le chef, se forme contre Louis XIV, et va mettre la monarchie française en péril. L'abbé de Polignac comprend que, s'il peut réussir à rétablir la paix entre la Pologne et la Porte Ottomane, celle-ci, débarrassée d'un puissant ennemi, pourra reporter toutes ses forces contre l'empereur d'Allemagne, et opérer en faveur de la France une utile diversion.

Mais la tâche était rendue difficile tant par les méfiances du parti autrichien, très-puissant à Varsovie, que par les scrupules de Sobieski. Comment, d'un côté, l'abbé de Polignac dont toutes les démarches sont épiées et commentées, parviendra-t-il à voir, l'insu de tous, l'ambassadeur tatar arrivé depuis peu en Pologne, et, en cas de succès, comment triomphera-t-il des hésitations d'un roi pieux et quelque peu timoré qui a juré par deux fois, entre les mains du pape Innocent XI, de n'abandonner jamais ni l'Allemagne, ni Venise, sous quelque prétexte que ce soit et quelque avantage qu'il y puisse trouver ?

De tous les ambassadeurs étrangers, celui qui redoute plus encore que l'envoyé de l'Empire une paix de la Pologne avec la Turquie, est le représentant de cette cour de Rome que fait trembler le seul souvenir de la terrible invasion de 1683, et qui ne voit sa sûreté comme sa tranquillité que dans la ligue des trois puissances allemande, vénitienne et polonaise contre l'infidèle¹. Aussi, devinant par crainte le projet que l'habile patriotisme de Polignac lui a inspiré, le nonce voit ce dernier et lui fait part de ses appréhensions. Polignac, que deux séjours assez prolongés à Rome ont familiarisé avec la ruse italienne, est encore plus adroit que l'adroit prélat dont non-seulement il dissipe les soupçons intelligents, mais qu'il séduit au point de s'en faire un ami.

Après qu'il a ainsi détourné l'attention dangereusement éveillée de ses adversaires, l'actif ambassadeur commence aussitôt à exécuter son plan. Afin d'augmenter encore, si c'est possible, son influence sur la reine, il se crée de nouveaux titres à sa reconnaissance par un service des plus importants. Le projet de mariage entre la princesse Thérèse Sobieska et l'Électeur de Bavière avait été repris, et le seul obstacle à cette union était maintenant le paiement d'une dot de cinq cent mille livres exigé par Maximilien-Emmanuel. Sobieski, ne parvenant pas à réunir cette somme, a déjà renoncé à cette alliance séduisante, quand, à son insu, la reine s'engage à ce paiement, après avoir imaginé avec Polignac un envoi considérable de blés en France, qui sera assez lucratif pour qu'elle puisse tenir sa promesse. Ayant appris ensuite de Sobieski lui-même, dont la confiance envers l'ambassadeur français est complète, la levée du siège de Belgrade que les Turcs viennent de forcer les Allemands d'abandonner, et surprenant chez le roi de Pologne quelques signes non équivoques de satisfaction, il saisit avec empressement cette occasion de lui faire entendre qu'après cet échec l'Empereur se trouve hors d'état d'imposer à la Porte une paix avantageuse ; que, dans tous les cas, il lui sera maintenant difficile, en supposant qu'il en ait l'intention, de ménager, dans les stipulations de cette paix,

¹ Ce traité de guerre offensive et défensive, entre l'Empereur, le roi de Pologne et les Vénitiens, avait été conclu en 1684.

les intérêts de la Pologne. Il termine en démontrant combien il serait plus facile à la cour de Varsovie de conclure elle-même un arrangement, et, de peur d'exciter la méfiance de son ombrageux contradicteur, il lui prouve en quoi cet arrangement serait plus conforme encore aux intérêts de la Pologne qu'à ceux de la France¹. Sobieski, déjà ébranlé, reçoit sur ces entrefaites la nouvelle de l'alliance étroite conclue entre la maison de Lorraine et l'évêque de Breslau, prince de Neubourg, grand-maître de l'ordre Teutonique et beau-frère des souverains du Portugal, de l'Espagne et de l'Allemagne. L'ambassadeur français n'a pas de peine à persuader à la reine, et par conséquent au roi, que cette alliance est faite en vue de la succession prochaine au trône de Pologne, et à leur faire entrevoir le danger réel qui en résulte pour leurs enfants. Sobieski irrité l'autorise enfin à voir l'ambassadeur tatar.

Le nouveau sultan, Mustapha II, auquel Polignac va ainsi pouvoir faciliter le moyen de détourner Léopold de Louis XIV, comme un siècle et demi auparavant² Soliman II avait détourné Charles-Quint de François Ier, semblait, soit par son caractère, soit par l'esprit qui avait inspiré les premiers actes de son règne, devoir se prêter à cette heureuse combinaison. Moins cruel que ses prédécesseurs, et n'ayant pas eu comme la plupart d'entre eux à teindre de sang le chemin du trône, religieux, appliqué et économe, il venait de déclarer qu'il voulait gouverner lui-même. Prenant en personne le commandement de ses troupes, il renonçait à cette habitude déshonorante autant que désastreuse par laquelle les sultans, se tenant relégués au fond de leur sérail, décourageaient l'armée par leur absence, qui explique les défaites des règnes précédents, et qui allait être pour la Turquie une des causes de sa certaine et de plus en plus rapide décadence. Faisant naître ainsi des espérances qui ne se réaliseront pas, et se signalant par une sagesse et une fermeté qui devaient sitôt faire place à la timidité et à la faiblesse, Mustapha II, qui allait bientôt tomber sous le joug dégradant de ses favoris, se montrait tout d'abord fièrement indépendant, et paraissait appelé à rétablir la grandeur ottomane.

Des trois ennemis que lui assure la ligue d'Augsbourg et que maintiennent contre lui les manœuvres intéressées de la cour de Rome, il annonce l'intention de combattre vigoureusement les impériaux seuls. Quant aux Vénitiens, il ne les attaque pas encore ; il se contente d'exciter adroitement les Grecs contre eux et de les affaiblir mutuellement. Restent les Polonais qu'il ménage et dont l'habileté de Polignac va tâcher de le débarrasser.

Ne pouvant pas voir d'une manière ostensible le représentant du sultan, et désirant tenir compte des appréhensions que conservait le roi, âgé et faible, à l'égard de la cour de Vienne, Polignac fixa avec Sobieski lui-même les moindres détails de l'entrevue. Ainsi que cela avait été convenu, il se rencontra, comme par hasard, avec l'ambassadeur tatar chez un marchand où un interprète avait conduit ce dernier. Là, dans un long entretien qui avait de nombreux témoins, il ne fut question que de plaisirs et de choses futiles, et l'on se donna rendez-vous pour le surlendemain au château de Javarouf, qui appartenait à la reine³.

¹ Je n'ai pas voulu lui donner sujet de croire (à Sobieski) que, dans la poursuite que je fais de la paix, j'ai plus d'attention aux intérêts de la France qu'à ceux de la Pologne. Lettre à M. de Croissy.

² En 1544.

³ Lettre à M. de Croissy.

Après y avoir pénétré par deux voies et par deux portes différentes, les deux ambassadeurs s'isolent dans un cabinet écarté. L'abbé de Polignac, avec une simplicité noble et facile et une aisance merveilleuse, aborde le premier le sujet de l'entrevue. Il indique quels sont les intérêts communs de la Pologne et de la Turquie. Il dit que le temps n'est plus où la nation polonaise s'étendait de l'Austrasie à la mer Caspienne, de la mer Baltique au Danube. Il montre la supériorité actuelle de l'empire d'Allemagne et la nécessité de mettre des bornes à sa puissance menaçante. Il demande, il est vrai, la reddition de Kamienieck, forteresse importante pour la Pologne, mais il fait comprendre au représentant du sultan combien il sera facile à la Porte de se dédommager sur la Transylvanie et peut-être la Hongrie. L'ambassadeur tatar paraissant préoccupé d'un bruit relatif à des propositions de paix qui auraient été adressées par Louis XIV à l'Empereur, Polignac le rassure en lui expliquant que le roi de France n'a pas d'autre but que de séparer Léopold des princes d'Allemagne, et il ajoute aussitôt que si Louis XIV, vainqueur à Nerwinde et à Charleroi, cherche à isoler son adversaire, à plus forte raison le sultan, qui n'a pas encore combattu, doit-il s'imposer quelque sacrifice pour détacher de l'Empire la Pologne, que sa position géographique fait entrer plus naturellement dans une guerre entre deux puissances également voisines¹.

Continuez à vous charger, écrit Louis XIV à son ambassadeur², de la conclusion de la paix avec la Porte. Je vois avec plaisir que vous êtes bien instruit de la manière dont il faut se conduire avec les Polonais pour leur faire prendre un bon parti, et je m'assure que vous y ferez tout ce que je puis attendre de votre adresse. Et M. de Croissy ajoute : Je prends la plume pour vous dire une vérité que j'avais prévue depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, qui est que Sa Majesté convient qu'elle ne pouvait employer personne dans ses ambassades qui pût la servir mieux que vous. Le représentant de Mustapha II partait en effet pour Constantinople séduit et persuadé, et après avoir promis d'employer au succès de la négociation le crédit dont il jouissait dans le Divan.

Mais cette alliance avec la Turquie, qui eût été très-utile pour la France, sans être désavantageuse à la Pologne, ne devait pas avoir lieu. L'indolence d'une partie de la nation polonaise, la résistance opiniâtre de l'autre, s'y opposaient. Sobieski s'y était décidé trop tard, et il avait trop perdu de sa force pour pouvoir maintenant imposer sa volonté. Son autorité était alors si impopulaire qu'il suffisait que celui à qui les Polonais faisaient un reproche de ses trop nombreuses expéditions parlât de paix, pour qu'ils s'y refusassent, croyant voir dans chacun des actes du roi, qu'ils savaient dictés par la reine, une atteinte à leur liberté.

La lutte était en effet plus vive que jamais entre la nation et son chef, qui ne retenait le pouvoir que d'une main défaillante. Le malheureux roi n'avait pas seulement à combattre l'opposition de quelques-uns, mais encore l'indifférence paresseuse du plus grand nombre. La plupart n'agissaient pas et se reposaient. Ceux qui sortaient de cette léthargie générale s'appliquaient à le contrecarrer. Vainement leur représentait-il le mal qu'ils faisaient à leur pays, le mépris qu'en concevaient les puissances voisines, la certitude qu'ils en étaient aujourd'hui la risée et la crainte d'en être demain la proie. Vainement élevait-il sa voix au milieu des diètes et adjurait-il les sénateurs de veiller aux intérêts de la patrie en

¹ Lettre à M. de Croissy.

² Lettre de Louis XIV, du 29 octobre 1695.

danger. Parfois des sanglots s'échappaient de sa poitrine, et l'auguste vieillard terminait par des larmes ses supplications. L'assemblée partageait alors son émotion ; les rivalités et les haines disparaissaient, et elle acclamait celui dans lequel elle entrevoyait un instant son sauveur. Impression passagère, retour momentané d'où ne résultait aucun remède, et qui prouve seulement que les vices de ses institutions, plus encore que les défauts de son caractère, ont précipité cette nation vers sa ruine !

Cette espérance, qu'il a constamment nourrie, de rendre la couronne héréditaire dans sa famille et de recevoir ainsi le prix le plus doux de ses travaux, Sobieski est maintenant contraint de l'abandonner, parce qu'il reconnaît avec amertume l'impopularité de ses fils et qu'il est le témoin des divisions de tous les siens. Lorsque, effrayé par la perspective de leur avenir précaire, il veut leur laisser au moins quelques richesses, ses ennemis dénaturent ses intentions et l'accusent d'avarice. Ce roi faible, mais essentiellement bon, qui écrivait dès 1683¹ : *Obliger tout le monde et n'avoir rien à attendre que de Dieu, telle est ma destinée*, la voyait chaque jour ainsi se réaliser. Il comptait presque autant d'ingrats que d'obligés. Léopold, dont il avait sauvé l'empire, l'avait constamment poursuivi de sa jalousie basse et haineuse. Celle qu'il avait fait asseoir à ses côtés sur un trône illustre ne voyait dans son fils aîné qu'un ennemi, dans la princesse de Neubourg, sa belle-fille, qu'une rivale en influence et en beauté, dans les grands que des complices complaisants ou des objets de sa haine, et, dans Sobieski, qui l'avait tant aimée, elle ne considérait que le roi qu'elle assombrissait et tourmentait en le poussant sans cesse à faire un testament², et dont elle fut même accusée, non sans raison³, d'avoir abrégé l'existence.

Et cependant, le malheureux septuagénaire n'avait plus que peu de jours à vivre. Aux souffrances causées par ses anciennes et glorieuses blessures étaient venues s'ajouter de nouvelles et cruelles infirmités. Usé par la goutte, atteint d'hydropisie, il s'avançait assez rapidement vers la tombe sans qu'il fût nécessaire de l'y précipiter.

Le 16 juin 1696, Sobieski, qui habitait Willanow, sa résidence favorite, faisait comme d'habitude, avec l'abbé de Polignac, une promenade dans les vastes jardins de cette splendide résidence, quand tout à coup il est saisi d'un accès de fièvre, et l'on est obligé de le transporter dans ses appartements. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, qui est aussi l'anniversaire de la naissance du roi et celui de son élection, étant encore très-faible, mais croyant avoir repris un peu de forces, il descend au jardin et y fait quelques pas, soutenu par l'ambassadeur français et par l'évêque Zaluski. La foule, qui se presse autour du château pour fêter les deux anniversaires, peut ainsi revoir celui qu'elle va perdre à jamais. Mais le roi est bientôt contraint de rentrer dans sa demeure. Il s'y entretient de son peuple et demande ce qu'on dit de lui à Varsovie ; et, comme on lui répond que les temples sont remplis par ceux qui remercient Dieu de l'avoir fait naître et qui

¹ Lettre de Sobieski à la reine, écrite du camp le 18 septembre 1683.

² A quoi remédierais-je ? répondit Sobieski. Ne voyez-vous pas que tous les cœurs sont corrompus et qu'un esprit de vertige s'est emparé des Polonais ? Dois-je nie flatter de ramener l'ordre par un testament ? Malheureux rois ! vivants, nous ordonnons : on ne nous écoute pas. Nous écouterait-on davantage quand nous ne serons plus ?

³ La reine, dit Zaluski, qui avait plus que la prévoyance de l'avenir, qui en avait la prescience (*futurorum provida et plus quam prescia*), la reine me demanda de lui faire faire un testament... et plus loin, en parlant de l'entrevue qu'il eut à cette occasion avec le roi : On ne pouvait avoir un tel entretien sans terreur.

demandent la prolongation de sa précieuse vie, il est ému et se recueille quelques instants. Puis il se met à causer à voix basse avec la reine, l'abbé de Polignac et Zaluski, qui seuls se trouvent dans sa chambre. A cinq heures, il est tout à coup frappé d'une attaque. En ce moment, les palatins et les grands de la cour sont réunis à la table du marquis d'Arquien, auquel les intrigues de la reine sa fille ont fini par assurer la pourpre romaine. Aux cris poussés par ceux qui entourent Sobieski, le cardinal d'Arquien accourt suivi de ses hôtes dont quelques-uns chancellent d'ivresse. Aussi, lorsque le royal malade sort enfin de son anéantissement et qu'il aperçoit cette affluence, il dit d'une voix faible : *Stava bene*¹, comme s'il regrettait de rentrer dans cette vie qui lui pèse depuis si longtemps. Puis, ayant bête de profiter du temps que Dieu lui donne pour se réconcilier avec lui, il s'entretient avec son confesseur et reçoit les sacrements avec les marques de la plus grande piété. Il fait ensuite approcher la reine, et, au nom de l'affection qu'il lui a toujours portée, il l'adjure de n'avoir jamais d'autre intérêt que celui de ses enfants, et il lui démontre que la concorde et l'union entre elle et ses trois fils sont pour sa famille le plus sûr moyen de demeurer sur le trône. Il consacre les derniers instants qui lui restent à sa chère Pologne, et, pendant qu'il exprime les vœux qu'il forme pour son bonheur, une seconde attaque le frappe et le tue. Au moment même où ce héros qui, au dire d'un autre héros², n'aurait jamais dû mourir, rendait à Dieu sa belle âme, le soleil disparaissait à l'horizon³, la nuit se faisait, et le ciel semblait ainsi s'associer au deuil de tous.

L'abbé de Polignac, qui avait assisté jusqu'à la fin au spectacle de cette grande mort, se hâta d'en rendre compte à Louis XIV et de lui demander de nouvelles instructions pour se guider au milieu des événements qu'allait amener la vacance du trône.

¹ J'étais bien.

² Charles XII prononça ces paroles sur le tombeau de Sobieski.

³ Tous les biographes de Sobieski s'accordent en effet pour remarquer qu'il rendit le dernier soupir au moment précis du coucher du soleil.

CHAPITRE IV

Louis XIV se détermine à faire poser la candidature du prince de Conti au trône de Pologne. — Motifs de cette résolution. — Prince de Conti. — Ses qualités. — Causes de l'isolement dans lequel le tient Louis XIV. — Candidats à la couronne de Pologne : les princes Jacques, Alexandre et Constantin, fils de Sobieski. — L'Électeur de Bavière, Jacques II d'Angleterre, Odescalchi, Pierre Alexévitch, Frédéric III de Brandebourg, le duc de Lorraine, le prince de Bade, Sapieha, Opalinski, Kontski, Leszczyński et Jablonowski. — Conduite inconvenante de la reine après la mort de Sobieski. — Divisions dans la famille royale. — Polignac rompt avec la reine. — Il prépare habilement les grands à accepter et à soutenir la candidature de Conti. — Il la pose éloquemment dans la diète préparatoire et il réfute les objections qu'elle soulève. — Indifférence de Conti pour le trône de Pologne. — Source de cette indifférence. — Dangers que court à Varsovie l'abbé de Polignac. — Rédaction des pacta conventa. — Promesses, réalisables autant qu'elles le sont, que fait l'abbé de Polignac au nom du prince de Conti.

La cour de France n'avait pas oublié qu'en 1672, Sobieski avait formé, avec le primat de Pologne et seize cents gentilshommes, une confédération dans le but de détrôner Michel Winiowski, et, ne supposant pas qu'il dût bientôt régner lui-même, avait écrit à Louis XIV, au nom des grands, [pour lui demander de leur donner pour roi ou Turenne, ou Condé, ou un prince de Conti encore enfant dont Turenne serait le tuteur](#)¹. Le souvenir de cette demande, qui n'avait pas abouti, grâce aux manœuvres ourdies par la cour de Vienne dans le dessein de perpétuer l'anarchie, s'était effacé lorsque, peu de temps après, le glorieux vainqueur des Turcs avait été appelé sur le trône ; mais il s'était réveillé à mesure que le temps approchait où sa couronne deviendrait vacante.

Louis XIV eut pleinement raison de saisir cette occasion d'enlever la république polonaise à l'influence autrichienne, et nous ne pouvons pas accepter le jugement sévère que porte sur cette entreprise un éminent historien². L'Europe se trouvait alors dans un de ces moments de calme et d'attente qu'il faut savoir employer pour se préparer aux grands événements qu'ils précèdent. Chaque jour on s'attendait à voir disparaître le dernier représentant de la branche espagnole, ce Charles II, infirme et malade dès sa naissance et qui se mourait depuis trente ans. Les deux maisons de Bourbon et d'Habsbourg, se tenant prêtes à une lutte prochaine et inévitable, devaient s'assurer partout des alliés et des positions. Comment s'étonner dès lors que les deux adversaires se soient également préoccupés de la succession de Sobieski et se soient rencontrés sur un terrain aussi agité et aussi important que celui de la Pologne ? Comment peut-on blâmer Louis XIV d'avoir suivi dans cette circonstance les conseils de Polignac, si conformes aux véritables intérêts de sa politique ? Lorsque depuis longtemps la diplomatie française n'avait cessé de chercher à éloigner la Pologne de l'Autriche et à la rapprocher de la Turquie, ne devait-il pas faire tous ses efforts pour placer à la tête de cette république un prince français, qui aurait assuré cette rupture et aurait été disposé à cette alliance également utile à la Pologne épuisée et à la France livrée alors à ses propres forces au moment de combattre un formidable ennemi ? Des trois candidats désignés autrefois par Sobieski, Turenne et Condé étaient morts, mais le prince de Conti n'était plus enfant, et il possédait toutes les qualités qui font un bon roi.

Ayant à la fois les charmes extérieurs qui attirent et les mérites solides qui attachent, François-Louis de Conti, non-seulement était digne du trône, mais, ce qui est d'une grande importance pour un candidat, il paraissait l'être. [Ressemblant, a dit Voltaire](#)³, [au grand Condé son oncle par l'esprit et le courage, il était animé du désir de plaire qui avait manqué quelquefois au grand Condé.](#) Élevé sous les yeux de son oncle illustre qui, se retrouvant en lui, l'aimait à

¹ Lettre de Sobieski à Louis XIV, du 14 juillet 1672. Déjà, quelques mois auparavant, plusieurs palatins avaient proposé de donner la couronne au comte de Saint-Pol. C'était le second fils, issu du second mariage du duc de Longueville avec la sœur du grand Coudé, si connue dans la Fronde sous le nom de duchesse de Longueville. L'aîné, envoyé à Rome chez les Jésuites, s'y fit prêtre en 1666, et renonça à tous ses biens en faveur de son cadet, comte de Saint-Pol. Celui-ci, dès son adolescence, était allé combattre pour la chrétienté à Candie. Il jouissait d'une réputation universelle de courage, de grandeur d'âme et de dignité. Au moment où l'on songeait à le proclamer roi de Pologne, il était tué au passage du Rhin. — *Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 19.

² Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVI, p. 229 et suivantes. Cet écrivain s'est trop souvent inspiré, dans le récit du règne de Louis XIV, des *Mémoires de Saint-Simon*, dont il intercale fréquemment de très-longes extraits dans sa narration.

³ *Siècle de Louis XIV*.

l'égal de son fils, il n'avait pas tardé à se passionner pour la gloire militaire, et il s'était successivement illustré en Hongrie, et plus tard au siège de Philisbourg et aux batailles de Steinquerque et de Nerwinde¹, où il s'était attiré l'estime du maréchal de Luxembourg. Le marquis de la Fare assure qu'il avait beaucoup d'esprit et une humeur douce qui le rendait de la plus aimable conversation qu'un homme puisse être², et Saint-Simon, d'ordinaire si avare d'éloges, dit de lui qu'il était les constantes délices de la cour et des armées, la divinité du peuple, le héros des officiers, l'amour du parlement et l'admiration des savants les plus profonds³.

Comment ce prince, qui plaisait si facilement à tous, n'avait-il jamais obtenu la bienveillance de Louis XIV ? Ne pourrait-on pas attribuer cette antipathie singulière, mais réelle, aux qualités mêmes du jeune prince ? Ses vertus, ses talents, sa grande réputation, les agréments de sa personne, la popularité dont il jouissait, paraissaient sans doute aux yeux du roi faire ressortir l'incapacité du grand dauphin et l'infériorité du duc du Maine. La pureté de son sang, le seul, dit Saint-Simon⁴, qui ne fût point mêlé avec la bâtardise, était d'ailleurs un démerite de plus qui excitait un dépit journalier chez madame de Maintenon et chez Louis XIV. Des lettres interceptées et qui contenaient quelques plaisanteries assez vives de Conti sur le roi qui ne l'aimait pas, et sur Louvois qui avait voulu l'empêcher d'aller combattre en Hongrie, avaient aigri davantage encore l'ombrageux monarque. Aussi était-il bien aise d'éloigner de la cour un prince dans lequel il voyait un mérite universellement reconnu et rencontrait une certaine résistance. Il fit donc préparer en Pologne son élection qui, en délivrant ses fils d'un voisinage dangereux et en faisant monter sur un trône un prince français, devait satisfaire à la fois et l'antipathie jalouse du père et le légitime amour-propre aussi bien que les intérêts du souverain.

Quels compétiteurs allait rencontrer Conti ? C'étaient d'abord les quatre enfants de Sobieski. Mais, des trois fils qui dès leur naissance avaient moins été les uns pour les autres des frères que des rivaux, l'aîné, détesté de sa mère, n'ayant pas été soutenu par son père trop faible, s'était complètement livré à la cour de Vienne et demeurait sous son influence, qui le rendait impopulaire à Varsovie. Rempli de jalousie et bientôt de haine à l'égard de ses jeunes frères, qu'il voyait le supplanter dans le cœur de sa mère, se sachant disgracieux et se voyant presque abandonné de tous, son caractère n'avait pas tardé à s'aigrir et son esprit naturellement élevé était devenu inquiet et morose. N'ayant ni l'éclat qui éblouit, ni la persévérance qui triomphe, manquant même de confiance en son succès, le prince Jacques recherchait la couronne moins encore parce qu'il comptait l'obtenir que pour l'enlever à l'un des siens. Mieux doués de la nature, tous les deux séduisants et d'une physionomie ouverte et agréable, mais l'un plus grave et plus réfléchi, l'autre plus brillant et plus caressant, Alexandre et Constantin, le premier surtout, avaient, par des qualités diverses, attiré exclusivement à eux l'affection de Marie-Casimire, et, par cela seul, la méfiance des grands⁵. Restait la princesse Thérèse, femme de l'électeur de Bavière. Mais

¹ A Nerwinde (29 juillet 1693), Conti s'était emparé du village de Landen et il avait ainsi puissamment contribué à la victoire.

² Marquis de la Fare, t. LXV, p. 253.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 308.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 309.

⁵ Au surplus, le prince Alexandre n'avait pas encore vingt-cinq ans, âge exigé pour pouvoir prétendre au trône.

les seigneurs disaient tout haut que, si on élevait l'électeur au trône, Marie-Casimire gouvernerait son gendre par sa fille. Elle avait en effet agi de telle manière depuis la mort de son malheureux époux qu'elle nuisait plus encore aux candidats qu'elle soutenait de sa protection qu'à ceux qu'elle poursuivait de sa haine.

Dès que Sobieski avait rendu le dernier soupir, elle s'était précipitée sur ses coffres et avait saisi tous ses bijoux. On lui demande la couronne royale pour parer, avant de l'exposer, le front du roi, et, comme elle la refuse de peur que le prince Jacques ne s'en empare, un des serviteurs est contraint de couvrir d'un casque de soldat la tête de Sobieski. Puis, s'étant présentée au château de Varsovie, dont son fils aîné s'est emparé et où il a établi des troupes, et n'ayant pas pu y pénétrer, elle revient à Willanow et ramène avec elle les restes de son époux. Jacques persiste dans son refus, ne voulant pas que sa mère s'introduise à l'abri du cercueil royal. Jean Sobieski demeura ainsi pendant plusieurs heures à la porte d'un palais, où il avait fait entrer lui-même et sa femme et son fils. Enfin, après les plus scandaleux débats, quelques évêques s'étaient interposés, et Marie-Casimire avait pu envahir à la suite de la dépouille glacée de son mari la royale habitation.

En même temps, elle envoie Jablonowski, un de ses fidèles, à Zolkiew où se trouvent les épargnes de Sobieski. Mais Jacques y accourt avant lui, et, comme ses frères veulent y entrer à sa suite, il les en chasse à coups de canon. Marie-Casimire se présente à son tour suivie des gens du cardinal d'Arquien, mais cette fois elle ne s'est pas placée sous la protection du cercueil royal, et elle ne parvient pas à pénétrer. Alors aux violences de la force succèdent le triomphe de la ruse et la guerre des écrits. D'un côté, le fils acné, de l'autre la veuve et les jeunes frères, lancent les uns contre les autres les pamphlets les plus vifs et les plus haineux. Les imputations hasardées, les insinuations calomnieuses, les injures grossières, les révélations compromettantes, y abondent. Tandis que la Pologne demeure encore calme et silencieuse sous l'impression du coup qui vient de la frapper, c'est l'intérieur de la famille royale elle-même qui offre au pays l'exemple, hélas ! bientôt suivi, de la désunion et de l'avidité : par tant de honte, les héritiers de Sobieski répudient ainsi hautement sa glorieuse succession !

Comment, au dehors, les espérances d'un grand nombre de prétendants ne se seraient-elles pas éveillées au récit de ces scènes révoltantes¹, qui écartent à

¹ Voici une lettre de l'abbé de Polignac qui montre les dissentiments et les querelles que l'on vit éclater dans les diétines réunies très-peu de temps après la mort de Sobieski. Cette lettre a été trouvée à la bibliothèque des Raczynski à Posen, dans les papiers inédits du baron Hoverbeck, ambassadeur de l'électeur de Brandebourg à Varsovie. Elle est traduite du polonais.

Varsovie, le 31 août 1696.

La diétine a été ouverte le 29 courant. Les discordes et les zizanies ont commencé en même temps.

Le cardinal Radziejowski, ayant à officier, a ordonné l'exhibition du dais. Les Lubomirski, mécontents de ce qu'il soutenait la cause de la reine, ont suscité contre lui quelques-uns des nonces qui ont réclamé de ce que le primat s'attribue les prérogatives qui ne lui appartiennent pas et ont quitté l'église en protestant. Le grand-maréchal de la Couronne, Lubomirski, a fait faire de son côté au primat qui était déjà à l'autel des plaintes sur cet abus (comme il l'appelait). Tout cela a occasionné un grand trouble pendant cette cérémonie religieuse.

De suite, à la première assemblée de la diète, on a traité la question de l'élection du maréchal de la diète que les provinces, la grande Pologne, la petite Pologne et la

jamais du trône la famille du dernier roi ? Aussi, à aucune vacance, n'avait-on compté autant de candidats à la couronne de Pologne. C'étaient d'abord, outre le prince de Conti, Jacques II d'Angleterre réfugié en France ; le prince Odescalchi, neveu du pape Innocent XI ; Pierre Alexévitch, tzar de Moskovie ; Frédéric III, électeur de Brandebourg ; puis Léopold, duc de Lorraine, que l'Empereur qui le présentait rendait par cela seul impopulaire ; le prince Louis de Bade qui se mettait sur les rangs plus encore pour l'honneur de prétendre au trône que par aucune espérance d'y réussir¹, et enfin l'électeur de Saxe ayant pour lui sa réputation d'homme de guerre, et son voisinage, qui avait permis à la Pologne de connaître la douceur de ses mœurs et sa libéralité.

Lithuanie, avaient l'habitude d'élire tour à tour. Il s'agissait de savoir en ce moment par quelle province le maréchal devait être choisi ; la dernière diète de Varsovie ayant été dissoute, il y avait incertitude s'il fallait la prendre pour non avenue.

Les Lithuaniens soutiennent qu'il faut la considérer comme ayant eu lieu, parce qu'ils sont intéressés à avoir leur tour à la prochaine diète élective ; ce qui leur serait d'un grand avantage dans ce cas. La session était fort tumultueuse, mais, en fin de compte, cela s'est gaiement terminé par suite de l'entrée de l'évêque de Posen, babillé pontificalement, crosse en main et précédé par des prêtres portant des cierges et l'eau bénite. L'évêque disait qu'il voulait bénir l'assemblée ; sur ce, quelqu'un demanda si c'était pour exorciser la République qu'il s'était muni de l'eau bénite. Tout le monde s'est mis à rire, et l'évêque a été obligé de sortir.

Ce même jour, dans la chambre sénatoriale, on a fait enlever le dais qui surmontait le trône pour ôter au cardinal l'envie de s'y asseoir.

La session terminée, les Lubomirski ont fait des efforts pour déterminer le cardinal à abandonner la reine, qui ne voulait pas quitter Varsovie, et plus elle s'y refusait, plus la noblesse redoutait ses intrigues et désirait son départ.

Le cardinal Radziejowski a dit qu'il voulait du dais comme cardinal parce qu'il en avait le droit, mais pas comme primat, et a ajouté que s'il pensait au dais il ne pensait pas à la couronne (littéralement : s'il avait le dais au-dessus de la tête, au moins il n'avait pas la couronne dans la tête). C'était une pointe contre le prince Lubomirski qui, comme on le dit et comme cela paraît être réellement, a le dessein de devenir roi.

La reine, enchantée de toutes ces zizanies, pousse le cardinal par l'entremise de Mme la castellane de Lenczyc (Towianska). D'autre part les femmes suscitent, autant qu'elles le peuvent, les maris et les frères, et on peut dire que les femmes brouillent la Pologne.

Ni hier ni aujourd'hui, il n'y a pas eu accord sur l'élection du maréchal ; si cela dure ainsi, la diète ne se terminera pas en quinze jours, et alors il pourra se faire que toute la noblesse monte à cheval et acclame pour roi quelqu'un auquel personne ne songe encore.

De nouveaux désordres paraissent sur les frontières où les troupes se révoltent, se confédèrent, comme on dit ici. Leur chef est Baranowski (une simple lance towavzysz). Deux bannières du castellan de Cracovie (Zablonowski) ont rejoint les confédérés. Ses ennemis disent que c'est lui avec la famille royale qui ont suscité ce soulèvement. Dieu sait comme il en sortira !

On a amené ici quelques Tartares qui accusent le castellan de Cracovie d'avoir écrit au Kan des Tartares de lancer sa horde en Wolhynie, en Podolie et en Ruthénie, où les Lubomirski et les Potocki ont leurs biens. C'est une basse calomnie, mais cela s'est fait pour perdre le castellan, qui sert la reine fidèlement.

Dans toutes ces discordes, je me tiens à l'écart et me prépare des amis en attendant.

Les instructions des diétines lithuaniennes sont de n'admettre à la couronne ni les princes royaux ni aucun piaste.

Je reste avec un profond respect, etc.

POLIGNAC.

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 244.

Les prétendants polonais étaient : Jean-Kasimir Sapieha, grand hetman de Lithuanie ; Luc Opalinski, grand-maréchal de la couronne ; Martin Kontski, palatin de Kiiovie ; Raphaël Leszczynski, staroste général, et Stanislas Jablonowski, grand hetman de la couronne et castellan de Cracovie.

Loin d'être effrayé par le nombre des compétiteurs au trône, l'abbé de Polignac se félicite d'avoir à lutter contre des partis plus nombreux, par conséquent moins forts. Tout d'abord, et avant d'avoir prononcé le nom du prince de Conti, il déclare hautement qu'il veut conserver sa pleine liberté d'action et qu'il n'embrasse la cause d'aucun concurrent. Les instructions qu'il a reçues, dit-il, lui défendent de s'insinuer en rien dans les prochaines élections, pourvu que l'on choisisse un roi libéral, affable, généreux et *indépendant de la couronne de Vienne*. Cette dernière restriction est importante en ce qu'elle va autoriser notre ambassadeur à quitter le parti de la reine.

Celle-ci, après avoir longtemps hésité entre les princes Alexandre et Constantin qu'elle reconnaissait avoir également rendus impopulaires, avait subi à leur égard l'influence perfide de Polignac. Il ne craignit pas d'engager Marie-Casimire à les envoyer en France et à y placer une partie de ses capitaux. *Vos fils, lui dit-il, vivront selon leur rang, et vous, madame, vous aurez une ressource qui vous mettra à l'abri des événements*. Marie-Casimire convaincue, ou fascinée, fit en effet passer en France la somme, énorme pour l'époque, de quatre millions de francs, qui, portée en grande partie à la Monnaie¹, fut plus tard secrètement envoyée à Polignac pour soutenir la candidature de Conti. Les princes Alexandre et Constantin arrivèrent à Paris le 25 novembre 1696, furent comblés d'honneurs par Louis XIV et retenus longtemps dans les fêtes de la cour de Versailles.

Marie-Casimire avait d'autant plus aisément consenti à leur départ de Varsovie, qu'elle venait de s'imaginer de faire élever sur le trône un second époux de son choix. La veuve de Sobieski osa offrir sa main, ses trésors et son génie intrigant au palatin Kontski, puis au grand hetman Jablonowski. Tous les deux repoussèrent cette offre, l'un parce qu'il en comprenait l'impudeur, l'autre parce qu'il ne se méprenait pas sur le peu de succès d'une alliance pareille. L'ambitieuse femme, bouillante de colère après ce dernier refus, propose alors à Polignac de faire donner la couronne au duc de Vendôme, qui la partagera avec elle. L'ambassadeur français s'étant naturellement refusé à cette combinaison, Marie-Casimire, qui veut être mère puisqu'elle ne peut devenir femme du futur roi, triomphe alors de ses antipathies. L'ambition fait en elle l'office de la nature, elle se réconcilie avec ce prince Jacques qu'elle hait, et que naguère encore elle a cruellement repoussé, lorsque, dans son désespoir, il est venu se jeter au-devant de la voiture de sa mère pour la supplier de l'entendre. Mais cette réconciliation, que Sobieski avait vainement demandée à son lit de mort, et à laquelle elle ne se résout que parce qu'elle ne voit pas d'autre issue à son ambition, est trop tardive. Le temps où cette réunion eût été puissante est passé ; maintenant elle procure à Jacques les nombreux ennemis de sa mère, et ne lui assure pas ses partisans, qui ont appris d'elle à le haïr. C'est alors que la reine demande en faveur de son fils aîné l'appui de l'ambassadeur français. Mais celui-ci n'a pas de peine à lui prouver combien ce candidat, appartenant tout entier à la cour de Vienne, est indigne de sa protection. A cette réponse, Marie-Casimire fait éclater toute sa passion. Elle court, entourée de ses gardes, au palais de France, arrache

¹ Deux millions de livres furent portés à la Monnaie. Dix-huit cent mille livres furent placées sur le revenu des postes.

elle-même de la chambre de Polignac son propre portrait qu'elle lui a donné, et, se plaignant amèrement à Louis XIV, prétend que son envoyé à Varsovie y dénature étrangement sa pensée. Madame, lui est-il répondu¹, rien n'est plus sincère que ce que mon ambassadeur vous a fait voir de mes sentiments pour tout ce qui vous regarde. Vous et vos enfants en devez être persuadés, comme de ma part je le suis des assurances que votre lettre me donne de votre amitié. Je me remets du surplus au même ambassadeur et suis toujours avec une estime particulière, madame ma sœur, votre bon frère, LOUIS. Par les plaintes, par les intrigues de la reine, Polignac se crut délié, et il s'estima heureux d'avoir eu le droit de rompre avec un parti qui n'aurait pas tardé à le rendre impopulaire.

Comme la nation a eu le temps de se rendre compte du peu de mérite de la plupart des compétiteurs, l'ambassadeur français commence à agir d'une façon plus directe. Il réunit à son hôtel les seigneurs les plus influents², et, comme quelques-uns d'entre eux veulent augmenter le nombre des *piaste*³ qui prétendent à la couronne, Polignac les en dissuade en leur démontrant qu'on ne se soumet pas de bon cœur à celui que l'on croit égaler en naissance et en mérite, et que, pour ce motif, ils ne seront jamais soutenus par leurs égaux.

Parcourant ensuite les nations de l'Europe où l'on pourrait trouver un roi pour la Pologne, il commence par exclure la Suède, le Danemark et l'Angleterre, à Cause soit de la religion de ces contrées, soit de leur rivalité avec la Pologne ; il prouve sans difficulté, et à l'aide d'exemples puisés dans l'histoire même du pays, que l'élection d'un prince allemand serait désastreuse. Il ne reste donc, ajoute-t-il, que la France et l'Italie où l'on puisse trouver un chef ; mais ce chef doit être guerrier. Or on ne saurait le choisir dans l'Italie, où les talents militaires sont éteints et la valeur abâtardie par une paix de plus d'un siècle.

Enfin, le 15 mai 1697, s'ouvre la diète préparatoire dans laquelle est nommé le maréchal qui doit diriger l'élection royale. Ce maréchal est l'intermédiaire obligé d'un palatinat à l'autre. Il exerce une grande influence sur l'ordre équestre, pèse plus que personne sur les résolutions de la diète d'élection, les détermine même en faisant croire que le plus grand nombre des votants demande le candidat qu'il, désire favoriser. C'est lui aussi qui recueille les voix, qui dresse et garde le diplôme de l'élection pour le présenter à celui qui est élu. Ce choix était cloné d'une grande importance, et il ne faut pas s'étonner si les débats relatifs à cette nomination se prolongèrent pendant un mois.

Polignac ne se contente pas de défendre et de parvenir à faire nommer pour maréchal Stanislas Bielinski, complètement dévoué aux intérêts français ; il pose d'une manière définitive la candidature de Conti, qu'il annonce avec la plus grande habileté. Ce n'est pas sans scrupule que je me présente devant vous, très-excellents sénateurs et très-illustres chevaliers, car pendant que votre sérénissime république, privée de son chef, cherche à réparer la perte qu'elle a faite aussi bien qu'à apporter du remède aux maux dont elle est menacée soit par ses ennemis, soit par les troubles qui lui peuvent survenir d'ailleurs, ce n'est qu'avec peine que je me résous à venir interrompre vos conseils, à y apporter

¹ Lettre de Louis XIV, du 15 décembre 1696.

² *Histoire de Frédéric-Auguste* déjà citée, t. II, p. 87 et 130.

³ On appelait d'abord *piaste* les gentilshommes d'une famille qui prétendait être descendue des plus anciens rois de Pologne. Puis, dans la suite, un roi *piaste* était un roi originaire de Pologne, comme Sobieski par exemple ; *piaste* était opposé à étranger.

quelque retardement ; mais, quand j'ai considéré le cas que vous avez fait du roi mon maître et l'amitié qu'il vous a toujours témoignée, je n'ai pas douté que vous ne me reçussiez avec plaisir, surtout ayant ordre de vous déclarer publiquement ce que Sa Majesté vous a témoigné par ses lettres et de vous en assurer plus expressément. Pour commencer, je crois qu'il n'est pas nécessaire que je m'étende sur la douleur que lui a causée la mort de votre sérénissime roi Jean III : cet auguste défunt a été l'admiration des princes de l'Europe pendant sa vie ; il est l'objet de leurs regrets après sa mort ; mais personne ne l'a regretté si vivement que le roi mon maître. Vous savez qu'ils étaient liés par une amitié fraternelle, et encore plus par les nœuds que forme la société de la vertu héroïque, en sorte que, Jean III étant mort, il ne reste plus d'égal à Louis le Grand ni dans les travaux guerriers, ni par le nombre de ses victoires. Ne croyez pourtant pas, messieurs, que, pour avoir perdu un si grand prince, vous ayez en même temps perdu l'amitié du roi mon maître : le défunt se l'était acquise par ses vertus, mais ce n'était pas pour lui seul qu'il travaillait et qu'il triomphait. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos nations sont unies d'une affection réciproque. Il suffit de lire nos histoires communes pour en trouver des exemples très-anciens et très-fréquents. On n'y verra aucune division ; on y remarquera même que la Pologne est la seule nation avec qui la France n'a jamais eu de démêlés, tant il est vrai que Dieu a bien voulu que l'alliance de la Pologne et de la France ait toujours été parfaite, sinon par les armes, du moins par l'inclination. Ainsi on peut dire que nous n'avons jamais été qu'une nation et par conséquent que nous devons toujours vivre de même. J'ose avancer que ce bon accord vient moins de l'éloignement de nos deux royaumes que de la bonne intelligence qui règne entre nous. Je sais que ceux qui m'ont précédé dans cette ambassade ont déjà remarqué le rapport qu'il y a entre nos mœurs, nos humeurs et même nos visages, et que, si l'on y trouve quelque différence, ce n'est que par le langage et nos habits. J'avouerai seulement que votre très-puissante république a plus profité par notre amitié que par celle des autres puissances, même de celles qui sont le plus voisines. Quand vous avez conclu des traités sans notre intervention, vous n'avez fait que d'inutiles dépenses et vous êtes retombés dans de nouveaux embarras. Que vous dirai-je de plus ? Personne n'ignore la puissance du roi très-chrétien, sa fidélité pour ses alliés, et qu'il n'est pas moins invincible dans la protection qu'il leur donne qu'à repousser ses propres ennemis. Je vous offre de sa part toutes ses forces, et, comme il n'y a point eu d'interrègne parmi vous pendant lequel il n'ait témoigné quelque attention particulière, il n'a pas voulu laisser passer celui-ci sans vous offrir ses troupes, son argent et tous les secours qui dépendent de lui, afin que l'ancienne splendeur de votre nation fût conservée aussi bien que les précieux droits de sa liberté. Pour moi, messieurs, je m'estime heureux de paraître devant cette illustre assemblée, car je désirais de vous porter moi-même les témoignages solennels de la bienveillance du roi mon maître, prêt à vous en donner de plus amples quand je paraîtrai devant une nation¹ qui, seule dans l'Europe, s'est conservé le droit de couronner la vertu.

Puis, avec la même dextérité et la même éloquence onctueuse et insinuante, il énumère les qualités qui conviennent au futur roi, et il les montre réunies dans le prince de Conti. Après avoir dit que la Pologne doit être gouvernée par un grand guerrier capable de résister aux envahissements des puissances menaçantes qui l'entourent, il montre dans Conti l'émule et le compagnon de gloire à Steinquerque et à Nerwinde du maréchal de Luxembourg, qui lui a

¹ Au moment de l'élection royale.

publiquement rendu justice. Après avoir démontré qu'au milieu des dissensions qui divisent la Pologne, le futur roi doit être sage, modéré, habile dans l'art de connaître les hommes et de ménager leurs intérêts, il prouve que c'est là le caractère du candidat français, si remarquable par la douceur des mœurs, l'agrément de la personne et la sûreté du jugement. Puis il vante sa naissance supérieure, son courage à l'épreuve, sa qualité de neveu et d'élève du grand Condé, et, terminant par ce qui devait séduire au plus haut degré ses auditeurs, il promet la reddition de Kaminieck, en assurant que le vainqueur des Ottomans en Hongrie saura bien l'être encore sur les frontières de Pologne¹.

La candidature de Conti ainsi posée, Polignac met la même habileté à la défendre. Au reproche adressé par l'ambassadeur de la cour de Vienne à Louis XIV d'aspirer à une monarchie universelle, il répond que la France est trop éloignée de la Pologne pour chercher à l'opprimer² ; qu'elle a toujours été utile à ses alliés, et que l'accusation d'attenter à la liberté européenne doit être portée avec bien plus de raison à la maison d'Autriche qui domine en Allemagne, à Madrid, en Sardaigne, à Naples et jusque dans la Sicile. Pour réfuter l'objection tirée de la similitude d'origine de Conti et de la reine détestée, il rédige une admirable lettre adressée à son redoutable adversaire, l'évêque de Cujavie³, dans laquelle il démontre avec force : qu'on ne saurait appréhender une ressemblance de mœurs et d'inclination que chez ceux qui sont du même sang, et que par conséquent les fautes commises par Marie-Casimire ne doivent écarter que ses enfants. Du reste, ajoute habilement l'ambassadeur, par quels conseils la femme de Sobieski s'est-elle attiré la haine de toute la nation ? Est-ce par ceux de la France ou par ceux de la maison d'Autriche ? A qui a-t-elle voulu plaire quand elle a retiré les troupes de la Hongrie, quand elle a uni la Pologne à l'Allemagne, quand elle a marié le prince Jacques avec la princesse de Neubourg ?

Examinant ensuite les titres dés protégés de l'Empereur, il supplie la Pologne d'éviter le sort de la Hongrie et de la Bohême. L'Empereur est voisin, dit-il éloquemment, on le doit craindre. Le roi de France est éloigné, il ne peut nuire et

¹ Saint-Simon reproche amèrement à l'abbé de Polignac la promesse faite par lui, au nom de Conti, de reprendre Kaminieck, et S. Sismondi (*Histoire des Français*, t. XXVI, p. 230) répète ce reproche en qualifiant *d'extravagante* cette promesse. Si Saint-Simon ne s'était pas laissé emporter par sa passion, si le trop sévère historien des Français avait un peu plus profondément étudié cette importante question de l'élection de Conti à laquelle il ne consacre que deux pages, ils n'auraient pas porté l'un et l'autre une accusation aussi légèrement formulée et sans fondement. Outre que le courage déployé récemment par le prince lui aurait permis de tenir l'engagement pris par son représentant, c'était le moyen le plus sûr de plaire à sa nation. Ce qui le prouve, c'est que le futur roi Auguste II commencera tout d'abord par s'occuper du siège de cette importante forteresse.

² On lui répondit en appliquant à Louis XIV le vers du poète : *An nescis longas regibus esse manus ? Ne savez-vous pas que les rois ont les mains longues ?*

³ Cet évêque se nommait Stanislas Domjki. Cujavie, dans la grande Pologne, fut le premier siège qu'il obtint, et Cracovie, dans la petite Pologne, le second qu'il occupa. Amelot de la Houssaye, dans ses *Mémoires chronologiques, historiques et politiques*, avance que Domjki avait offert à Polignac d'unir sa faction à celle de la France, si l'abbé voulait, lui céder sa nomination future au cardinalat, et que, l'ambassadeur français ayant fièrement refusé cette offre, son parti en aurait beaucoup souffert. Cette anecdote n'a aucune vraisemblance ; elle n'est d'ailleurs relatée par aucun des historiens de cet interrègne.

il peut être utile. L'Allemagne, en vous offrant un roi, ne considère que les intérêts de son ambition. La France, en vous proposant un candidat, tache, il est vrai, de nuire à la cour de Vienne ; mais, en cherchant à vous soustraire à sa fatale influence, elle vous sert... Que dira l'Empereur ? insinuez-vous à ceux qui veulent la nomination du prince de Conti... Que dira l'Empereur ! Il sera contraint d'avouer que les Polonais sont plus sages que les Hongrois et les Bohèmes ! — C'est d'ailleurs, ajoute-t-il, ce qui a déterminé vos ancêtres, se trouvant dans la position où vous êtes aujourd'hui, à préférer Henri de Valois à Ernest d'Autriche. Et, ne voulant laisser aucun avantage à ses contradicteurs, il aborde le premier la délicate question de la fuite de Henri III. Il fait remarquer, à ce sujet, que les larmes répandues alors par les Polonais étaient versées non parce qu'ils regrettaient de l'avoir élu, mais parce qu'ils ne le possédaient plus. On ne doit rien appréhender de semblable, dit-il en terminant, du prince de Conti qui a cela de particulier que, dans l'ordre de succession, neuf princes le séparent encore de la couronne de France.

Mais, pendant que l'abbé de Polignac faisait agir tous les ressorts de l'intrigue et toutes les forces de l'éloquence en faveur du prince français¹, quelle était la conduite de celui-ci ?

Conti, que son panégyriste disait si différent de Henri III, partageait les répugnances du Valois pour la Pologne et il devait l'imiter dans sa fuite. Loin de désirer le succès d'une élévation à laquelle il n'avait jamais pensé, il allait jusqu'à la craindre. Il était prince du sang, jouissait de l'estime et de l'affection publiques, et l'antipathie imméritée de Louis XIV excitait, en faveur du délaissé, une compassion qui le servait. Élevé d'ailleurs auprès du dauphin et lié avec lui d'une tendre amitié, il espérait être dédommagé, sous le règne du fils, des froideurs injustes du père. Enfin, il était passionnément amoureux de la duchesse de Bourbon², et il ne trouvait pas, même dans la perspective d'une couronne, un motif suffisant de s'expatrier. Aussi parut-il toujours froid dans cette affaire, très-empressé à en signaler toutes les difficultés, et trouva-t-il aisément des prétextes pour retarder un départ qu'il ne pouvait pas envisager sans émotion³. Sa présence en Pologne aurait pourtant été bien nécessaire, les difficultés et les dangers augmentant chaque jour autour de l'ambassadeur français. Le parti autrichien, que l'or de Vienne rend de plus en plus puissant, ayant voulu s'opposer à la présence de Polignac à Varsovie comme étant un obstacle à la liberté des élections, l'abbé répond qu'il consent volontiers à se rendre à la campagne, mais à cette condition que les autres ambassadeurs l'y précéderont⁴. Le prince Jacques, voyant alors sa cause complètement perdue, a recours aux derniers moyens et il forme un complot contre la vie de Polignac. Mais une indiscretion, commise par un des complices en état d'ivresse, instruit du complot le grand maréchal de la couronne qui, après avoir écrit à la reine une lettre

¹ C'est le témoignage que lui rend M. Guizot dans une étude consacrée à Auguste II.

² Louise-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan, et qui avait épousé en 1685 Louis de Bourbon, 3e du nom.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 285. — *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 511, t. VIII de la collection Michaud et Poujoulat.

⁴ La reine fut contrainte de quitter Varsovie et de se rendre à Beilan, où elle séjourna jusqu'au moment de l'élection royale. Quelques palatins avaient même proposé de la faire sortir du royaume.

foudroyante¹, offre à l'ambassadeur français des gardes que celui-ci a le courage et l'habileté de refuser.

Une nouvelle difficulté naît pour Polignac du manque d'argent. *Votre Majesté peut croire*, écrit-il à Louis XIV, *par la force du parti que j'ai formé, qu'il a fallu mettre souvent la main à la bourse, et que plus les Polonais sont avides, plus on est obligé de suivre leur humeur et de satisfaire leur faible.* Mais toutes les ressources de la France étaient alors employées à soutenir une guerre européenne, et le monarque était réduit à n'envoyer que des promesses, quand il aurait fallu beaucoup d'or.

Le moment était en effet venu où l'on dressait les articles appelés *pacta conventa* qui étaient le relevé des offres de chaque candidat, offres que tous faisaient naturellement le plus séduisantes et le plus nombreuses possible. Cet usage, autrefois précieux rempart des libertés publiques, était devenu le prétexte de honteuses exigences et de plus honteuses concessions. Dans l'entraînement de leur ambition, dans le feu de leur enthousiasme, tous les prétendants se dévouaient corps et biens aux volontés des Polonais. Ils ne reculaient devant rien pour plaire. Entretien de troupes, alliances difficiles à nouer, conquête de provinces éloignées, trésors inépuisables, victoires sur les Turcs, serments, apostasies, sacrifices de toute nature, ils promettaient tout, ne demandant en revanche qu'un peu de gratitude. Mais l'avidité de la noblesse était telle qu'il était malaisé de la rassasier. Les offres les plus exorbitantes, les dons les plus magnifiques étaient acceptés, souvent sans entraîner les suffrages ; les exigences croissaient avec le nombre et la prodigalité des concurrents, et l'illustre couronne qu'avaient portée les Hedwige, les Jagellon et les Sobieski, devenue l'objet d'une ignoble spéculation, était maintenant assurée non au plus digne, mais au plus offrant.

C'est un véritable mérite pour Polignac d'avoir traversé cette épreuve sans y compromettre sa dignité ni celle du prince de Conti. Tandis qu'un des prétendants, l'Italien Livio Odescalchi, donnait aux Polonais le détail circonstancié de ses richesses, et engageait à la sérénissime république ses forteresses, ses

¹ La reine se vengea. Elle fit dénoncer à Louis XIV la conduite de son ambassadeur, et l'on dénatura si bien les faits que le monarque ombrageux envoya à Varsovie l'abbé de Châteauneuf, afin de vérifier les accusations portées contre Polignac, ou de justifier sa conduite. L'abbé de Polignac avait d'ailleurs prévenu ce dessein en écrivant au roi : *Je demande une grâce à Votre Majesté avec la plus grande soumission, c'est que, si elle n'a pas confiance en moi pour croire que l'affaire dont je suis chargé soit en si bon état que je l'ai annoncé, elle ait la bonté d'envoyer quelqu'un de sa part en Pologne pour voir tout ce qui s'y dit et ce que l'on fait parmi la grande et la petite noblesse, sur quel pied sont les concurrents, à quoi en sont réduits la reine et le prince royal. Pourvu que celui qui viendra de votre part soit un homme juste et sincère, et, comme moi, uniquement attaché au service de Votre Majesté, qu'il soit témoin de mes actions et des progrès que je fais auprès de cette république. Plus la cour — il entendait par là la reine et le prince Jacques — se porte à des moyens extrêmes, aussi bien dans les assemblées que partout ailleurs, plus elle montre la faiblesse, de sa faction, et toutes les tentatives qu'elle fait contre moi ne servent, Dieu merci, qu'à faire prendre des résolutions vigoureuses contre elle.*

Au surplus, l'abbé de Châteauneuf rendit complètement justice à l'abbé de Polignac, et il joua auprès de lui le rôle le plus secondaire. Voici ce que dit de lui l'historien de Frédéric-Auguste (t. II, p. 137) : *L'abbé de Châteauneuf trouva les affaires de France en aussi bon état que la reine en avait déclaré la situation déplorable. Il constata que presque toute la noblesse était pour le prince de Conti.*

maîtresses et ses tableaux¹ en échange d'une simple candidature, l'ambassadeur français n'offrait, comme on l'avait fait au moment de l'élection de Henri de Valois², ni une ligue perpétuelle entre les deux pays, ni l'entretien de quatre mille Gascons et d'une flotte dans la Baltique, ni le payement des dettes de la république³, mais il s'engageait seulement à quelques dons aux principaux seigneurs et à la prise de Kaminieck dont la possession était si importante, ne faisant ainsi que des promesses qu'il savait pouvoir être tenues, et dont l'exécution possible devait contribuer à la sûreté de la Pologne.

¹ Un mauvais plaisant déconcerta les prétentions d'Odescalchi en annonçant que celui-ci avait un scabreux procès à soutenir en Pologne, et que, parmi les prodiges qu'il offrait de donner à la république, se trouvaient les statues de Pasquin et de Marforio (*la Pologne historique*, t. III, p. 7).

² Le détail des engagements pris au nom du duc d'Anjou se trouve dans *l'Histoire de la Pologne*, de Chevé, t. II, p. 45 et suivantes. Voir aussi *Henri de Valois et la Pologne en 1572* de M. le marquis de Noailles, t. II, p. 331 et suivantes.

³ Elles s'élevaient à trois millions quand le duc d'Anjou monta sur le trône de Pologne. En outre, Henri devait, tant qu'il vivrait, verser tous les ans dans le Trésor national quarante-cinq mille florins de ses revenus et entretenir gratuitement, aux écoles de Paris ou de Cracovie, cent jeunes Polonais. — Quant à Auguste II, il autorisait ses agents à s'engager, en son nom, à la conquête de la Livonie sur la Suède.

CHAPITRE V

Przebendowski détermine Frédéric-Auguste de Saxe à se mettre aussi sur les rangs. — Caractère et conduite de Frédéric-Auguste. — Ses démarches hardies et habiles. — Il gagne le pape, ainsi que le nonce de Varsovie. — Efforts de l'abbé de Polignac pour déjouer la tactique du nonce. — Przebendowski essaye en vain de corrompre Polignac. — Lutte ardente de ces deux représentants du parti saxon et du parti français. — Plaine de Wola, théâtre de l'élection. — Première journée : Conti est sur le point d'être proclamé. — Seconde journée : bénédiction du camp par le cardinal Radziejowski. — Triomphe éclatant de Conti sur Frédéric-Auguste. — Génie de Przebendowski, qui parvient à faire retarder une fois de plus la proclamation. — Son activité et son habileté pendant la nuit suivante. — Troisième journée : proclamation du prince de Conti par le primat, et, presque aussitôt, de Frédéric-Auguste par l'évêque de Cujavie. — Empressement de Frédéric-Auguste. — Indifférence de Conti. — Celui-ci débarque à Dantzig et en repart peu de temps après. — Causes de ce départ. — Suprêmes et inutiles efforts de Polignac. — Conséquences de cet échec, dont il n'est nullement responsable. — Irritation de Louis XIV, dont la colère frappe injustement l'abbé de Polignac.

Pendant que ces enchères publiques agitaient l'Europe et déshonoraient la noblesse polonaise, un candidat, dont le nom avait à peine été prononcé dans les diétines préparatoires, attirait tout à coup l'attention et entraînait sérieusement en lice.

Frédéric-Auguste de Saxe, se méprenant sur la situation réelle des divers prétendants au trône de Pologne, hésitait à y aspirer en même temps que Conti et les fils de Sobieski, quand un obscur gentilhomme polonais fit cesser ses hésitations. Intrigant par nature, peu soucieux des moyens, Jean-Georges Przebendowski avait trahi tous ses serments pour parvenir au but fixé par son ambition. Luthérien, il s'était fait catholique afin de pouvoir être nommé sénateur-castellan de Culm. Aussi longtemps que la faction du prince Jacques avait été supérieure à celle des autres prétendants, il avait accepté son argent et appuyé sa candidature. Il s'était ensuite séparé de lui et était entré dans le parti du prince de Bade, dont il n'avait pas tardé à reconnaître la faiblesse. Il offrit alors ses services à l'abbé de Polignac entre les mains duquel il prêta avec quelques nobles de la Prusse polonaise un solennel serment de fidélité. Mais, insatiable dans son avidité, voulant d'ailleurs que le futur roi ne dût qu'à lui seul sa couronne, Przebendowski quitta un parti qui lui paraissait avoir épuisé ses ressources pécuniaires, et, se rendant tout à coup à Dresde, il y vit l'électeur.

Ce prince devait à un séjour assez prolongé en France une élégance de ton et un goût de luxe qui lui avaient déjà permis de rendre la cour de Saxe une des plus brillantes de l'Europe. Il connaissait à fond l'art de la guerre qu'il avait appris de ses ennemis en Franche-Comté, et, avant conservé fidèlement les premières impressions de sa jeunesse, il unissait à l'amour des plaisirs et des fêtes, à la mollesse d'une vie voluptueuse, les soucis de l'ambition et l'inquiétude d'une humeur guerrière. Alors âgé de vingt-sept ans, il ne demandait qu'une occasion d'étendre ses possessions. D'une bravoure à toute épreuve, entreprenant, audacieux, porté par tempérament aux choses extraordinaires, il entrevit avec joie la perspective séduisante que lui découvrit Przebendowski. Il ne lui présenta qu'une objection, mais sérieuse : **Je suis luthérien, lui dit-il, et la Pologne ne peut élire qu'un roi catholique.** — **Il n'y a de mauvais moyens que ceux qui ne réussissent point,** lui répliqua son interlocuteur ; **pour entrer dans le sénat, je me suis fait catholique ; Votre Altesse peut bien en faire autant pour une couronne ;** et comme Frédéric-Auguste hésitait, son pressant séducteur lui cita les exemples d'un de ses glorieux ancêtres cédant à Charles-Quint¹, du landgrave de Hesse obéissant aux théologiens protestants², et de bien d'autres encore sans oublier celui de Henri IV. On prévint même le cas où, s'étant fait catholique, l'électeur ne parviendrait pas au trône et on s'enquit des moyens qu'il pourrait employer pour redevenir luthérien. Mais les expédients ne manquaient pas au peu scrupuleux Przebendowski qui, tout en assurant le succès, sut, ce qui est rare, parer à tout, même à un échec. Il fut convenu en effet que l'abjuration se ferait entre les mains d'un certain Zeitz, autrefois protestant, devenu catholique par ambition, alors évêque de Raab en Hongrie, et tout dévoué à l'électeur auquel il devait sa fortune ecclésiastique. Quinze jours avant l'élection royale, Frédéric-Auguste se rend à Baden, près de Vienne. Il y rencontre comme par hasard l'évêque de

¹ En 1530, dit Przebendowski, l'empereur Charles-Quint menaçait l'électeur de Saxe de le déposséder s'il n'assistait pas, en qualité de connétable, à une messe que l'on devait célébrer à Augsbourg. L'électeur se résigna.

² En 1540, les théologiens protestants permirent au landgrave de Hesse de faire semblant d'être catholique pour ne pas perdre le rang et la position qu'il occupait.

Raab, entre avec lui dans un pavillon, et en sort un moment après, muni d'un certificat attestant son abjuration qui ne deviendra pourtant officielle qu'après l'élection. Aussitôt Przebendowski s'en empare, et, tandis qu'il le colporte dans Varsovie, l'électeur fait avancer quelques troupes vers les frontières de la Pologne, vend pour avoir des fonds au duc de Hanovre ses droits sur un duché d'Allemagne¹, au clergé de Saxe, son riche domaine de Misnie ; et, ces ressources étant encore insuffisantes, il fait un traité avec les juifs allemands qui s'engagent à lui remettre tout l'argent dont il aura besoin. Ce n'est pas tout : il envoie à Rome, auprès d'Innocent XII, le baron de Roze afin d'annoncer officiellement une conversion qui réjouit d'autant plus le Saint-Siège que la Saxe a été le berceau du luthéranisme. Ne cachant plus ses projets, il ne craint pas d'écrire à Louis XIV lui-même pour lui demander sa protection. C'était le mettre dans un embarras extrême. Louis XIV, en effet, qui n'avait jamais consenti à faire connaître aux autres puissances la candidature de Conti, craignit ou de nuire à la nomination du prince français en paraissant encourager l'électeur, ou de compromettre sa propre dignité en déclarant ouvertement un projet qui pouvait ne pas se réaliser. Il garda donc le silence, se tint dans une réserve qu'il crut prudente, et cacha cette démarche franche et hautaine même à l'abbé de Polignac.

Celui-ci, de plus en plus isolé, de plus en plus réduit à ses propres forces, ne se laisse pourtant pas abattre. Il n'ignore aucune des démarches de son nouveau et dangereux adversaire, et il met à déjouer ses projets la même habileté que déploie Przebendowski à les concevoir.

Comme il sait que Davia, nonce du pape², malgré la déclaration faite par le Saint-Siège qu'il gardera la neutralité entre le candidat du roi très-catholique et le luthérien converti, penche vers ce dernier, soit pour obéir à des instructions secrètes³, soit en haine de la France, et qu'il va vantant partout et proclamant miraculeuse la conversion de Frédéric-Auguste, il écrit à l'ambassadeur du Saint-Siège une lettre sévère, dans laquelle il s'étonne que celui qui représente le père commun des chrétiens montre dans cette affaire une partialité aussi révoltante, et il le prie de considérer qu'ils ont tous les cieux des maîtres qui jugeront leur conduite par les effets. La nouvelle de l'abjuration s'accréditant de plus en plus, Polignac fait habilement répandre qu'elle ne peut pas être réelle ; que, dans tous les cas, elle n'est que momentanée, la femme de l'électeur étant demeurée luthérienne⁴, et qu'il ne tardera pas à revenir lui-même à une religion qui a été la sienne jusqu'à cette époque.

¹ Le duché de Saxe-Lauenbourg. Il vendit ses droits moyennant la somme de cinq cent mille écus.

² Davia venait d'être envoyé de Cologne à Varsovie afin d'y ménager les intérêts de la cour de Rome en ce qui concernait la succession de Sobieski.

³ Il est certain que le pape, d'autant plus charmé de cette conversion que la Saxe était luthérienne, envoya à l'électeur le témoignage de sa plus vive satisfaction. On assure qu'il ne s'en tint pas là, et qu'il donna l'ordre à son légat d'appuyer de toute son influence les prétentions de ce prince à la royauté. Cette assertion se trouve énoncée dans le tome III, p. 7, de *la Pologne*. Une dépêche du cardinal Janson, ambassadeur de France à Rome, fait douter de l'exactitude de cette assertion, et donne lieu de croire que le Saint-Siège est resté neutre entre les deux candidats. Cette dépêche est citée plus loin.

⁴ Christine Eberhadine ne voulut jamais renoncer au luthéranisme, et, pour ce motif, elle ne put pas être couronnée reine de Pologne. Bien plus, lorsque plus tard la nouvelle de l'élection de Frédéric-Auguste parvint à Dresde, le prince Egres de Fùstenberg,

Przebendowski ayant discuté la valeur des offres de l'abbé de Polignac et ayant mis en doute l'exécution de ses promesses, l'ambassadeur français lance un écrit dans lequel il fait remarquer que Frédéric-Auguste n'a attendu si tard pour déclarer ses prétentions qu'afin qu'on n'eût pas le temps d'examiner un candidat aussi suspect et de vérifier la sincérité de ses engagements.

Quelques jours avant l'élection¹, Przebendowski qui s'est fait un parti puissant, mais qui n'a pas encore entamé celui du prince de Conti, songe, pour y parvenir, à mettre en lutte tout à la fois le patriotisme et les intérêts particuliers de son adversaire. Quelques magnats, jusque-là dévoués à la France et corrompus par lui, se présenteront chez Polignac, lui montreront les malheurs dont la Pologne est menacée par l'existence des deux partis opposés, et lui exposeront qu'un moyen se présente de mettre la république en repos, tout en sauvegardant l'honneur de la France et en ménageant les intérêts de son représentant. Ce serait, lui dira-t-on, de consentir à l'élévation du duc de Saxe et de l'obliger à restituer à Louis XIV les sommes dépensées jusqu'à ce jour en Pologne. La députation donnera en terminant l'assurance à l'abbé de Polignac que Frédéric-Auguste fera en sa faveur tout ce que la reconnaissance exigerait qu'il fit en faveur de quelqu'un à qui il serait redevable du trône, et l'on promettra à l'ambassadeur français une présentation prochaine pour le cardinalat².

L'abbé de Polignac, averti de cette résolution la veille du jour où l'on devait se présenter chez lui, accourt aussitôt au sénat ; il repousse avec indignation et fierté cette offre outrageante ; il déclare hautement que jamais et à aucun prix il ne délaissera le but de sa mission. Puis il s'étonne de nouveau de voir la nation polonaise si jalouse de sa liberté se choisir un roi parmi les princes allemands, après les avoir refusés jusque-là chaque fois qu'ils se sont présentés. — Si l'électeur de Saxe monte sur le trône, dit-il avec une grande éloquence³, la foi de vos pères jusqu'ici laborieusement conservée court risque de s'éteindre. Quand le sénat ne peut être composé que de catholiques, la nation souffrira-t-elle que le sceptre passe aux mains d'un prince luthérien après avoir été porté par ce roi Casimir auquel la cour de Rome a donné le titre mérité d'orthodoxe, parce qu'il a purgé de l'hérésie le sénat de Pologne ?

On le voit, les deux représentants font mouvoir tous les ressorts afin de procurer à leur candidat cette couronne élective. D'un côté, un faiseur de rois auquel tous les moyens paraissent devoir être employés et dont l'esprit inventif trouve sans cesse de nouvelles ressources et de nouveaux plans d'attaque ; de l'autre, un ministre éloquent, actif, résolu, mais dont la dignité ne fait jamais naufrage dans ces luttes et dans ces intrigues compromettantes, combattent avec une égale persistance et une même habileté, s'épiant mutuellement, devinant leurs

gouverneur de la ville, ayant ordonné qu'on célébrât la messe dans le château et qu'on y chantât le *Te Deum*, l'électrice en fit fermer les portes et refusa de prendre le titre de reine qu'on lui donnait. Quant à l'électrice douairière, elle se livra à des emportements qui allèrent jusqu'au scandale.

¹ Le 23 juin 1697.

² *Histoire de Frédéric-Auguste*, t. II, p. 172.

³ L'ambassadeur de l'Empire, le comte de Lamberg, évêque de Passau, fut moins éloquent et surtout moins habile. S'étant servi à l'égard de la sérénissime république d'expressions qu'on considéra n'être pas assez respectueuses, il fut interrompu violemment et assailli de telles injures qu'il fut contraint de s'arrêter. Sur ces entrefaites, ayant été pris d'un saignement de nez, il quitta la séance et fut poursuivi de buées et de clameurs.

intentions, déjouant leurs artifices, ayant une réfutation pour chaque attaque, une objection pour chaque demande, paraissant s'éviter pour mieux se surprendre, et se retrouvant toujours en face l'un de l'autre ; le premier souple, narquois et rusé, le second digne, hautain et ferme. Leurs efforts à tous deux vont être couronnés de succès.

Le jour marqué pour l'élection arrive enfin. Le 25 juin 1697, la plaine de Wola, près de Varsovie, est une fois de plus le théâtre de ce grand acte de la souveraineté nationale.

Qu'on se représente une vaste plaine qu'entoure à perte de vue une quantité innombrable de tentes, et dont l'horizon, immense d'un côté, est borné de l'autre par les clochers élancés de Varsovie et par de vertes collines au pied desquelles coule la Vistule. Au milieu de la plaine est un carré long formé par des murailles assez basses pour que l'intérieur soit au loin ouvert aux regards, et par des fossés assez vastes pour qu'il soit fermé aux agressions de l'ordre équestre. Trois portes, celles de la grande Pologne à l'ouest, de la petite au midi et de la Lithuanie à l'est, permettent de pénétrer dans cette enceinte, à l'extrémité de laquelle est la *szopa*, pavillon destiné aux sénateurs, et dont le reste forme le *kolo* ou champ des nonces de l'ordre équestre.

Dès la pointe du jour, ce camp souverain est occupé par l'élite de la nation, et, dans le reste de la plaine, ne tardent pas à arriver tumultueusement les électeurs. Ce sont plus de cent mille gentilshommes à cheval et armés, groupés par palatinat, vêtus avec un luxe désordonné et barbare, quelques-uns portant sur leur personne, soit en fourrures soit en armes, toute leur fortune, tous rivalisant de somptuosité et d'opulence, tous pouvant être rois avant la fin du jour et marquant par un regard digne et hautain l'orgueil qu'ils ressentent de ce glorieux et funeste privilège. Mais là n'est pas seulement tout ce qui, dans la république, possède un cheval de bataille : quelques milliers de gentilshommes campagnards déshérités de la fortune, et d'autant plus fiers, sont venus à pied à ce rendez-vous général, et, s'étant alignés, armés de faux, sur les revers des fossés, ils protestent par un maintien énergique de la réalité de leurs droits et de l'égalité qui, ce jour-là, les élève au rang des plus illustres seigneurs de la Pologne.

Rien n'égale l'agitation et le mouvement de l'innombrable foule qui se presse autour des nobles électeurs. Des cortèges de palatines et de castellanes parcourent les rangs et vont partout prodiguer leurs conseils et leurs largesses. Les évêques à cheval, le crucifix à la main, abordant chaque groupe, bénissent les étendards et exhortent à la concorde. Ici, autour de tables immenses et surchargées, de vives discussions s'engagent, et déjà les sabres brillent hors du fourreau. Là de jeunes gentilshommes luttent à la course, et quelques-uns de ces combats pacifiques, auxquels se mêlent les irritants débats de l'élection, se terminent dans le sang. Plus loin, des escadrons manœuvrent au bruit de fanfares guerrières ; ailleurs des chants nationaux se font entendre et excitent le patriotisme des auditeurs. Partout les armures étincelantes éclairent la plaine de mille feux ; partout on voit ces descendants des Sarmates, vêtus comme leurs ancêtres de peaux de bêtes fauves et ne se distinguant d'eux que par les pierreries dont ils les surchargent ; partout des cris barbares, des combats sanglants et des mœurs d'un autre âge : singulier spectacle qui nous ramène de plusieurs siècles en arrière, et qui, ressuscitant un passé reculé, donne, à la fin du règne de Louis XIV, une reproduction exacte des antiques et tumultueux champs de mai !

Peu s'en fallut que l'élection, qui cette fois ne devait se compléter qu'après trois jours, ne se terminât dès les premiers instants à l'avantage de Conti. L'évêque de Plock, soutenu par le primat Radziejowski, ayant en effet dans la matinée prononcé un discours en faveur du candidat français, les palatinats de Sieradz, de Rawa, de Plock et de Prusse lui répondirent par un cri unanime d'assentiment. Przebendowski, effrayé par cette manifestation inattendue en ce moment et ayant voulu prononcer à son tour quelques paroles, en avait été empêché par le chevalier Czapski qui, lui disant : **Traître, tu as bien vite oublié tes serments !** l'aurait tué d'un coup de pistolet, si un prêtre n'en eût relevé le canon avec sa canne. Cependant l'enthousiasme allumé par l'évêque de Plock gagnait peu à peu le camp tout entier, et la couronne allait être décernée par acclamation à Conti, quand Przebendowski, qui connaît le respect des Polonais pour tout ce qui touche, même quant aux formes, à leur chère constitution, se rappelle qu'on n'a pas donné le temps au primat de remplir la formalité de la proclamation officielle des candidats. Il accourt vers les palatinats qui ne sont pas encore complètement entraînés ; il leur montre la constitution menacée par l'emportement irréfléchi des Contistes, et, parvenant à gagner du temps, il obtient que rien ne soit résolu dans cette journée.

Le 26, le sénat et le corps des palatins, entourant le cardinal Radziejowski primat-interroi, s'assemblent dans l'église cathédrale de Saint-Jean, et, après quelques prières, ils se rendent en ordre et processionnellement dans le camp de Wola. Dès qu'ils y sont parvenus, le primat proclame à haute voix le nom de chacun des candidats, commençant par le prince de Conti, dont il fait un grand éloge, et terminant par Frédéric-Auguste qu'il se contente de nommer. Puis, selon l'usage, il se place devant la *szopa* en vue de tous, et il s'agenouille religieusement, demandant l'inspiration d'en haut pour cette foule agitée et turbulente qui va choisir le premier magistrat de la république. Le moment est solennel : le silence se fait dans toute la plaine, tous les cœurs battent et les têtes s'inclinent devant le prélat qui se lève, et, se tournant vers chacune des quatre régions du camp, les bénit tour à tour. Il rentre ensuite dans le pavillon et y demeure, tandis que les évêques, les palatins et les castellans vont se mettre à la tête de leurs palatinats.

Tout d'abord, trois des escadrons de Cracovie et un de Posnanie acclamèrent le prince Jacques, mais faiblement ; et aussitôt les cris de : **Vive Conti !** furent poussés avec force par les trois autres escadrons de Cracovie, cinq de Posnanie et tous ceux de Wilna. Tout à coup une troisième acclamation se fait entendre : le nom de Frédéric-Auguste est prononcé par les palatinats de Samogitie, de Mazovie et par quelques escadrons de Prusse. Le tumulte est alors à son comble ; les trois cris différents des électeurs ébranlent le

champ d'élection, les adversaires irrités se précipitent les uns sur les autres ; jusque-là divisés par étendards, ils se mêlent, se confondent, se bouleversent, et la poussière soulevée par ces sauvages escadrons couvre d'un immense voile la plaine entière. Les pointes des sabres, d'abord levées vers le ciel, se baissent pour frapper des compatriotes ; le camp souverain lui-même est souillé, et le citoyen Papiieski, ayant persisté à acclamer le prince Jacques, est tué par un Contiste, et il vient, en mourant, ensanglanter la robe du primat-interroi.

Au milieu de cet horrible chaos apparaît Przebendowski qui apporte un bref signé par le nonce du pape, reconnaissant la conversion de l'électeur et conseillant aux Polonais d'appeler ce prince sur le trône. Mais, dans le tumulte, il est impossible

de vérifier l'authenticité de cet acte. Les Contistes affirment qu'il est faux¹, et Przebendowski, pour la seconde fois, est sur le point d'être massacré. Les cris ayant augmenté, le bruit des armes, les piaffements des chevaux produisant un tel vacarme qu'op ne peut plus rien entendre ni rien distinguer, le cardinal-primat donne l'ordre au maréchal d'élection de faire réunir les Contistes à la droite du camp et les Saxons à la gauche. Deux cent vingt escadrons se rangent à droite, et quarante seulement leur font face.

Cette épreuve était décisive. Le prince Jacques, abandonné de tous, avait fui à Varsovie. Polignac venait d'expédier un courrier annonçant à Louis XIV ce magnifique résultat. Le nonce du pape battu se résignait et envoyait féliciter le vainqueur. Tout semblait décidé.

Mais, des partisans de Frédéric-Auguste tous atterrés, seul Przebendowski ne perdait point courage. A son instigation, quatorze des escadrons de son parti font savoir au primat qu'à la faveur de la nuit, ils passeront dans les rangs opposés et augmenteront ainsi l'immense majorité déjà assurée à Conti. Polignac, qui comprend que son adversaire aspire à gagner une nuit encore, accourt auprès de Radziejowski. Il le prie de considérer combien la multitude est versatile et l'adjure de ne pas renvoyer sa sanction au lendemain et de décerner le soir même la couronne. Mais le primat, soit qu'il voulût rendre la proclamation plus solennelle, en ne la faisant pas pendant la nuit, soit qu'il pensât, en la renvoyant au lendemain, assurer à Conti la presque unanimité des suffrages, soit encore qu'il eût pour but de prolonger en sa faveur le temps pendant lequel il était roi, opposa le plus opiniâtre refus à la demande de l'ambassadeur français, et, ordonnant à tous de demeurer à cheval dans le champ d'élection, il se coucha dans son carrosse et y attendit le jour.

Przebendowski sut mettre à profit les quelques heures que la fortune, ou plutôt son génie, lui avait assurées. Dès que la nuit est complète, il court chez les ministres résidents opposés à la France, et ils étaient alors nombreux. Il réunit ainsi chez Davia, nonce du Saint-Siège, l'ambassadeur d'Autriche et les envoyés de Saxe, de Bavière, de Brandebourg, de Neubourg, de Lorraine .et de Venise. Il y entraîne sans peine l'évêque de Cujavie et le prince Sapieha dont l'humeur tracassière fait toujours d'eux les adversaires du parti qui triomphe ; et Marie-Casimire, plus attachée maintenant à exclure Conti qu'à élever son fils, entre avec passion dans un complot tramé contre le candidat français. Przebendowski leur montre à tous, dans un discours rapide et concluant, l'influence de plus en plus menaçante de la France. A Conti éloigné et indifférent, il oppose Frédéric-Auguste, qui est proche et qui se hâte. Il obtient l'abandon de toutes les prétentions en faveur de son candidat, et de fortes sommes qu'aussitôt il envoie au camp. A deux heures du matin, au sortir de cette réunion, il se rend avec Fleming² chez l'abbé de Polignac, et, voulant employer directement contre lui cette arme de la corruption qui lui a été si utile jusque-là, il lui affirme que le parti de l'électeur est en état maintenant de résister à tout ; mais que, désirant agir loyalement, il vient lui réitérer par lui-même les offres avantageuses qu'il lui

¹ Les Contistes avaient raison. Frédéric-Auguste n'abjura le protestantisme que le 2 juillet 1697. La formule de sa confession de foi en vingt-deux articles est donnée tout entière dans l'ouvrage allemand de Foerster, *les Cours et les cabinets de l'Europe au dix-huitième siècle*.

² Fleming, envoyé de Frédéric-Auguste à Varsovie, et dont Przebendowski était le gendre. *Histoire de Frédéric-Auguste*, tome II, p. 172 et 193.

a fait transmettre autrefois. Polignac indigné les chasse après avoir reproché son infâme trahison à Przebendowski, qui, sans l'écouter, retourne à Wola.

Quel ne fut pas l'étonnement, l'effroi et la consternation du parti français quand le soleil du 27 vint éclairer l'œuvre corruptrice de Przebendowski et montrer le camp saxon, qui la veille encore était si peu redoutable, égalant presque le camp des Contistes, le mesurant du regard, le menaçant et tout prêt à fondre sur lui ! La journée se passa en injures, en débats et en récriminations. Vingt fois on fut sur le point d'en venir aux mains, et le champ d'élection faillit se changer en un champ de carnage. Vingt fois de grossières vociférations, que se lançaient entre eux les apostats et les traîtres, auraient allumé la guerre civile, si le primat ne s'était interposé et n'avait, au péril de sa vie, empêché l'effusion du sang. Enfin, à six heures du soir, désespérant de pouvoir augmenter le nombre des Contistes, Radziejowski proclame François-Louis de Bourbon, prince de Conti, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie.

Puis il se rend à l'église de Saint-Jean, dont il fait enfoncer les portes fermées par l'ordre des Saxons, et il entonne le *Te Deum*.

Au même moment, l'évêque de Cujavie, se prévalant du départ du primat, proclamait à Wola, roi de Pologne, Frédéric-Auguste de Saxe. A minuit, il se rendait à son tour à l'église de Saint-Jean, et il y chantait un *Te Deum* d'actions de grâces, pendant que Varsovie s'illuminait et que le canon se faisait entendre en l'honneur du prince de Conti.

La Pologne avait deux rois. Mais tandis que l'un, qui surveillait l'issue de l'élection sur les frontières mêmes, les envahissait aussitôt avec une armée de dix mille hommes et venait confirmer sa nomination par sa présence ; tandis qu'il renouvelait solennellement son abjuration et qu'il envoyait soixante mille écus à Przebendowski pour se gagner de nouveaux partisans, l'autre recevait, coup sur coup, de l'ambassadeur français, deux courriers qu'il laissait sans réponse¹, et, le 1er août seulement, il lui écrivait une lettre d'acceptation aussi froide que laconique. Enfin, le 3 septembre, après un long entretien avec Louis XIV, on le vit sortir du cabinet du roi, les larmes aux yeux², et se décider, malgré lui, à se mettre en route. Il était trop tard.

Comment, en effet, Polignac aurait-il pu l'emporter, seul et dénué de ressources pécuniaires³, sur un rival riche, généreux, armé et présent ? C'est en vain qu'il

¹ Galleran, secrétaire de Polignac, arriva à Marly le jeudi 11 juillet avec la bonne nouvelle. Louis XIV, après avoir félicité le prince de Conti, voulut le traiter en roi, ainsi qu'il devait le faire trois ans plus tard à l'égard du duc d'Anjou. Mais Conti le supplia d'attendre que son élection fût hors de doute. Cette modestie qui venait de désir, dit Saint-Simon, fut fort louée. Le roi y consentit, mais ne laissa pas que de vouloir rendre la nouvelle publique. Il sortit de la chambre de madame de Maintenon dans le grand cabinet, et, en montrant le prince de Conti : *Je vous amène un roi*, dit-il. Bientôt la nouvelle se répandit, et Conti fut complimenté par chacun. *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 286.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 287.

³ L'abbé de Polignac écrivait à M. de Torcy : *Si les fonds nécessaires eussent été envoyés et le prince élu présent ou du moins dans le voisinage, la double élection ne se serait pas faite, ou elle n'aurait pas subsisté un seul jour. Mais je me trouve, avec un titre incontestable, c'est-à-dire après une élection légitime, sans roi et sans argent, au lieu que l'électeur de Saxe est aux portes du royaume avec ses troupes et l'assistance de tous les États voisins intéressés à le soutenir.*

fait intervenir en sa faveur les évêques du royaume. Auguste, à la tête de son armée, brave les foudres de l'Église. C'est en vain que l'ambassadeur français, aidé du primat, fait établir une garde auprès du corps de Sobieski pour empêcher qu'on ne l'enlève et qu'on ne le porte à Cracovie où il est d'usage que l'ensevelissement du dernier roi et le couronnement de son successeur aient lieu dans la même cérémonie. Auguste fait dresser dans la cathédrale de cette ville un cénotaphe qui paraît contenir le corps de Sobieski¹, et, le 15 septembre, il est en grande pompe² couronné par l'évêque de Cujavie. C'est en vain que le primat, sur les droits duquel ce dernier empiète, lance contre lui un violent manifeste. Le nonce du pape encourage dans sa résistance l'évêque rebelle³. C'est en vain que Polignac crie à l'illégalité et à la révolte, qu'il renouvelle ses promesses d'argent à ceux que l'or de Saxe détache de son parti, qu'il essaye de corrompre les uns et de menacer les autres. *Vana est sine viribus ira*, lui est-il

Et plus tard il lui écrivait : Combien durera ce silence qui me désespère ? Ne songe-t-on pas que depuis deux mois on ne vit que d'espérances ? Ne paraîtra-t-il pas de lettre et de courrier qui nous soulagent et qui nous disent enfui : Le roi est parti ! Si vous saviez, monsieur, la peine que je souffre dans cette incertitude, et combien j'imagine de moyens pour conserver cette couronne que l'on refuse en France à mesure qu'on s'empresse ici de nous la donner, vous auriez pitié du pauvre martyr. Comment veut-on que je persuade aux Polonais que le roi n'abandonne pas cette affaire, puisque Sa Majesté ne s'explique qu'une fois en six semaines, encore n'est-ce qu'à demi ? Nous avons dit tant de fois que tout périrait si le prince ne venait bientôt, est-ce une raison pour le retenir ? C'est un véritable miracle que l'affaire se soutienne encore. A la fin, on se lassera, et la Providence en décidera.

¹ Il advint, dit Salvandy (*Histoire de Jean Sobieski*, t. II, p. 409), que Sobieski, dont les funérailles se trouvèrent remises à un autre règne, attendit trente-six ans pour un tombeau. Il sembla resté debout au milieu de son peuple pour assister à l'accomplissement de ses présages, et voir après lui les nations voisines fouler la république aux pieds.

² On peut voir le détail du couronnement dans le tome II (p. 206 et suivantes) de l'*Histoire de Frédéric-Auguste* déjà citée. Ce prince y montra la plus fastueuse prodigalité.

³ Louis XIV, informé et indigné de la conduite du nonce à Varsovie, envoya aussitôt au pape une lettre dans laquelle il priait le Saint-Père de réparer, autant qu'il serait en lui, cette mauvaise conduite ; d'écrire aux évêques de Pologne, de leur montrer le péril auquel ils exposaient la religion, et de les exhorter à la défendre en maintenant l'élection légitime qui devait être seule capable de préserver la croyance catholique du préjudice irréparable qu'elle recevrait si l'électeur de Saxe montait sur le trône de Pologne. La lettre suivante tendrait à prouver qu'en réalité la cour de Rome ne soutenait pas Frédéric-Auguste. Elle est adressée à l'abbé de Polignac par le cardinal de Janson, ambassadeur français auprès du Saint-Siège : Mon cher seigneur, j'ai lu avec le plus grand déplaisir la lettre de Votre Excellence, qui m'apprend la double élection qui s'est faite pour donner un roi à la Pologne, et la conduite peu équitable qu'a tenue le nonce apostolique. Sa Sainteté n'ignorait pas ce qui s'est passé dans la diète. Son courrier est arrivé hier. Je ne puis vous exprimer la douleur dont est pénétrée Sa Sainteté à la vue du danger qui menace notre sainte religion dans ce royaume par l'élection de l'électeur de Saxe, dont l'abjuration nous est très-suspecte. Néanmoins, nous espérons que ceux qui ont pris le bon chemin se soutiendront et qu'ils ramèneront les personnes qui s'en sont écartées. Le Saint-Père a établi une congrégation d'État de dix-sept cardinaux qui ont fort désapprouvé la conduite du nonce. Cependant ils n'ont encore rien décidé, parce qu'ils attendent un autre courrier, qui doit arriver le 27 du présent mois. Je l'attends moi-même avec impatience, afin que je puisse être instruit avant mon départ de cette ville de l'état des affaires de Votre Excellence.

répliqué¹, et, malgré toute la souplesse de son talent, l'ambassadeur reste sans réponse en face de ceux qui lui demandent l'argent et le roi promis.

Enfin, le 25 septembre², Jean Bart, dont ce fut le dernier voyage, amena le prince de Conti sur la plage de Dantzig. L'influence du nom français, la puissance de Louis XIV, l'éclatante renommée de Conti étaient telles qu'au bruit de son arrivée tout s'émut. Les Contistes prirent les armes, Polignac détermina les grandes familles des Sapieha, des Zaluski, des Kontzki à se rendre au-devant du roi français. Mais, malgré les instances de ses partisans, celui-ci ne voulut pas entrer dans la ville. Préférant attendre des forces plus considérables et se laissant refroidir par la résistance toute naturelle de la protestante Dantzig³, il resta en rade et déconcerta ses amis par ses hésitations inattendues et par ses répugnances non dissimulées. C'est que la duchesse de Bourbon, qui avait fait tous ses efforts pour empêcher le départ de Conti, était demeurée à Versailles, et son mélancolique amant ne pouvait supporter cette séparation. Ce voyage qui l'approchait du trône lui avait été odieux parce qu'il l'éloignait de celle qui régnait impérieusement sur lui et à laquelle il sacrifiait en ce moment jusqu'à sa réputation, car on doutait alors même de son courage. Lorsqu'un nombreux parti accourait pour l'acclamer et le défendre, lorsque les espérances renaissaient dans l'esprit de Polignac, lorsque tant d'ambitions s'étaient éveillées, tant d'intrigues avaient été nouées pour obtenir cette couronne, celui-là seul qui l'avait reçue, aveuglé par sa passion, n'aspirait qu'à la perdre. Le 6 novembre, le prince français apprend que l'armée de son compétiteur a battu une troupe de Contistes. Aussitôt, ayant de la peine à cacher sa joie, il repart⁴ et revient à Paris où il se trouva, dit Saint-Simon, plus à son gré que roi à Varsovie. Saint-Simon ajoute que Conti pardonna difficilement à Polignac la peur qu'il lui avait donnée.

Ce trait est le meilleur éloge de l'habileté du diplomate français. Il avait en effet atteint le but, et seul, dans un pays éloigné et si différent du nôtre, mais avec son éloquence, son courage et les ressources inépuisables de son esprit, il avait réussi. Il y avait perdu une partie de sa fortune⁵, compromis sa santé, exposé sa vie. Il avait été réduit pour lutter avec quelques chances de succès de se servir des armes de ses adversaires, la corruption, l'intrigue, la ruse ; mais il l'avait fait sans amoindrir son caractère, et, malgré l'infériorité que lui assuraient contre des antagonistes sans scrupules sa nature droite et son respect pour lui-même, il avait exécuté sa mission, était parvenu à saisir la couronne, et, en l'absence de celui qui devait la porter, à la garder un moment entre ses mains. Mais, après s'être heurté contre tant d'obstacles prévus et en avoir triomphé, ses efforts étaient venus se briser contre le dernier de tous, le plus inattendu, le plus insurmontable, le découragement du prince de Conti.

Par une fatalité unique, les qualités mêmes de ce prince si bien doué lui ont manqué au seul instant où les destinées de la Pologne ont été placées entre ses

¹ Lettre de Polignac à M. de Torcy.

² D'autres disent le 5 octobre. Il avait quitté Paris le 3 septembre et s'était embarqué, le 7, à Dunkerque.

³ Résistance d'autant plus naturelle qu'elle fut encouragée par Marie-Casimire qui habitait alors Dantzig.

⁴ Dans une lettre adressée au primat de Pologne, Conti s'exprima ainsi : *Pour moi, je suis fort tranquille sur la préférence qu'on a donnée à mon rival. Quand on est prince du sang de France, on peut se passer d'être mieux.*

⁵ Tous ses équipages et ses effets, d'une valeur de cinquante mille écus, furent pillés à Dantzig.

mains. Jusque-là ferme et brave, il a tout à coup hésité à marcher contre son compétiteur. Jusque-là plein d'audace et d'ambition, le découragement l'a saisi quand il s'est agi de poser sur sa tête la couronne de Pologne. Sa belle nature s'est un moment transformée, et la plus futile des causes a éloigné à jamais le prince qui était le mieux fait pour régner, le plus propre à assurer le bonheur de la Pologne et peut-être à prévenir sa lamentable fin. N'ayant pas en effet, comme Frédéric-Auguste, deux royaumes à gouverner, il se serait donné tout entier à celui-là. Bon et affable, il n'aurait pas effarouché les grands ; généreux et intrépide, il aurait plu à la multitude ; indépendant et appartenant à une nation éloignée, il ne serait pas devenu, comme allait l'être le roi saxon, le docile instrument de ses voisins. Enfin, il aurait établi entre les deux maisons de France et de Pologne un lien qu'il n'eût plus été possible de rompre ; la France se serait dès lors intéressée directement au sort de la Pologne, et, au moment du danger, elle ne serait pas restée spectatrice indifférente de la plus inique et de la plus lâche des spoliations.

Mais la Providence refusa aux Polonais ce moyen de salut. Tandis que Jean Bart ramenait en France le seul espoir des amis, rares alors, de la Pologne, Frédéric-Auguste prenait possession du trône, s'entourait d'une garde de Saxons et faisait ainsi pour la première fois pénétrer chez la plus fière des nations les armées étrangères qui, hélas ! s'y succéderont désormais. Après avoir vainement essayé d'asseoir un pouvoir absolu sur la force, il ne devait pas tarder à asservir ses nouveaux sujets par la mollesse, par le luxe, par une plus grande corruption, et à ouvrir pour la Pologne l'ère funèbre des châtiments et des expiations après laquelle viendra l'ère glorieuse de la régénération par le martyr, que l'on voudrait voir suivre d'une prompte et complète résurrection.

Les fêtes du couronnement de Frédéric-Auguste furent splendides. La veuve de Sobieski, entourée de ses enfants, eut l'impudeur d'y assister. Elle espérait reprendre son influence sur les affaires du pays. Mais ses prétentions ne tardèrent pas à être réduites à néant. Chassée de la Pologne, elle subit la plus amère souffrance pour les ambitieux et les intrigants, la privation de ce pouvoir qu'ils ont tant aimé. Elle fut assez malheureuse pour vivre vingt ans encore ; et, après avoir traîné misérablement son inquiète vieillesse en Allemagne et en Italie, elle vint mourir à Blois, âgée de soixante-quinze ans.

Louis XIV fut on ne peut plus irrité de la non-réussite de ses projets¹. Chez lui l'homme fut encore plus humilié que le roi, et il souffrit bien moins de ce qu'un prince étranger occupait le trône de Pologne², que du retour de Conti. Il ne pouvait pas s'habituer à la présence d'un prince d'autant plus antipathique qu'il avait conçu un moment l'espérance d'en être glorieusement délivré, et qu'il le savait intérieurement satisfait de ce qui causait sa propre douleur. Se laissant aveugler par la colère, il oublia les efforts persévérants, le zèle dévoué, le succès incontestable de son ambassadeur, et ne voulut voir que le résultat.

L'abbé de Polignac fut l'innocente victime du royal mécontentement et il reçut, à un mois d'intervalle, les deux lettres suivantes :

Il est aisé de comprendre, monsieur, disait Louis XIV dans la première, que vous n'avez désormais aucun service à me

¹ Il ne pouvait voir Conti, dit Saint-Simon, sans un grand déplaisir de n'avoir pu s'en défaire honnêtement par une couronne. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 329.

² Dès l'année suivante, Auguste de Saxe fut reconnu roi de Pologne par toute l'Europe, même par la France. *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 380.

rendre dans le voisinage de la Pologne. Le seul ordre que j'aie donc à vous donner est de revenir incessamment dans mon royaume et d'attendre sur la frontière que je vous fasse recevoir mes instructions.

Voici la seconde :

Monsieur l'abbé de Polignac, je vous écris cette lettre pour vous faire savoir que mon intention est que vous vous rendiez de suite dans votre abbaye de Bomport et que vous y demeuriez jusqu'à nouvel ordre.

LOUIS.

CHAPITRE VI

L'abbé de Polignac quitte la Pologne. — Il s'arrête à Rotterdam où il voit Bayle. — Retour en France de Polignac, qui, après un assez long exil passé dans son abbaye de Bomport, rentre en faveur. — Il est envoyé à Rome comme auditeur de rote. — Il y gagne l'affection du pape Clément XI, et sait faire tomber cette affection au profit des intérêts de la France. — Il est rappelé de Rome pour représenter Louis XIV à Gertruydenberg.

Victime de l'injuste colère de Louis XIV, l'abbé de Polignac, qui avait été contraint d'entrer en Pologne à l'abri d'un déguisement¹, en revenait fugitif et disgracié comme un coupable. L'énergique et habile ambassadeur, qui avait triomphé de tous ses adversaires et imposé aux factions un prince heureusement doué et d'une origine si rassurante pour l'avenir de la Pologne, était venu échouer contre la résistance opiniâtre et fatale de ce prince lui-même. Vainqueur irrésistible à Wola, mais conseiller impuissant à Dantzic, il avait vu l'indifférence imprévue et la tristesse insurmontable de Conti anéantir le prix de tant d'efforts efficaces, et, en une nuit, une lutte longue, ardente et terminée par un succès incontestable, aboutir à un départ précipité qui était en réalité une fuite.

Polignac ne considéra dans cet échec, dont il allait porter la peine, que le renversement de ses projets les plus chers, et, si, en quittant ce théâtre agité qu'il avait rempli de sa remuante personne, il sentit son âme pleine d'amertume, c'est qu'il pensait moins encore à l'exil vers lequel il marchait, qu'à la nation infortunée brusquement empêchée, par la mystérieuse volonté de la Providence, d'être dès-lors régénérée par une dynastie française. Le coup qui le frappait lui-même dans ses intérêts et dans sa situation, ni ne l'abattit, ni ne le déconcerta. Les rigueurs de la fortune sont en effet impuissantes sur ceux qui ont dans l'esprit assez de ressources, et dans le cœur assez d'énergie, pour se réfugier dans le monde tranquille des lettres et pour y oublier les disgrâces imméritées et les déceptions inévitables. Un exil de cinq années allait permettre au souple génie de Polignac de s'exercer sur un sujet que lui fournit une rencontre fortuite, tandis qu'avant de rentrer en France, il parcourait la Hollande et visitait Rotterdam. Là se trouvait alors le plus illustre et le plus redoutable dialecticien de l'époque.

Ayant contracté de bonne heure dans les disputes de l'école le goût de la controverse et appris de Montaigne² à douter, à une extrême facilité pour saisir les objections joignant un vif penchant à les réfuter, sachant embrasser d'un seul coup d'œil l'argumentation de son adversaire, mais apportant autant de passion à renverser son système qu'il avait mis d'intérêt à le voir s'édifier, Bayle, fils d'un ministre ri-formé, avait tour à tour abandonné et embrassé la religion de son père, quitté la France comme relaps, erré de Toulouse à Genève et de Rouen à Sedan, donnant partout des preuves de ses talents prodigieux, mais les employant à concevoir lui-même et à engendrer chez autrui des doutes sur toutes choses³, s'en faisant une gloire et se complaisant, tantôt à changer les vérités en problèmes, tantôt à couvrir les erreurs les plus avérées des couleurs de la vraisemblance et à leur donner ainsi l'apparence de la vérité. Ce sophiste, artificieux autant que profond, était venu terminer à Rotterdam, comme il l'avait commencée, c'est-à-dire au milieu de querelles et de pamphlets, une carrière qui aurait pu être glorieusement utile et que le scepticisme le plus audacieux devait rendre stérile. Mais comme il est réservé à la seule et équitable postérité de fixer d'une manière définitive les réputations, et que les contemporains n'obéissent le plus souvent dans leurs jugements qu'à des impressions superficielles et éphémères, grande était alors la notoriété de Bayle et les souverains eux-

¹ Quand Polignac était parti pour la Pologne, la France se trouvait en guerre avec les puissances maritimes. Il avait été obligé de se déguiser et de se donner, à Dunkerque, pour un courrier extraordinaire.

² C'était, avec le *Plutarque* d'Amyot, le sujet le plus fréquent de ses lectures.

³ *Mon talent*, disait-il lui-même, *est de former des doutes*. — Il n'y a pas une seule page de Bayle, dit Voltaire, *qui ne conduise le lecteur au doute et souvent à l'incrédulité*.

mêmes¹ se montraient sensibles à ses appréciations. C'est ce qui détermina Polignac à aborder cet athlète impétueux dont les forces physiques commençaient alors à fléchir, mais dont le rare esprit dominait les infirmités corporelles et devait se maintenir vigoureux et agressif jusqu'au milieu des angoisses mêmes de la mort². Il venait de prodiguer dans son fameux dictionnaire³ tout à la fois les richesses de son érudition et les efforts de sa dialectique. Dans ses entretiens avec Polignac il poussa plus loin encore, et jusqu'à leurs extrêmes conséquences, les arguments d'Épicure et ceux de Lucrèce qu'il se complaisait à citer. Vivement pressé par son antagoniste, mais ne se laissant jamais ébranler et puisant dans la contradiction de nouvelles forces, il termina une ardente et longue discussion par ces mots prononcés avec véhémence : **Oui, monsieur, je suis bon protestant et dans toute l'acception du mot, car dans le fond de mon âme je proteste contre tout ce qui se dit et tout ce qui se fait !** Cette déclaration singulière et caractéristique fut accompagnée d'une citation de Lucrèce plus étendue et plus explicite que jamais. C'est là surtout ce qui frappa Polignac. L'impression qu'il emporta d'un talent qu'il admirait, mais dont il déplorait l'usage, fut moins vive encore que le souvenir incommode et pénible de l'appui qu'avait su trouver Bayle dans Lucrèce. Aussi quitta-t-il la Hollande concevant déjà le plan du poème⁴ qui allait brillamment occuper sa retraite et porter des coups redoutables à l'impiété épicurienne du poète-philosophe.

Mais les belles-lettres devaient embellir, et non remplir et absorber la vie d'un homme que sa suprême distinction et son énergique habileté destinaient tour à tour à orner une cour française ou à la représenter dignement à l'extérieur. **L'abbé de Polignac revint sur l'eau**, se contente de dire Saint-Simon⁵, plus enclin, par sa nature inquiète et envieuse, à retracer longuement les disgrâces, qu'à raconter les retours de faveur, même les plus légitimes. Il est vrai que Louis XIV n'avait pas tendu la main au naufragé. Le fier monarque réparait le plus souvent ses injustices, mais il ne les reconnaissait jamais. Torcy, fidèle ami de l'abbé, était activement intervenu en sa faveur, et, au moment où le duc d'Anjou quittait la France pour occuper le trône d'Espagne, Polignac ayant très-adroitement félicité Louis XIV de cet événement⁶, fut, quelque temps après, rappelé à Versailles. Comblé des bienfaits du roi⁷, il y reparut avec cet éclat que seule peut donner une faveur excessive succédant à une disgrâce injuste et semblant vouloir la racheter. Chacun suivit avec empressement l'exemple de Louis XIV, et l'ancien exilé, fêté de tous, prompt à reprendre sa place, et, après avoir été laborieux dans la retraite, sachant être séduisant et enjoué à la cour, paraissait n'avoir jamais quitté des lieux où l'on ne se souvenait de son exil que par le

¹ Les rapports de Bayle et de Christine de Suède, qui furent ensuite des plus agréables, avaient commencé par l'envoi d'une lettre pleine de hauteur et de dureté, adressée à l'auteur des *Nouvelles* par la reine, qui s'y était vue trop clairement et assez malignement désignée.

² On sait qu'attaqué, à cinquante-neuf ans, d'une maladie de poitrine, il en fut tourmenté pendant six mois sans rien changer à ses laborieuses habitudes, et qu'il mourut en quelque sorte la plume à la main.

³ Le *Dictionnaire historique et critique*, publié cette même année, 1697.

⁴ L'*Anti-Lucrèce*.

⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 226.

⁶ Sire, lui écrivit Polignac, **si les prospérités de Votre Majesté ne mettent pas fin à mes malheurs, du moins me les font-elles oublier.**

⁷ Il reçut l'abbaye de Corbie et celle de Mouzon. (*Gallia christiana*, t. X, p. 1288 E.)

redoublement de faveurs qui avait accueilli son retour. Les grâces de sa conversation aimable ne contribuèrent pas seules à ramener sur lui l'attention. Quelques fragments de son *Anti-Lucrèce*, déjà presque achevé, avaient été lus dans le salon très-littéraire de la duchesse du Maine. De grands éloges en furent adressés à l'auteur. Le vieux Malebranche, dont bien des idées avaient été exprimées par Polignac qui avait pensé hardiment en français avant d'écrire péniblement en latin, se félicita d'avoir trouvé son Lucrèce, et le sévère Boileau se plut à reconnaître dans certaines parties de l'œuvre la force du poète lui-même que l'auteur avait entrepris de réfuter dans son système, mais d'imiter dans ses tours et jusque dans sa langue. Ces précieux encouragements accrurent encore la réputation du nouveau poète latin, et, Louis XIV ayant désiré connaître l'ouvrage qui les avait obtenus, le second dauphin, le duc de Bourgogne, s'empressa d'en traduire le premier livre¹ et d'offrir sa version à son auguste aïeul. A de tels succès, à de tels honneurs, vint bientôt s'ajouter le plus grand, le plus envié de tous parce qu'il couronne et consacre tous les autres : l'abbé de Polignac fut à l'unanimité nommé membre de l'Académie française. Sa place était en effet marquée dans cette compagnie illustre où dès cette époque se rencontrait ce que l'Église offre de plus considérable, la diplomatie de plus distingué, la magistrature de plus éclairé, les lettres de plus éminent, et dans laquelle la France a toujours aimé à voir non-seulement la représentation variée et non interrompue de tous les genres d'esprit, mais encore la réunion éclatante de presque toutes ses gloires.

Nommé, en 1706, auditeur de rote, Polignac allait justifier une fois de plus et le choix de l'Académie française et la confiance que plaçait en lui Louis XIV. Cette charge², qui alors comme aujourd'hui était un acheminement aux plus hautes dignités de l'Église, il l'occupa en effet tout à la fois en politique expérimenté, en théologien profond et en écrivain élégant. Promptement initié aux matières souvent délicates qui se déroulent devant la rote³, il put bientôt siéger avec honneur dans ce grave sénat ecclésiastique qui non-seulement connaît de tous les procès importants des États romains, mais encore dont la juridiction, en ce qui concerne les contestations bénéficiales ou patrimoniales, embrasse en cas

¹ En même temps le duc du Maine le traduisait aussi et dédiait sa traduction à la duchesse du Maine.

² Le tribunal de la rote, établi par le pape Jean II, en 534, se compose de douze docteurs, nommés auditeurs de rote, soit parce qu'ils sont assis en cercle quand ils jugent, soit parce que le pavé de la chambre où s'assemblaient les juges de ce tribunal était autrefois de porphyre taillé en roue. Cette dernière opinion est celle de Du Cange, qui fait dériver ce nom de *rota porphyrica*. Ces douze docteurs sont choisis parmi différentes nations. Trois sont Romains, un Toscan et un Pérugin alternativement, un Milanais, un Bolognais, un Ferrarais, un Vénitien, un Allemand, un Castillan, un Aragonais et un Français. Nationaux comme étrangers, ils jouissent tous des mêmes honneurs, droits et prérogatives. Ils sont assis sur les gradins au-dessous du pape aux messes pontificales, et, dans certaines cérémonies, le dernier nommé d'entre eux porte la croix devint le souverain pontife. Chacun d'eux a sous ses ordres quatre clercs ou notaires. — Dangeau donne, dans son Journal, à la date du 19 août 1686, une autre explication du mot de rote. Pour juger les causes, les douze auditeurs se partagent en trois bureaux. Quand une cause a été jugée par un de ces bureaux, on la porte devant le second, et ensuite devant le troisième, et l'affaire n'est point jugée définitivement qu'il n'y ait trois sentences conformes et qu'elle n'ait passé comme roulée par ces trois petits bureaux. C'est ce qui fait, d'après Dangeau, que tout le corps de ces juges, entre lesquels on fait ainsi rouler les causes, se nomme en italien *la rota*.

³ Saint-Simon lui-même lui rend justice à cet égard. *Mémoires*, t. V, p. 152.

d'appel la chrétienté tout entière. Si sa prodigieuse aptitude à comprendre permit à Polignac d'atteindre aisément ce but, ses goûts littéraires lui furent d'un grand secours auprès du savant pontife qui occupait alors le Saint-Siège. Clément XI, qui s'était montré fort satisfait de recevoir à sa cour l'auteur de *l'Anti-Lucrèce*, fut encore plus sensible à un acte très-courtois du nouvel auditeur. En prenant possession de sa charge, celui-ci choisit pour sujet de son discours latin un tremblement de terre qui venait de jeter la consternation dans Rome et de mettre en évidence la pieuse résignation du pape. Avec des couleurs vives et saisissantes, l'éminent orateur montra Rome ébranlée tout à coup par une secousse violente¹, le dôme de Saint-Pierre entr'ouvert, les habitants épouvantés se précipitant hors de leurs demeures, les jardins et les places publiques encombrés, et Clément XI, prosterné aux pieds des autels, demandant à Dieu d'être la seule victime de la terrible catastrophe. En se montrant habile, Polignac avait l'avantage d'être vrai. Ses éloges furent d'autant plus agréables à celui qui les recevait qu'ils n'avaient rien d'exagéré, et qu'ils furent ratifiés par toutes les classes de la population. Ils avaient d'ailleurs le mérite, très-précieux aux yeux de Clément XI, d'être exprimés dans un excellent langage. Ce pontife, à qui e fameuse bulle *Unigenitus* a valu tant d'antagonistes, et parmi eux plusieurs calomniateurs, ne méritait ni les satires dont on a outragé sa mémoire, ni la bruyante renommée qui s'est faite autour de son nom. Cette solennelle condamnation du livre du P. Quesnel, qui allait déchaîner tant de tempêtes et engendrer tant de discussions théologiques, c'est Louis XIV lui-même qui la provoqua. Loin d'aimer la lutte, Clément XI, simple dans ses goûts, modeste dans ses habitudes, appréciait et recherchait les tranquilles douceurs de la retraite et les paisibles satisfactions que procure l'étude. Les querelles prolongées qui agitèrent malgré lui son long pontificat ne l'en détournèrent même point. Il aimait les écrivains ; il écrivit beaucoup lui-même, surtout dans la langue latine, qui lui était familière, et son esprit, riche en connaissances curieuses, autant que ses manières affables, rendaient sa société des plus attrayantes. C'est dire que la sympathie qui avait attiré l'un vers l'autre Clément XI et Polignac ne tarda pas à se changer en une amitié², bienveillante chez le pontife, respectueuse chez l'auditeur, mais sincère de part et d'autre.

Le cardinal de la Trémouille, qu'avait remplacé Polignac au tribunal de la rote et qui était demeuré à Rome comme ambassadeur, n'hésita pas à mettre à profit cette précieuse liaison. La succession d'Espagne suscitait alors des difficultés dans toutes les cours. Le pape, cédant aux conseils intéressés de la maison d'Autriche, n'avait pas encore consenti à reconnaître Philippe V. Cet acte était pourtant d'un intérêt majeur pour la France, en ce qu'il devait exercer une influence considérable sur les sentiments de la catholique Espagne. Tous les efforts de la Trémouille, comme ceux de son prédécesseur, avaient donc tendu vers ce but, mais vainement. Le cardinal manda à Louis XIV qu'il ne voyait plus d'autre moyen d'obtenir une intervention efficace du pape que d'y employer l'adresse et l'éloquence de l'abbé de Polignac. Le roi y consentit, et Clément XI, sollicité à la fois par l'ambassadeur et par l'ami, appréciant les arguments de l'un, mais plus encore subissant la douce influence de l'autre, se détermina enfin à louer publiquement la résolution prise par Louis XIV d'accepter la succession d'Espagne, adressa des félicitations à Philippe V et lui fournit des subsides

¹ Cette secousse fut la seule, et les conséquences n'en furent pas aussi graves qu'on l'avait craint d'abord.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 250.

provenant des biens du clergé. Louis XIV, en apprenant cette heureuse nouvelle, reçut à la fois une lettre de la Trémouille qui rendait pleine justice à Polignac, et une autre de ce dernier qui attribuait au seul ambassadeur le succès de la négociation. Le procédé était rare et noble. Le roi, peu habitué à de telles générosités, en informa aussitôt toute la cour¹.

L'abbé de Polignac demeura encore trois ans à Rome. Il y reprit ses chères études interrompues depuis Bomport, et consacra ses loisirs à commencer cette riche et précieuse collection d'antiques échappés au temps et la barbarie, chefs-d'œuvre de ces grands maîtres sous la main desquels le marbre, le porphyre et les métaux les plus durs, acquérant de la mollesse, recevaient des formes tour à tour agréables et énergiques.

Mais la politique et les arts devaient constamment se disputer cette vie si bien remplie. Polignac fut rappelé de Rome, et reçut la mission de représenter Louis XIV à Gertruydenberg. Cette importante et délicate question de la succession d'Espagne, dont il venait d'aplanir quelques difficultés à Rome, il allait être chargé de la dénouer complètement, et, à une guerre remplie de terribles vicissitudes, de faire succéder une paix durable et établie sur les bases les plus solides.

¹ *Mémoires de Trévoux*, 1742, p. 1068.

CHAPITRE VII

Origine de la lutte des maisons de France et d'Autriche. — Situation de l'Espagne et de la France l'une à l'égard de l'autre. — Commencements de la question de la succession d'Espagne. — Mazarin la prépare. — Louis XIV. — Son rôle politique. — Débuts de son règne. — Les renonciations de Marie-Thérèse. — Leur invalidité aux yeux de Louis XIV. — Projet formé par quelques grands d'Espagne de déterminer Charles II à choisir le duc d'Anjou comme héritier de la monarchie. — Le marquis de Villafranca. — Le duc de Medina-Sidonia. — Motifs de leur résolution. — Ils s'adjoignent les marquis de Villagarcias et de Villena, le comte de San-Estevan del Puerto et le cardinal Porto-Carrero. — Nombreux obstacles qu'ils ont à surmonter. — Invalidité des renonciations de Marie-Thérèse aux yeux des grands d'Espagne. — Le parti autrichien. — Moyens qu'il emploie pour arriver à ses fins. — Son impopularité accrue par les imprudences de l'archiduc Charles et par l'inhabile réserve de l'ambassadeur de l'Empire. — Faveur dont jouissent les Français en Espagne. — Renvoi de la comtesse de Berlips, favorite de la reine. — Départ du prince de Hesse-Darmstadt. — Isolement et inaction de la reine. — Causes de cette inaction. — Charles II, sa faiblesse, ses infirmités, ses inquiétudes. — Le cardinal Porto-Carrero le presse de tester en faveur du duc d'Anjou. — Perplexité du roi. — Il consulte le pape. — Opinion d'Innocent XII, favorable au duc d'Anjou. — Testament de Charles II. — Sa mort.

On apprécierait imparfaitement les négociations et les guerres de la succession d'Espagne si on les considérait isolément. Elles ont été, en effet, la conséquence naturelle d'un même système politique, suivi avec des vicissitudes diverses par la France à l'égard de l'Autriche, et comme le dernier acte d'un drame qui se jouait entre les deux maisons depuis plus d'un siècle. Entrevu par François Ier, qui lutta avec constance, mais sans succès, inauguré par Henri II, l'heureux conquérant des Trois-Évêchés, appliqué par Henri IV, violemment et trop tôt interrompu dans son œuvre, ce système politique, consistant à s'appuyer, contre un adversaire empereur d'Allemagne et chef du parti catholique en Europe, sur l'alliance des princes allemands et du parti réformé, ne reçut sa complète exécution qu'avec Richelieu et Mazarin. De ces deux grands ministres, l'un parvint à abaisser la maison d'Autriche, l'autre assura la prépondérance de la France en Europe, et le traité des Pyrénées à l'égard de l'Espagne, comme celui de Westphalie vis-à-vis de l'Autriche, mirent en évidence et consacrèrent cette suprématie. Mais il fallait l'assurer pour l'avenir. La maison de Habsbourg, si redoutable sous Charles-Quint, s'était divisée en deux branches, et l'une, celle d'Espagne, était tombée dans un tel dépérissement qu'il était nécessaire d'empêcher son absorption par l'autre, et, par cela même, le retour d'une réunion pleine de menaces pour la France et de dangers pour l'Europe entière. Après Charles-Quint, qui avait brisé les ressorts moraux de la nation espagnole, était venu Philippe II, qui en avait épuisé les ressources matérielles. Puis tour à tour Philippe III et Philippe IV, gouvernés par d'incapables ministres, cédant à des craintes vaines ou à de chimériques illusions, avaient vu l'industrie de la péninsule ruinée par l'expulsion des Juifs et des Mores, les armées détruites et la monarchie morcelée par une guerre désastreuse ou par de victorieuses rébellions. Sur une nation épuisée régnait une dynastie près de s'éteindre et dont le dernier rejeton, Charles II, succédant à des princes qui n'avaient pas su être rois, ne pouvait pas même être homme et n'avait pas reçu de la nature assez de forces pour perpétuer un sang appauvri et dégénéré.

Quelle était la maison appelée à recueillir cet héritage ? Par le moyen de quelle famille un nouvel esprit s'introduira-t-il le plus facilement dans ce corps inerte pour lui redonner le mouvement et la vie ?

La France et l'Espagne doivent se mouvoir dans le même cercle d'idées et d'intérêts. Tout les y porte : leur extrême voisinage, une même origine de langues et une source commune de civilisations, une fidélité presque égale, quoique beaucoup plus exclusive chez l'Espagne, à la religion catholique, la vieille influence littéraire exercée l'un sur l'autre par les deux pays, et surtout leur position géographique. L'isolement dans lequel se trouve l'Espagne ; jetée à l'extrémité du continent, et sa forme montagneuse, rendent bien difficiles avec elle les communications du dehors. La France est nécessairement le grand chemin par lequel y affluent les peuples et les idées. Elle est aussi une infranchissable barrière qui garantit l'Espagne des agressions du continent. L'alliance des deux nations, très-utile à l'une, est presque aussi nécessaire à l'autre, car la France, ouverte au nord et à l'est, ne peut diriger de ce côté toutes ses forces que si sa sécurité est assurée dans le midi et qu'aucune attaque ne l'y menace. L'union ou l'inimitié des deux peuples est donc pour chacun d'eux une source de prospérité ou une cause de péril.

Ainsi, éviter le retour de la puissance formidable de Charles-Quint et replacer l'Espagne dans sa sphère naturelle de mouvement et d'action, en la ramenant dans les voies d'une contrée dont elle reçoit et à laquelle elle procure une protection précieuse, telle devait être la véritable politique de la France. Mazarin

eut le mérite de la pénétrer¹, et, si le mariage de Louis XIII avec l'infante espagnole Anne d'Autriche peut être considéré en quelque sorte comme une affaire de famille, il n'en est pas de même de celui négocié quarante-sept ans plus tard dans des circonstances toutes différentes. En unissant Louis XIV à Marie-Thérèse, de manière à ménager à ce prince la succession d'Espagne, l'habile ministre résolut une question nationale ; sa main prévoyante disposa pour ainsi dire les événements futurs, et, après avoir illustré les commencements d'un grand règne, il eut, avant de mourir, l'insigne honneur d'en préparer le nœud par un acte capital et des plus féconds en résultats.

Nul prince, plus que Louis XIV, n'était capable d'apprécier cet acte et d'en tourner à son profit toutes les conséquences. Ambitieux et impatient de s'illustrer par lui-même, il trouvait dans cette question d'Espagne matière à satisfaire l'ambition la plus immodérée. Laborieux et doué d'un sens droit, il put en découvrir la portée, en préparer avec patience les diverses phases et marcher sûrement vers un but dont la poursuite entretenait son ardente activité, en même temps qu'elle nourrissait son âme avide de gloire. Enfin, il fut admirablement servi par des instruments incomparables formés au milieu des fécondes agitations de la régence, mais soumis ensuite à une volonté ferme et persévérante, qui avaient reçu la vive impulsion et le nerf que donnent les guerres civiles, mais auxquels il sut imprimer une même direction et un mouvement uniforme. Aussi rien n'égale l'incontestable grandeur et la profonde utilité des actes de cette période glorieuse pendant laquelle, ne se contentant pas de développer la prospérité du pays, de ressusciter la marine, d'implanter en France l'industrie étrangère et de faire pénétrer l'ordre dans l'armée, dans l'administration, dans les finances, il sut aussi porter un regard attentif à l'extérieur, ménager avec soin ses alliés, maintenir dans le repos les puissances inquiètes et les préparer habilement à la revendication de ses droits.

Aux yeux de l'Autriche, ces droits n'existaient plus. Afin d'empêcher la réunion sur la même tête des deux couronnes française et espagnole, une renonciation à la succession d'Espagne avait été imposée à Marie-Thérèse par son contrat de mariage, qui la dépouillait ainsi du droit que la loi espagnole accorde aux femmes

¹ On trouve, dans les lettres du cardinal Mazarin sur la négociation des Pyrénées, trois passages remarquables, prouvant qu'il avait prévu que le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse pourrait procurer la couronne d'Espagne à leurs descendants, Dans une lettre du cardinal à M. de Lionne, secrétaire d'État, datée du 1er août 1659, on lit : J'eusse bien voulu que vous eussiez reparti au sieur Colonna, lorsqu'il vous a parlé du mariage, et qu'il vous a dit qu'il n'y avait qu'à se régler sur le contrat qui avait été fait pour celui de la reine, qu'il avait raison, hormis en l'article concernant la renonciation. Le cardinal ajoute plus bas : Vous savez bien que je vous ai fait connaître plusieurs fois que l'intention du seigneur don Louis (de Haro) ne pouvait avoir été autre, lorsqu'il envoya M. Pimentel à Lyon, que de faire l'ouverture du mariage sans renonciation, dans le temps qu'il n'y avait qu'un prince en Espagne. Dans une autre lettre, datée de Saint-Jean-de-Luz le 23 août, le cardinal manda à M. Letellier : Je fis (à don Louis) un long discours sur les renonciations, lui disant que, comme le roi allait être le plus obligé à soutenir les intérêts de la sérénissime infante, je ne pouvais pas m'empêcher de lui parler de sa part, afin qu'elle fût considérée du roi son père en cette rencontre... qu'il n'y avait personne en Espagne qui se pût imaginer que la seule considération de ce mariage avec renonciation obligerait le roi à se relâcher sur des points essentiels dans le traité de paix, ainsi qu'il l'avait fait, puisque, sans sortir des termes de la modestie, je pouvais dire que, si l'infante était le plus grand parti de l'Europe, le roi l'était aussi sans contredit.

de monter sur le trône¹. Mais ce contrat, déjà considéré par Louis XIV comme radicalement nul, en ce que, essentiellement particulier, il ne pouvait pas modifier la loi fondamentale d'une monarchie, ce contrat, rédigé d'ailleurs par Mazarin et Louis de Haro de telle manière que la renonciation y était réputée clause de forme, n'était pas exécuté par la cour de Madrid, qui se refusait à payer la dot accordée à Marie-Thérèse en échange de ses droits. Violé par l'une des parties, il ne pouvait donc pas être opposé à l'autre.

Après avoir démontré ses droits futurs à la succession totale d'Espagne, Louis XIV trouve un légitime moyen d'agrandissement dans une question de succession partielle. Se fondant sur une coutume en vigueur dans quelques provinces des Pays-Bas, coutume qui donne l'héritage paternel aux seuls enfants du premier lit, il demande à Charles II, enfant du second, au nom de Marie-Thérèse, issue du premier, la partie des Pays-Bas dans laquelle existe cette coutume², et, sur son refus, entrant aussitôt en campagne, il conquiert une grande partie de la Flandre et affermit ainsi, en les éloignant de la capitale, les frontières septentrionales de la France.

Je n'ai pas à raconter ici comment une entreprise, si heureusement commencée et favorisée dans la suite par de nombreuses victoires, finit par attirer sur la France une coalition formidable ; comment le roi habile, étant devenu, après la mort de Lionne et de Colbert, un roi passionné, ne sut pas se modérer dans la répression des Hollandais infidèles, qu'il humilia au lieu de se contenter de les affaiblir ; comment, enfin, cet acte exagéré de vengeance contre les Provinces-Unies renversa les frères de Witt, dévoués à Louis XIV, pour élever sur leurs cadavres le prince d'Orange, son implacable ennemi, que cette faute conduisit au stathoudérat, dont l'aveugle opiniâtreté des Stuarts fit un roi d'Angleterre, et que la politique trop envahissante de la France plaça à la tête de l'Europe ; car il était dans la destinée de ce grand homme de remplir tour à tour et avec éclat des situations de plus en plus élevées, mais d'y arriver comme malgré lui et porté pour ainsi dire par les fautes de ses adversaires.

Sans parler non plus des divers partages³ qui furent faits d'une succession paraissant sans cesse être sur le point de s'ouvrir, partages qui avaient pour

¹ M. Giraud, dans son examen du traité d'Utrecht au point de vue de la validité des renonciations, dit à ce sujet : Les documents curieux laissés par M. de Lionne sur la paix des Pyrénées, dont il fut l'un des négociateurs, nous montrent que la renonciation à la couronne d'Espagne fut vivement débattue entre les plénipotentiaires espagnols et ceux de France. Ceux-ci n'en voulaient pas, et ils ne l'acceptèrent qu'avec des restrictions. Ce fut d'abord la corrélation exprimée entre le paiement des cinq cent mille écus et la renonciation, ensuite la convention tacite de ne pas payer la dot, pour ménager au royal époux le droit de réclamer la résolution de la clause, enfin l'assurance donnée par Louis de Haro que, si la couronne d'Espagne venait à perdre les deux jeunes princes qui vivaient alors, il n'y aurait aucun sujet de leur monarchie qui, nonobstant toutes les renonciations qu'on pourrait exiger de l'infante, ne la regardât après cela comme leur véritable reine, parce que, disait-il, un simple article de traité ne peut pas détruire les maximes fondamentales d'une monarchie.

Voir les négociations relatives à ce mariage dans le tome Ier, pages 43 et suivantes, des *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, de M. Mignet. Voir aussi Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, part. II, p. 284, et t. VIII, part. I, p. 16.

² C'est ce qu'on nomme droit de dévolution.

³ Voir, pour ces partages, M. Mignet, ouvrage déjà cité, et *Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France durant la seconde moitié du dix-septième siècle*, du baron Sirtema de Grovestins, t. VII, p. 115-345. Outre le traité

cause l'avidité des prétendants, pour principe le morcellement de la monarchie espagnole, et dont aucun ne devait aboutir, je franchirai cette longue période, pour arriver au jour où Charles II, après avoir longtemps hésité entre ses sympathies et celles de l'Espagne, entre la voix du sang, qui lui désignait la maison d'Autriche, et les intérêts réels de son pays, qui réclamaient la maison de France, fut déterminé à prendre la résolution la plus nationale, et, après avoir écrit un premier testament pour l'archiduc Charles, à en faire un nouveau en faveur du duc d'Anjou. Il y fut entraîné malgré lui, malgré son entourage, contrairement à ses engagements les plus chers, en dépit des influences les plus puissantes, et rarement une entreprise aussi importante par les conséquences considérables qu'elle a eues, aussi difficile par les obstacles extraordinaires qu'elle a présentés, a été conçue, préparée et exécutée avec une habileté égale et plus de succès.

Le premier, le marquis de Villafranca forma le projet de déterminer le roi à choisir le duc d'Anjou pour héritier. Haut, fier, doué d'une vertu antique et de mœurs austères¹, ce noble chef de la maison de Tolède, profondément attaché à son pays, se persuada que c'était le servir utilement que de faire appeler au trône un des petits-fils de Marie-Thérèse, sœur de Charles II. Il s'en ouvre avec précaution à l'ambitieux duc de Médina-Sidonia², qu'il sait attiré vers la maison d'Autriche par ses affections, mais entraîné par le soin de ses intérêts vers celle de Bourbon. Ils déplorent ensemble la situation de l'Espagne, son déclin rapide, les convoitises qu'elle excite, les dangers extérieurs qui la menacent, et l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de les conjurer par ses seules forces. Dans cette menaçante conjoncture, ce qu'ils redoutent surtout, c'est le morcellement de la monarchie de Philippe II, morcellement admis dans les divers partages dont elle a été jusque-là l'objet, et qui semble rendu presque inévitable par l'extinction de la dynastie régnante, l'immense étendue des États espagnols et l'égale avidité des puissants compétiteurs qui se les disputent. Humiliés à la seule pensée de la division de leur monarchie, ils examinent l'un et l'autre quelle est la nation qui pourra le mieux en sauver l'intégrité et à laquelle il convient d'en confier la protection. Ils considèrent combien est grande, et respectée en Europe, l'influence de la France, quelle facilité lui offre sa position géographique pour attaquer ou soutenir la monarchie espagnole soit dans les Pays-Bas, dont

secret et éventuel de partage de la monarchie espagnole conclu, en 1668, entre Louis XIV et l'empereur Léopold, il y eut deux traités de partage. Dans le premier, signé le 11 octobre 1698 entre la France, l'Angleterre et la Hollande, Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, était déclaré héritier présomptif de la monarchie espagnole, sauf quelques démembrements pour la France et pour l'Autriche. Le jeune prince de Bavière étant mort le 8 février 1699, la France, l'Angleterre et la Hollande conclurent, le 13 mars 1700, un second traité de partage qui adjugeait la couronne d'Espagne à l'archiduc Charles et qui attribuait au dauphin, fils de Louis XIV, le royaume des Deux-Siciles, le Guipuscoa, la Lorraine et les ports espagnols de la Toscane.

¹ Manuscrits de la bibliothèque du Louvre F. 325, t. XXI, pièce 9. — Lettre du duc de Grammont, ambassadeur de France en Espagne. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 117.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 119. Sa passion et son intérêt n'étant pas en jeu, Saint-Simon doit être cru dans tout ce qui concerne cette importante affaire du testament. Il dit lui-même (t. II, p. 265) s'être aidé des *Recherches historiques et généalogiques des grands d'Espagne* d'Imhof (Amsterdam, 1707), et avoir recueilli, pendant son ambassade en Espagne, la plupart des faits qu'il raconte. Ici donc nous pouvons le suivre avec plus de confiance, à l'exception, toutefois, de quelques points secondaires où nous aurons soit à le rectifier, soit à le compléter par les *Mémoires de Tessé*.

elle est la frontière, soit dans le Milanais qui l'avoisine, soit encore dans la péninsule même, à laquelle elle est contiguë, ou dans les immenses colonies du nouveau monde, dont la rapprochent ses ports nombreux et sa marine florissante. A la France si merveilleusement placée pour protéger leurs vastes possessions, ils opposent l'Empire, éloigné de chacune d'elles et affaibli en Europe depuis le traité de Westphalie. A la France, qu'une coalition formidable n'a pu entamer, ils opposent l'Autriche vaincue sur les champs de bataille, amoindrie dans les congrès et réduite à remplacer dans la lutte la force par la ruse et à employer le crime pour arriver à ses fins.

Ils s'affermissent ainsi mutuellement dans leur conviction et ils parviennent aisément à la faire partager au vice-roi de Valence, marquis de Villagarcias, et à ce fameux Pacheco, marquis de Villena¹, qui a conservé la loyauté, la foi, le courage et l'honneur de l'ancienne chevalerie, et qu'ont rendu partout populaire sa fermeté sans obstination, son savoir sans pédanterie, et un respect intelligent des vieux usages espagnols auxquels il s'est toujours montré fidèle, sans en être toutefois l'esclave. Puis ils s'adjoignent le comte de San-Estevan del Puerto qui a, dans l'esprit, plus de finesse que de droiture, et, dans le caractère, moins de franchise que de souplesse², mais dont la profonde connaissance des hommes et des choses de la cour, ainsi que la capacité incontestable, seront très-utiles. Enfin se réunit à eux le cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède³, très-influent au Conseil d'État, respecté pour son rang, pour sa probité, pour sa noblesse, dont l'âge n'a pas amorti l'impétueuse vivacité, ni éteint la pétillante ardeur, que son esprit étroit et tenace rend un ennemi implacable, autant que sa vigueur et ses inépuisables ressources font de lui un excellent allié.

Les obstacles, que ces six personnages avaient à surmonter, étaient aussi nombreux que redoutables. Ne pas tenir compte dans la scrupuleuse Espagne des renonciations solennelles imposées à Anne d'Autriche et à Marie-Thérèse dans leur contrat de mariage avec Louis XIII et avec Louis XIV ; éviter d'éveiller l'attention inquiète et soupçonneuse du comte d'Harrach, ambassadeur de l'Empire ; lutter contre le crédit et l'influence de la reine, Allemande par la naissance, par le cœur et par l'intérêt ; détruire ce pouvoir dangereux de son altière favorite, la comtesse de Berlips, et du prince de Hesse-Darmstadt, chargé d'empêcher par tous les moyens l'établissement à Madrid d'une dynastie française ; enfin déterminer le roi à anéantir un premier testament qui était son œuvre bien-aimée, son unique consolation dans ses malheurs et son seul espoir pour l'avenir ; l'amener à dépouiller une famille, qui était la sienne, en faveur d'une maison sa rivale, son ennemie depuis des siècles ; en un mot, faire consacrer le triomphe de la maison de Bourbon sur celle d'Autriche par le dernier descendant de Charles-Quint, telle était la tâche digne de l'audace de Pacheco et de Villafranca, de l'opiniâtreté de Portocarrero, de l'ambition de Médina-Sidonia, de la souplesse et des talents de San-Estevan et de Villagarcias. Parmi eux, les uns la tentèrent séduits par la grandeur de l'entreprise, les autres considérant seulement l'utilité qu'ils en retireraient. Mais, quel qu'ait été leur mobile, tous contribuèrent au succès de l'œuvre commune par une activité égale, soit qu'elle ait pris sa source dans le patriotisme, soit qu'elle ait été excitée par l'intérêt personnel.

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 119.

² Lettre du duc de Grammont, déjà citée. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 117.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 117.

A la difficulté résultant des renonciations, Villafranca opposa une objection très-contestable, si l'on n'envisage que leur forme, mais irréfutable en réalité et destinée à produire une impression profonde sur toute la partie éclairée de la nation. Il fit observer à ceux qui concouraient avec lui au même but, que les renonciations de Marie-Thérèse ne pouvaient continuer à être valides, qu'autant que subsistait encore la cause pour laquelle on les avait demandées et accordées. Il ajouta que cette cause, qui était uniquement la nécessité d'empêcher, dans l'intérêt de l'Europe, la réunion sur la même tête des deux couronnes de France et d'Espagne, n'existait plus, puisque le dauphin, représentant Marie-Thérèse, avait trois fils, dont l'un pouvait hériter des droits de son père au trône de France, et l'autre de ceux de son aïeule au trône d'Espagne. Continuer à exiger l'application d'une mesure, destinée à éviter un danger désormais impossible, était non-seulement inutile, par conséquent irrationnel, mais encore injuste, en ce qu'on dépouillait ainsi des héritiers légitimes et réels au profit de princes qui ne l'étaient point.

Cette augmentation, contraire, il est vrai, aux termes mêmes du contrat de mariage de Louis XIV, mais représentant son interprétation naturelle, et qui conservait l'acte de renonciation dans son esprit en le détruisant dans sa forme, Villafranca s'engagea¹ à l'exposer et à la soutenir au conseil quand le moment opportun en serait venu. Mais, auparavant, il fallait vaincre les répugnances de Charles II, et, avant tout, neutraliser les efforts de ceux qui le maintenaient avec soin dans le parti autrichien.

Ce parti, représenté surtout par la reine, par sa favorite et par le prince de Hesse-Darmstadt, était habilement dirigé de Vienne même par la cour impériale qui, depuis trente années, surveillait avec une attention inquiète l'ouverture d'une succession que la débilité native du roi avait constamment fait croire très-prochaine et qui comprenait plusieurs royaumes de l'Europe et une grande partie du Nouveau-Monde.

Ardemment désireuse de s'assurer ce immense héritage, ou tout au moins d'en écarter à jamais la maison de Bourbon, la cour de Vienne avait tout mis en œuvre pour atteindre le but, ou pour en éloigner sa rivale. La première femme de Charles II, Marie-Louise d'Orléans, ayant acquis sur son cœur et sur son esprit un grand ascendant, qui aurait été profitable à la France, était morte tout à coup, et la comtesse de Soissons, dont Mansfeld, ambassadeur de l'empire de Madrid, aurait été le complice, avait été soupçonnée, puis hautement accusée d'empoisonnement². Le 15 novembre 1698, Charles II, espérant assurer l'intégrité de la monarchie en la confiant à un prince n'appartenant à aucune des maisons d'Autriche et de France, avait fait un testament par lequel il laissait toute sa succession au prince électoral de Bavière. Le 8 février 1699, ce prince mourait subitement, et l'Europe accusait la cour de Vienne d'une mort aussi singulière par sa promptitude, qu'elle lui était favorable par son opportunité³. Cette cour n'avait pas reculé devant un autre crime ; et avait ensuite osé

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 121.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 305. — M. Mignet, *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*, p. 497, de ses *Mémoires historiques*, édition Charpentier. — *Lettre de la marquise de Villars, ambassadrice en Espagne dans le temps du mariage de Charles II, roi d'Espagne, avec la princesse Marie-Louise d'Orléans*. Paris, 1759. — *Mémoires de Torcy*, p. 526.

³ M. Mignet, *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*, p. 503. — *Mémoires de Torcy*, p. 539.

recourir à l'adultère¹, se résignant à détruire elle-même ses espérances, afin d'anéantir aussi celles de la maison de Bourbon. Corps usé dès la naissance, Charles II n'avait eu d'enfant ni de Marie-Louise d'Orléans, ni de Marie-Anne de Neubourg. Après quelques années de ce second mariage, la cour de Vienne, persuadée de l'impuissance de Charles II à perpétuer sa race, rechercha le moyen d'obtenir néanmoins ce résultat. Elle jeta les yeux sur le prince de Hesse-Darmstadt doué de qualités séduisantes, parent de la reine et habitant l'Espagne depuis longtemps. On l'attacha d'une manière définitive au service de cette monarchie, on le nomma gouverneur des armes en Catalogne, puis vice-roi de cette province, et on le fit grand d'Espagne, afin qu'il pût demeurer constamment à la cour. et gagner plus facilement les bonnes grâces de la reine. Il y parvint ; il entra dans une extrême familiarité avec elle, et en reçut des preuves d'affection qui furent très-remarquées dans la cour la plus servilement soumise à l'étiquette. Mais il ne remplit point le rôle criminel qu'on lui avait assigné, et, Charles II restant privé d'héritiers directs pour son immense succession, les deux maisons rivales² continuèrent à se disputer cette grande proie.

Elles ne jouissaient pas de la même popularité auprès de la nation, et l'opinion publique, si favorable autrefois aux impériaux, commençait à se détourner d'eux. Tandis que les Français, servis par leur éloignement même, profitaient de leur brillante réputation, et, absents, n'avaient pas pu encore déplaire, les Allemands, établis depuis plusieurs années en Espagne, avaient eu le temps de lasser par leur hautaine domination et leur avidité insatiable. Plusieurs membres de la noblesse étaient irrités de voir des étrangers, tels que le prince de Darmstadt et le prince de Vaudemont, à la tête de riches provinces, chargés d'honneurs, de dignités, d'opulentes fonctions. On subissait leurs envahissements progressifs, mais en s'aigrissant, et la fierté castillane n'allait pas tarder à se révolter contre la hauteur allemande. En outre, l'archiduc Charles, l'héritier présomptif désigné par la maison d'Autriche, compromettait ses intérêts par des propos, inconvenants autant qu'intempestifs, sur le pays dont il croyait devoir être bientôt le souverain. Recueillis avec soin par l'évêque de Lérida, ambassadeur d'Espagne à Vienne, et répandus par lui après son retour à Madrid³, ces propos excitèrent le légitime mécontentement des Espagnols et accrurent leur aversion. La conduite du comte de Harrach, ambassadeur de la cour impériale en Espagne, n'était pas de nature à modifier ces sentiments de répulsion. Fils du ministre dirigeant la politique extérieure à Vienne, ce diplomate était chargé d'obtenir de Charles II un testament en faveur de l'archiduc et d'empêcher la révocation de cet acte. Il crut qu'en cela seulement consistait sa mission. Il se préoccupa donc surtout de surveiller le roi et son entourage, de les maintenir favorables aux

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 305-306. — *Histoire des luttes et rivalités politiques entre les puissances maritimes et la France durant la seconde moitié du dix-septième siècle*, de Sirtema de Grovestins, t. VII, p. 50 et 353. — Bolingbroke, *Letters on the study and use of history*, où on lit ces mots : *All the good queen's endeavours to be got with child had proved ineffectual.*

² Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ajoute à ces deux prétendants le nom de Pierre II, roi de Portugal, qui aurait tiré ses droits d'un Jean I, fils naturel de Pierre-le-Justicier au quinzième siècle. Il assure que ses titres furent présentés par le comte d'Oropeza, membre du conseil, qui fut ensuite disgracié et renvoyé. — *Siècle de Louis XIV*, édition Garnier, p. 185. — *Mémoires de Torcy*, p. 527 et 540. En supposant que les prétentions de Pierre II fussent fondées, il était loin d'avoir assez de forces et de crédit pour les soutenir.

³ *Histoire des luttes et rivalités*, etc., t. VII, p. 356.

impériaux, de déjouer les intrigues contraires, et d'attendre, en voyant tout, un dénouement qui ne pouvait qu'être très-prochain. C'était beaucoup, mais ce n'était point assez. Au lieu de tout attendre de la cour, il fallait aussi s'adresser à la nation qui, dans le cas probable d'une rivalité entre les deux prétendants, devait être l'arbitre décisif et suprême. Au lieu de se contenter du témoignage mystérieux de la faible volonté de Charles II, il était essentiel de préparer à l'élu du roi l'appui nécessaire de ses futurs sujets.

C'est ce que réussit à faire le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France¹. Il est vrai que, suspect dans une cour en grande partie allemande, il pouvait, par cela même, plaire plus aisément au peuple. Mais il ne dut pas seulement sa popularité aux dégoûts essayés par lui à la cour. Il la dut aussi à sa magnificence, à sa rare dextérité et à un art extrême de charmer et de séduire. Les procédés du gouvernement espagnol finirent par être tellement offensants à l'égard de l'ambassadeur de Louis XIV, qu'il demanda à Versailles et obtint la permission de quitter l'Espagne². Mais le résultat principal était obtenu, et la nation espagnole se sentait déjà attirée, avant de le connaître, vers le prince français qu'elle devait plus tard entourer d'une constante affection, et maintenir sur le trône par le plus opiniâtre dévouement.

Ce fut un puissant secours pour les six personnages qui avaient entrepris de faire donner la couronne au duc d'Anjou. Soutenus par l'opinion publique, ils dirigèrent leurs efforts vers la cour, et commencèrent par attaquer la comtesse de Berlips, favorite de la reine. Cette femme, qui s'était rendue odieuse par ses rapines autant qu'intolérable par sa morgue hautaine³, facilita elle-même la tâche de ses ennemis. Ayant acquis en Espagne d'immenses trésors, elle ne voulut pas s'exposer à les perdre dans les temps de trouble qui suivraient peut-être la mort prochaine du roi. Se sachant haïe, avide beaucoup plus qu'ambitieuse, et ayant satisfait au-delà de toute espérance sa principale passion, elle lui sacrifia son amour-propre. Elle arracha, au profit de celui qui épouserait sa fille, la promesse écrite d'un collier de la toison d'or, et, cette dernière faveur ayant été obtenue du roi, elle ne songea pas à résister aux attaques qui la menaçaient, et elle s'enfuit à la hâte en Allemagne, moins humiliée d'être chassée, qu'heureuse de pouvoir sauver et emporter tous ses trésors.

Portocarrero, Villafranca et San-Estevan, encouragés par ce facile succès, réussirent presque aussi rapidement à faire renvoyer d'Espagne le prince de Hesse-Darmstadt. Tous les trois conseillers d'État, ils surent persuader à leurs collègues que, le régiment de troupes allemandes, formé et dirigé par ce prince, ayant soulevé Madrid par ses vexations, son licenciement était nécessaire⁴. La haine contre l'étranger fortifia dans les esprits la raison d'État, et fut assez puissante pour entraîner presque tout le conseil. En licenciant son régiment, on remercia le prince de Darmstadt de manière à le contraindre de quitter lui-même Madrid.

¹ L'inclination générale à l'égard de la succession se porte vers la France..... Les Français gagnent du terrain, et les Allemands en perdent visiblement chaque jour. L'ambassadrice de France est saluée par des vivats quand elle passe sur la place et dans la *calle mayor*. Extrait des lettres de l'envoyé anglais Stanhope à son fils. — Dépêches de Schoonemberg, envoyé des États généraux à Madrid.

² Lettre de Schoonemberg aux États généraux, du 3 juin 1700.

³ Lettre de Schoonemberg aux États généraux, du 8 avril 1700. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 121.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 122. — *Mémoires de Torcy*, p. 528 et 530.

Privée tout-à-coup de ses deux plus fermes soutiens, la reine fut atterrée. Elle chercha autour d'elle un appui, mais en vain, car la comtesse de Berlips, dans l'intérêt de sa domination et redoutant une rivale, avait eu le soin de placer sa souveraine dans un isolement absolu. Princesse d'une intelligence trop médiocre pour concevoir un grand dessein, et d'un caractère trop faible pour l'exécuter elle-même, habituée jusque-là à marcher dans une voie qui lui était tracée à Vienne, et où elle avait le prince de Darmstadt et sa favorite pour guides, Marie-Anne de Neubourg fut sans ressources et sans forces, dès qu'elle fut sans conseil. Elle était douée d'un certain esprit séduisant, qui, autant que sa beauté majestueuse, explique l'empire qu'elle exerçait sur son époux, si inférieur, du reste, à elle. Mais elle avait en quelque sorte perdu l'usage de sa volonté, et, ayant été toujours dirigée, elle demeura comme un instrument inutile, lorsqu'elle manqua de maître. Son inaction pendant les derniers mois du règne de Charles II tint aussi à une autre cause. Voyant approcher le moment de la mort du roi, elle prêta l'oreille à de vagues propositions que lui transmit le parti français, et qui consistaient à la faire devenir dauphine, dès qu'elle serait veuve¹. Épouse sans enfant, elle put ainsi se bercer de l'espoir d'être un jour mère. Souveraine attristée au milieu du sombre Escorial, elle put se laisser envahir par la douce pensée d'habiter bientôt Versailles et d'être un jour reine de France.

Le départ de la comtesse de Berlips et du prince de Hesse-Darmstadt, la réserve subite de Marie-Anne de Neubourg et le remplacement du confesseur du roi, zélé Autrichien, par un nouveau prêtre tout-à-fait dévoué au cardinal Portocarrero, ayant entièrement modifié les influences qui pouvaient s'exercer sur Charles II, il était opportun d'agir directement sur le roi lui-même, et de le déterminer à l'acte le plus contraire à ses sentiments, mais vers lequel tendaient les efforts de six hommes aussi persévérants que résolus.

Charles II, alors âgé de trente-neuf ans, mais déjà vieillard caduc et décrépité, sentait approcher la fin d'une vie qui n'avait été qu'une lutte douloureuse contre la mort paraissant toujours menaçante et prochaine. Issu infirme d'un sang appauvri, il n'avait pu se passer du sein de sa nourrice, il n'avait pu marcher, il n'avait pu parler avant l'âge de cinq ans, et, dès cette époque, s'étaient montrés en lui les, signes précurseurs d'une fin sans cesse imminente. Ni les soins dont on l'avait entouré ; ni la sève habituelle de sa jeunesse n'avaient donné quelque vigueur à ce corps délabré, et, seul héritier de sa race, il était impuissant à la perpétuer. Aux infirmités de tous genres qui le minaient, à des accès d'épilepsie² qui l'abattaient et le laissaient ensuite dans une longue prostration, s'était joint le plus déplorable affaissement des facultés intellectuelles. Aggravant encore ses maux réels par des maux imaginaires, il se croyait exposé à un maléfice sous l'influence duquel il succombait et qui lui semblait être l'unique cause de tous ses malheurs. Sa sombre mélancolie lui faisait fuir la foule, et il se tenait relégué au fond de son palais, entouré de gouvernantes et de nains, obsédé de craintes superstitieuses, épuisé par les souffrances, exténué d'agitations et de veilles, incapable de supporter la vie et redoutant avec effroi la mort. Il était l'être le plus misérable de son vaste empire. Trop faible pour soutenir le fardeau des affaires, indifférent aux événements politiques de l'Europe et entièrement

¹ Sedler. *Universal Lexikon*.

² La maladie du roi est désignée par ses médecins sous le nom d'*alfereza insensata*, épilepsie stupide. Lettre de l'envoyé anglais Stanhope, du 29 juin 1698.

étranger à ce qui intéressait ses immenses États¹, il fut tour à tour dominé par sa mère, par son frère², par sa femme, par son confesseur, et chacun, autour du roi, gouverna successivement, excepté le roi lui-même.

Néanmoins, dans cet esprit troublé et malade une pensée sérieuse et grave revenait parfois, et avait alors le privilège d'entièrement l'absorber. C'était celle du choix de son successeur. Ne se faisant aucune illusion ni sur la durée de sa vie ni sur la fécondité de son mariage, Charles II avait de bonne heure songé à désigner un successeur pour tant d'États, qu'il savait ne pas devoir conserver longtemps encore, et qu'il n'espérait plus pouvoir transmettre à un héritier de son propre sang. Mais les intrigues ou le crime avaient jusque-là déjoué ses projets. En 1697, il avait fait, et déposé entre les mains du primat du royaume, un testament nommant héritier universel le prince électoral de Bavière, et, presque aussitôt, entouré et persécuté par le parti impérial, il avait été contraint de déchirer cet acte. En 1698, revenant à cette première résolution, il avait refait un testament en faveur du même prince, et, deux mois après, celui-ci mourait tout-à-coup, violemment enlevé aux hautes destinées auxquelles l'appelait l'affection persistante du roi d'Espagne. Charles II s'était alors déterminé à désigner l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, et, dans le commencement de l'été de l'année 1700, il avait rédigé un testament en faveur de ce prince. Ayant ainsi satisfait à la fois les vifs désirs de ceux qui l'entouraient et ses propres sentiments, il croyait avoir enfin assuré sa tranquillité et l'avenir de la monarchie, quand commencèrent les sollicitations pressantes, les sourdes intrigues, les menaçantes démarches des six personnages qui s'étaient donné pour mission d'obtenir un testament en faveur du duc d'Anjou. Ce devait être pour le malheureux monarque l'épreuve suprême, la plus pénible, la plus cruelle, la plus poignante, celle qui allait couronner et terminer une vie d'amertumes et d'horribles souffrances.

Après avoir laissé au confesseur, donné par lui à Charles II, le temps d'habituer celui-ci à cette nouvelle direction, le cardinal Portocarrero le fait préparer par d'habiles discours à pouvoir entendre mettre la maison de France en parallèle avec celle d'Autriche. Puis, avec toute l'autorité qu'il reçoit de son rang, de son caractère, de son entente avec le confesseur, de son accord avec ses cinq complices, il l'attaque hardiment et lui expose tout-à-coup les hautes raisons politiques qui doivent le déterminer à choisir son successeur dans la maison de Bourbon. Aux considérations d'intérêt temporel, Portocarrero se hâte d'ajouter de pressants appels adressés à la conscience de Charles II, dont il est le maître par son confesseur³. Il ne se contente pas d'éclairer l'esprit du prince. Il fait dépendre le salut de son âme du choix du duc d'Anjou. Le sachant convaincu d'une mort prochaine, il lui retrace un tableau terrifiant des peines éternelles et réussit aisément à le jeter dans la plus grande épouvante. En même temps,

¹ Dépêche du marquis de Vauguion, du 30 septembre 1683. — Archives du ministère des affaires étrangères. — Telle était l'ignorance de Charles II, qu'il ne connaissait pas la moitié de ses possessions. En 1691, apprenant la prise de Mons, il s'attendrit sur le malheur de l'Empereur qu'il croyait propriétaire de cette place. L'année suivante, par une semblable méprise, il plaignit le roi Guillaume III d'Angleterre sur la prise de Namur, qu'il croyait appartenir à ce dernier. *Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 611. — *Mémoires de Torcy*, p. 526.

² Don Juan, frère naturel de Charles II, et qui mourut le 17 septembre 1619, à l'âge de cinquante ans.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 122.

Villafranca, Villagarcias et San-Estevan se rapprochent du roi, et viennent s'offrir plus fréquemment à ses regards, à ses observations, à ses demandes. On l'entoure, on le presse, on lui soutient par les mêmes arguments la même cause, et il se défie d'autant moins de cette unanimité dans les opinions émises par plusieurs grands personnages, qu'il ignore le lien qui les unit ; qu'il les sait Espagnols de cœur, étrangers à la France autant qu'indépendants d'elle, et qu'il a vu précédemment quelques-uns d'entre eux très-dévoués au parti autrichien. Presque au même moment, le comte de Harrach aborde à son tour le roi, et, au nom de la cour de Vienne, demande avec insistance que l'archiduc d'Autriche, déjà choisi par lui, soit appelé à Madrid en sa qualité d'héritier présomptif¹. Charles II ne répond rien d'abord, puis, se tournant vers la reine qui demeure silencieuse : *Écoute, femme*, lui dit-il, *le comte est très-pressant*, et il répète par trois fois ces mots : *Le comte est très-pressant*². L'infortuné souverain éprouve la plus cruelle perplexité. Là tendresse qu'il ressent pour les Habsbourg et l'aversion qui l'éloigne des Bourbons ; l'importance de sa succession qui comprend vingt-trois couronnes, et la responsabilité redoutable qui lui incombe ; l'obligation, s'il désigne le duc d'Anjou, de détruire son propre ouvrage, et la crainte, s'il préfère l'archiduc Charles, d'encourir une éternelle réprobation ; l'intérêt de la monarchie qui est exposée à être démembrée, et celui de sa famille qui court risque d'être amoindrie ; la sainteté des traités antérieurs, et les renonciations de la cour de France ; les liens du sang, le salut de son âme, la justice, la religion, tous ces sentiments, toutes ces considérations déchirent son cœur, envahissent et tourmentent son esprit. Parfois son affection pour sa maison semble l'emporter, et il se promet à lui-même de maintenir l'archiduc Charles. Mais aussitôt lui apparaissent, plus persuasifs que jamais, les puissants motifs qui l'obligent à désigner le duc d'Anjou, et il le choisit à son tour, pour le sacrifier bientôt encore à ses préférences secrètes.

Ne pouvant supporter cette intolérable situation, et incapable de la faire cesser par une détermination définitive, flottant, irrésolu, indécis, il songe à confier au pape toutes ses inquiétudes, et à le supplier de lui donner un conseil. Il mande le duc d'Uzeda, premier gentilhomme de sa chambre³, et lui annonce qu'il a l'intention de l'envoyer à Rome en qualité d'ambassadeur ; et, comme le duc se récrie, objectant qu'il ne veut pas s'éloigner de sa personne : *Ne savez-vous pas que je n'ai point d'enfant ?* lui dit Charles II. *Ne savez-vous pas que je puis mourir tous les jours ? Ne m'avez-vous pas tenu comme mort trois fois entre vos bras, et, enfin, ne voyez-vous pas que, pour le repos de mes sujets et de la monarchie entière, il faut que je songe à me donner un successeur ? C'est pour ce grand ouvrage, dont je dois répondre à Dieu et au monde entier, que je veux consulter le pape, et, comme ce projet doit être fort secret, j'ai jeté les yeux sur vous pour me servir dans une conjoncture si importante*⁴. Il confie ensuite au duc la pensée, qui s'offre souvent à lui, de choisir pour successeur un des enfants du dauphin de France. Mais il fait observer qu'il ne saurait prendre une telle résolution sans consulter le Saint-Siège pour lequel son dévouement est extrême, et qu'il désire supplier le pape de réunir quelques cardinaux afin de s'aider de leurs conseils dans une si grave affaire. Il termine cet entretien en

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 529.

² *Oyge, muger, el conde aprieta mucho*. Lettre de l'envoyé Stanhope au lord chancelier d'Irlande.

³ *Mémoires du maréchal de Tessé*, t. I, p. 178. Le maréchal tenait ces faits du duc d'Uzeda lui-même, qu'il avait connu pendant son ambassade en Espagne.

⁴ *Mémoires du maréchal de Tessé*, t. I, p. 179.

protestant, avec toute l'énergie qui peut entrer dans cette âme sans force, de son profond attachement pour la maison impériale à laquelle l'unit étroitement une commune origine. Mais il ajoute aussitôt qu'il veut, avant tout, faire son salut, et pour cela recueillir et suivre l'opinion exacte du souverain pontife. Puis, après avoir recommandé au duc le secret le plus absolu, et lui avoir remis une lettre pour le pape, il le congédie.

Le duc d'Uzeda ne put refuser cette mission. Il mit, à la remplir, toute la célérité possible, mais il fut retardé par les lenteurs et les 'hésitations du pape. Innocent XII occupait alors le Saint-Siège. Moins flatté du suprême et glorieux arbitrage qui lui était offert, qu'effrayé des inimitiés que sa détermination pourrait lui attirer, Innocent XII commença par présenter de nombreuses objections, et par essayer de démontrer qu'il ne saurait se résoudre à faire un choix entre deux puissances catholiques. Plusieurs audiences furent ainsi employées à de longs débats entre l'ambassadeur et le souverain pontife, celui-là sollicitant avec insistance une décision, celui-ci ne pouvant se résoudre ni à en repousser l'honneur, ni à en affronter les dangers. Le duc d'Uzeda ne parvint à triompher de cette résistance, qu'en remettant au pape diverses consultations de droit et de théologies qui l'autorisaient à se prononcer. Dès lors on arriva rapidement à un résultat, et Innocent XII fut moins lent à former et à transmettre son opinion, qu'il ne l'avait été pour savoir s'il la transmettrait. Il réunit autour de lui¹ trois cardinaux distingués par leur vertu et leur capacité, Spada, autrefois nonce à Paris, Albano qui fut ensuite pape sous le nom de Clément XI, et Spinola-San-Cesareo. Les avis furent unanimes. On se souvint que la cour de Vienne avait été pendant longtemps le fléau de Rome. L'antique haine des guelfes contre les gibelins se ralluma, et on crut assurer, par l'affaiblissement de la maison d'Autriche, le réveil et la prospérité de l'Italie. Tandis que le roi d'Espagne avait fait une question de conscience d'une question politique, c'était le souverain pontife qui traitait avec raison en affaire d'État ce qu'on lui avait proposé comme un cas de conscience.

Innocent XII répondit à Charles II qu'étant lui-même en un état aussi proche que l'était Sa Majesté catholique d'aller rendre compte au souverain pasteur du troupeau universel qu'il lui avait confié, il avait un intérêt aussi grand et aussi pressant qu'elle-même de lui donner un conseil dont il ne pût alors recevoir de reproches ; qu'il pensât combien peu il devait se laisser toucher aux intérêts de la maison d'Autriche, en comparaison de ceux de son éternité et de ceux de ce compte terrible qu'il était si peu éloigné d'aller rendre, au souverain juge des rois, qui ne reçoit point d'excuses et ne fait acception de personne ; qu'il voyait bien lui-même que les enfants du dauphin étaient les vrais, les seuls et légitimes héritiers de sa monarchie, qui excluaient tous autres, et du vivant desquels et de leur postérité, l'archiduc, la sienne et toute la maison d'Autriche n'avaient aucun droit et étaient entièrement étrangers ; que plus la succession était immense, plus l'injustice qu'il y commettrait lui deviendrait terrible au jugement de Dieu ; que c'était donc à lui à n'oublier aucune, des précautions, ni des mesures que toute sa sagesse lui pourrait inspirer pour faire. justice à qui il la devait, et pour assurer autant qu'il lui serait possible l'entière totalité de sa succession et de sa monarchie à un des fils de France².

¹ *Mémoires du maréchal de Tessé*, t. 1, p. 179. — *Mémoires de Torcy*, p. 548. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 122.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 123.

Cette lettre fixa les irrésolutions du roi d'Espagne. Elle le contraignait, il est vrai, à sacrifier ses plus chères affections et à vaincre d'insurmontables répugnances. Mais le salut de son âme en dépendait : l'opinion du chef de la religion catholique était absolue et souveraine. Charles II s'y soumit, et le dernier rejeton de la branche aînée des Habsbourg se résigna à déposséder sa famille en faveur de la maison de France. Don Antonio Ubilla, secrétaire des dépêches, se réunit au cardinal, à San Estevan et à Villagarcias, et ils rédigèrent en commun l'acte fameux par lequel le roi, reconnaissant que le motif sur lequel avaient été fondées les renonciations des dames doña Anna et doña Marie-Thérèse, reines de France, à la succession des royaumes d'Espagne, avait été d'éviter leur réunion à la couronne de France ; mais que, ce motif fondamental venant à cesser, le droit de succession subsistait en faveur du parent le plus immédiat, conformément aux lois du royaume, désignait, dans le cas où Dieu le retirerait du monde sans laisser d'enfant, le duc d'Anjou pour son successeur, et comme tel, l'appelait à la succession de tous ses royaumes et domaines, sans aucune exception ; ordonnant à tous ses sujets et vassaux de le tenir pour leur roi et seigneur naturel, et lui en donner sans le moindre délai la possession, après néanmoins lui avoir demandé le serment qu'il doit faire d'observer les lois, privilèges et coutumes de ses royaumes. Il ajoutait que, comme il convenait à la paix de la chrétienté, à toute l'Europe et à la tranquillité de ses royaumes, que cette monarchie restât à jamais séparée d'avec la couronne de France, il déclarait que, si le duc d'Anjou venait à mourir, ou à hériter de la couronne de France, la monarchie d'Espagne passerait à son frère, le duc de Berry, troisième fils du dauphin, et, si le duc de Berry venait aussi à mourir, ou à succéder à la couronne de France, la succession d'Espagne passerait à l'archiduc, second fils de l'Empereur, et, l'archiduc venant à mourir, il appelait en ce cas, à sa succession, le duc de Savoie et ses descendants ; déclarant que tout devait s'exécuter ainsi qu'il le réglait, sans permettre ni démembrement, ni diminution de la monarchie fondée avec tant de gloire par ses ancêtres¹.

Le 2 octobre 1700, quand tout est terminé et que les expéditions sont préparées on porte l'acte au roi, ainsi que le testament fait quelques mois auparavant en faveur de l'archiduc Charles. Ubilla, en présence du cardinal Portocarrero et du confesseur, brûle ce premier acte, puis il présente le second à Charles II. Celui-ci hésite une dernière fois et considère ce testament qui va soumettre à une famille ennemie l'Espagne, l'Amérique, les Pays-Bas, et la plus grande partie de l'Italie. Puis il éclate en sanglots, et, après avoir signé, Ô Dieu, s'écrie-t-il, Dieu éternel ! C'est vous, c'est vous seul qui donnez et ôtez les empires !

Cette suprême épreuve précéda d'un mois la mort de Charles II. Mais ce mois ne fut qu'une longue agonie pendant laquelle s'affaissa entièrement l'esprit du malheureux monarque². Dans son délire, se croyant encore obsédé par les vivants, il espéra trouver quelque consolation en implorant la pitié des morts. Il voulut se rapprocher de ceux qui l'avaient tendrement aimé, et, se faisant transporter à l'Escorial, il ordonna d'ouvrir devant lui les cercueils qui renfermaient les corps de son père, de sa mère, de sa première femme, et, il embrassa leurs os décharnés. Ce séjour horrible fut pour lui comme un refuge, et cette contemplation de restes inanimés, un soulagement à ses maux. Enfin le 1er novembre, à trois heures de l'après-midi, se terminèrent cette vie qui avait

¹ Article XIII du testament de Charles II.

² *Mémoires de Louville*, t. I, p. 19. — *Mémoires de Tessé*, t. II. — Cerisier, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*.

appartenu tout entière à la souffrance, et ce règne, dont le seul événement considérable avait été le choix d'un successeur.

CHAPITRE VIII

Louis XIV reçoit à Fontainebleau la nouvelle du testament et de la mort de Charles II. — Importance extraordinaire de la décision qu'il va prendre. — Il réunit chez madame de Maintenon un conseil composé du dauphin, du chancelier Pontchartrain, du marquis de Torcy et du duc de Beauvilliers. — Le marquis de Torcy se prononce pour l'acceptation. — Le duc de Beauvilliers émet un avis contraire. — Pontchartrain résume les deux opinions, mais en fournissant lui-même quelques arguments à l'appui de l'acceptation. — Le dauphin et madame de Maintenon soutiennent l'acceptation. — Perplexité de Louis XIV qui, après trois jours d'hésitation, est d'abord d'avis de refuser le testament. — Il prend la résolution contraire et l'annonce à la cour. — Il embrasse le meilleur parti, mais il compromet le succès par des fautes et par des imprudences. — Coalition contre Louis XIV. — Situation de la France. — Revers multipliés qui l'accablent. Demandes exagérées des alliés. — Louis XIV se résout à les accepter. — Exigences nouvelles de ses ennemis. — Bataille de Malplaquet.

Louis XIV se trouvait à Fontainebleau¹, quand, le mardi matin 9 novembre, lui parvint le courrier qui apportait la nouvelle du testament et de la mort de Charles II. Il connaissait déjà par le cardinal Janson, son ambassadeur à Rome, la démarche faite par le roi d'Espagne auprès d'Innocent XII et la réponse de celui-ci. De Blécourt, chargé des affaires de France à Madrid, tandis que le marquis d'Harcourt s'était retiré à Bayonne, n'avait pas non plus laissé ignorer ce qui se préparait autour de Charles II, en faveur du duc d'Anjou. Mais rien encore n'était assuré, et la volonté de ce prince avait été jusque-là si indécise et si chancelante qu'on ne pouvait fonder sur ces diverses dépêches aucune espérance certaine. Au surplus, le cabinet de Versailles était resté entièrement étranger à tout ce qui concernait le testament qui, loin d'être, comme on le crut d'abord, en Angleterre² et en Hollande, le fruit des intrigues de la diplomatie française, avait été, ainsi qu'on vient de le voir, une œuvre essentiellement nationale. Inspiré à quelques Espagnols par l'intérêt de leur patrie, ou par celui de leur ambition, conseillé par eux à Charles II, en l'absence de l'ambassadeur de France, cet acte avait été rédigé en dehors de toute influence extérieure. Ce fut là précisément ce qui contribua le plus à le faire accueillir à Madrid par une approbation universelle. Un second courrier vint l'annoncer à Louis XIV³, et apprendre que le choix du souverain avait déjà reçu l'utile consécration de l'opinion publique, et que la nation attendait comme un bienfait l'envoi du duc d'Anjou en Espagne.

Ce grand événement, qui allait sans doute produire de longues agitations en Europe, mais qui était le triomphe glorieux d'une haute influence et qui plaçait tant d'États sous la protection de la France et sous le sceptre d'un Bourbon, Louis XIV l'apprit sans rien déceler sur son visage des sentiments qui envahirent son âme. Il contremanda la chasse à laquelle il allait assister ; il annonça à son dîner qu'il draperait pour la mort du roi d'Espagne et qu'il n'y aurait à la cour pendant l'hiver ni comédies ni divertissements ; puis il fit dire aux ministres de se réunir à trois heures chez madame de Maintenon.

On allait prendre la décision la plus importante de ce long règne. On allait trancher une des questions les plus capitales qui aient été portées devant le conseil des rois. Accepterait-on le testament qui appelait un Bourbon sur le trône des Espagnes, ou, sans tenir compte de cet acte, exécuterait-on le traité de partage conclu le 25 mars 1700 entre l'Angleterre, la Hollande et la France⁴, et qui attribuait à celle-ci la Lorraine, les royaumes de Naples et de Sicile, les ports espagnols de la Toscane et le Guipuscoa, et à l'archiduc d'Autriche le reste des États de Charles II ? La France agrandirait-elle son territoire, ou étendrait-elle

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 127.

² Guillaume III fut persuadé qu'il avait été cruellement mystifié par Louis XIV. Nous devons l'avouer, écrivit-il à Heinsius, nous sommes dupes ; mais, quand on ne garde ni sa parole ni sa foi, il est aisé de tromper tout le monde. Lettre à Heinsius, grand-pensionnaire de Hollande, du 16 novembre 1700. — Comme M. Tallard, ambassadeur de France à Londres, voulait expliquer au roi d'Angleterre que le choix fait par Charles II était le seul moyen de maintenir l'équilibre de l'Europe : *Monsieur*, lui dit Guillaume, je vous prie de ne vous fatiguer pas tant pour justifier la conduite de votre maître. Le roi très-chrétien ne pouvait pas se démentir. Il a agi à son ordinaire. *Mémoires de la Torre*, t. II, p. 250.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 132. — *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 412.

⁴ Don Antonio de Ubilla y Medina marques de Rivas, *succession de el rey don Felipe V, nuestro señor, en la corona de España* (Madrid, 1704), liv. I, ch. I, p. 11. — *Mémoires du marquis de San-Felipe*, t. I. — La Torre, *Mémoires et négociations secrètes des diverses cours de l'Europe*, t. I.

son influence en Europe par l'établissement d'une branche de sa maison au-delà des Pyrénées et des Alpes ?

Quatre personnages seulement sont appelés par Louis XIV à discuter avec lui les destinées de tant de peuples : le dauphin, père du duc d'Anjou, le chancelier Pontchartrain, le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, et le duc de Beauvilliers, chef du conseil des finances et gouverneur des enfants de France. La délibération a lieu dans les appartements et en présence de madame de Maintenon¹.

Le marquis de Torcy prend le premier la parole. Il indique d'abord les inconvénients et les dangers qu'offre à ses yeux l'acceptation du testament. Le roi, s'étant engagé dans le traité de partage à rejeter toute disposition que le roi d'Espagne pourrait faire de sa monarchie en faveur d'un prince français, sera accusé de manquer à ses promesses, et sa loyauté en sera entachée aux yeux de l'Europe. En outre, celle-ci ne souffrira pas que le roi de France donne des lois, sous le nom de son petit-fils, aux vastes États dépendant de la couronne d'Espagne, et il se verra contraint de soutenir une lutte terrible, d'une durée et d'une issue incertaines, et cela quand ses peuples n'ont pas eu encore le temps, depuis la paix de Ryswick, de réparer leurs forces épuisées par les guerres précédentes. Mais Torcy se hâte de montrer combien plus graves encore et plus dangereuses seraient les conséquences du refus du testament. Il expose que, cet acte transférant, en ce cas, la succession totale à l'archiduc d'Autriche, le même courrier dépêché en France partirait aussitôt pour Vienne. Il fait observer que l'Empereur, ayant jusque-là refusé de souscrire au traité de partage, en serait maintenant bien plus éloigné, puisque la succession totale serait légitimement acquise à sa maison par le refus du duc d'Anjou ; qu'il faudrait donc, dans cette hypothèse aussi, mettre les armes à la main ; mais qu'il paraîtrait singulier de voir la France revendiquer une partie de la succession après l'avoir refusée dans

¹ Ce point, et la part prise par madame de Maintenon à cette importante discussion, me paraissent désormais incontestables. Il est vrai que Torcy le nie dans ses *Mémoires* (p. 551) d'une manière aussi absolue que Saint-Simon l'affirme dans les siens (t. II, p. 127). Mais aurait-on seulement ces deux témoignages contradictoires que je serais tenté, dans l'espèce, de préférer celui de Saint-Simon. Les mémoires de Torcy, en effet, renfermant, comme ceux de Saint-Simon, quelques inexactitudes prouvées par des dépêches tirées des archives des affaires étrangères, et Saint-Simon, dans le cas qui nous occupe, ayant été, aussi bien que Torcy, en mesure d'être complètement renseigné, puisque, si Torcy était témoin oculaire, Saint-Simon, à qui Beauvilliers, cet autre acteur de la grande scène, ne cachait rien, en a reçu le soir même les moindres détails, on en est réduit à examiner lequel des deux avait le plus d'intérêt à dénaturer la vérité. Était-ce Saint-Simon qui relevait ainsi une femme détestait, autant qu'il en était peu aimé, et qu'il ne néglige aucune occasion de dénigrer et de calomnier ? N'était-ce pas plutôt Torcy qui, répondant [aux écrivains de son temps](#), à ces gazetiers de Hollande si cruels envers madame de Maintenon, nie un fait sur lequel s'était déjà fréquemment exercée leur verve ? N'était-ce pas plutôt Torcy qui, ayant été un des rares personnages appelés à prendre part à cette solennelle délibération, est bien aise de ne pas avouer qu'une femme a partagé le même honneur ? Cette simple négation intéressée peut-elle détruire l'affirmation si précise, les détails circonstanciés de Saint-Simon ? Mais, si ces indices rendent vraisemblable le fait de la présence de madame de Maintenon, des preuves certaines viennent le corroborer. Les lettres de madame de Maintenon indiquent que son opinion était entièrement conforme à celle que, d'après Saint-Simon, elle a soutenue au conseil, et le journal de Dangeau dit formellement qu'elle y était présente. *Correspondance générale de madame de Maintenon*, publiée par Th. Lavallée, t. IV, p. 341, 342, 345. — *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 412.

sa totalité que cette guerre serait aussi longue, aussi désastreuse que l'autre, car les Anglais et les Hollandais, nos ennemis irréconciliables, nous en laisseraient soutenir le fardeau, et finiraient peut-être par se retourner contre nous. Il ajoute que, non-seulement cette détermination serait pleine de dangers, mais encore des plus injustes envers l'Espagne. L'Espagne résistera énergiquement à un morcellement de sa monarchie. Il faudra donc lui déclarer la guerre. Mais quelle raison lui en donner et quel titre pouvoir invoquer ? Comment songer n'infliger une telle injure à la mémoire de Charles II, et à blesser aussi profondément un peuple voisin, dévoué, ami, qui vient de se donner sans réserve et qui acclame en ce moment le nom du prince français ? Il termine en disant qu'on n'a pas à se décider entre la guerre et la paix, mais entre la guerre et la guerre ; que, dans l'une, la France supportera seule tout le poids de la lutte, et cela après avoir laissé de nouveau établir un prince autrichien sur les Pyrénées ; que, dans l'autre au contraire, elle aura au moins une alliée sûre et reconnaissante, l'Espagne ; et, pour but, le plus glorieux, le plus grand de tous, l'établissement d'une dynastie française à Madrid.

Le duc de Beauvilliers parle à son tour, mais pour émettre un avis opposé. Il commence par développer les avantages qu'offrirait, pour le commerce de la France, l'annexion des ports de Toscane, de Naples et de Sicile, et, pour sa sûreté, la réunion de la Lorraine qui en étendrait les frontières, et celle du Guipuscoa, qui lui donnerait la clef de l'Espagne. A ses yeux, ces avantages dominant toute autre considération, et suffiraient seuls pour entraîner son opinion. Mais, en outre, il ne voit rien, dans l'acceptation du testament, qui lui semble être d'une utilité certaine et durable. L'union des deux gouvernements ? Mais à peine se poursuivra-t-elle entre les deux premiers souverains, et la postérité du duc d'Anjou, espagnole de naissance, de cœur et d'intérêt, se montrera peut-être aussi jalouse de la France, que si elle était de souche autrichienne. Il ajoute que l'Europe, ne pouvant supporter un colosse de pouvoir tel que serait la France après l'exécution du testament de Charles II, réunirait ses efforts pour le renverser et finirait par y parvenir. A cette lutte formidable, et qui lui paraît devoir amener la ruine de la France, Beauvilliers oppose la grande situation ou elle se placerait en Europe, si elle restait fidèle au traité de partage, la confiance inspirée aux grandes puissances, leur crainte et leur jalousie dissipées, la certitude enfin de devenir une dictatrice aimée autant que respectée. Il dit, en terminant, que jusque-là la France ne s'est attiré des coalitions que parce qu'on l'a souvent accusée d'aspirer à une monarchie universelle ; que la prépondérance en Europe, elle ne l'obtiendra donc jamais par le succès de ses armes, mais uniquement par sa modération.

Le chancelier Pontchartrain résume d'abord ces deux avis contraires. Il le fait avec exactitude et impartialité. Puis, sans se prononcer d'une manière décisive, ce qu'il n'ose faire, il indique néanmoins indirectement son opinion en fortifiant celle de Torcy, par quelques arguments, omis par ce dernier, et qui ont chacun une grande valeur. Il dit que la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne dans la même famille serait bien plus avantageuse encore aux Bourbons, qu'elle ne l'avait été aux Habsbourg, parce que, tandis que la France et l'Espagne, par leur contiguïté, ne constitueraient en quelque sorte qu'un seul État, l'empire, retenu et absorbé par les divisions religieuses et par les guerres contre les Turcs, n'avait jamais pu exercer une grande influence sur l'Espagne, dont il se trouvait d'ailleurs fort éloigné. Il estime que le roi ne pourra pas, en acceptant le testament, être accusé d'avoir manqué à sa parole, car la face des choses est aujourd'hui entièrement changée, car il a recouvré son entière liberté

d'action par un acte aussi solennel, fait à son insu, sans sa participation, émanant d'un souverain seul maître de disposer de ses États, et qui a reçu l'approbation des seigneurs et des peuples de l'Espagne. Accepter cet acte est le devoir de Louis XIV. Le refuser serait une preuve d'impuissance et de pusillanimité qui enhardirait ses ennemis et l'empêcherait peut-être de revendiquer la plus faible partie de l'héritage. Quant à la séduisante perspective d'un notable accroissement de territoire en Italie, Pontchartrain fait observer avec quelle désastreuse et rapide facilité les rois de France ont précédemment toujours perdu leurs possessions italiennes. Il ajoute que n'avoir pas la Lorraine désarmée, démantelée, enclavée dans des provinces françaises, est le moindre des inconvénients, car sa situation la destine fatalement à en faire un jour partie.

Le dauphin, appelé à prendre la parole, étonne le conseil par une fermeté et une vigueur qui ne lui sont pas habituelles. Il insiste sur les arguments qui ont été donnés en faveur de l'acceptation ; puis, se tournant vers Louis XIV, il lui expose avec respect, mais sans timidité et sans trouble **qu'après avoir donné son avis, il prend la liberté de lui demander son héritage ; que la monarchie d'Espagne est le bien de la reine sa mère, par conséquent le sien ; que, pour la tranquillité de l'Europe, il le cède à son second fils ; mais qu'il a l'espérance qu'on n'en abandonnera pas un seul pouce de terre ; que sa demande est juste, conforme à l'honneur du roi, autant qu'à la grandeur de la couronne**¹.

Louis XIV, après avoir écouté attentivement chacun de ses conseillers, et son fils, adresse alors ces mots à madame de Maintenon qui est restée spectatrice silencieuse de ce grand débat : **Et vous, Madame, que dites-vous sur tout ceci ?** Madame de Maintenon s'excuse avec une modestie feinte ou réelle. Puis, interrogée de nouveau et vivement pressée, elle loue les sentiments exprimés par le dauphin, et, comme lui, pense qu'il convient d'accepter le testament.

Après un assez long silence, Louis XIV parle à son tour, mais non sans une émotion que rend plus significative la majestueuse et impassible gravité qui lui est naturelle. Il dit qu'il a entendu et apprécié tout ce qui a été exposé de part et d'autre, mais qu'il ne saurait, en une telle matière, prendre immédiatement une résolution².

Cette résolution, il demeura trois jours non-seulement sans la faire connaître, mais sans la former. L'examen d'importantes dépêches adressées par lui à ses ambassadeurs ne permet pas de mettre ce fait en doute³. On y suit en effet la volonté indécise de Louis XIV et ses déterminations contradictoires. Le 12 novembre encore, il écrivait au comte de Briord, son représentant en Hollande, une longue lettre où il était résolu à exécuter le traité de partage. Préoccupé, agité par la responsabilité pesant sur lui, il entretenait son entourage de la pensée qui l'absorbait entièrement, et, un jour qu'après avoir demandé leur avis aux princesses, celles-ci s'étaient prononcées pour l'acceptation du testament : **Je suis sûr, répliqua-t-il, que, quelque parti que je prenne, beaucoup de gens me condamneront.** Enfin, le dimanche 14 novembre, Torcy fut chargé de prier le

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 550 et suivantes. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 127 et suivantes.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 131.

³ Je dois la communication de ces dépêches à l'obligeance de M. Mignet. Elles réfutent entièrement l'opinion des écrivains, tels que M. Sirtema de Grovestins, qui sont convaincus que Louis XIV connaissait et avait accepté le testament depuis un mois déjà.

marquis Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, de se trouver le lendemain au soir à Versailles où la cour allait se transporter.

Le mardi matin 16 novembre, Louis XIV, arrivé à Versailles depuis la veille, fait entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, où le duc d'Anjou se trouve déjà. *Vous le pouvez saluer comme votre roi*, dit Louis XIV à Castel dos Rios qui se jette aussitôt à genoux, et baise les mains du duc d'Anjou, selon l'usage de son pays. Puis il lui adresse un compliment dans la langue espagnole. *Il ne peut encore vous comprendre*, dit le roi de France. *Mais c'est à moi de répondre pour lui*. Avant de le faire, il ordonne d'ouvrir les deux battants de la porte de son cabinet, et aussitôt y afflue une cour d'autant plus nombreuse qu'on attend depuis plusieurs jours ce grand événement. Louis XIV, promenant majestueusement ses regards sur la brillante assemblée : *Messieurs*, dit-il en montrant le duc d'Anjou, *voilà le roi d'Espagne*. La naissance l'appelait à cette couronne, le feu roi aussi par son testament. Toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé avec instance. Je l'ai accordé avec plaisir. C'était l'ordre du ciel. Se tournant ensuite vers son petit-fils, il lui dit : *Soyez bon Espagnol ; c'est présentement votre premier devoir*. Mais souvenez-vous que vous êtes né Français, pour entretenir l'union entre les deux nations. C'est le moyen de les rendre heureuses, et de conserver la paix de l'Europe. Le duc de Bourgogne et le duc de Berry se jettent alors dans les bras de leur royal frère, et ils se tiennent longtemps embrassés en versant des larmes¹. Castel dos Rios fait avancer son fils ainsi que les Espagnols qui l'ont accompagné, et il s'écrie : *Quelle joie ! Les Pyrénées sont maintenant fondues², et nous ne faisons plus qu'un !* Tout était décidé, et, le soir même, les courriers des diverses ambassades quittaient Paris pour répandre en Europe cette nouvelle qui allait exciter une jalouse irritation à Vienne, une surprise mêlée d'effroi à Londres et à la Haye, la joie et l'enthousiasme dans toute l'Espagne et dans une partie de l'Italie.

Cette détermination, qui a été très-diversement appréciée, nous paraît avoir été la meilleure. Refuser le testament, c'était soi-même appeler au trône l'archiduc Charles, désigné à défaut de la maison de Bourbon ; c'était donc renoncer à la politique de Richelieu et de Mazarin, c'était anéantir leur œuvre et faire remonter l'Autriche au point culminant d'où leurs efforts opiniâtres l'avaient fait descendre. C'était aussi blesser profondément les Espagnols qui avaient appris avec bonheur la décision de Charles II et qui se seraient énergiquement opposés au morcellement de la monarchie ; c'était se les aliéner à jamais en élevant la prétention de céder leur couronne pour quelques-unes de leurs provinces, et, afin de satisfaire l'avidité de tous les compétiteurs par un démembrement inique, allumer en Espagne une guerre nationale. C'était enfin placer des avantages matériels et incertains avant les intérêts supérieurs et incontestables de deux contrées voisines. Or, il appartient à une grande nation comme la France de sacrifier à l'agrandissement de son territoire l'extension de son système³, et, à

¹ *Mémoires de Lamberty*, t. I, p. 235. — *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 417. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 135. — J'ai composé ce récit surtout d'après ceux de Dangeau et de Saint-Simon, entre lesquels d'ailleurs il n'y a que des différences insignifiantes.

² C'est ce qui a donné lieu au mot : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Déjà le *Mercure galant* du lendemain fait dire : *Quelle joie ! il n'y a plus de Pyrénées*. Elles sont abymées, et nous ne sommes plus qu'un. On n'a conservé que le mot *il n'y a plus de Pyrénées*, et l'on a aggravé l'erreur en attribuant ce mot à Louis XIV.

³ J'aurais pu ajouter : *et aussi de son commerce* ; M. Giraud (ouvrage déjà cité, page 37) fait, en effet, judicieusement observer que l'acceptation du testament eut pour le

une politique personnelle et envahissante, à des conquêtes souvent peu durables, de préférer le contact assuré de son esprit, la communication permanente de ses idées et l'accroissement constant de son influence.

Mais, cette résolution prise, il fallait en assurer l'exécution par des ménagements infinis envers l'Europe effrayée de ce changement de dynastie régulier, normal, populaire, mais si profitable à un souverain déjà tout-puissant. Il fallait en dissimuler avec soin toutes les conséquences heureuses pour la France, au lieu de les mettre au grand jour, au lieu de justifier des craintes naturelles et même de les fortifier par d'inexcusables maladroites et par des fautes capitales. C'est là la cause principale des critiques qu'a essuyées la détermination de Louis XIV. Elle a précédé, mais non engendré, ces imprudentes mesures et ces fautes multipliées. Mais on a vu cette détermination toute pleine de revers pour lui et de calamités pour la France, et on l'a condamnée, quand il eût été très-possible d'éviter les suites terribles qu'elle a eues et d'atteindre pacifiquement le but qu'elle se proposait, au lieu d'y parvenir par une voie tout encombrée d'obstacles et de désastres.

Tout d'abord Louis XIV comprit la nécessité de tranquilliser l'Europe¹ : mais il ne tarda pas à neutraliser l'effet qu'avaient produit ses protestations pacifiques et à accumuler coup sur coup les actes intempestifs, les imprudences sans excuse et les fautes les plus grossières. Par de solennelles lettres patentes², il maintient à

commerce de la France les conséquences les plus heureuses. L'Angleterre et la Hollande faisaient à l'Espagne d'immenses fournitures de leurs fabriques. Les manufactures de France les supplantèrent bientôt dans ce commerce lucratif. Les vieilles lois de Charles-Quint prohibaient à tous les navires étrangers l'entrée des colonies espagnoles. Louis XIV fit occuper par ses flottes les stations principales des Indes espagnoles.

¹ Louis XIV adressa le mémoire suivant à l'Angleterre et aux Provinces-Unies : L'état des affaires est entièrement changé par le testament du roi d'Espagne. Si les princes de France refusent la couronne après que le roi catholique a rendu justice à M. le dauphin en appelant les princes ses fils, les sujets de cette monarchie se feront un devoir d'obéir à l'archiduc et de reconnaître en sa personne les dispositions du roi leur maître. Tous lui seront aussi fidèles qu'ils l'ont été, depuis un si grand nombre d'années, au précédent roi d'Espagne. Il faudra conquérir non-seulement des places, mais des États, des royaumes entiers, pour exécuter le traité, entreprendre une guerre longue et difficile contre la monarchie d'Espagne réunie dans toutes ses parties, soutenue par des alliés intéressés à maintenir le testament, soumise à un roi qu'elle regardera comme légitime, les premiers héritiers ayant renoncé à leurs droits. Rien n'est plus opposé à l'esprit du traité de partage, rien de plus contraire à cette heureuse tranquillité ; que le roi s'est proposé de maintenir conjointement avec ses alliés.

Lorsque Sa Majesté accepte le testament, les monarchies de France et d'Espagne deviennent séparées comme elles l'ont été depuis tant d'années. Cette balance égale, désirée de toute l'Europe, subsiste bien mieux que si la France s'agrandissait par l'acquisition des frontières de l'Espagne, par celle de la Lorraine, par celle enfin du royaume de Naples et de Sicile.

Sa Majesté est persuadée qu'elle donne une preuve éclatante de sa modération en renonçant aux grands avantages que sa Couronne recevait d'un pareil traité, et que la résolution qu'elle prend de conserver la monarchie d'Espagne dans son ancien lustre est encore plus conforme à l'intérêt général de toute l'Europe. Mémoire remis par M. de Torcy, à l'ambassadeur d'Angleterre, le 12 décembre 1700. — *Correspondance d'Angleterre*, vol. CLXXXVII, aux archives des affaires étrangères.

² Ces lettres patentes sont du mois de décembre 1700. Louis XIV y conserve à Philippe V son rang entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry. (Lamberty, t. Ier, p. 388. — Dumont, t. VIII, part. I, p. 325.) Saint-Simon fait remarquer (*Mémoires*, t. II, p. 159) que ces lettres patentes étaient exactement semblables à celles que Henri III, en 1573,

Philippe V, d'une manière irrévocable, ses droits au trône de France, et confirme ainsi le danger de voir un jour l'équilibre européen rompu par la réunion sous le même sceptre de deux grandes monarchies. En même temps, il fait prescrire par la cour de Madrid à tous les gouverneurs des possessions espagnoles d'obéir désormais aux ordres qu'ils recevraient du roi de France, comme à ceux de Philippe V¹. Puis il viole la paix de Ryswyk par l'invasion inopportune des Pays-Bas, et en traitant comme, roi d'Angleterre le fils de Jacques II, réfugié à Saint-Germain², il blesse la fierté du peuple anglais, auquel il semble imposer un maître. A l'Autriche, qui seule d'abord a rejeté le testament³, Louis XIV vient de donner ainsi pour alliés la Hollande irritée de la violation menaçante d'un territoire voisin, et l'Angleterre blessée d'un tel attentat à ses droits. Le hautain monarque a dès lors le triste privilège de mériter la devise que lui avait appliquée Louvois : **Seul contre tous**⁴.

Contre la coalition formidable qui se prépare, quelles sont donc les ressources de la France ?

et le prince de Conti, en 1697, avaient emportées en Pologne, quand ils y furent nommés rois.

¹ Schoell et Koch, *Histoire abrégée des traités de paix*, t. II.

² On conçoit que Louis XIV ait dû traiter en roi Jacques II, descendant d'un trône. Mais considérer comme souverain son fils, et le nommer Jacques III, était un acte d'hostilité des plus significatifs et des plus intempestifs. Guillaume III apprit en sa maison de Loo, en Hollande, la nouvelle de la mort de Jacques II et de la reconnaissance de Jacques III. Il était à table avec quelques princes d'Allemagne et quelques autres seigneurs. Il ne proféra pas un seul mot après avoir annoncé cette nouvelle, mais il rougit, enfonça son chapeau et ne put contenir son visage. Presque aussitôt le comte de Manchester, son ambassadeur, fut rappelé de Paris, et Poussin, chargé d'affaires de Louis XIV à Londres, reçut de Guillaume III l'ordre de repasser immédiatement la mer, ce qu'il fit sans retard. — Saint-Simon, si pénétré qu'il soit du principe de la légitimité, a eu assez de sens politique pour blâmer énergiquement cette grave faute de Louis XIV. **Le roi, dit-il, prit une résolution plus digne de la générosité de François Ier que de sa sagesse** (p. 316 du tome II des *Mémoires*). — Au surplus, il convient de faire remarquer que Louis XIV ressentait à l'égard de Guillaume III une aversion toute personnelle. Déjà à la mort de la reine Marie, femme de Guillaume III, Louis XIV avait défendu à sa cour de prendre le deuil, et cette défense s'étendit même à MM. de Bouillon, de Duras et à tous ceux qui étaient parents du prince d'Orange, **ce qui, dit Saint-Simon, fut trouvé une vengeance petite**. (Page 160 du tome Ier des *Mémoires*.) — Voici, d'après Saint-Simon, quelle serait la cause de cette aversion. Louis XIV aurait songé à faire épouser au prince d'Orange mademoiselle de Blois qu'il avait eue de madame de la Vallière et qui épousa plus tard le prince de Conti. Au moment où Louis XIV eut cette pensée, la situation du prince d'Orange fit croire au monarque que cette proposition serait accueillie comme un extrême honneur et un grand avantage. Il se trompa. Le prince d'Orange, petit-fils de Charles Ier d'Angleterre, et ayant pour grand'mère la fille de l'électeur de Brandebourg, répondit que **les princes d'Orange étaient accoutumés à épouser les filles légitimes des grands rois et non leurs bâtardes**. Ce mot entra profondément dans le cœur de Louis XIV, qui ne négligea depuis lors aucune occasion d'humilier et de blesser celui qui l'avait prononcé.

³ La plupart des puissances de l'Europe, telles que les États d'Italie, la Suède, l'Angleterre, la Hollande et les puissances du Nord, avaient continué leurs relations pacifiques avec la France et reconnu tacitement le nouveau roi d'Espagne, avec lequel le roi de Portugal et le duc de Savoie avaient même conclu des traités d'alliance. (*Mémoires de Lamberty*, t. I. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. I, p. 631, et Koch, *Tableau des révolutions de l'Europe*, t. II, p. 23.)

⁴ Testament politique de Louvois. *Recueil des testaments politiques*, t. IV, p. 237.

Le grand siècle est terminé. Il ne l'est pas seulement quant au temps ; il l'est encore dans ses principales illustrations. Ses brillantes gloires littéraires se sont tour à tour éteintes, et ses fameux capitaines ne dirigent plus les armées. Turenne et Condé ne sont plus. Le maréchal de Luxembourg, élève digne de tels maîtres, a disparu comme eux, ainsi que les deux plus redoutables marins qu'ait eus la France, Duquesne et Tourville. A Catinat, tombé en disgrâce, ont succédé les Marsin, les Tallard, les Villeroy. L'incapable Pontchartrain et le léger Chamillard occupent la place illustrée par Lionne et Colbert, et l'influence bienfaisante et modératrice exercée par ces conseillers à jamais regrettables, s'est peu à peu effacée avec leur souvenir. Monarque isolé au milieu de générations nouvelles, Louis XIV, au lieu de ministres qui le contiennent, est entouré de trop dociles interprètes de sa pensée. La révocation de l'édit de Nantes a chassé du pays et dispersé au loin la plus grande, partie de sa richesse, de son industrie, de son commerce. La terre, à laquelle les armées souvent renouvelées ont enlevé ses laboureurs, languit et souffre, et le peuple, chargé d'impôts, désire ardemment la paix au moment même où de fausses mesures viennent de précipiter la France dans une longue guerre qui la mettra en péril.

Cependant ses débuts ne furent pas marqués par des revers immédiats. L'armée française, habituée jusque-là à vaincre suivit quelque temps encore l'impulsion donnée. Mais, comme lui manquaient à la fois les généraux, l'argent et les soldats, elle ne tarda pas à succomber. Tallard est battu à Hochstedt, Villeroy à Ramillies, Marsin à Turin ; Philippe V est chassé de Madrid par les confédérés, et, après la défaite que Marlborough fait essuyer à Vendôme, près d'Oudenarde, il faut songer à défendre les frontières elles-mêmes qui sont envahies. Ce n'est pas tout. Aux revers qui démoralisent l'armée et qui compromettent le sort de la France viennent s'ajouter les calamités qui, pénétrant dans son cœur même, le rongent. Une famine des plus générales, succédant à un hiver des plus rigoureux, tombe sur le peuple et le décime. La mort ne s'appesantit pas seulement sur lui ; elle entre aussi dans la demeure royale et la ravage. Louis XIV, accablé comme roi, est aussi frappé comme père. Son fils, ses petits-fils, le précèdent au tombeau. La duchesse de Bourgogne, dont le sourire parvient encore à égayer la cour assombrie, est ravie tout à coup, et de cette nombreuse, de cette belle postérité, ornement et soutien de la couronne, splendide cortège pour la longue vieillesse du grand roi, seul un rejeton subsiste, et les yeux du monarque, qui voyait naguère se presser autour de lui trois générations, ne se reposent plus maintenant que sur un enfant faible et débile.

Jamais peut-être Louis XIV n'a été aussi grand que dans cette épreuve suprême. S'humiliant sous la main qui le frappe, il recherche de nouveau cette paix que deux fois il a vainement sollicitée, que chaque jour rend plus nécessaire pour la France, mais que chaque défaite rend plus désastreuse, car les prétentions des confédérés s'élèvent avec chacune de leurs victoires. Le prince Eugène, Marlborough et le grand pensionnaire Heinsius, qui sont à la tête de la coalition et qu'unit une haine commune contre Louis XIV¹, ne se laissent plus diriger par la prudence qui est toujours modérée, mais ils la sacrifient à leurs rancunes et à leurs ressentiments. Le redoutable triumvirat exige, après Oudenarde : pour l'Autriche, que la monarchie espagnole soit donnée tout entière à l'archiduc

¹ Heinsius, le prince Eugène et Marlborough n'étaient qu'un, dit Saint-Simon. *Mémoires*, t. IV, p. 107.

Charles¹ ; pour l'Angleterre, la reconnaissance de la maison de Hanovre, le renvoi des Stuarts, la destruction de Dunkerque ; pour la Hollande, la cession de Lille, Menin, Condé et Maubeuge. Ces conditions étaient des plus dures pour l'orgueil de Louis XIV ; mais le grand roi sut le faire plier devant l'intérêt de la France, et, au moment où, ému, bouleversé, il s'écriait en les acceptant : **J'oublie ma gloire !**² il l'assurait, au contraire, par ce rare et difficile triomphe remporté sur lui-même.

Mais les sacrifices auxquels il vient de se soumettre, et que le président Rouillé et Torcy sont allés annoncer à la Haye aux plénipotentiaires, font naître chez eux de nouvelles exigences plus rigoureuses encore. Abusant de la fortune, ils présentent, sous le nom de préliminaires, un traité par lequel ils demandent que Strasbourg, Brisach et Landau soient cédés à l'Empire, et que toutes les places, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, soient rasées ; que Louis XIV renoncât à la souveraineté de l'Alsace et ne conserve sur cette province qu'un droit de préfecture ; enfin, qu'il prenne avec les alliés toutes les mesures nécessaires pour enlever la monarchie espagnole à Philippe V. Alors le roi, accablé mais non abattu par l'infortune, et dont la fermeté croit avec les malheurs, adresse un pathétique appel³ à son peuple. Il lui montre, d'un côté, ses sincères efforts pour obtenir la paix ; de l'autre, l'insolence et l'aveuglement de ses adversaires, et il tient avec dignité un langage qui, en France, est toujours entendu. Un patriotique enthousiasme⁴ étouffe les gémissements et les cris de détresse qui depuis longtemps s'élèvent de toutes parts ; les volontaires accourent, et Villars, mandé de la Savoie, se place à leur tête. Électrisés par la présence de ce chef connu, indignés de voir l'ennemi sur le sol français, les soldats, jeunes et novices, se conduisent à Malplaquet comme des combattants aguerris et éprouvés. Leur tenue, leur abnégation, sont admirables. Ayant manqué de pain pendant plus d'un jour, et le recevant au moment de livrer bataille, ils le rejettent pour courir plus légers au combat. Rien ne résiste à leur élan, et, dès le milieu du jour, vingt mille alliés sont victimes de cette ardeur intrépide. Mais la fortune y resta insensible. Une balle priva de leur chef ces valeureux soldats et les livra sans direction aux savantes manœuvres de Marlborough. Aucune bataille n'avait été, jusque-là, aussi meurtrière ; aucune, depuis, ne fut plus héroïque. On peut ajouter que jamais la victoire n'aurait été aussi désirable, aussi nécessaire à la sûreté de la France et à l'intégrité de son territoire.

¹ L'acte de cession par lequel l'empereur Léopold abandonna la monarchie espagnole à son fils cadet, l'archiduc Charles, qui y est désigné sous le nom de Charles III, est du 12 septembre 1703. Il est cité en entier dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. VIII, p. 133 et suivantes.

² *Mémoires de Torcy*. Collection Michaud et Poujoulat, t. VIII, p. 628 et suivantes. — Correspondance de Hollande, Ve ccxiii.

³ On peut voir cette belle lettre dans l'*Histoire de la diplomatie française* de M. de Flasse, t. IV, p. 284.

⁴ Ce ne fut, dit Saint-Simon, qu'un cri d'indignation et de vengeance. *Mémoires*, t. IV, p. 393.

CHAPITRE IX

État de la France en 1710. — Louis XIV envoie en Hollande le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac. — Instructions qui leur sont données. — Leur arrivée à Moerdick. — Gertruydenberg est choisi pour être le lieu des conférences. — Motifs de ce choix. — Buys et Vanderdussen, plénipotentiaires de la Hollande. — Leur caractère et leur conduite. — Ouverture des conférences. — Violence de Buys. — Modération de l'abbé de Polignac. — Premières conditions posées par les représentants de la Hollande. — Leur tactique. — Fièrè réponse de Polignac. — Les ambassadeurs français demandent en vain de transporter les conférences à La Haye. — Causes du refus qui leur est opposé. — Extrême embarras dans lequel se trouvent Polignac et Huxelles. — Louis XIV se soumet à abandonner l'Alsace et à payer aux alliés un subside d'un million par mois. — Cette offre est rejetée. — Les plénipotentiaires français quittent Gertruydenberg.

Telle était alors la triste situation de la France, que son salut dépendait désormais de l'acceptation des conditions les plus dures¹. Envahie au nord, craignant des débarquements dans les ports du midi², menacée jusque dans les environs de Versailles, où le roi n'est plus en sûreté, paraissant abandonnée à jamais de la fortune, il ne lui reste qu'à implorer une fois encore ces arrogants Hollandais qui goûtent la cruelle satisfaction de voir à leurs pieds leur ancienne dominatrice. S'abaisser de nouveau devant eux, c'était là le devoir de Louis XIV. Il le remplit avec grandeur et dignité. Ses dépêches, humbles par les propositions qu'elles contiennent, sont graves et imposantes par le langage, et celui qui les a dictées est toujours le grand roi. Désirant envoyer en Hollande non-seulement de fidèles interprètes de sa pensée, mais encore, mais surtout de fiers représentants d'un roi vaincu, mais non humilié, il choisit pour ambassadeurs le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac ; l'un, d'une humeur un peu hautaine et d'une assez grande roideur d'allures, ayant puisé dans la vie militaire une soumission aveugle à la discipline qui en fait un docile instrument de la volonté royale ; l'autre, que nous avons appris à connaître, vif, souple, éloquent, plein de dextérité et de ressources ; tous les deux animés d'un haut sentiment patriotique qu'ils ont entretenu et fortifié, celui-là en combattant longtemps pour la France³, celui-ci en la représentant dignement à l'étranger.

Les passeports demandés aux États généraux des Provinces-Unies étant parvenus à Versailles, un grand conseil fut tenu le 27 avril, auquel assistèrent, avec le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne, Huxelles et Polignac. Prendre pour bases, dans cette terrible occurrence, les durs préliminaires de la Haye, à l'exception de l'article IV qui veut faire concourir Louis XIV lui-même à la dépossession de son petit-fils, reconnaître d'une manière solennelle l'archiduc Charles roi d'Espagne, et offrir, comme garantie, quatre places qu'on remettra entre les mains des Hollandais, enfin accepter sincèrement tout ce qu'une opinion alors exagérée sur la puissance de la France, un souvenir trop présent de son ancienne ambition et surtout une passion aveugle et mesquine ont inspiré aux alliés, telles furent les instructions données aux deux ambassadeurs. On leur recommanda aussi la patience, non pas celle qui, ayant pour cause la crainte, s'abaisse et s'humilie, mais la patience qui, prenant sa source dans l'amour réel du pays, permet de tout entendre afin de pouvoir tout discuter. On prévoyait, en effet, qu'elle serait soumise à de rudes épreuves, et la réalité devait dépasser à cet égard toutes les prévisions.

¹ *Mémoires de Torcy*, ibidem, p. 638. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 318 et 393.

² Deux débarquements furent tentés à Cette et un à Toulon. (*Mémoires de Torcy*, ibidem.) Au second débarquement, trois mille hommes s'emparèrent de Cette, puis d'Agde. Le duc de Noailles accourut trois jours après, et reprit ces deux villes. Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles, et lettre de Louis XIV au même. *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 208. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 344. — *Relation de ce qui s'est passé dans la descente que les ennemis ont faite au port de Cette*. Montpellier, J. Martel, 1710.

³ Nicolas Dublé, marquis d'Huxelles, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, fut pourvu d'une abbaye, du vivant de son frère aîné, après la mort duquel il embrassa la carrière militaire. Il servit avec beaucoup d'honneur et de distinction. En 1689, il défendit avec talent Mayence assiégée par toutes les forces de l'Empire, et ne la rendit que par ordre exprès du roi, et après cinquante-six jours de tranchée. Il combattit ensuite sous les ordres des maréchaux de Lorges, de Choiseul et de Catinat, et, en 1703, il parvint à la dignité de maréchal de France.

Munis de pouvoirs et de passeports, Huxelles et Polignac arrivèrent à Moerdick le 9 mai 1710. Un messenger d'État les y attendait pour leur dire que Buys et Vanderdussen, députés de la Hollande aux conférences, se trouvaient près de ce lieu dans un yacht, et que de là ils se rendraient au logement des plénipotentiaires, si eux-mêmes n'aimaient mieux conférer dans le yacht, ce que les députés laissaient à leur décision. Les ministres français adoptèrent le second parti. Ils allaient s'embarquer pour se rendre à bord du bâtiment des députés, quand ceux-ci, avec un empressement, dont on verra la triste signification, descendirent à terre pour les recevoir. S'étant rembarqués ensemble et se trouvant réunis, la première proposition de Buys et de Vanderdussen fut d'offrir pour résidence définitive aux ministres français le choix entre le yacht lui-même et un hameau habité par quelques pêcheurs seulement, dépourvu de toutes ressources, éloigné de toute communication, et dont le nom serait à jamais resté inconnu sans ces conférences. C'est à son isolement même et à son complet abandon que Gertruydenberg doit sa célébrité, car c'est ce qui lui valut le privilège d'attirer l'attention des ministres de la Hollande. En attribuant faussement au grand pensionnaire un vif désir de la paix, qui ne pouvait, disaient-ils, qu'en hâter la conclusion, les Hollandais avaient déterminé Louis XIV à traiter chez eux et avec eux d'abord. Pour achever de se rendre maîtres de la situation, ils avaient imaginé d'isoler les ambassadeurs français, et de les empêcher de pénétrer bien avant dans le pays, d'en étudier les inclinations et surtout de voir les ministres des autres puissances belligérantes. Dans ce but, à la Haye, théâtre ordinaire des négociations, ils avaient substitué un bâtiment et un hameau. Au bâtiment, à peu près inhabitable, Huxelles et Polignac durent préférer le hameau, quoique presque tout aussi isolé. Ils s'y rendirent, et cette dure alternative, qui leur était imposée dans des vues faciles à pénétrer, fut pour eux un premier déboire, indice et présage de toutes les disgrâces qu'ils allaient essuyer.

Presque aussitôt eut lieu la première conférence. Des deux adversaires avec lesquels Huxelles et Polignac entraient en lutte, l'un, Vanderdussen, était mesuré dans son langage, facile dans ses relations, et il semblait disposé à un accommodement sincère. Mais, soit par faiblesse réelle, soit plutôt pour en éviter le reproche, il n'eut pas le courage de sa modération. Au lieu de l'employer à tempérer la violence de Buys et à réprimer sa morgue hautaine, il l'imita de peur de paraître inférieur à lui, et, forçant son caractère, il affecta des sentiments qui étaient naturels chez son collègue. C'est ce dernier, en effet, qui apporta le plus grand obstacle à un arrangement.

Tandis que Vanderdussen dissimulait sa modération sous une fermeté d'emprunt, Buys se piquait de donner à sa roideur opiniâtre l'apparence de la souplesse, et de cacher son intraitable humeur sous l'écorce de la bonhomie et de la rusticité hollandaises. Mais ses sentiments réels éclataient malgré lui. Vif, altier, le cœur plein d'animosité et de rancunes, voyant dans ces négociations des occasions nouvelles d'humilier Louis XIV, mais non le moyen d'obtenir la paix, désirant de nouveau une guerre acharnée, impitoyable, et n'aspirant qu'à en faire retomber, aux yeux de l'Europe, la responsabilité sur la France ; diffus à dessein dans ses discours afin d'obscurcir davantage encore des propositions non précises, et de jeter le trouble dans l'esprit de ses interlocuteurs, plus propre à enfanter des difficultés qu'à les aplanir, Buys était indigne du noble ministère qu'il exerçait. Il le rapetissa ; il oublia que l'Europe entière avait besoin d'une paix immédiate, et que, s'il était le représentant spécial d'une seule nation, il était aussi le mandataire de toutes les puissances belligérantes. Aux difficultés naissant du

fond même des choses, il ajouta les embarras produits par son orgueilleux caractère, et son amour-propre ne put résister à la mesquine satisfaction de voir la France abattue aux pieds de la Hollande, et attendant les lois qu'elle lui imposerait, mais que seul il était chargé de dicter. Aussi cette cruelle satisfaction, il la prolonge le plus longtemps possible, promettant quelquefois pour paraître conciliant, mais ne tardant pas à rétracter ses promesses, reculant dès qu'il s'est avancé quelque peu, et détruisant le lendemain ce qu'il a lui-même édifié la veille. On ne pouvait savoir ce qu'il voulait, sinon qu'il voulait beaucoup et d'autant plus que la France accordait davantage. Ces fatales conférences furent en effet caractérisées par ce fait, qu'un des deux partis y vint sans des conditions fixées d'avance, et que ses exigences augmentèrent avec les concessions du parti opposé. Tactique indigne d'une nation civilisée, tactique déloyale, mais surtout inhabile, en ce qu'elle pousse l'ennemi aux dernières extrémités, et que, loin de profiter d'une situation favorable et peut-être unique, elle laisse courir les risques d'un de ces brusques revirements qui sont habituels à la fortune !

A peine les plénipotentiaires français ont-ils lu quelques articles préliminaires, que Buys, interrompant cette lecture, s'écrie qu'il faut écarter tous ces détails, parce que, dit-il : *non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum* ; et, prenant aussitôt sur son collègue un ascendant qu'il devait toujours conserver, il s'attribue la parole. Il commence par établir les droits de la maison d'Autriche sur toute la monarchie espagnole, et soutient longuement qu'elle appartient tout entière à l'archiduc seul. *Cela étant, rien de plus juste, dit-il, rien de plus naturel que de pousser la guerre contre la France, jusqu'à ce que les communs efforts des alliés aient contraint le duc d'Anjou — il ne nomme pas autrement Philippe V — à descendre du trône qu'il occupe injustement. Rien en même temps n'est plus contraire à l'équité que de prétendre le moindre dédommagement d'une monarchie dont nulle province ne lui appartient*¹. Non-seulement il n'admet pas qu'on laisse au duc d'Anjou la couronne des Deux-Siciles pour le déterminer à abandonner celle d'Espagne, projet qu'il qualifie de chimérique, mais il exige que Louis XIV détrône lui-même son petit-fils. Une *séparation complète entre la politique de Louis XIV et celle de Philippe V* ne suffit pas à Buys. Il veut que les mains seules qui ont posé sur la tête du prince une couronne dont il est le légitime héritier la lui arrachent, et que les armes françaises se retournent contre celui qu'elles ont jusque-là défendu.

A la passion irréfléchie et fouguese, répondit la raison calme, froide, maîtresse d'elle-même. Tour à tour et avec des talents divers, mais une égale et imposante tranquillité, Huxelles et Polignac opposèrent à un torrent de paroles impétueuses leurs arguments serrés, graves, irréfutables. Tout d'abord, ils rappellent brièvement les temps antérieurs à la guerre, alors que, soit Guillaume III, dont la mémoire est encore vénérée en Hollande, soit les États généraux eux-mêmes ont reconnu les droits irrécusables de Philippe V à la succession totale d'Espagne. *Mais là n'est plus la question, ajoutent-ils. La fortune s'est prononcée contre nous. Il ne s'agit donc plus de discuter un droit qui est incontestable, mais de convenir des expédients propres à déposséder de son trône un roi si digne de l'occuper. Parmi ces expédients, il en est un...* A ces mots, Buys, interrompant de nouveau, s'écrie qu'il n'en est rien ; que ces conférences n'ont été autorisées par sa nation, que des passeports n'ont été délivrés aux ministres de Louis XIV, que parce qu'on lui supposait la ferme volonté d'unir ses forces à celles des alliés

¹ *Mémoires de Torcy*, ibidem.

pour contraindre le duc d'Anjou à sortir d'Espagne ; et que, s'il refuse un concours non-seulement moral, mais matériel, lui seul sera considéré aux yeux de l'Europe comme un obstacle insurmontable à la paix.

Les plénipotentiaires français, usant de la patience promise, se contiennent, et, répondant à cette interruption, sans en relever l'inconvenance, ils exposent toutes les preuves qu'a données Louis XIV de son sincère acquiescement en ce qui concerne la substitution de l'archiduc Charles à Philippe V : le rappel de ses troupes ; le refus de tout secours de quelque nature qu'il soit, la défense formelle faite à ses sujets, sous des peines très-sévères, de passer au Service de l'Espagne ; et enfin ils offrent, comme suprême garantie, quatre places choisies dans les Pays-Bas, et laissées en dépôt au pouvoir des Hollandais. Tout ce que le patriotisme le plus éclairé, tout ce que le désir d'éteindre une guerre universelle et de démasquer des ambitieux n'ayant en vue que leurs propres intérêts, peuvent fournir de raisons solides, de considérations touchantes, de descriptions animées, Huxelles et Polignac le mirent en œuvre. Mais leurs regards pressants ne rencontraient, chez Vanderdussen, qu'une froide indifférence, et, chez Buys, que des gestes négatifs et des mouvements improbateurs.

Avec une arrogante audace et une mauvaise foi évidente, celui-ci répond, à l'offre des quatre places, que rien en cela ne l'étonne, mais qu'on se trompe étrangement en supposant que Louis XIV lui-même les désignera. Les alliés seuls seront chargés d'en choisir non point quatre, mais six, dont trois en Flandre et trois en Espagne. Quant à l'annonce du rappel des troupes d'Espagne, c'est là, au contraire, une preuve manifeste des belliqueuses intentions du roi de France et de son désir de maintenir sur le trône son petit-fils ; car, d'un côté, celui-ci, sans secours, contraint de se défendre avec ses propres forces, redoublera ses efforts et trouvera peut-être dans la nécessité des ressources inespérées, et, de l'autre, Louis XIV ne rappelle ses troupes que pour en fortifier ses armées de Flandre et reculer ainsi indéfiniment le moment de la paix. Ce n'est pas tout. Aux artifices sophistiqués de la ruse, Buys ajoute les exigences impérieuses de la force, et il demande tout à coup que Louis XIV renonce à l'Alsace, qu'il restitue toutes les conquêtes faites dans les Pays-Bas depuis la paix des Pyrénées, et que la monarchie espagnole soit cédée à l'archiduc Charles dans le délai de deux mois¹. Puis, comme ils craignaient de ne pas avoir assez exigé et de voir accepter même de telles propositions, les députés hollandais déclarent qu'ils ajouteront ultérieurement d'autres demandes qu'ils veulent, disent-ils, tenir suspendues et qu'ils n'exposeront que dans les temps et de la manière que leur république le jugera à propos.

L'abbé de Polignac, indigné d'une telle conduite, mais se possédant jusque dans ce moment extrême, arrête d'un geste la colère du maréchal prête à éclater, et lançant un regard plein de dignité à ses adversaires : **Messieurs**, leur dit-il, **vous parlez comme des gens qui ne sont pas accoutumés à vaincre !** Mais ni la solidité des arguments ni la sévère grandeur du langage n'étaient capables de faire abandonner une tactique barbare, et les efforts les plus généreux devaient se briser contre l'opiniâtre dureté de ces parvenus de la victoire.

¹ M. Giraud (ouvrage déjà cité) fait remarquer avec raison que cette stipulation était matériellement impraticable. Il était impossible, en effet, que dans deux mois cette condition fut exécutée, et l'on subordonnait pourtant la conclusion de l'armistice à l'accomplissement préalable et immédiat de cette condition. Rien ne prouve mieux la mauvaise foi du gouvernement hollandais.

Cependant l'état de la France empirait de jour en jour. La famine continuait ses affreux ravages. Les ressources de l'État étaient taries, les peuples ruinés et ses plaintes s'élevaient jusqu'au roi désespéré. Le découragement, s'étendant de la cour dans les villes, avait pénétré jusque dans les dernières classes.

Les ministres de la Hollande, qui connaissaient cette situation, en abusèrent pour susciter plus d'obstacles encore à une paix dont ils n'ignoraient point l'absolue nécessité pour la France. Ils se maintenaient, en effet, dans des relations suivies avec la Haye où ils présentaient à leur guise la marche des conférences, tandis que les plénipotentiaires français étaient en quelque sorte confinés dans ce misérable hameau, d'où ils n'envoyaient rien et où rien ne leur parvenait sans attirer l'attention et subir l'examen des députés de la Hollande¹. L'isolement de Gertruydenberg offrait à Buys un autre avantage. Il lui fournissait le prétexte de laisser entre chaque entrevue de longs intervalles, nécessaires à ses voyages, assurait-il, et, par ce moyen, on espérait parvenir à prolonger la durée de ces stériles conférences jusqu'au moment de l'ouverture de la campagne. Huxelles et Polignac, appréciant de quelle importance serait pour eux la faculté de conférer fréquemment avec le grand pensionnaire de Hollande ou avec les membres des États généraux, demandèrent énergiquement de transférer les conférences soit à la Haye, soit dans quelque ville voisine telle que Delft ou Rotterdam. Buys fit dépendre ce changement de résidence de l'acceptation des préliminaires. Il subordonnait ainsi à la signature d'un acte cela seul qui pouvait en faciliter la conclusion, et il s'engageait à faire cette concession alors seulement qu'elle serait tout à fait inutile. C'est en vain que les plénipotentiaires français objectent [que ces préliminaires intéressent toutes les puissances liguées contre Louis XIV ; qu'il est donc nécessaire d'en conférer avec leurs ministres, de savoir quelles sont les prétentions de leurs maîtres, de chercher les moyens d'en aplanir les difficultés et de se concilier ; qu'on y réussirait plus aisément à la Haye où ils se trouveraient tous assemblés qu'en aucun autre lieu, principalement dans une bourgade aussi éloignée que Gertruydenberg, où non-seulement toute entrevue avec les ministres des alliés est interdite, mais où, de plus, les conférences établies avec les députés de l'État ne se tiennent que fort rarement et à de longs intervalles](#)². La valeur même de ces puissantes considérations et la légitime importance de cette demande devaient en déterminer le rejet de la part de la Hollande, désireuse de prolonger la guerre et de rester l'unique inspiratrice des résolutions et la seule arbitre de l'Europe. Ne pouvant pas indiquer ces motifs, réels, mais inavouables, d'un refus qu'ils expliquaient, mais ne justifiaient point, Buys invoqua un ordre reçu et l'impossibilité pour lui d'y contrevenir. En même temps, les ministres du gouvernement hollandais obtenaient, par d'habiles manœuvres, de continuer à diriger seuls les négociations, et, contrairement à ses désirs, Zinzerdoff³, ambassadeur de l'Empire, était contraint d'y demeurer étranger. Dès lors, déguisant moins leurs desseins et se découvrant davantage, Buys et Vanderdussen s'acharnent de plus en plus contre les plénipotentiaires français, qu'ils savent en quelque sorte leur appartenir exclusivement. Ils les jettent dans une confusion d'intérêts qu'il n'est pas possible de débrouiller, et tantôt les irritent par d'insidieuses réclamations et par des objections toujours

¹ Ce fait est attesté par une dépêche de Polignac, relatée dans la dernière note de ce chapitre, et dans laquelle il qualifie Gertruydenberg de *prison*.

² *Mémoires de Torcy*, ibidem.

³ Ambassadeur de l'empire à La Haye, Zinzerdoff voulait absolument assister aux conférences ; mais il se désista de sa demande sur l'observation qui lui fut faite que la reine d'Angleterre n'exigeait rien de semblable pour son ministre.

nouvelles, tantôt les embarrassent par des offres inattendues. Huxelles et Polignac, placés dans l'alternative ou de répondre sur-le-champ, et alors de trop s'avancer, ou, en hésitant, de mériter le reproche d'irrésolution que souvent on leur adresse, ont besoin d'une souplesse extrême et d'un sentiment exquis des bienséances pour pouvoir combattre avec succès des adversaires, qui veulent différer à tout prix un accommodement, ou rendre aux yeux de l'Europe les ambassadeurs français responsables d'une rupture.

Louis XIV appréciait les difficultés inouïes dont était hérissée la mission de ses représentants. Aussi leur prescrivait-il sans cesse une patriotique patience et leur ordonnait-il de ne pas se rebuter dans une négociation qui serait plus difficile à renouer après une rupture, qu'à prolonger pendant qu'elle subsistait encore¹. Une rupture, et une rupture violente, tel est en effet le résultat que Buys voudrait obtenir. C'est pourquoi il ne craint pas d'émettre les assertions les plus erronées, et il ose rejeter sur la France la prolongation de la guerre. Mais, ajoute-t-il hypocritement, les puissances alliées parviendront à la paix malgré cet obstacle, par leur parfaite union, leur vigueur à préparer les entreprises et leur confiance dans la variété des événements. En entendant ces mots, Polignac s'écria : Mais quelle conjoncture plus favorable peut se présenter ? Qu'attendez-vous pour vous procurer une paix glorieuse ? Vous parlez de la variété des événements, mais il ne faut qu'un de ces malheurs que la guerre peut produire pour changer la face des affaires et vous enlever tous vos avantages. Que savez-vous si le roi notre maître ne sera pas assez heureux pour se soutenir contre l'effort de vos armes ? Peut-être éprouverez-vous à votre tour toutes les disgrâces qu'il essuie aujourd'hui ; et qui peut vous répondre que la fortune ne se lassera pas de vous être favorable et qu'elle ne vous sera jamais infidèle ?

Ces paroles étaient prophétiques, et tandis que la passion aveuglait chaque jour davantage Buys et Vanderdussen, la raison saine et droite éclairait tout à coup Polignac, jusqu'à lui révéler l'avenir. Mais ce revirement de la fortune, entrevu par lui, considéré par ses adversaires comme à jamais impossible, le gouvernement hollandais et Louis XIV allaient, l'un, le provoquer par une dernière folie, l'autre, s'en rendre tout à fait digne par un suprême sacrifice.

Après les revers de 1704, Louis XIV avait consenti au partage de la monarchie espagnole entre l'archiduc Charles et Philippe V. Après Oudenarde, il avait offert l'abandon de toute la monarchie et la création d'une ligne de défense entre la France et la Hollande. Après Malplaquet, il s'était soumis à toutes les prétentions des alliés relatives à la succession protestante, au renvoi du prétendant, à la destruction de Dunkerque et à la cession de quelques villes de l'Alsace et de la Savoie. A Gertruydenberg enfin, on l'avait vu se séparant de Philippe V et retirant ses troupes d'Espagne. Chaque désastre l'avait déterminé à renouer les négociations sur les bases précédemment refusées et à faire un nouveau pas vers ses adversaires. Mais, à mesure qu'il s'avavançait dans cette voie douloureuse, ses ennemis victorieux y marchaient aussi, en l'y précédant, et leurs exigences allaient toujours bien au-delà des concessions de l'infortuné vaincu. C'est alors qu'il prend le parti de satisfaire d'un seul coup toutes ces exigences. Aux sacrifices antérieurement faits, il ajoute celui de l'Alsace, et il offre le paiement d'un million par mois pour solder les troupes destinées à expulser Philippe V de l'Espagne.

¹ *Mémoires de Torcy*, t. VIII, p. 649.

Mais cette offre désespérée et qui consacre d'une manière incontestable l'abaissement de la France, loin d'assouvir l'avidité des Hollandais, l'accroît et l'excite. La France abattue, humiliée, est encore trop redoutable à leurs yeux. Le géant terrassé inspire des craintes. Il faut le démembrer et en séparer les membres affaiblis pour qu'on cesse de trembler en son voisinage. C'est ce que ne cessent de dire les partisans de la guerre¹. Ils soutiennent qu'il faut profiter de la conjoncture présente pour mettre la France hors d'état d'alarmer le reste de l'Europe, et que les efforts de tous doivent se réunir contre un ennemi toujours à craindre s'il a le temps de respirer et de reprendre des forces. C'est une grande nation que celle qui dans une telle situation inspire ces sentiments, et qui, vaincue, envahie, épuisée, est pour, ses voisins un sujet d'effroi et non de pitié ! Cette crainte excessive de la France, autant qu'une haine acharnée, agite les esprits. Pleins d'ardeur et d'énergie, les nombreux partisans de la guerre remplissent de leurs clameurs et de leurs libelles toute la Hollande. Ils imposent silence à ceux qui doutent, ils éteignent toute lueur de raison chez ceux qui pensent, entraînent les irrésolus et font prévaloir leur opinion². L'offre de Louis XIV est rejetée. Huxelles et Polignac quittent, le 25 juillet, Gertruydenberg, après avoir adressé au grand pensionnaire de Hollande une énergique protestation³,

¹ Le projet de démembrement de la France est relaté dans les *Mémoires secrets* de Duclos, tome Ier, page 18 (Paris, 1791). J'ai lu, y est-il dit, dans un mémoire signé de la main du prince Eugène, le plan et les moyens détaillés et très-bien combinés du démembrement de la France. Ternier, mon confrère de l'Académie des belles-lettres, qui faisait pour le premier dauphin l'extrait des plus importantes négociations, me communiqua ce mémoire. Nous doutions de la signature ; mais, après l'avoir confrontée à celle de plusieurs lettres du prince Eugène, nous n'avons pu la méconnaître.

² *Mémoires de Torcy*, p. 660.

³ Voici cette dépêche, qui mérite d'être citée :

On verra d'un côté les avances que le roi notre maître a faites, l'acquiescement qu'il a donné aux conditions les plus dures et les engagements qu'il consentait de prendre pour faire cesser toute défiance et avancer la paix. D'autre part, on remarquera dans les alliés une affectation continuelle de s'expliquer obscurément, afin d'avoir lieu de prétendre au-delà des conditions accordées, de sorte qu'à peine avions-nous consenti à une demande qui devait être la dernière, que l'on s'en désistait pour en substituer une autre plus exorbitante encore. On apercevra aussi une variation réglée seulement par les événements de la guerre ou par les facilités que le roi apportait à la paix. Il paraît même, par les lettres que MM. les députés nous ont écrites, qu'ils n'en disconviennent pas. Il y a longtemps que Sa Majesté a fait connaître qu'elle accorderait, pour le bien d'une paix définitive et sûre, les conditions dont l'exécution dépendra d'elle ; mais elle ne promettra jamais ce qu'elle sait lui être impossible d'exécuter ; si toute espérance de parvenir à la paix lui est ôtée par l'injustice et l'obstination de ses ennemis, alors, se confiant à la protection de Dieu, qui sait humilier, quand il lui plaît, ceux qu'une prospérité inouïe aveugle, et qui ne comptent pour rien les malheurs publics et l'effusion du sang chrétien, elle laissera au jugement de toute l'Europe, même à celui de l'Angleterre et de la Hollande, à reconnaître les véritables auteurs de la continuation d'une guerre aussi sanglante. L'année dernière, les Hollandais et leurs alliés regardaient comme une injure qu'on les crût capables d'avoir demandé au roi qu'il unit ses forces à celles des alliés pour détrôner son petit-fils. Ils prenaient à témoin les préliminaires qui ne parlaient que de prendre des mesures de concert. Depuis, ils n'ont pas fait difficulté de l'exiger hautement. Aujourd'hui ils prétendent que le roi se charge tout seul de cette détrônisation, et ils osent dire que si auparavant ils se contentaient de moins, leurs intérêts mieux connus les portaient à ne s'en plus contenter. Une pareille déclaration est une rupture de toute négociation, et c'est après quoi les chefs des alliés soupirent. Quand nous demeurerions plus longtemps à Gertruydenberg, notre séjour y serait inutile, puisque ceux qui gouvernent la république sont persuadés qu'il est de leur intérêt de

dans laquelle ils signalent à l'Europe les seuls auteurs de la continuation de la guerre, et ils se confient à la protection du Dieu qui sait humilier, quand il lui plaît, ceux qu'une prospérité inouïe aveugle.

La paix en effet ne paraissait plus pouvoir être l'œuvre des hommes, mais de la Providence dont les moyens sont aussi efficaces. que son action est inattendue et impénétrable. Deux événements, tellement imprévus, que quiconque les aurait annoncés, dit Torcy, eût passé pour visionnaire, allaient tirer la France du plus grand danger où elle se soit jamais trouvée, lui redonner parmi les nations la place dont elle est digne, et tout à la fois punir la Hollande de son inflexible hauteur dans la prospérité, et récompenser Louis XIV de sa fermeté héroïque dans l'infortune.

faire dépendre la paix d'une condition impossible. Nous ne prétendons pas leur persuader de proroger une négociation qu'ils veulent interrompre. Enfin, quelque désir qu'ait le roi notre maître de procurer le repos à ses peuples, il sera moins fâcheux de continuer la guerre — dont ils savent que ce monarque voulait acheter la fin par de grands sacrifices — contre les ennemis qu'il a depuis dix ans à combattre, que d'y ajouter encore le roi son petit-fils ; d'entreprendre imprudemment de faire la conquête de toute l'Espagne et des Indes, le tout dans l'espace de deux mois, et cela avec l'assurance de voir ses ennemis fortifiés par les places qu'il leur aurait cédées, et par conséquent en état de tourner contre lui les nouvelles armes qu'il leur aurait mises entre les mains. Voilà, monsieur, la réponse positive que le roi nous a ordonné de vous faire relativement aux nouvelles propositions des députés. Nous la faisons au bout de six jours, au lieu de quinze qu'ils nous avaient accordés comme une grâce. Cette diligence servira au moins à vous faire connaître que nous ne cherchons pas à vous amuser, et que, si nous avons demandé des conférences, ce n'était pas pour les multiplier sans fruit, mais pour ne rien omettre de ce qui pouvait conduire à la paix. Nous passons sous silence les procédés qu'on a tenus au mépris de notre caractère ; nous ne disons rien des libelles injurieux, remplis de faussetés et de calomnies, qu'on a laissé imprimer et distribuer pendant notre séjour, afin de mettre l'aigreur dans les esprits qu'on travaillait à réconcilier. Nous ne nous plaignons pas même de ce que, contre la foi publique et au mépris de plaintes souvent réitérées, on a ouvert toutes les lettres que nous avons reçues ou écrites. L'avantage qui nous en revient, c'est que le prétexte qui couvrait toutes ces indignités s'est trouvé mal fondé. On ne peut pas nous reprocher d'avoir tenté les moindres pratiques contre le droit des gens, qu'on violait à notre égard. Il est sensible qu'en empêchant qu'on ne nous rende visite dans notre prison, ce qu'on craignait le plus, c'était que nous ne découvrissions des vérités cachées.

Signé : D'HUXELLES et DE POLIGNAC.

CHAPITRE X

Considérations générales sur le changement de politique opéré en Angleterre en 1710. — Les partis en Angleterre. — Bolingbroke, sa vie, son caractère, sa mission. — Marlborough, ses principaux actes, ses qualités, ses vices. — Autorité considérable dont il jouit. — Nécessité pour Bolingbroke de rallier à son opinion la nation anglaise autant que la reine. — Harley. — La reine Anne et la duchesse de Marlborough. — Leur situation, l'une à l'égard de l'autre. — Lady Masham gagne le cœur de la reine. — Portée réelle de ces intrigues de cour et nature de leur influence sur les grands événements. — Activité de Bolingbroke. — L'Examiner. — Son action, sa prompte célébrité. — La reine Anne est convaincue par Bolingbroke. — Caractère de cette princesse. — Changement de ministère. — Nouvelles élections favorables aux tories. — Suprêmes et inutiles efforts de Marlborough. — Son impopularité. — Disgrâce complète de la duchesse de Marlborough. — Lutte des whigs et des tories. — Congrève et Addison. — Swift. — Éloquence de Bolingbroke et son immense autorité sur le parlement. — Représentation du Caton d'Addison. — Présence d'esprit de Bolingbroke. — La première partie de la mission des tories est heureusement accomplie.

L'histoire offre peu d'exemples d'un revirement de fortune aussi complet que celui auquel, en 1710, la France dut son salut, et Louis XIV le triomphe inespéré de sa politique. L'Angleterre fut le théâtre de la révolution ministérielle qui amena ce revirement, et qui était tout à fait accomplie quand survint la mort prématurée du jeune empereur d'Allemagne. Ce second événement, aussi inattendu que le premier, mais moins décisif, contribua seulement à le confirmer, à en précipiter les conséquences et à démontrer sa profonde utilité. Cette mort transportait en effet brusquement la couronne impériale de la tête d'un prince qui paraissait devoir régner longtemps encore, sur celle de l'archiduc Charles, le roi d'Espagne de la coalition, et elle faisait ainsi aboutir une guerre, soutenue pour affermir l'équilibre européen menacé par Louis XIV, à la restauration du pouvoir bien plus formidable, bien plus dangereux pour cet équilibre, d'un nouveau Charles-Quint. L'avènement de l'empereur Charles VI fut donc pour les partisans de la paix en Angleterre un secours providentiel qui justifia leurs desseins audacieux et étendit la portée de leur triomphe. Mais ce triomphe, comment l'avaient-ils obtenu ? Comment une guerre acharnée avait-elle été suspendue au milieu des succès les plus enivrants ? Comment le bras du plus ancien, du plus implacable de nos adversaires s'était-il arrêté au moment même où il espérait détruire son ennemi épuisé ? Comment enfin un parti, jusque-là victorieux, et dont le chef illustre couvrait de gloire les armes anglaises, était-il tombé tout-à-coup avec ses ministres, ses généraux, sa politique ? A un revirement dont les conséquences ont été si considérables, il a paru piquant d'assigner une cause frivole, et on fait encore¹ volontiers dépendre du seul caprice d'une souveraine un événement qui a changé la face de l'Europe. Il n'en est rien. Les causes réelles de ce grand fait, longtemps méconnues et qui méritent d'être étudiées, sont aussi profondes et graves que sa portée a été immense, et d'ailleurs, chez une nation fière et libre comme l'Angleterre, de telles résolutions ne peuvent pas être l'effet accidentel d'une intrigue de cour, mais le résultat inévitable d'un besoin réel et national.

Quand un de ces besoins incontestables, urgents et d'un intérêt général, se manifeste en Angleterre, il y a toujours un parti qui le découvre, l'apprécie, et s'en fait un système avec lequel il combat, longtemps peut-être, mais le plus souvent avec succès, le parti contraire. Dans ce pays de la pensée libre et forte, toute idée nouvelle et féconde obtient d'ardents partisans ; chaque réforme utile

¹ Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVII, p. 136 : Les intrigues de ces palais ne devaient pas tarder longtemps à étendre leur influence sur les destinées de la France et de l'humanité, comme justement à la même époque une intrigue de palais d'une espèce plus humble encore, une intrigue qui reposait tout entière sur les caprices d'une femme faible d'esprit et de corps, allait décider en Angleterre de la pacification de l'Europe. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 280, avait déjà dit : Les jalousies de la duchesse (la duchesse de Marlborough) éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon singulière qu'elle refusa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laissa tomber en sa présence, par une méprise affectée, sur la robe de madame Masham, changèrent la face de l'Europe.

On sait que c'est là le sujet, ou plutôt le prétexte d'une des plus ingénieuses comédies de Scribe, le l'erre d'eau, à propos de laquelle M. Sainte-Beuve a dit excellemment : Est-il sérieusement besoin de discuter cette idée (l'idée des grands effets provenant de petites causes) et de la réduire à ce qu'elle a de vrai ? Les petites causes seules n'enfantent pas les grands événements ; elles n'en amassent pas la matière ; mais elles servent souvent à y mettre le feu, comme la lumière au canon, faute de quoi le gros canon pourrait rester éternellement chargé sans partir. Au théâtre on exagère toujours, on met en saillie et on isole le point voulu. M. Scribe l'a fait ici et n'a montré qu'un côté ; il a poussé au piquant et il y a atteint. *Portraits contemporains*, t. II, p. 108.

rencontre quelques hommes qui l'adoptent, et, dans le mécanisme ingénieux du gouvernement, un instrument propre à aisément l'opérer. Les divers partis, se tenant en communication constante avec la nation, peuvent se remplacer au pouvoir sinon sans secousse, du moins sans violence ; le bon sens de ce juge souverain et définitif qui les y a appelés, les y maintient tant que dure leur mission, et ce sont ainsi les promoteurs d'un progrès à qui échoit le privilège de le réaliser.

La paix était alors une nécessité pour l'Angleterre, nécessité peu apparente d'abord, car presque tous les yeux étaient aveuglés par les éclatants éblouissements que procuraient de fréquentes victoires. Il se trouva pourtant quelques hommes assez clairvoyants pour l'apercevoir, et parmi eux un surtout qui fit de la paix le but glorieux de ses efforts¹ et le triomphe de ses talents. Ces talents étaient à la hauteur de la tâche difficile que la Providence avait assignée à Bolingbroke. Nul peut-être plus que lui ne prouve la prédestination à un grand rôle, de certains hommes privilégiés, instruments intelligents d'une volonté supérieure, auteurs volontaires d'actes dont ils ont seuls la responsabilité et le mérite, mais pour l'accomplissement desquels ils ont été si merveilleusement doués qu'ils semblent en avoir été fatalement chargés. Tout les y aide, tout y concourt, et, une fois le but atteint, leur vie s'écoule inutile et vide, comme si elle ne leur avait été donnée que pour la mission que leur ont confiée de prévoyantes lois. Pour Bolingbroke, ainsi que pour bien d'autres personnages, le terme de l'œuvre qui a immortalisé son nom aurait dû être celui de sa vie. Ce même homme, qui, en la terminant, s'abandonna de nouveau aux caprices d'un caractère mobile, ardent, impétueux, ne sut le maîtriser que lorsqu'il lui fut donné d'entrer dans les hautes régions de la politique et qu'il entrevit ce qu'il pouvait y accomplir.

Henry Saint-John, vicomte de Bolingbroke, avait montré de bonne heure tout ce qu'on pouvait attendre de lui. La réputation du brillant élève d'Oxford l'avait précédé dans le monde et fut confirmée dès qu'il y parut. Il avait reçu en don tout ce qui peut séduire les hommes, un esprit vif, prompt à concevoir², et tour à tour capable de charmer et de convaincre, une imagination féconde, un goût délicat et fin, une grâce d'élocution à laquelle il était impossible de résister. Les avantages de sa personne relevaient encore les qualités de son esprit et les manifestaient en les reflétant. Si ce n'est un léger pli de sa lèvre un peu railleuse annonçant le philosophe *que rien ne devait étonner*³, l'ensemble de sa physionomie marquait une généreuse bienveillance et une exquise distinction. Son vaste front était tout chargé de pensées, et les éclairs de son regard auraient pu faire prévoir la tenace vigueur qu'il déploierait à poursuivre un but. Mais ils ne révélaient alors que les troubles de son âme ardente et les passions

¹ *Mémoires secrets de Bolingbroke sur les affaires d'Angleterre depuis 1710 jusqu'en 1716*, traduits par Favier, 1754.

² Cet esprit étonnait plus tard Voltaire. Voir *Correspondance générale*, t. I, p. 68.

³ On sait que la devise de Bolingbroke était le nihil admirari d'Horace. Voici l'extrait d'une lettre adressée à Prior le 20 avril 1713, sur l'ingrate indifférence des Anglais après la paix d'Utrecht : *La paix est conclue, et je remercie votre amitié du compliment qu'elle m'en fait. J'ai acquis quelque expérience, et c'est tout ce que j'en attends, outre le bien public. J'ai appris qu'on ne doit jamais désespérer, et que la persévérance compense beaucoup de défauts dans les mesures et dans la conduite. J'ai appris aussi qu'en Angleterre, du moins, faire peu vaut mieux que faire beaucoup, et que ne rien faire vaut mieux que l'un et l'autre.* T. II, p. 239 des *Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières de Henri Saint-John, vicomte de Bolingbroke*. Paris, Dentu, 1808.

désordonnées, dominatrices impérieuses de son génie et qui en comprimaient les élans. Ni les conseils de l'expérience, ni les liens du mariage, qu'il se hâta de rompre presque aussitôt qu'il les eut formés¹, ne purent contenir cette nature fougueuse, et tant de dons précieux étaient dissipés dans une vie licencieuse et frivole, quand son père le fit entrer dans la chambre des communes². Tout aussitôt, et comme s'il avait reconnu le futur théâtre de sa gloire, cet homme prodigieux, chez lequel tout était extrême, les vertus et les vices, se transforme. Sa haine du travail se change en aversion pour le repos. L'ambition s'empare de cette âme et y domine, non pas cette ambition vulgaire qui, naissant de l'amour-propre, est satisfaite par l'élévation, mais cette ambition patriotique et noble, qui est un désir ardent de faire de grandes choses en réalisant le bien de son pays. Cette passion, la plus grande, quand elle est pure, qui puisse agiter l'âme humaine, l'envahit tout entier. Il lui consacre toutes ses forces jusque-là dispersées, et il acquiert dans le parlement, à la tête des tories³, une situation enviée. Se dépouillant de l'enveloppe séduisante qui dissimulait ses talents, il se révèle le plus grand homme politique de l'époque. La profondeur de ses vues surprend. Son éloquence entraîne. Il attire l'attention du roi Guillaume et fixe celle de la reine Anne. Appelé par elle une première fois au ministère, il s'efforce d'abrèger la durée d'une guerre onéreuse. Mais le moment de faire adopter son plan admirable de pacification n'est point encore venu, et il se prépare à la lutte par deux années de nouvelles études qu'il a appelées les plus laborieuses de sa vie. Génie aussi tendre⁴ que profond, il méritait et sentait trop l'amitié pour qu'il n'en ait pas éprouvé les inappréciables bienfaits. Connaissant profondément les hommes et infatigable dans son dévouement, il sut choisir et conserver ses amis, qui furent presque tous ses adhérents politiques, et l'aidèrent activement dans sa patriotique entreprise. Le poète Dryden, le célèbre Jonathan Swift, l'habile Prior, l'éloquent Atterbury, Pope surtout, l'immortel auteur de *l'Essai sur l'homme*, dont le dernier livre fut consacré au meilleur des amis, forment autour de Bolingbroke, capable d'inspirer de telles affections et de diriger de telles intelligences, une brillante pléiade dont on ne saurait le séparer et au milieu de laquelle il a le droit de se présenter fièrement à la postérité !

Presque aussi extraordinaire par la diversité de ses aptitudes, mais très-inférieur à l'illustre tory par le caractère et indigne de lui être comparé pour le patriotisme, le chef des whigs, le représentant du parti de la guerre, que Bolingbroke allait attaquer, le fameux vainqueur de tant de batailles et le négociateur de plusieurs traités, avait alors atteint ce point culminant de la fortune où on n'a plus rien à lui demander et où il est rare que l'homme, ébloui, puisse se maintenir.

¹ Il épousa lady F. Winchescomb. On a dit d'eux qu'ils ne s'accordèrent qu'un jour, et ce fut pour se séparer à jamais.

² Il fut élu représentant de Witon-Basset, bourg du Wits-shire.

³ On ignore généralement l'origine de ce nom, ainsi que celui du nom des whigs. C'est sous le règne de Charles Ier que se sont formées ces deux factions, l'une dévouée au roi, l'autre au parlement. Les partisans du roi se nommaient d'abord *cavaliers*. On appelait alors *tories* certains brigands d'Irlande, et, comme les ennemis de Charles Ier l'accusaient de soutenir la rébellion d'Irlande qui éclata vers cette époque, ils donnèrent à ses partisans la désignation de tories. D'un autre côté, ceux-ci, sachant leurs adversaires étroitement unis avec les Écossais, chez lesquels se trouvaient alors des bandits, nommés *whigs*, infligèrent aux partisans du parlement cette qualification.

⁴ La lecture de ses admirables lettres en fournit un trop grand nombre de preuves pour qu'on puisse les citer ici.

Sorti d'une famille noble, mais obscure et sans fortune, Jean Churchill, duc de Marlborough, était parvenu à la plus grande existence qu'un ambitieux puisse rêver. Ses talents seuls ne l'y avaient pas conduit. La remarquable beauté du jeune page avait attiré les regards d'une favorite, et la souplesse du courtisan habile, délié, circonspect, lui avait valu l'amitié du duc d'York. Protégé de ce prince devenu roi d'Angleterre, il trahit sa cause dès que Guillaume d'Orange eut des chances de succès, et celui-ci, monté sur le trône, l'ayant négligé, Marlborough se retourna vers Jacques II qui songeait encore à la couronne, pour revenir bientôt à Guillaume III, affermi et tout-puissant. Tour à tour orangiste ou jacobite, partisan de l'électeur de Hanovre ou dévoué au prétendant, l'intérêt personnel fut constamment le mobile de ses actions, et il ne s'est jamais engagé dans un parti qu'après y avoir été déterminé par les froideurs ou par les disgrâces du parti contraire. Faiblesses trop fréquentes dans les temps de trouble, mais dont aurait dû s'affranchir un homme d'un tel génie ! Ne s'étant jamais livré à l'étude, il fut grand guerrier par instinct. Il avait servi dans sa jeunesse sous les ordres de Turenne, qui l'apprécia¹, et plus tard sous le roi Guillaume, mais si peu, qu'il eut à se former lui-même en prenant la direction des armées. Il fut l'âme de la coalition contre Louis XIV, et le plus intrépide comme le plus heureux de ses ennemis. A des campagnes languissantes succédèrent des faits de guerre étonnants. Il n'essuya jamais d'échec, et, autant que son étoile, son mérite lui valut ce rare bonheur. Prenant un soin infini de ses soldats et s'en faisant aimer, ses plans, conçus avec génie, étaient exécutés avec enthousiasme. Son coup d'œil sûr saisissait rapidement les fautes de ses adversaires, et son activité ne leur laissait pas le temps de les réparer. Bien qu'il n'ait pas eu en face de lui les Turenne et les Condé, ni même leurs dignes élèves, l'immense réputation militaire dont il jouissait était méritée, et c'est avec une fierté légitime que les Anglais ont vu en lui le plus illustre capitaine de l'époque. Mais, même aux camps et loin des dissensions civiles, il ternissait d'admirables qualités par des vices déshonorants. S'il aimait passionnément la guerre et s'il repoussa souvent d'utiles occasions de la terminer, ce n'était point parce qu'il y trouvait la gloire, mais des richesses. Son avarice sordide² employait tous les moyens pour se satisfaire. Ses ennemis lu ayant fait l'injure d'essayer de le corrompre³, il refusa en rougissant, mais sans s'indigner, des propositions

¹ Un jour qu'un détachement ennemi s'était rendu maître d'un passage assez important, Turenne, se tournant du côté d'un général qui le suivait, lui dit qu'il gagerait avec lui un certain nombre de bons chevreuils et une douzaine de bouteilles du meilleur vin de Florence, que son bel Anglais regagnerait le poste avec la moitié du inonde qui l'avait laissé prendre. En effet, le poste fut repris, et Turenne gagna son pari par le courage du jeune Churchill. Celui-ci se distingua également au siège de Maëstricht, en présence de Louis XIV, auquel il fut ensuite présenté, et qui le recommanda d'une manière spéciale à la cour d'Angleterre. (*Vie du duc de Marlborough*. Amsterdam, Pierre Humbert, 1714.)

² On sait qu'il a laissé une fortune de plus de quinze cent mille livres tournois de revenu.

³ Le 14 mai 1709, Louis XIV écrivait la lettre suivante au marquis de Torcy, qui s'était rendu en Hollande pour tâcher d'obtenir la paix : Je ne doute pas que vous ne profitiez des occasions que vous aurez de voir le duc de Marlborough pour lui faire connaître que j'ai été informé des démarches qu'il a faites pour empêcher les progrès des conférences pour la paix et même pour les faire rompre ; que j'en ai été d'autant plus surpris que j'avais lieu de croire, après les assurances qu'il en avait données, qu'il voulait y contribuer, et que je serais bien aise qu'il s'attire par sa conduite la récompense que je lui ai fait promettre. Pour vous mettre en état de vous en expliquer encore plus clairement avec lui, je veux bien que vous lui donniez une parole précise que je lui ferai remettre deux millions de livres, s'il peut contribuer, par ses offices, à me faire obtenir

honteuses, parce qu'il était certain qu'elles l'enrichiraient moins que de nouvelles extorsions. Homme supérieur et peu estimable, qui devait être bientôt privé de cette haute intelligence dont il n'avait pas su se montrer digne, et, après avoir excité l'admiration de l'Europe entière, allait être un objet de pitié pour tous, et aussi¹ pour lui-même ! Mais alors, généralissime des troupes, jouissant d'une autorité absolue sur l'armée, disposant de tous les emplois, maître du ministère où il avait placé ses parents et ses créatures, dirigeant à son gré les deux chambres, par une majorité dévouée, et la reine Anne, par l'ambitieuse Sarah Jennings, sa femme, Marlborough était un colosse de pouvoir que nul ne paraissait être capable d'abattre.

Pour y parvenir et atteindre le but entrevu par leur intelligent patriotisme, Bolingbroke et ses partisans avaient à s'adresser à la fois à la nation et à leur souveraine. Faire partager au plus grand nombre la conviction dont ils étaient sincèrement animés, et éclairer la reine sur les véritables intérêts de l'Angleterre, en affaiblissant l'ascendant de la duchesse de Marlborough qui les lui dissimulait avec soin, tels étaient les deux résultats indispensables à obtenir. Robert Harley, comte d'Oxford, se chargea plus particulièrement de cette seconde tâche à laquelle son caractère le rendait propre. Très-diversement apprécié dans une foule d'écrivains inspirés par l'esprit de parti, trop exalté par les uns, injustement déprécié par d'autres, il est représenté tantôt² comme un personnage faux, perfide, corrompu ; tantôt³ comme un homme d'État des plus éclairés et des plus éminents. Il ne méritait ni ces éloges exagérés ni ces injures passionnées. Intelligent, instruit, autant que dissimulé et astucieux⁴, moins apte à gouverner qu'à séduire les hommes, dont il connaissait les faiblesses, incapable de concevoir d'audacieuses résolutions, mais très-utile pour les exécuter, ne sachant pas découvrir les vues d'ensemble, mais d'une adresse extrême dans les détails, Harley était aussi différent de Bolingbroke que l'est un habile manieur d'affaires d'un ministre de génie. S'il déploya plus tard des talents précieux au pouvoir, dans l'administration des finances, il sut, pour s'y élever, appliquer toutes les ressources d'un esprit délié à une tâche qui était d'ailleurs rendue facile par le caractère de la reine Anne et par celui de la duchesse de Marlborough.

Ces deux femmes, dont l'une avait jusque-là vécu sous l'impérieuse tutelle de l'autre, se trouvaient alors en effet dans cette période d'une trop tyrannique

les conditions suivantes..., etc. *Mémoires de Torcy*, édition Michaud et Poujoulat, t. VIII, p. 630. La lettre serait trop longue à citer. Les diverses conditions y sont énumérées, et la gratification offerte au duc est augmentée en proportion des avantages concédés. Elle est portée successivement jusqu'à quatre millions.

¹ On raconte que, dans un de ces intervalles lucides où il sentait son état, il s'arrêta un jour, dans l'appartement du roi, devant un grand tableau représentant sa victoire d'Hochstett et où il était peint fort ressemblant. Après s'être regardé attentivement, il s'écria d'un ton douloureux : *Alors c'était un homme, mais aujourd'hui !* et il passa en baissant les yeux.

² *Relation de la conduite de la duchesse de Marlborough*, p. 305 de la traduction française de 1742. Ces mémoires, très-remarquablement écrits et du plus grand intérêt, ont été rédigés par l'historien Hooke sous l'inspiration de la duchesse.

³ Swift trace d'Harley le portrait à plus flatteur.

⁴ *Comme ministre*, dit le comte d'Orrery, *il se montra toujours mystérieux et énigmatique, rendant ses oracles à l'exemple du dieu de Delphes, en termes obscurs et ambigus*. Voir les lettres de Jean, comte d'Orrery, sur les livres et les écrits de Jonathan Swift, p. 44 de l'édition de 1752.

domination, où, tandis que le long exercice d'une influence incontestée en a fait pour celui qui la possède comme un droit inattaquable, l'abus insupportable d'un ascendant trop peu déguisé a engendré chez celui qui le subit la lassitude et bientôt la répulsion. Seul, l'attrait de l'habitude, si puissant sur l'indolente souveraine, la retenait encore sous l'empire de son altière favorite, et rien ne paraissait être changé dans leur situation, quand tout l'était déjà dans leurs sentiments. Au vif penchant¹ qui, dès son plus jeune âge, l'attirait vers la belle et vertueuse² Sarah Jennings, avait succédé dans le cœur de la reine une aversion que les exigences excessives³ de la duchesse avaient fait naître, que ses dédains et ses brusqueries sans cesse renouvelées avaient fortifiée, et qui était devenue d'autant plus profonde que la naturelle indolence de la souveraine la retenait sous un joug qu'elle hésitait à secouer. La force des choses, plus puissante que l'intrigue, avait ainsi miné jusque dans ses fondements une ancienne influence plus apparente alors que réelle, et il ne restait à Harley qu'à précipiter une chute rendue désormais inévitable. Voulant offrir à la nature chancelante et faible de cette princesse un appui nouveau, afin de pouvoir renverser sûrement le dangereux soutien qui s'imposait à elle, Harley jeta les yeux sur une dame du palais qu'il avait négligée dans l'adversité, et qu'il s'empressa de reconnaître pour sa parente dès qu'il entrevit le rôle important que les circonstances allaient lui assigner. Dès lors, il lui consacra ses soins, son temps et ses conseils précieux. La duchesse de Marlborough s'étant perdue par ses caprices hautains, Abigail Masham eut à réussir⁴ par la souplesse et par la douceur. Ses manières fines et gracieuses, ses flatteries habiles, des marques de déférence calculées semblant destinées à la femme plus qu'à la souveraine, une grande pénétration pour surprendre à travers sa paresseuse indifférence ses prédilections et ses antipathies, et un art extrême de paraître les partager, tels furent les moyens, lents mais sûrs, qu'employa lady Masham pour s'insinuer dans un cœur aussi difficile à gagner qu'à perdre rapidement. En outre, la nouvelle favorite était tenue à dès ménagements infinis envers la duchesse, afin de ne pas exciter sa défiance, et, tout en déplorant cette prépondérance exclusive qui, disait-elle souvent à Anne, ne lui laissait que le nom de souveraine, elle devait dissimuler ses efforts et sa patiente poursuite. Elle y parvint, et elle avait déjà fait sourdement assez de progrès dans la confiance de sa maîtresse pour pouvoir supplanter Sarah Jennings, que celle-ci, pleine de morgue et aveuglée sur son antique crédit, ne soupçonnait pas encore qu'on osât entreprendre de le lui disputer.

¹ On sait que la princesse n'avait pas voulu que son amie respectât chez elle l'étiquette du rang. Elle prit même un nom supposé pour être traitée plus familièrement. Elle se faisait nommer *Morlay* par Sarah qu'elle désignait sous celui de *Freeman*. Voir de très-curieux détails sur cette amitié dans les *Lettres* de Swift et dans Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 192.

² Les ennemis les plus acharnés de la duchesse, Swift lui-même, se plurent à reconnaître sa vertu.

³ Nous en sommes au point, disait la reine, que je ne pourrai bientôt plus déplacer une épingle sur ma coiffure sans en avoir obtenu la permission.

⁴ On a accusé, en Angleterre, lady Masham (elle acquit ce titre, en 1711, par l'élévation de son mari à la pairie) d'avoir été gagnée, ainsi qu'Harley, par l'or de Louis XIV. Mais, outre qu'une accusation de ce genre s'explique par la violence des attaques du parti whig contre les tories après la mort d'Anne, rien ne la corrobore, et on ne trouve dans les mémoires de cette époque, relativement à ces deux personnages, aucune pièce analogue à celle citée précédemment et si accablante pour la mémoire de Marlborough.

Mais à quoi auraient abouti ces mesquines manœuvres, et de quelle minime importance eût été ce changement de favorite, si le génie de Bolingbroke n'avait pas conçu de vastes et nouveaux desseins, et si son activité prodigieuse ne lui avait pas permis d'y disposer les esprits ? Cet obstacle, qu'offrait la duchesse de Marlborough et qui s'était d'ailleurs déjà détruit lui-même, une fois renversé, la reine Anne était-elle prête à opérer dans sa politique un revirement d'une nécessité réelle mais encore inaperçue, et la nation, seule appelée à provoquer ou à corroborer ce revirement, y était-elle suffisamment préparée ? Sans doute les petites causes ont sur les événements les plus considérables une influence souvent décisive, et, par un enchaînement merveilleux qu'on ne doit pas se lasser d'étudier, des actes futiles contribuent quelquefois à entraîner les plus graves conséquences, et, à ce titre, ne sont pas indignes de l'attention de l'historien. Mais, s'ils facilitent l'exécution d'un grand mouvement, ils n'en sont pas les moteurs, et l'orgueil de l'homme est trop disposé à en chercher autour de lui le principe, placé plus haut et hors de sa portée. Tout concourt, il est vrai, à mouvoir la mystérieuse machine, et les moindres de ses ressorts y ont leur importance. Mais isoler un de ses innombrables rouages, le mettre en saillie et faire dépendre de lui seul la marche générale, c'est céder à l'attrait qu'exerce sur notre esprit ce qui est étrange et méconnaître à dessein les lois profondes qui nous régissent. La chute de la duchesse de Marlborough n'a été qu'un épisode¹ du grand acte dont nous racontons l'histoire. L'œuvre principale consista à imprimer aux idées une direction nouvelle, et Bolingbroke en fut le plus actif artisan.

Aidé de Prior et d'Atterbury, il fonde cette revue, longtemps célèbre, qu'il nomme l'*Examiner*, et qui, bientôt répandue au loin, porte la lumière dans toutes les parties de l'Angleterre. Ne craignant pas de rompre avec des préjugés enracinés et de marcher contre le courant belliqueux par lequel se laissent entraîner tous les amours-propres, animé de cette intrépide hardiesse que donne une forte et honnête conviction, li montre que la haine nationale vouée à la France, alors affaiblie, est irréfléchie, et que les craintes qu'elle inspire encore sont chimériques. Il ajoute que si la guerre est utile aux alliés qui y font des conquêtes² et à un cupide général qui s'y enrichit, seule la puissance, qui en supporte les charges accablantes, n'en retire qu'un stérile éclat. Aux vaines satisfactions procurées par d'enivrantes victoires, il oppose les trop réels résultats d'une lutte acharnée, le commerce dépérissant, la marine amoindrie, la dette publique qui s'augmente et le peuple réduit bientôt à l'impossibilité de payer des taxes toujours nouvelles. Excitant la fierté de ses compatriotes après avoir combattu leur faux amour-propre, il déplore l'asservissement dans lequel

¹ J'ajouterai que, dans cet épisode, la fameuse affaire de la jatte d'eau renversée, dont j'ai parlé dans une note précédente, n'est qu'un incident, nullement authentique d'ailleurs, mais dans tous les cas incapable d'avoir exercé de l'influence sur les relations de la reine et de la duchesse, dans l'état où elles se trouvaient alors, Je crois l'avoir surabondamment prouvé. Laharpe avait déjà réfuté ce sophisme à propos d'Helvétius (p. 333, t. IV du *Lycée*, édition de 1818). Mais cette réfutation, excellente au point de vue de la logique, renferme plusieurs erreurs historiques qui ressortiront suffisamment dans le courant de cette étude.

² Il faisait principalement allusion au traité dit *de Barrière*, signé le 29 octobre 1709 par lord Townshend à l'instigation du duc de Marlborough, et par lequel la plupart des places conquises en Flandre par les alliés devaient être cédées aux États généraux. Voir ce traité à la page 36 du tome I de la collection des *Actes et mémoires touchant la paix d'Utrecht*, 1er volume édité à Utrecht chez Van de Water, 1712.

les wighs, et à leur tête une famille avide, tiennent la reine et le pays, et, après s'être étonné de voir la nation aveuglée par des prestiges, il s'afflige de la sentir au pouvoir d'une faction aussi dominatrice qu'elle est peu éclairée.

Ces vues, qu'il présenta dans de nombreux écrits pleins d'une irrésistible vigueur, Bolingbroke sut aussi les exposer d'une manière saisissante à la reine Anne, avec laquelle il eut de fréquents entretiens chez lady Masham. Cette princesse n'était pas incapable d'apprécier la valeur de ces arguments, et sa situation, plus encore que son caractère, explique les fluctuations de sa conduite. Appartenant à la fois aux Stuarts par son origine et aux Hanovre par sa religion¹, entraînée par ses affections vers son frère exilé et retenue dans le parti contraire par ses engagements, chère au peuple parce qu'elle assurait la succession protestante, mais désirant ardemment la restauration² d'un prince dont elle croyait occuper illégitimement le trône, Anne eut la singulière destinée de consommer, malgré sa bonté extrême, la proscription de sa famille qu'elle chérissait, de régner, avec un esprit médiocre, dans l'époque la plus féconde en grands hommes³, et d'assister aux événements les plus considérables pour l'Angleterre, sans les avoir ni prévus ni dirigés. Mais, quoique dépourvue des qualités qui font les grandes souveraines, bien que préférant à l'exercice prestigieux du pouvoir, pour lequel elle n'était point née, les paisibles douceurs de la vie intime, dans laquelle elle aimait à se renfermer, Anne ne restait pas étrangère à la chose publique, et son esprit, plus indécis que timide⁴, était accessible à de sages et énergiques conseils. Bolingbroke les lui prodigua, et la conduite trop peu mesurée des wighs, qui poursuivaient avec un acharnement passionné le docteur Sacheverel⁵ prêchant des doctrines agréables à la reine, acheva de les perdre. Dès lors, éclairée par Bolingbroke sur les véritables

¹ Anne était la seconde fille issue du premier mariage de Jacques II, alors duc d'York, avec Anne Hyde, tille de Clarendon. Son père n'ayant point encore à cette époque abjuré le protestantisme, Anne fut élevée dans la religion anglicane et y resta.

² Ce fut là son désir constant. Si elle ne suivit pas Jacques II, son père, en 1688, c'est qu'elle fut retenue en Angleterre par l'influence de lord Churchill qui la dominait déjà par sa femme. A son lit de mort, et quand elle vit sa succession assurée à la maison de Hanovre et les espérances du prétendant détruites, elle laissa échapper ces mots : *Ah ! mon frère, que je vous plains !* — Voir au surplus les *Mémoires de Duclos*, t. I, p. 83, et les *Mémoires de Berwick*, t. I, p. 473.

³ Jamais les lettres ne brillèrent d'un tel éclat. Il suffit de nommer, outre Bolingbroke et Prior, Pope, Congrève, Addison, Dryden, Swift, Young, Thomson, lady Montagne, Gay et le duc d'Hamilton.

⁴ La reine Anne ne manquait pas de fermeté. Voir à ce sujet une lettre de Bolingbroke au marquis de Torcy, page 166 du tome II des *Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières* de Henri Saint-John, vicomte Bolingbroke.

⁵ Le docteur Sacheverel, recteur de Saint-Sauveur de Soutwark, attira sur lui une attention qu'il ne méritait pas. Il prêcha le 26 août 1709, aux assises de Durby, *sur la communication du péché*, et, le 16 novembre, dans l'église de Saint-Paul à Londres, *sur le danger des faux frères dans l'Église et dans l'État*. Il noya, dans de très-fastidieux développements, des considérations assez hardies eu faveur de l'obéissance passive due à la souveraine. L'esprit de parti grossit démesurément l'importance de cette attaque indirecte contre la révolution de 1688, et les whigs firent traduire Sacheverel à la barre de la chambre des communes. Les tories mirent autant de passion à le défendre que les whigs à l'attaquer. Il fut si doucement puni (interdiction de prêcher pendant trois ans), après avoir été accusé avec tant de violence, que cette condamnation fut considérée et fêtée par les amis du docteur comme une victoire. Voilà à quoi se résume cette affaire qui eut alors un énorme retentissement.

intérêts de l'Angleterre, affranchie de la domination insupportable de la duchesse de Marlborough, et un moment pénétrée, par un contact fortifiant, du sentiment de son devoir et de son droit, Anne accomplit ce changement de ministère qui surprit toute l'Europe et allait en bouleverser la situation. Harley succède au comte de Godolphin, grand-trésorier¹ ; Rochester, Buckingham, Granville remplacent lord Sommers, le duc de Devonshire et Walpole ; et Bolingbroke avec lord Dartmouth² deviennent secrétaires d'État des affaires étrangères à la place du comte de Sunderland³. En même temps le parlement est dissous, et la nation, sans l'assentiment de laquelle un ministère anglais ne peut rien entreprendre de considérable, est appelée à confirmer par ses choix ceux de la reine. Mais l'*Examiner* dirige les élections, et la nouvelle chambre des communes contient autant de tories qu'il se trouvait de whigs dans celle que l'on vient de dissoudre.

Cependant ceux-ci tentent de suprêmes efforts, et Marlborough qui, au premier bruit de la disgrâce de son gendre, a cherché vainement à la conjurer, accourt⁴ de la Hollande pour aider de son influence personnelle les manœuvres de son parti. La plupart des ministres voulaient le perdre en publiant aussitôt les preuves irrécusables de ses concussions. Mais Bolingbroke, moins extrême dans ses actes et plus magnanime dans ses vues, distinguait en Marlborough le grand général du mauvais citoyen, et il désirait⁵ conserver à sa patrie le génie de l'un, en la préservant des fautes de l'autre. Il l'essaya et parut d'abord y réussir⁶. Marlborough vit la reine et il semblait disposé à soutenir avec loyauté le gouvernement des tories. Mais son caractère, aussi faible que son esprit était naturellement juste, le ramena bien vite dans le parti de la résistance. Sarah Jennings l'y avait précédé. Contrainte de se rendre enfin à l'évidence et de

¹ Sunderland était le gendre de Marlborough, mais non Godolphin, comme on le croit généralement. C'était son fils, vicomte de Rialton, qui avait épousé la fille aînée du duc. On lit dans la *Relation de la conduite de la duchesse de Marlborough : La reine donna aussi le commandement de ses armées à milord Marlborough, et la baguette de trésorier à milord Godolphin, dont le fils avait épousé ma fille aînée.*

² Bolingbroke eut le département du Nord, et Dartmouth celui du Midi. Ce dernier, homme de bien, mais fort au-dessous de sa tâche, en fut soulagé par Bolingbroke pendant la plus grande partie de son ministère. C'est celui-ci qui dirigea seul les affaires extérieures, et ses collègues ne songèrent pas de longtemps à lui contester cette prépondérance que ses grands talents rendaient naturelle.

³ Ces changements furent terminés le 1er octobre 1710.

⁴ En décembre 1710.

⁵ Lettre de Bolingbroke du 10-21 novembre 1710, adressée à M. Drummond, négociant anglais établi à Amsterdam : *Pour ce qui regarde le grand homme, sa situation future dépendra de lui-même. Les choses avaient été portées si loin que nous ne retomberons jamais dans un pareil esclavage. Il faut qu'il abandonne ceux qui l'ont fait agir jusqu'à présent. Il est sage sans doute, et j'ose dire que c'est en dépit de son propre jugement qu'il s'est laissé entraîner dans les mesures violentes de cette faction ; mais je ne répondrais pas qu'il ne se laissât entraîner encore. Je vous avouerai franchement et solennellement que je souhaite de tout mon cœur son avantage et plus sincèrement que beaucoup de ceux qui affectaient de le flatter et qui faisaient leur cour au général en oubliant le respect qu'ils devaient à la royauté.*

⁶ Lettre du 12-23 janvier 1711 adressée à Buys : *Le duc de Marlborough est présentement ici. Il a pris le parti de se soumettre en toutes choses au bon plaisir de la reine, et sur ce pied il pourra se soutenir. Tous ceux qui ont l'honneur d'être dans les affaires sont prêts à le prendre par la main et à rendre les meilleurs services à Sa Majesté et à la cause commune dont ils soient capables, de concert avec lui, mais il faut marcher droit.*

reconnaître le triomphe imprévu, et d'autant plus cruel à son amour-propre, d'une rivale non redoutée, elle crut pouvoir facilement la renverser, et, confiante dans ses propres forces, elle espéra dominer la reine par un redoublement d'insolentes brusqueries et de hautaines menaces. Ce dangereux moyen ayant échoué, elle était tombée dans l'excès contraire, et l'altière duchesse, s'adoucissant tout à coup, avait essayé de reconquérir par ses prières et par ses larmes, un cœur dont elle était à jamais bannie. Son insuccès irrévocable¹ n'en fut que plus humiliant, et lorsque, ayant jugé le mal sans remède, elle se fut démise de toutes ses charges², sa colère, sa haine et ses emportements n'eurent plus de bornes. Entraîné par elle loin de la cour, rebuté par les Stuarts exilés, qui repoussent dédaigneusement³ des offres de service dont ils connaissent l'inanité, réduit à l'impuissance et ne pouvant encore se résoudre à l'inaction, Marlborough se jette alors dans cette voie désastreuse des mesures violentes et des attaques irréfléchies où il allait bientôt, non-seulement perdre aux yeux du peuple le bénéfice de ses glorieuses victoires, mais encore voir engloutir son honneur dans de flétrissants débats⁴ terminés par une déclaration⁵ ignominieuse !

La ruine de la popularité de Marlborough et le succès obtenu dans les élections par le nouveau ministère ne suffisaient point pour rendre immédiatement certain le triomphe des partisans de la paix. D'un brusque changement de personnes dans le gouvernement ne saurait résulter un changement aussi prompt dans les opinions, et, si actifs que se montrent ceux qui dirigent, si sages que soient les idées nouvelles qu'ils représentent, le temps seul peut en assurer la lente

¹ On prétend que la duchesse de Marlborough avait terminé une lettre adressée à Anne par ces mots insolents : *Je demande justice et ne veux point d'autre réponse*, et que plus tard, quand elle changea de tactique et rechercha une réconciliation par ses excuses, la reine lui fit dire : *Vous n'avez pas voulu de réponse et vous n'en aurez pas*. Rien ne prouve d'une manière certaine que ce propos ait été tenu, rien si ce n'est peut-être la justification que cherche à en donner la duchesse de Marlborough dans sa *Relation* (etc.), ouvrage déjà cité. Elle raconte que, se trouvant un jour à l'église à côté de la reine, elle l'entretint des craintes qu'elle concevait d'avoir perdu ses bonnes grâces et la pria de ne pas lui répondre de peur que quelqu'un ne l'entendît.

² A la fin de janvier 1711.

³ Marlborough écrivit à son neveu Berwick pour qu'il offrit formellement ses services à la cour de Saint-Germain. Le prétendant se trouvant alors dans l'armée de Flandre, la reine-mère reçut la lettre, et voici ce qu'elle y répondit : *Vous voulez que mon fils s'adresse à la nouvelle favorite. Mais faut-il que nous ayons recours à une étrangère qui n'a contracté envers nous aucun engagement et qui ne nous a jamais juré fidélité ni promis son appui ? Vous avez fait souvent l'un et l'autre, et s'il est en votre pouvoir de placer mon fils sur le trône qui lui appartient, vous ne devez pas hésiter*. Il est utile d'ajouter qu'à la même époque Marlborough écrivait à l'électeur de Hanovre, l'assurant de son attachement inaltérable à ses intérêts et accusait les tories de vouloir empêcher la succession protestante et rétablir sur le trône le prétendu prince de Galles.

⁴ L'accusation ne fut portée au parlement que le 31 décembre 1711. Il fut prouvé : 1° qu'il recevait une grosse part dans les profits des fournitures des armées ; 2° qu'il s'était approprié depuis le commencement de la guerre une retenue de deux et demi pour cent sur les paiements faits aux troupes étrangères à la solde de l'Angleterre, et que ce seul article lui avait valu quatre cent soixante mille livres sterling ; 3° qu'il avait commis de grandes vexations dans les Pays-Bas.

⁵ La chambre des communes déclara, le 15 février 1712, ces accusations bien fondées et la conduite du duc de Marlborough illégitime et insoutenable. Voir, pour tout ce qui concerne la rupture d'Anne et de la duchesse de Marlborough : *Lives of the Queens of England*, t. XII, p. 282 et suivantes. *Private Correspondance of Duchess of Marlborough*, t. I, p. 301.

infiltration à travers les masses. En outre, cette liberté dont avaient usé les Tories dans leurs vives attaques contre des adversaires puissants, ceux-ci, sortis du ministère, la possédaient à leur tour sans réserve, et, s'ils avaient perdu l'influence, assez restreinte d'ailleurs en Angleterre, que procure le pouvoir, ils jouissaient en revanche de tous les avantages garantis à l'opposition dans un pays libre. Ils avaient en outre la bonne fortune de compter dans leurs rangs deux habiles écrivains qui mirent au service de leur cause des talents incontestables et déjà consacrés. Célèbre depuis longtemps au théâtre où, par un rapprochement qu'il est flatteur d'avoir fait naître, si peu d'ailleurs qu'on le mérite, il avait eu l'honneur insigne d'être surnommé le *Molière anglais*, Congrève, bien que dépourvu de cette profondeur dans l'observation et de cette vigueur de pinceau qui constituent le génie, était néanmoins d'un précieux secours par l'abondante variété de ses sarcasmes et la grâce de sa diction.

Aussi élégant, mais beaucoup plus fin que Congrève, et supérieur à lui en ce qu'il était capable d'employer tour à tour la gravité de la raison et les formes ingénieuses et légères de la raillerie, Addison était déjà en pleine possession du genre dans lequel les deux amis allaient se rendre à divers degrés si redoutables. Après avoir fondé, avec Steele, le journal le *Tatler*¹, il l'avait bientôt remplacé par ce célèbre *Spectator*, traduit dans toutes les langues, partout accueilli avec faveur, et dans lequel, écrivain d'un goût exquis, peintre fidèle des caractères et censeur sévère des vices, il exerça une salutaire influence sur les mœurs de son pays et fournit à toutes les nations des modèles aussi utiles à étudier que difficiles à imiter. Il avait débuté dans la carrière littéraire par des poèmes célébrant les victoires de Guillaume III et de Marlborough. Récompensé généreusement par les whigs, il leur appartint toute sa vie et défendit volontiers, dans le *Whig-Examiner*, une politique belliqueuse à laquelle il était redevable de ses premiers succès.

Mais, à cette époque, l'*Examiner* de Prior et de Bolingbroke s'était déjà attaché un personnage digne d'être l'antagoniste d'Addison, et qui, imparfaitement connu en France par sa piquante originalité, mériterait de l'être aussi pour ses connaissances étendues et variées, pour la profondeur de ses vues et la surprenante justesse de ses appréciations. Durant deux années, Swift et Bolingbroke dictèrent à la nation anglaise ses opinions politiques. Tandis que celui-ci, que son éloquence rendait maître du parlement, y entraînait les décisions, l'autre, aussi irrésistible par son bon sens qu'impitoyable par son âcreté mordante : savait tantôt réfuter, tantôt confondre ses adversaires. Leurs arguments étaient les mêmes, quoique présentés d'une manière différente. Tout ce que le séduisant orateur exposait, en charmant les rares auditeurs qu'il ne parvenait pas à convaincre, se retrouvait dans les articles de Swift avec une force qui avait sa source beaucoup moins dans une ardente conviction que dans un goût très-vif pour la contradiction et pour la lutte. Il l'aimait pour les satisfactions qu'elle lui procurait plus encore qu'en vue du but à atteindre. Mais, quel qu'ait été leur mobile, un égal talent fut déployé par les deux émules, et rien ne fut omis² de ce qui pouvait persuader leurs compatriotes ou couvrir les whigs de ridicule.

¹ Le *Babillard*, en 1706. Le *Spectateur* fut créé quelques années après. Puis vinrent le *Guardian* (le *Tuteur*), le *Free-Holder* (le *Franc-Tenancier*) et le *Whig-Examiner* (l'*Examineur-Whig*).

² Bolingbroke présenta l'état des dépenses annuelles de l'Angleterre, à laquelle la guerre coûtait déjà quatre-vingt-dix millions sterling (deux milliards vingt-cinq millions de livres

Addison, accablé par les rudes coups que lui porta Swift, quitta un moment le *Whig-Examiner* pour donner au théâtre sa tragédie de *Caton*¹. Il y avait conservé les passions de la lutte ; et les sentiments exaltés de liberté, qu'il avait placés dans la bouche de son héros, furent dès la première représentation compris de l'auditoire et accueillis par d'unanimes applaudissements. Les whigs, qui se piquaient d'être en Angleterre les seuls gardiens de ces sentiments, considéraient déjà cet accueil enthousiaste comme un triomphe. Mais Bolingbroke, que rien ne déconcertait et qui n'avait pas été un des moins empressés à applaudir la nouvelle pièce, fit venir dans sa loge l'acteur Booth, chargé du principal rôle, et lui remettant une bourse de cinquante guinées : *Voilà la récompense, lui dit-il, de ce que vous avez si bien défendu la cause de la liberté contre un dictateur perpétuel*. C'était renvoyer cruellement le trait à ses agresseurs en leur rappelant qu'ils avaient été jusque-là les partisans d'un général ambitieux et tout-puissant, et, dans une attaque dirigée par les whigs contre les tories, trouver une formidable accusation contre les whigs eux-mêmes !

Une cause ainsi soutenue par de tels champions est nécessairement juste et doit triompher. En deux années, la nation avait été éclairée, la chambre des communes amenée à désirer ardemment la cessation de la guerre, et la reine Anne instruite des véritables intérêts du pays. En un mot l'esprit public était entièrement modifié, et, à un enivrant entraînement vers une lutte acharnée, avait succédé en Angleterre une aspiration générale vers la paix. La première partie de la mission des tories était merveilleusement accomplie. Restait la seconde. Mais Bolingbroke n'avait pas attendu ce point de maturité pour la commencer et ouvrir les négociations.

tournois d'alors, dont la valeur est au moins double aujourd'hui). Sur cette somme, vingt millions sterling avaient été sacrifiés au-delà de ses engagements.

¹ Elle ne fut jouée qu'un peu plus tard. Mais j'en parle en ce moment pour achever tout ce qui a trait à la lutte des deux partis en Angleterre, avant de commencer le récit des négociations à l'extérieur.

CHAPITRE XI

L'abbé Gautier. — Cause de sa présence à Londres. — Ses relations. — Bolingbroke l'envoie en France porter les premières propositions de paix. — Voyage de l'abbé Gautier. — Offres du gouvernement britannique. — Louis XIV les accepte, mais refuse de s'adresser de nouveau aux Provinces-Unies. — Démarche spontanée faite par les Provinces-Unies auprès de Louis XIV. — Celui-ci la repousse fièrement et déclare qu'il veut traiter seulement par l'intermédiaire du cabinet de Londres. — Mort de Joseph Ier, empereur d'Allemagne. — Heureuse influence de cet événement sur les négociations. — Demandes de l'Angleterre. — Ménager va à Londres les discuter au nom de Louis XIV avec Bolingbroke. — Derniers obstacles suscités à Londres contre l'ouverture d'un congrès. — Menées du comte de Gallasch, ambassadeur de l'Empire. — Sourdes intrigues de Buys, ambassadeur des Provinces-Unies, et de Bothmar, envoyé de l'électeur de Hanovre. — Inutile voyage du prince Eugène en Angleterre. — Utrecht est choisi pour être le siège du congrès, et l'on nomme les plénipotentiaires chargés d'y représenter la France et la Grande-Bretagne.

Il se trouvait alors à Londres un prêtre français, l'abbé Gautier, qui, après la paix de Riswick, avait suivi comme aumônier le maréchal de Tallard dans son ambassade en Angleterre. Il n'avait pas tardé à s'introduire chez le comte de Jersey, ambassadeur en France, et dont la femme, appartenant à la religion catholique, était demeurée à Londres. Accueilli dans cette opulente maison, il y fut présenté à Prior ainsi qu'à d'autres Anglais distingués avec lesquels il s'instruisit de la langue, des mœurs et des affaires de leur pays¹. Aussi, au moment de rupture entre les deux nations, parut-il à Tallard apte à transmettre pendant la guerre au gouvernement français des renseignements utiles, et on le laissa en Angleterre dans une situation assez vague qui tenait à la fois de l'espion déguisé et du chargé d'affaires non reconnu. On lui recommanda d'observer les événements avec soin, de tâcher d'en pénétrer le secret d'une manière clairvoyante et d'en rendre compte avec discrétion, afin de ne pas éveiller de soupçons et de pouvoir continuer à habiter une ville où il semblait retenu par ses goûts et non par des intérêts politiques.

C'est cet agent adroit et suffisamment sûr, capable d'inspirer à Torcy une certaine confiance et trop obscur néanmoins pour attirer l'attention des alliés, que Bolingbroke chargea, en janvier 1711, de faire les premières ouvertures au gouvernement français. Il ne lui donna aucune lettre, aucun signe qui pût le trahir, mais il lui confia quelques particularités auxquelles Torcy pourrait reconnaître que cette mission émanait véritablement du gouvernement britannique. Il était chargé de dire à Louis XIV que les nouveaux ministres d'Angleterre souhaitaient la paix, mais qu'il ne dépendait pas d'eux d'ouvrir immédiatement une négociation particulière avec la France ; qu'il était nécessaire que le roi fit encore proposer aux états-généraux de renouer les conférences pour la paix ; que, lorsqu'elles seraient ouvertes, les ambassadeurs, que l'Angleterre nommerait pour y assister, auraient des ordres si précis, qu'il ne serait plus permis aux Provinces-Unies d'en retarder la conclusion². Bolingbroke, si habile à pénétrer les hommes, eut bien vite jugé l'aventureux abbé, et il n'hésita pas à lui exposer nettement les chances favorables et les chances contraires de son entreprise. Il s'agit, lui dit-il, d'avoir trente mille livres de rente ou d'être pendu. Divers hasards peuvent vous faire arrêter comme espion. Voilà le mauvais côté. Mais, si vous échappez à la corde, vous acquerrez la fortune et serez utile à ce pays-ci et au vôtre. Gautier, espérant qu'il le serait surtout à lui-même, et déterminé principalement³ par cette considération toute personnelle,

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 665.

² *Mémoires de Torcy*, *ibid.* De Flassan, *Histoire de la diplomatie*, t. IV, p. 297 et suivantes. *Lettres de Bolingbroke*, ouvrage déjà cité.

³ Le jugement que je porte sur Gautier est basé sur les extraits suivants de la correspondance de Bolingbroke : ... On aurait pu prouver que le passeport envoyé ici est un de ceux remis à Fontainebleau, quoique Gautier fût prêt à jurer qu'il l'avait reçu quelques mois auparavant, ce qui, je l'avoue, n'a pas fait gagner l'abbé dans mon estime. Lettre à Prior du 29 septembre (10 octobre) 1712. — Je vous avoue, monsieur, que je suis entièrement de votre opinion à l'égard de l'abbé Gautier, qui est fort heureux d'avoir un patron tel que vous. Lettre à Torcy du 30 septembre (11 octobre 1712). — Gautier m'a tourmenté à la mort pour que j'écrive une lettre à M. de Pontchartrain, afin de faire relâcher un navire anglais qui a été pris pendant la suspension d'armes. Je soupçonne que le bon abbé agiote à l'aide de son ministère. Lettre à Prior du 15-26 septembre 1713. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 134, 178 et 321. L'abbé Gautier n'avait pourtant pas été oublié. Il avait reçu de Louis XIV l'abbaye d'Olivet (diocèse de Bourges) et de Savigny (diocèse d'Avranches), du roi d'Espagne, Philippe V, une pension de 12.000 fr. sur l'archevêché de Tolède, et de la reine d'Angleterre une pension de 6.000

consentit à accepter une mission qui lui paraissait encore plus profitable que glorieuse, et ce hardi courtier de paix s'embarqua le 12 janvier 1711, emportant avec lui la nouvelle de la détermination la plus grave de l'époque et la plus surprenante pour toute l'Europe.

Heureusement arrivé à Nieuport et bientôt à Paris, où il descendit, sous le nom de Delorme, à la maison des pères de l'oratoire de la rue Saint-Honoré, Gautier ne tarda pas à se rendre chez Torcy¹ et l'aborda par ces mots : *Voulez-vous la paix, monseigneur ? Je viens vous apporter les moyens de la conclure.* C'était, fait remarquer Torcy dans ses mémoires², *demandez à un malade attaqué d'une longue et dangereuse maladie, s'il veut guérir.* Si inattendue que fût une telle proposition, le cabinet de Versailles ne se départit pas de sa prudence, pas plus que les désastres essuyés jusqu'à ce jour n'avaient pu atteindre son inaltérable fierté. Louis XIV accepta avec reconnaissance l'offre de la paix ; mais, se souvenant des humiliations subies à Gertruydenberg, il refusa péremptoirement de s'adresser de nouveau à la Hollande, et déclara vouloir traiter avec le seul gouvernement britannique. Cette réponse donnée verbalement à Gautier, comme l'avait été l'offre apportée par celui-ci, fut accompagnée, selon la recommandation de Bolingbroke, d'une lettre de compliment sans signification apparente, mais destinée en réalité à faire connaître l'acceptation générale autrement que par la parole incertaine d'un obscur messenger. La cour de Londres ayant ensuite proposé de transmettre elle-même à la Hollande les conditions du gouvernement français, Louis XIV, persistant dans sa résolution, refusa de s'adresser, même indirectement, aux états-généraux.

Dès que ceux-ci furent instruits de l'ouverture d'une négociation entre l'Angleterre et la France, ils désirèrent vivement enlever au cabinet de Londres l'honneur et l'avantage de la diriger. Répudiant comme par enchantement les sentiments de haine qu'ils avaient affichés jusqu'à ce jour contre la France, et d'une hostilité passionnée et systématique passant tout à coup à une complaisante condescendance, les Hollandais s'adressèrent à Louis XIV et, après avoir tout refusé au roi vaincu et isolé, ils offrirent de satisfaire pleinement le souverain recherché par les Anglais. Tant il est vrai qu'on retrouve les mêmes passions dans les affaires les plus considérables comme dans les plus mesquines, et que la politique qui préside aux relations des États n'est pas différente de celle qui règle les rapports des hommes ! Louis XIV fit répondre³ par Torcy à Petkun, ministre du grand pensionnaire, *qu'il avait essuyé, de la part des Hollandais, trop*

livres avec un très-riche présent. Il désirait un évêché, mais il ne put jamais l'obtenir. Il mourut à Paris en 1720.

¹ L'abbé Alari raconte différemment, et comme les tenant de l'abbé Gautier, certaines particularités de l'entrevue avec Torcy. Celui-ci, averti par Gautier de son arrivée à Paris, et intéressé à le voir par une lettre qui piquait adroitement sa curiosité, lui aurait donné rendez-vous dans la plaine de Montrouge, et là aurait reçu communication du but de son voyage. Ce récit se réfute lui-même. Peut-on admettre en effet, d'un côté, que la présence à Versailles d'un inconnu comme Gautier ait pu avoir des inconvénients ; de l'autre, qu'un personnage tel que le ministre des relations extérieures se soit rendu, en plein champ, au mois de janvier, pour aller écouter des confidences d'une importance très-douteuse encore ? Ce sont autant de circonstances qui ajoutent à la singularité, et introduisent un certain romanesque dans l'histoire, mais qui, à défaut de la vérité, dont elles sont dépourvues, devraient en avoir au moins l'apparence, c'est-à-dire la vraisemblance.

² *Mémoires de Torcy*, ibid., p. 666.

³ Page 668 des *Mémoires de Torcy*.

de demandes extravagantes et souffert dans la personne de ses ambassadeurs des traitements trop indignes, pour qu'il pût reprendre avec cette république des conférences infructueuses. C'était une première et bien légitime revanche de Gertruydenberg ! Bolingbroke, comprenant cette fière conduite, et conservant ainsi, comme il était juste, la direction du mouvement pacifique dont il avait donné l'impulsion, sortit alors des généralités vagues, et il demanda un mémoire détaillé des offres du gouvernement français.

C'est au moment même où Forey rédigeait ce mémoire que survenait cet événement imprévu et providentiel qui allait aider la France à soutenir ses droits incontestables, et puissamment faciliter l'œuvre entreprise par Bolingbroke. Joseph Ier, empereur d'Allemagne depuis six ans seulement, ayant à peine atteint sa trente-troisième année, encore plus vigoureusement constitué et bien mieux doué que Léopold son père, et paraissant devoir régner aussi longtemps que lui et avec plus de gloire, était emporté en trois jours par la petite vérole, ne laissant que deux filles et instituant pour son héritier¹ l'archiduc Charles, son frère. L'avènement de l'archiduc au trône impérial en aurait fait le premier potentat de l'Europe, si les alliés avaient continué à favoriser ses prétentions à la couronne d'Espagne, et, tandis que la France aurait été rabaissée bien au-dessous du rang qu'elle doit occuper dans le monde, la maison d'Autriche serait inopinément remontée au degré extraordinaire de puissance où, seul, Charles-Quint avait pu quelques années la maintenir. Ce changement de souverain² rendait donc plus indispensable encore, par la raison d'État européenne, un revirement de politique entrepris et jusque-là poursuivi pour la seule raison d'État britannique. La paix, que le nouveau ministère tory avait considérée et montrée comme une nécessité particulière pour l'Angleterre, devenait désormais une nécessité impérieuse pour toute l'Europe ; et à la vive impulsion déjà donnée par quelques hommes venait s'ajouter la force des événements pour assurer un dénouement naturel et nécessaire au repos universel.

Joseph Ier était mort le 17 avril. Mais, à cette époque de lentes et difficiles communications, l'importante nouvelle n'était encore parvenue ni à Versailles, le 22 avril³, quand Torcy envoya son mémoire, ni à Londres, le 30, lorsqu'il y fut reçu. Néanmoins les bases de la négociation étaient déjà bien différentes⁴ de

¹ On sait que ce ne fut que le successeur de Joseph Ier, Charles VI, qui, en 1719, fit un règlement, connu sous le nom de pragmatique sanction, par lequel il appelait à sa succession, à défaut d'enfants mâles, sa fille aînée, puis ses autres filles, et enfin ses nièces.

² Il avait une autre conséquence également favorable à la non-continuation de la guerre : l'archiduc Charles, le nouvel empereur d'Allemagne, n'aimait pas le prince Eugène. Voici l'explication qu'en donne Saint-Simon : Le prince Eugène, dit-il, était particulièrement aimé et estimé de Joseph Ier, dont il avait toute la confiance. L'Empereur n'avait jamais aimé ni bien traité son frère l'archiduc Charles. Celui-ci avait sans cesse manqué de tout en Espagne de la part de la cour de Vienne. Il s'en prenait au prince Eugène, qui pouvait tout sur ces sortes de dispositions, et surtout il ne lui avait point pardonné son refus opiniâtre de venir conduire et pousser la guerre d'Espagne. *Mémoires*, t. VI, p. 195.

³ Ces dates sont très-importantes en ce qu'elles prouvent qu'avant même la mort de Joseph Ier, les droits de Philippe V à la couronne d'Espagne étaient fermement soutenus par le cabinet de Versailles.

⁴ Ce point est incontestablement établi par le mémoire lui-même, qu'il serait trop long de citer ici. Écrit avec circonspection et habileté, il comprend six articles, dont le premier est relatif aux sûretés à accorder aux Anglais pour leur commerce en Espagne, dans les Indes et dans la Méditerranée. Le deuxième a trait à la barrière à former dans les Pays-

celles de Gertruydenberg, et même des préliminaires de la Haye. Tandis, en effet, que le point de départ des conférences avait été jusque-là l'exclusion perpétuelle de la maison de Bourbon du trône d'Espagne, son maintien était maintenant considéré comme certain par le cabinet de Versailles. Le dévouement persistant des Espagnols envers Philippe V, sa propre opiniâtreté, et tant de brillantes victoires obtenues sur l'archiduc, devaient d'ailleurs, autant que la mort de Joseph Ier, déterminer l'Angleterre à admettre ce point essentiel. Il ne restait donc qu'à débattre les satisfactions à accorder aux puissances confédérées.

Parmi ces puissances, l'Angleterre était celle qui, tant à cause du rôle important joué par elle pendant la guerre, que pour l'initiative audacieuse qu'elle venait de prendre, avait le droit de se montrer la plus exigeante. En outre, la situation particulière des ministres tories, toujours en butte aux vives attaques de leurs adversaires, leur imposait l'obligation d'obtenir le plus d'avantages possible d'une paix que les whigs critiquaient amèrement avant même d'en connaître les conditions. Les demandes, que la couronne d'Angleterre présentait pour elle-même, furent donc exposées dans un mémoire¹ que fut chargé de porter à Versailles, en juillet 1711, l'habile Mathieu Prior, depuis longtemps façonné aux affaires, et élevé à l'école politique de Portland, de Jersey et de Bolingbroke. Ces demandes, dont la principale consistait à faire accorder aux Anglais, pour leur commerce, autant d'avantages qu'en posséderait la nation la plus favorisée, étaient en réalité trop considérables. Si on y eût accédé, le commerce français était à jamais ruiné, et l'Angleterre se serait assurée cette prépondérance universelle disputée avec raison à la France, enlevée naguère à la maison d'Autriche, et toujours si menaçante pour l'Europe, en même temps que souvent si dangereuse pour la puissance même qui la possède, qu'il est de l'intérêt de toutes les nations européennes qu'aucune ne s'en empare entièrement.

Prior ayant reçu l'ordre d'écouter les objections sans les discuter, et de recueillir les réponses sans rien modifier sur les demandes², Louis XIV jugea convenable de transporter le siège de la négociation à Londres et d'y envoyer³, avec Gautier,

Bas pour la sûreté de la Hollande. Le troisième concerne certains alliés. Le quatrième établit le maintien de Philippe V sur le trône d'Espagne, et le cinquième et le sixième s'occupent du choix des plénipotentiaires et des lieux où ils se réuniront. — Au surplus, ce fait important est reconnu par l'historien Schœll lui-même, si peu favorable qu'il soit d'habitude à la France. On lit dans son *Histoire des États européens*, t. XXIX, p. 25 : *La France, qui auparavant avait fait les demandes les plus humiliantes pour obtenir la paix, fut recherchée par l'Angleterre, et on ne parla pas plus des préliminaires de la Haye et de Gertruydenberg que s'il n'en avait jamais été question.* Passage relaté par M. Giraud dans son examen déjà cité.

¹ Le mémoire était divisé en deux parties : la première avait trait aux alliés de l'Angleterre, la seconde aux avantages particuliers à accorder à cette puissance. Mais c'est cette seconde partie principalement qui offrait des difficultés.

² A chaque objection qu'on lui faisait, il montrait son instruction, courte mais catégorique, signée de la main de la reine, et dont voici les propres termes : *Le sieur Prior est pleinement instruit et autorisé de communiquer à la France nos demandes préliminaires et de nous en rapporter les réponses.* A. R. *Mémoires de Torcy*, p. 670.

³ Torcy fit très-spirituellement sentir à Bolingbroke ce qu'il y avait de déplaisant dans le mutisme par ordre de Prior. Il écrivit le 3 août 1711 à Bolingbroke : *J'ai vu avec beaucoup de plaisir M. Prior revenir ici après un intervalle de plusieurs années, et j'aurais bien souhaité qu'il eût plus de liberté d'employer les talents qu'il a, et dont je suis persuadé qu'il aurait fait un bon usage. J'espère, Monsieur, que M. Ménager, qu'il mène avec lui, suppléera à ce qu'il n'a pu faire.* Page 45 du tome Ier de la *Correspondance* de Bolingbroke et de Torcy.

Ménager, député de la ville de Rouen au conseil de commerce, dont la grande expérience sur les matières qui allaient être traitées devait, autant que sa sage circonspection, être utile aux intérêts de son gouvernement. Grâce à la ferme volonté de Bolingbroke et à la loyauté pleine de noblesse qu'il sut y déployer, les conférences, commencées le 26 août, purent être terminées dans les premiers jours d'octobre¹. A l'exception des questions relatives au commerce, qu'on décida devoir être réglées *de la manière la plus juste et la plus raisonnable*, et qui, après avoir été discutées, furent toutes comprises dans cette formule vague et générale, les points principaux furent débattus et admis tels à peu près qu'on allait les arrêter dans le traité définitif. L'examen des intérêts de quelques alliés fut renvoyé à la discussion générale. Mais on établit d'une manière incontestable² l'obligation, imposée à Louis XIV et à son petit-fils, de prendre

¹ Le 7 octobre, et non le 8, comme je l'ai vu énoncé dans plusieurs ouvrages. Voir la lettre de Bolingbroke du 7 (page 90 du tome Ier de la *Correspondance*).

² Article II des *préliminaires*. Les voici d'ailleurs tout en tiers, extraits des *Actes et Mémoires concernant la paix d'Utrecht*, tome I, p. 131 et suivantes.

Le roi voulant contribuer de tout son pouvoir au rétablissement de la paix générale, Sa Majesté déclare :

ARTICLE Ier

Qu'elle reconnaitra la reine de la Grande-Bretagne, en cette qualité, comme aussi la succession de cette couronne, selon l'établissement présent.

ARTICLE II.

Qu'elle consentira volontiers, et de bonne foi, qu'on prenne toutes les mesures justes et raisonnables, pour empêcher que les couronnes de France et d'Espagne ne soient jamais réunies en la personne d'un même prince, Sa Majesté étant persuadée qu'une puissance si excessive serait contraire au bien et au repos de l'Europe.

ARTICLE III.

L'intention du roi est que tous les princes et États engagés dans cette guerre, sans aucune exception, trouvent une satisfaction raisonnable dans le traité de paix qui se fera, et que le commerce soit rétabli à l'avenir à l'avantage de la Grande-Bretagne, de la Hollande, et des autres nations qui ont accoutumé de trafiquer.

ARTICLE IV.

Comme le roi veut aussi maintenir exactement l'observation de la paix, lorsqu'elle aura été conclue, et l'objet que le roi se propose étant d'assurer les frontières de son royaume, sans inquiéter en quelque manière que ce soit les États de ses voisins, Sa Majesté promet de consentir, par le traité qui sera conclu, que les Hollandais soient mis en possession des places fortes qui y seront spécifiées, dans les Pays-Bas, qui serviront à l'avenir de barrière, pour assurer le repos de la Hollande contre toutes sortes d'entreprises du côté de la France.

ARTICLE V.

Le roi consent aussi qu'on forme une barrière sûre et convenable pour l'Empire et pour la maison d'Autriche.

ARTICLE VI.

Quoique Dunkerque ait coûté au roi de très-grosses sommes, tant pour l'acquérir que pour le fortifier, et qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense considérable pour en raser les ouvrages, Sa Majesté veut bien cependant s'engager à les faire démolir, immédiatement après la conclusion de la paix, à condition qu'on lui donnera un équivalent pour les fortifications, à sa satisfaction. Et comme l'Angleterre ne peut pas fournir cet équivalent, la discussion en sera remise aux conférences qui se tiendront pour la négociation de la paix.

ARTICLE VII.

Lorsque les conférences pour les négociations de la paix seront formées, on y discutera de bonne foi et à l'amiable toutes les prétentions des princes et États engagés dans cette

toutes les mesures nécessaires pour empêcher la réunion sur la même tête des couronnes de France et d'Espagne. C'était là, en effet, le seul intérêt européen. Ne pas enlever à un prince français la possibilité, même la plus éventuelle, de réunir un jour sous un même sceptre ces deux grands États, eût été s'exposer, du côté des Bourbons, au même danger du cumul des couronnes dont on venait de se garantir contre les Habsbourg ; c'eût été tomber dans une étrange et aussi coupable inconséquence. Toutes les autres questions n'étaient que subsidiaires et particulières à divers gouvernements. Celle-là seule était capitale. On la posa à Londres, en se promettant de la résoudre à Utrecht.

Le moment approche, en effet, où va se terminer cette longue contestation, qui a rempli de ses vicissitudes diverses la seconde moitié d'un siècle et le commencement de l'autre. A mesure qu'on marche vers l'acte final du drame, de nouveaux et redoutables obstacles sont suscités, qui semblent devoir en retarder le paisible et indispensable dénouement. Les nombreuses passions, engagées dans cette lutte acharnée, redoublent d'efforts pour l'emporter sur la raison calme et droite qui dirige un mouvement nécessaire et destiné à triompher. C'est en vain que le comte de Gallasch, ambassadeur de l'empire, s'unit aux whigs les plus exaltés, et, ne se contentant pas de jeter le ridicule sur les ministres tories, forme une cabale puissante¹, en vue de méconnaître à la reine le pouvoir absolu, que lui donne la constitution, de faire la guerre ou la paix. Anne le chasse de sa présence et lui interdit l'entrée de la cour. C'est en vain que Buys se fait charger par les états-généraux d'aller à Londres² combattre la nouvelle politique du cabinet anglais. Moins audacieux que l'ambassadeur de l'empire, mais plus dangereux, et aux attaques ouvertes préférant les sourdes menées, il essaye d'entraver la marche de la négociation, et, continuant la tactique de Gertruydenberg, il multiplie les objections et les obstacles, semblant d'abord tout accepter afin d'avoir le droit de tout réfuter³. Mais il ne parvient pas plus à ébranler la conviction de la souveraine qu'à accréditer l'accusation dirigée contre Bolingbroke d'avoir abandonné la Hollande, et celui-ci, lui renvoyant ce reproche,

guerre, et on ne négligera rien pour les régler et terminer à la satisfaction des parties intéressées.

En vertu du plein pouvoir du Roi, nous, soussigné, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, député au conseil de commerce, avons conclu au nom de Sa Majesté les présents articles préliminaires. En foi de quoi nous avons signé.

MÉNAGER.

Fait à Londres, le 27 septembre (v. st.) ou 8 d'octobre (n. st.) 1711.

¹ Swift, *Histoire de la reine Anne*, p. 147 et 148 ; *Mémoires de Bolingbroke* ; *Mémoires de Torcy*.

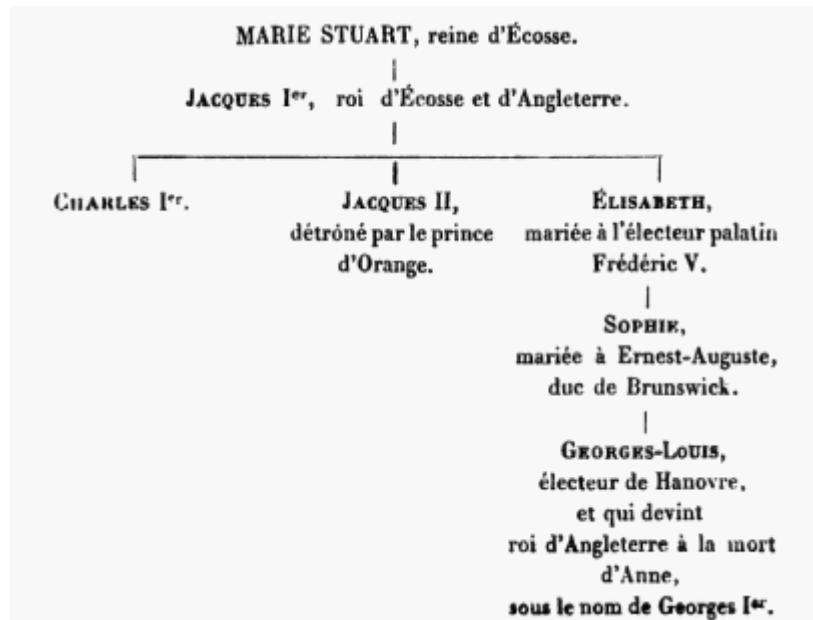
² Ce qui prouve évidemment le désir général de la paix et le besoin qu'on en avait en Angleterre, c'est que l'arrivée, à Londres, de Buys, qu'on savait venir intriguer contre les efforts de Bolingbroke, fut accueillie par une baisse de 8 pour cent sur les fonds publics (*Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 112).

³ Il essaya d'accuser Bolingbroke d'avoir abandonné la Hollande et traité à l'insu de cette puissance. L'accusation était sans fondement et a déjà été détruite par M. Giraud. La correspondance de Bolingbroke avec Buys en fournit la preuve évidente. Lorsque Bolingbroke reçut le mémoire de Torcy, il le communiqua à lord Raby (plus tard comte de Strafford), ambassadeur d'Angleterre auprès des États-généraux, avec ordre d'en faire part au grand pensionnaire. C'est en réalité la Hollande qui chercha à abandonner l'Angleterre, comme nous l'avons dit précédemment. Voir d'ailleurs une lettre de Bolingbroke à Harisson, du 21 septembre 1711 (p. 80 et suivantes du tome I des *Lettres de Bolingbroke*) qui montre avec raison [que les intérêts de la Grande-Bretagne doivent cesser d'être regardés comme la propriété des autres nations](#).

a le droit d'écrire fièrement : Quant à ce point, je ne vous dis que deux mots, mais significatifs : c'est que la reine ne fera jamais la paix avec la France comme les Hollandais l'ont faite à Nimègue !¹ C'est en vain encore que Bothmar, envoyé de l'électeur de Hanovre, héritier présomptif du trône d'Angleterre², escompte l'influence future de son maître et la met au service des ennemis de la France. La Chambre des communes, qui représente la plus récente opinion du pays, reste fidèle aux tories, qui l'ont conquise par leurs écrits, qui l'ont enthousiasmée par leurs actes, et qui la séduisent tous les jours par leurs discours entraînants. Mais la majorité de la Chambre haute se laisse gagner par les manœuvres des whigs, et vote, le 19 décembre, une adresse à la reine pour la détourner de la paix³.

¹ Lettre de Bolingbroke à M. d'Hervart, page 75 du tome I. On sait qu'à Nimègue les Hollandais traitèrent séparément avec la France et sans le concours de leurs alliés.

² Un acte du parlement britannique, du 22 mars 1701, assurait la succession d'Anne à l'électeur de Hanovre. Voici comment l'électeur de Hanovre était le plus proche héritier du trône dans la ligne protestante. Il était le fils aîné de la duchesse Sophie, issue du mariage de l'électeur palatin Frédéric V et d'Élisabeth d'Angleterre, fille de Jacques I^{er}. La généalogie doit être ainsi établie :



³ Voici la harangue de la reine Anne à laquelle répondait cette adresse : *Harangue de la reine aux deux chambres*, prononcée le 18 décembre 1711.

MILORDS ET MESSIEURS,

Je vous ai assemblés aussitôt que les affaires publiques l'ont permis, et je suis bien aise de pouvoir présentement vous dire que, nonobstant les artifices de ceux qui se plaisent dans la guerre, on a réglé le lieu et le jour pour commencer à traiter de la paix générale. Nos alliés, surtout les états-généraux, dont je regarde les intérêts inséparables des miens propres, ont témoigné, par leur prompt consentement, l'entière confiance qu'ils avaient en moi, et je n'ai pas raison de douter que mes sujets ne soient aussi persuadés du soin particulier que j'ai d'eux.

Mon principal dessein est que la religion protestante, les lois et les libertés de cette nation vous soient conservées, en assurant la succession à la couronne, comme elle a été réglée par le parlement, dans la maison d'Hanovre.

Je ferai en sorte qu'après la guerre, qui a coûté tant de sang et de si grandes sommes, vous trouviez votre intérêt dans le commerce, qui s'étendra et qui augmentera par la paix, avec les autres avantages qu'une souveraine tendre et affectionnée peut procurer à un peuple obéissant et fidèle.

Anne crée brusquement douze nouveaux pairs qui lui rendent la majorité un moment perdue, et qui terminent dans l'intérêt de la cour un débat suscité par de rancuneuses haines ou par d'ambitieuses visées. C'est vainement enfin que le prince Eugène, voyant affaiblie l'influence du grand pensionnaire Heinsius, et détruite celle de Marlborough, accourt à Londres¹ pour ajouter ses propres forces aux forces chancelantes des deux hommes qui, avec lui, composaient le triumvirat si redoutable pour Louis XIV. Bolingbroke, auquel la reine, prétextant une maladie, l'a renvoyé, réfute² victorieusement ses arguments, et démontre avec éloquence l'inanité de ses plaintes. Se sentant impuissant à combattre ouvertement une politique si bien défendue, et à laquelle une éclatante manifestation de la Chambre des communes³ vient de donner l'assentiment

Les princes et les États qui sont engagés avec nous dans cette guerre étant en droit, suivant les traités, d'assurer leurs différents intérêts à la prochaine paix, je ferai non-seulement tout mon possible pour procurer à chacun une satisfaction raisonnable, mais aussi je m'unirai avec eux par les engagements les plus étroits, pour continuer l'alliance, afin de rendre la paix générale sûre et durable.

Le meilleur moyen de mettre ce traité en exécution, c'est de travailler de bonne heure aux préparatifs de la campagne. C'est pourquoi je vous demande, à vous, Messieurs de la Chambre des communes, les subsides nécessaires pour la guerre de l'année prochaine, et je vous recommande instamment de faire une telle diligence que nos ennemis soient convaincus que, si nous ne pouvons pas obtenir une bonne paix, nous sommes en état de continuer la guerre avec vigueur.

Il sera toujours en votre pouvoir d'employer tout ce que vous me donnerez à l'usage que vous trouverez à propos, et je ne doute pas que, peu de temps après qu'on aura commencé de travailler au traité, vous ne puissiez juger du succès.

MILORDS ET MESSIEURS,

Comme vous m'avez aidée avec plaisir à soutenir cette longue et pesante guerre, aussi je m'assure qu'il n'y a point de véritable protestant, ou de bon sujet, qui puisse envier à la Grande-Bretagne et à moi la gloire et la satisfaction de la finir par une paix juste et honorable pour nous et pour nos alliés.

Une telle paix donnera une nouvelle vigueur à notre commerce étranger, et je ferai tout mon possible pour profiter de l'heureuse occasion qui se présente pour faire fleurir nos manufactures : ce qui soulagera mes sujets dans les dépenses excessives qu'ils sont obligés de faire pour entretenir les pauvres. Je travaillerai aussi à corriger les abus qui se sont introduits dans une partie du gouvernement, pendant une si longue guerre.

Je ne puis finir sans vous recommander fortement à tous l'unanimité, et que vous évitiez avec soin tout ce qui pourrait donner lieu à l'ennemi de croire qu'il y a de la division entre nous, et par conséquent empêcher que nous n'obtenions une bonne paix, dont nous avons de si raisonnables espérances, et qui nous paraît si prochaine.

Je prie Dieu de diriger vos délibérations à ce but, afin qu'étant délivrés du premier fardeau de la guerre, vous deveniez un peuple heureux et florissant.

¹ Il y arriva le 6 janvier 1712.

² Au reproche qu'adressa Bolingbroke à l'Autriche et à la Hollande de n'avoir jamais fourni le nombre de troupes et l'argent fixés par leurs engagements, le prince Eugène répondit en montrant un état duquel il résultait que l'empereur pourrait employer à la campagne suivante, contre la France et l'Espagne, soixante-huit mille hommes d'infanterie, vingt-deux mille hommes de cavalerie et des sommes considérables. Ce à quoi Bolingbroke répliqua avec raison que le futur ne pouvait remédier au passé, ni indemniser l'Angleterre d'avoir supporté, année commune, depuis qu'Anne était sur le trône, un subside de 5.369.621 livres sterling (120.516.472 livres tournois).

³ Cette adresse, rédigée, dit-on, par Thomas Hanmer, un des membres les plus distingués de la chambre, sur les pièces et les notes fournies par Bolingbroke, fut

national, le prince Eugène recourt alors à l'intrigue, aux complots et aux plus basses menées¹. Avec Devonshire et Nottingham, il essaye de renverser le gouvernement d'Anne et d'élever sur le trône l'électeur de Hanovre. A Godolphin et à Marlborough, il propose l'assassinat de Harley et de Bolingbroke². Mais il ne parvient à soulever qu'une vile populace : La ferme attitude des ministres fait avorter les conspirations, comme leur courage sait affronter les plus odieuses attaques, et Eugène quitte Londres avec la honte de les avoir entreprises et l'amertume d'y avoir échoué. Aucun des adversaires de la paix n'a réussi, parce qu'ils sont venus briser leurs efforts, non-seulement contre des hommes intrépides et convaincus, mais surtout contre une idée juste et nécessaire. La Hollande fut bientôt obligée, contre son gré, et avec bien moins de sincérité que l'Angleterre, de suivre son exemple ; et la reine de la Grande-Bretagne fit signifier aux ministres des alliés que le congrès pour la paix se tiendrait à Utrecht³, qu'il s'ouvrirait dans le mois de janvier, et qu'elle avait nommé, pour l'y représenter, le docteur Robinson, évêque de Bristol, et le comte de Strafford, son ambassadeur en Hollande, comme, de son côté, le roi de France avait désigné pour ses ambassadeurs : Ménager, Huxelles et l'abbé de Polignac.

présentée dans le milieu de janvier 1712. Elle est fort longue, très-claire et irréfutable. Swift la cite tout entière, p. 204 et 205 de son Histoire du règne de la reine Anne.

¹ Eugène, dit Bolingbroke dans sa Lettre sur l'Histoire, irrité de n'avoir pu faire prévaloir ses idées auprès d'Anne et de son conseil, finit par jouer un personnage indigne d'un si grand homme. Voir Swift et Torcy. Le déshonorant voyage du prince Eugène en Angleterre, dit Saint-Simon. *Mémoires*, t. VI, p. 175.

² Marlborough ayant un jour fait observer au prince Eugène qu'il croyait impossible de réussir à recommencer la guerre tant qu'Anne garderait les ministres actuels : Eh bien, répliqua Eugène, je sais qu'ils vont très-peu accompagnés aux maisons royales, notamment à Windsor ; rien n'est plus facile que de les faire assassiner sur la route. L'expédient sera efficace. — J'en conviens, répondit Godolphin, mais nos lois ont elles-mêmes une telle efficacité que quiconque se permettrait un attentat aussi odieux serait pendu sans rémission, quel que fût son rang.

³ Flassan, déjà cité. Schoell, *Histoire des États européens*, t. XXIX, p. 29. *Actes et mémoires touchant la paix d'Utrecht*, déjà cités. Lettres de Bolingbroke, t. I, p. 120. Les ministres anglais avaient d'abord désigné la Haye ; mais le gouvernement français fit remarquer l'inconvénient de traiter dans une ville où Heinsius avait tant d'influence. Le cabinet de Versailles offrit le choix entre Utrecht, Liège ou Aix-la-Chapelle.

CHAPITRE XII

Le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et Ménager, plénipotentiaires français à Utrecht. — Ils quittent Versailles et arrivent à Utrecht. — Lord Strafford et l'évêque de Bristol, ambassadeurs de la Grande-Bretagne. — Opérations préparatoires. — Ouverture du congrès. — La question des préséances est éludée. — Première séance. — Discours. — Rôle particulier et fonctions de chacun des représentants français. — Introduction dans le congrès des ministres de la Savoie, du Portugal, de la Prusse et de l'Allemagne. — Les propositions de Louis XIV sont communiquées aux membres du congrès. — Agitation qu'elles soulèvent. — Haine profonde que nourrit la Hollande contre la France. — Récriminations violentes de la plupart des membres du congrès. — Ils répondent aux offres de Louis XIV par un mémoire renfermant leurs propres demandes. — Leurs attaques passionnées. — Froideur et inaction des représentants de la Grande-Bretagne. — Causes de cette froideur. — Position extrêmement délicate des ambassadeurs français.

Les trois plénipotentiaires, chargés de représenter la France à Utrecht, ne pouvaient être mieux choisis pour la mission qu'ils étaient appelés à remplir. Le rôle important qu'ils avaient précédemment joué, et leurs qualités, diverses mais précieuses dans leur ensemble, les rendaient capables de surmonter bien des obstacles et de traiter toutes les questions, se rattachant à ce conflit européen. Tandis qu'Huxelles et Polignac avaient, à Gertruydenberg, assisté à une des phases les plus délicates de ce conflit, Ménager venait de profondément l'étudier à Londres, et il n'était étranger à aucune des difficultés qui allaient être soulevées pour la dernière fois. Moins connu de nos lecteurs que ses collègues, ce diplomate expérimenté est aussi bien qu'eux digne de notre attention¹. A un sens droit, à une instruction prodigieuse, surtout dans les matières commerciales², Ménager joignait une modestie si grande qu'elle engendrait chez lui une certaine hésitation à engager un débat et une extrême timidité pour le soutenir. Aux vivacités ardentes de la discussion, il préférait les paisibles recherches de l'étude, et, bien qu'il soit toujours demeuré ferme et inébranlable dans le maintien des principes politiques qu'il avait émis, il était plu apte à les poser avec précision qu'à les défendre avec énergie. Ses talents seuls l'avaient élevé jusqu'à la confiance la plus intime de Louis XIV, et, de l'obscur avocat de Rouen, avaient fait un des plénipotentiaires de la France à Utrecht. Le vaniteux monarque crut devoir orner un nom roturier³ du titre pompeux de comte de Saint-Jean. Mais l'histoire désigne avec raison Ménager par le nom sous lequel il est sorti de l'obscurité, et qu'il y avait d'autant plus de mérite à illustrer qu'il était précédemment moins connu.

Après que Louis XIV lui-même leur eut donné ses dernières instructions, les trois ambassadeurs quittèrent Versailles, et ils arrivèrent à Utrecht le 19 janvier 1712⁴. Le même jour, ils reçurent la visite des deux plénipotentiaires anglais, qui se trouvaient déjà à Utrecht depuis le 15 janvier. C'était, avec le brusque et énergique lord Strafford, le docteur Robinson, évêque de Bristol et garde du sceau privé, d'un caractère flegmatique et d'un extérieur froid, parfait honnête homme et négociateur instruit, qui avait résidé pendant trente-deux ans dans les cours du Nord⁵, où il venait d'habilement dénouer les difficultés existant entre la Suède et le Danemark.

¹ Saint-Simon (t. VI, p. 189 des *Mémoires*, édition de M. Chéruel) nomme Ménager un gros négociant, et il s'étonne qu'on l'ait choisi plénipotentiaire en égal caractère qu'Huxelles et Polignac, ce qui, dit-il, sembla assez étrange. Pour qui connaît l'extrême orgueil du noble duc, et le cas extraordinaire qu'il faisait de la naissance, cette observation singulière et caractéristique n'étonne pas. Ailleurs (p. 424 du même volume) Saint-Simon est encore plus énergique : il qualifie cette égalité du caractère donné par le roi aux trois plénipotentiaires de monstrueuse.

² Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 425.

³ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 47. Le père Faucher, *Histoire de Polignac*, p. 112.

C'est à tort que Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques et littéraires des hommes célèbres de la Seine-Inférieure*, avance que Ménager se nommait en réalité Lebaillie, et qu'il ne changea de nom qu'après le traité d'Utrecht. Dès le 24 novembre 1700, jour de l'ouverture du conseil de commerce, ce diplomate est nommé Ménager dans le procès-verbal de la séance.

⁴ Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac étaient accompagnés, le premier de l'abbé Dubos, le second du chevalier de la Faye, avec le titre d'assesseur.

⁵ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 126.

Les premières journées des ambassadeurs¹ furent consacrées à des visites et à des conférences préparatoires dans lesquelles on convint² du lieu, de l'époque et de la manière dont devait se faire l'ouverture du congrès. Cette ouverture ne fut pas dépourvue d'une certaine solennité. Le 29 janvier, dès le matin, les habitants d'Utrecht se pressaient dans leurs rues trop étroites pour voir commencer le grand événement sur lequel était fixée l'attention de toute l'Europe, et qui devait, en faisant entrer dans l'histoire le nom de leur ville, l'immortaliser à jamais. Les magistrats, fidèles aux ordres qu'ils ont reçus, font conduire sur la place principale une escouade de la garnison chargée de contenir la population trop empressée, et de dégager les abords de l'hôtel de ville. Vers les dix heures, les plénipotentiaires, vêtus des plus riches costumes et décorés de tous leurs ordres, arrivent successivement dans des carrosses à deux chevaux, qui viennent se ranger devant l'hôtel de ville suivant l'ordre de leur arrivée. Au moment où ils quittent leurs équipages pour entrer dans le lieu destiné aux réunions, les cloches sonnent à toutes volées, d'immenses cris se font partout entendre, et chacun cherche à voir ces utiles conquérants de la paix, dont la noble mission est de rendre le repos à l'Europe et de terminer d'une manière définitive la lutte formidable qui la divise et l'agite depuis cent cinquante ans.

Ainsi que cela a été réglé à l'avance³, le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et Ménager entrent dans la grande salle de l'hôtel de ville par une des portes latérales, pendant que les ministres anglais y pénètrent par l'autre. On a eu le soin d'enlever de cette salle la glace et la cheminée⁴, afin de supprimer toute place d'honneur et d'éviter de choisir laquelle des deux maisons de France ou d'Angleterre doit l'occuper. Après s'être salués, les ministres s'avancent vers la table qui se trouve au milieu de la salle, et prennent place sur les fauteuils qui sont à leur portée, et qu'aucune désignation particulière ne distingue. La question des préséances, si importante entre deux nations ombrageuses, quelque futile qu'elle paraisse, est ainsi heureusement éludée. On introduit

¹ J'ai recueilli une grande partie des faits, qui ont été exposés, dans un livre extrêmement curieux et fort rare, que possède la Bibliothèque impériale, sous le titre : *Entretiens politiques et historiques de plusieurs grands hommes aux Champs-Élysées sur la paix conclue à Utrecht*. Paris, François Barois, rue de la Harpe, 1714, in-18. Ce sont des dialogues, imités de Lucien, et imaginés entre François Ier, Charles-Quint, Guillaume III et Godolphin. Celui-ci raconte aux trois souverains les négociations relatives à la paix d'Utrecht. Quand Godolphin est parvenu au 16 septembre 1712, jour de sa mort, l'auteur de ces piquants entretiens le remplace par Arrizon, secrétaire d'ambassade anglais, qui continue le récit et le poursuit jusqu'à la fin. C'est court, vif, spirituel, et l'auteur paraît avoir été très-exactement renseigné. Il n'est pas nommé, et la préface fait seulement connaître qu'il a assisté aux conférences d'Utrecht à la suite du plus fameux des plénipotentiaires qui se sont signalés dans cette célèbre assemblée. Ces mots, le lieu où ce petit livre a été édité, quelques détails circonstanciés relatifs à l'abbé de Polignac et bien des allusions à son ambassade à Varsovie, me portent à croire que l'auteur est le chevalier de la Faye, assesseur de l'abbé.

² Le règlement, daté du 28 janvier, renferme treize articles et prévoit tous les cas de conflit et les questions d'étiquette. Il se trouve cité tout entier page 193 et suivantes du tome I des *Actes et mémoires concernant la paix d'Utrecht*. 6 vol., Utrecht ; t. I, 1712, t. II, III et IV, 1713 ; t. V et VI, 1715.

³ Article 2 du règlement cité dans la note suivante.

⁴ *Actes et mémoires, etc., ibid.* On avait porté dans la salle une vaste table ronde et des foyers de cuivre. Cet hôtel de ville d'Utrecht est aujourd'hui une caserne.

ensuite les ministres de la Savoie et de la Hollande¹. Parmi ceux-ci se trouvent Buys et Vanderdussen, acteurs obligés et contraints d'une scène qu'ils ont vainement voulu empêcher, témoins hostiles d'un rapprochement qu'ils tâcheront de rendre inefficace, et qui, après s'être procuré à Gertruydenberg le spectacle, prolongé par eux, de nos humiliations et de notre abaissement, vont, par un juste retour, assister au triomphe définitif de notre politique. Cette animosité rancuneuse et mesquine², dont ils ont déjà donné tant de preuves à la France, et qu'ils n'ont un moment répudiée que pour essayer d'enlever à l'Angleterre l'avantage d'ouvrir les négociations, se révèle dans tous leurs actes et éclate même dans les rapports personnels et journaliers. Naguère encore le grand pensionnaire a, sous divers prétextes, refusé d'envoyer aux ambassadeurs français les passeports indispensables à leur départ pour Utrecht, et seule l'intervention énergique de lord Sfrafford a pu vaincre une résistance opiniâtre et absolue³. Pendant que Buys cherchait à renverser à Londres le parti de la paix⁴, le gouvernement des Provinces-Unies laissait répandre dans toute la Hollande de nouveaux libelles⁵ plus offensants encore que ceux publiés en 1710, parce que, tandis que ceux-ci avaient été dictés par la haine satisfaite au-delà même de ses espérances, ceux-là étaient inspirés par la haine inassouvie, et d'autant plus acharnée qu'elle se voit réduite à l'impuissance et condamnée à l'insuccès.

Toutefois la persistante et sourde opposition des représentants de la Hollande ne put pas se manifester dans cette première séance, consacrée à des discours d'apparat. L'évêque de Bristol prit la parole⁶, et Huxelles lui répondit en peu de mots. Puis l'abbé de Polignac se concilia les esprits, que la passion n'aveuglait point, par un discours où il dépeignit en termes pathétiques, mais avec une modération habile, la situation faite à l'Europe par une guerre d'un demi-siècle. C'est lui d'ailleurs qui, dans la suite des conférences, se chargea le plus souvent d'exprimer et de soutenir la pensée de Louis XIV. Divers de caractères, mais unis par un égal sentiment de patriotisme, et comprenant que leurs qualités distinctes étaient chacune nécessaire au succès de l'œuvre commune, les trois ministres prirent facilement l'habitude de remplir le rôle qui convenait le mieux à leurs aptitudes différentes. Huxelles, premier plénipotentiaire, énonçait succinctement les propositions, tenait la plume et dressait les dépêches à envoyer à la cour. Polignac achevait, par le charme de sa parole douce et insinuante, ce que l'éloquence mâle et nerveuse du maréchal avait ébauché. Ménager rédigeait les protocoles et était fort écouté, dans les délibérations particulières des trois ministres français. Au surplus, malgré l'humeur inquiète et un peu hautaine du

¹ Les ministres de la Savoie étaient alors : le marquis de Solar du Bourg et M. de Mellarède. Plus tard se joignit à eux le comte de Maffei. Les ministres de la Hollande étaient Guillaume Buys, Bruno Vanderdussen, de Goslinga et de Renswonde, auxquels furent adjoints dans la suite LL. EE. le baron de Randwijk et de Moermond, et les comtes de Rechteren et de Kniphausen.

² Les Hollandais, dit Bolingbroke, ont agi longtemps comme des enfants mutins ou comme des ivrognes, par ressentiment et par passion. Sa lettre sur l'histoire.

³ Strafford fit déclarer aux États généraux que, s'ils persistaient dans leur refus, le congrès serait transporté en France. Cette menace triompha de leur obstination. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, t. VI, p. 724.

⁴ Voir le chapitre précédent.

⁵ *Entretiens politiques et historiques*, etc.

⁶ Son discours, très-bref et qui ne renferme rien de saillant, se trouve à la page 15 du tome V des *Actes et mémoires*, etc.

maréchal¹, leur intimité parut constamment être des plus étroites. Polignac eut la sagesse et l'art², sans jamais rien sacrifier quant au fond, de céder toujours dans la forme, et de tempérer par sa douceur inaltérable les éclats fréquents d'un caractère impétueux. Conciliant, réservé, plein de déférence, Ménager se complaisait à les satisfaire l'un et l'autre, bien que beaucoup plus attiré vers Polignac par la similitude de leurs goûts et l'égle aménité de leurs manières.

Dans la seconde³ conférence, tenue le 3 février, les ministres français et ceux de la Grande-Bretagne déclarèrent que les articles préliminaires, signés à Londres par Ménager, ne devaient être considérés que comme de simples propositions qui ne pouvaient obliger en rien les alliés, ni les empêcher de parler et d'agir ainsi qu'ils l'auraient fait sans ces préliminaires. C'était une invitation indirecte adressée surtout à l'Empire, qui n'avait désormais plus de prétexte pour demeurer étranger à l'entreprise commencée. En effet, on vit accourir presque aussitôt à Utrecht le comte de Tarouca, ambassadeur du Portugal⁴, Metternich, ministre du roi de Prusse⁵, et, pour représenter l'empereur d'Allemagne, le formaliste Zinzerdoff⁶, négociateur peu habitué au succès, qui avait été mortifié à Paris⁷ au moment de l'ouverture du testament de Charles II, que le grand pensionnaire avait à la Haye, et en dépit de fréquentes protestations, laissé en dehors des conférences de Gertruydenberg, et qui marqua ses débuts au congrès d'Utrecht par une réserve, longuement motivée⁸ sur ce qu'il condescendait à adopter la langue française, malgré l'obligation imposée aux ministres impériaux de ne s'exprimer qu'en latin. Mais il était destiné à des surprises autrement graves et à des concessions bien plus importantes.

¹ Saint-Simon s'empresse de faire remarquer que cette hauteur ne convenait pas à l'inégalité des naissances de Polignac et d'Huxelles. *Mémoires*, t. VI, p. 424.

² Saint-Simon, assez sévère d'habitude envers Polignac (nous avons dit, précédemment, chapitre premier, le motif de cette sévérité), lui rend cependant cette justice, *ibid.*, *ibid.* Il convient de signaler l'expression dont il se sert : Polignac, dit-il, glissa sur tout avec accortise sans céder sur les affaires.

³ *Entretiens politiques et historiques*, etc.

⁴ Il était accompagné de don Louis d'Acunha.

⁵ Outre le comte de Metternich, le roi de Prusse avait encore pour ambassadeurs le comte de Donhoff et le maréchal de Biberstein.

⁶ Il vint à Utrecht avec M. de Consbruck seul, le comte de Goès, ministre ordinaire de Sa Sa Majesté impériale auprès des états-généraux, et qui avait été nommé second plénipotentiaire (Zinzerdoff était le premier, et Consbruck le troisième), n'ayant pas voulu accepter ce rang, par ce motif qu'étant le plus ancien conseiller de l'empereur, il aurait dû être le premier de ses plénipotentiaires. Consbruck mourut pendant les conférences, et fut remplacé par le baron de Kirchner.

⁷ On lit dans les très-intéressants *Mémoires* de Louville : Une lettre de la junte espagnole espagnole au roi de France contenait les clauses du testament. Cette nouvelle ne surprit personne hormis l'envoyé de l'empereur, Zinzerdoff, qui, dans cette occasion, ne fit guère honneur à ses espions. Le pauvre homme ayant rencontré le 10, à midi, dans la galerie des réformés, le marquis de Torcy qui emmenait M. de Louville chez lui pour causer de cette affaire, l'aborda d'un air égaré en lui demandant s'il était vrai qu'il y eût un testament, et, sur la réponse affirmative du ministre : Sans doute, reprit-il vivement, la chose regarde monseigneur l'archiduc ? — Oui, monsieur, répliqua M. de Torcy tout de suite, après les petits-fils de France. Et, sur ce, Zinzerdoff devint blanc à s'évanouir. *Mémoires secrets du marquis de Louville*. Paris, 1818, t. I, p. 17.

⁸ *Entretiens politiques et historiques*, etc.

Le 10 février, dans une quatrième¹ conférence qui a lieu le matin, comme d'habitude, et à laquelle assistent non-seulement les ambassadeurs précédemment nommés, mais encore les ministres de tous les Électeurs², de la Suisse et des divers États de l'Italie³, Huxelles et Polignac présentent les propositions de Louis XIV réunies en dix-neuf articles sous le titre *d'explication spécifique des offres de la France pour la paix générale, à la satisfaction de tous les intéressés dans la guerre présente*⁴. La reconnaissance de la reine Anne par Louis XIV, le comblement du port de Dunkerque moyennant équivalent, les Pays-Bas espagnols cédés à l'électeur de Bavière, et servant, avec quelques places enlevées à la Hollande et à la France, de barrière entre ces deux puissances ; Philippe V maintenu sur le trône d'Espagne, mais renonçant au royaume de Naples : et au duché de Milan, réservés à l'Empire, et l'engagement pris envers toute l'Europe de ramener le commerce d'Espagne aux coutumes et règlements en vigueur sous Charles II et d'empêcher que les deux couronnes, espagnole et française, puissent jamais être réunies sur la même tête : tels sont les points fondamentaux de ces propositions⁵.

Après en avoir remis copie, les ambassadeurs de Louis XIV quittent l'assemblée, afin de permettre aux ministres des alliés de délibérer entre eux. Mais à peine a-t-on pris connaissance de ces propositions, qu'il s'élève de tous côtés un long murmure, bientôt suivi d'une agitation violente et générale⁶. Jusque-là, l'accord secret qui unit, depuis la mission de Gautier, l'Angleterre et la France, a été plus réel qu'apparent. Rien d'officiel, rien d'authentique ne l'a manifesté à l'Europe. Alors seulement son existence se révèle d'une manière indiscutable, et en voyant Louis XIV qui offrait inutilement, à Gertruydenberg, de détrôner lui-même son petit-fils, proposer fièrement aujourd'hui le maintien de Philippe V à Madrid, les alliés ne peuvent plus douter d'une entente dont apparaît à leurs yeux la conséquence significative. Tandis que Bolingbroke a employé deux années à conduire habilement l'Angleterre d'exigences exagérées à des concessions aussi nécessaires que sages, les plénipotentiaires hollandais, restés sous l'empire d'anciennes passions, croient encore se trouver à Gertruydenberg, où ils ont plaisir à voir une France abattue et suppliante. Agissant comme si une profonde révolution politique ne s'était pas opérée depuis ces fatales conférences, ils

¹ La troisième avait été consacrée à la vérification des pouvoirs des ministres récemment arrivés.

² MM. de Stadian, de Kaysersfeld, d'Hundheim, de Werthern, de Ilothmar, de Schonborn, Schonborn, de Stauffenberg, de Plettenberg, de Dalwig, d'Edelsheim et Eschenbrenner représentaient les électeurs de Mayence, de Trèves, Palatin, de Saxe, de Hanovre, le cercle de Franconie, celui de Souabe, l'évêque de Munster, le landgrave de Hesse-Cassel, le comte de Hanau et le chapitre de Cologne.

³ M. de Saint-Saphorin, le comte Passionei, MM. Ruzzini, de Sorba, Lebègue, Rinuccini, de Bergomi, de Saint-Séverin et Fantoni représentaient la Suisse, le Pape, Venise, Gênes, S. A. R. de Lorraine, le grand-duc de Toscane, les ducs de Modène, de Parme et de Guastalla.

⁴ Je me suis servi, pour ces actes diplomatiques : 1° de la collection intitulée : *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, ouvrage déjà cité ; 2° de *l'Histoire du congrès et de la paix d'Utrecht*, de Van Poolsum, Utrecht, 1716, dont il faut accepter avec confiance les pièces diplomatiques, mais non pas toujours les appréciations, trop partiales en faveur de la Hollande, où ce livre a été publié en 1716, c'est-à-dire sous l'influence des passions politiques de l'époque.

⁵ *Actes, Mémoires, etc.* ; t. I, p. 198 et suivantes.

⁶ *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 206. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, t. VII, p. 23.

conservent les mêmes illusions, les mêmes projets et une morgue aussi hautaine. Le jour même où les propositions de Louis XIV leur ont été communiquées, ils ne craignent pas de les faire imprimer¹ et de les répandre dans les Provinces-Unies avec des commentaires de nature à exciter plus violemment encore les esprits contre la France. Les gazettes de la Haye sont toutes remplies d'observations malveillantes et d'exclamations ironiques sur la puissance et la hardiesse de Louis XIV². Ce qui est le résultat d'un utile revirement dans la politique anglaise, justifié naguère par la mort de Joseph Ier, est considéré comme une prétention téméraire et folle d'un monarque présomptueux et qui ne tient pas compte des leçons de la fortune. Le peuple hollandais se laisse égarer par ceux qui le dirigent, et toute considération d'intérêt européen disparaît à ses yeux devant la satisfaction de ses rancunes³. Au surplus, il est encouragé et aidé dans son opposition par les nombreux calvinistes qui, chassés de la France par la révocation de l'édit de Nantes, sont venus s'établir dans les Provinces-Unies et y ont apporté leurs richesses, leur commerce, leurs talents et aussi leur haine implacable. Ces infortunés exilés confondent dans la même vengeance leur patrie et leur intolérant persécuteur, et, dans les écrits les plus violents, dans les publications les plus passionnées, ils versent un fiel longtemps contenu⁴. On fait insinuer la prétendue intention d'expulser de la Hollande les ambassadeurs français, et, au lieu d'être unanimement blâmée, la nouvelle d'un tel projet est accueillie avec faveur et colportée avec enthousiasme⁵. Les sentiments de la plupart des membres du congrès ne sont guère moins hostiles. Ils refusent à une grande majorité de recevoir le comte de Bergeick, envoyé de Philippe V⁶, ne voulant en rien sembler reconnaître celui qu'ils considèrent comme un usurpateur. Ils renvoient au cinq mars le moment de répondre aux propositions du roi de France, et, ce jour venu, loin de daigner offrir la moindre réponse, ils présentent chacun⁷ un

¹ *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 207.

² *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 208.

³ *Mémoires de Torcy*, p. 709.

⁴ Cerisier, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, Utrecht, 1777-1784, 10 volumes in-12, t. VIII ; Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, la Haye, 1720, t. II ; Kerroux, *Abrégé de l'histoire de la Hollande et des Provinces-Unies*. Leyde, 1778, 2 vol. in-4°, t. II.

⁵ *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 288.

⁶ *Histoire du congrès d'Utrecht*, de Van Poolsum, p. 204.

⁷ Voici les principales de ces demandes. L'Empire réclamait : 1° la restitution de tout ce qu'il avait été contraint de céder à la France par les traités de Munster, de Nimègue et de Riswyck ; 2° le remplacement de Philippe V à Madrid par l'archiduc Charles, auquel on accorderait l'intégralité des possessions espagnoles ; 3° pleines satisfactions pour toutes les demandes des alliés. — Le Portugal exigeait : 1° que l'archiduc Charles montât sur le trône d'Espagne ; 2° la cession de quelques territoires en Amérique. — Le roi de Prusse demandait à être reconnu en cette qualité, puis comme prince souverain d'Orange et des comtés de Neufchâtel et de Vallangin, et à voir supprimer l'article 4 de la paix de Riswyck relatif aux affaires de la religion protestante, pour revenir aux stipulations de la paix de Westphalie. — Le duc de Savoie voulait : 1° qu'il fût fait mention dans le traité de paix du droit accordé par le testament de Charles II à la maison de Savoie de prétendre à la succession d'Espagne immédiatement après la maison d'Autriche ; 2° que Louis XIV lui cédât, en outre des États héréditaires de la maison de Savoie, non-seulement les forts d'Exiles et de Fenestrelles, mais encore Montdauphin, Briançon, le fort Queiras et leurs territoires. — Les Provinces-Unies demandaient que les Pays-Bas espagnols leur fussent immédiatement remis, afin d'être replacés par elles sous la domination légitime de l'empereur d'Allemagne. Elles exigeaient aussi la démolition de Dunkerque, la cession de

long mémoire dans lequel, à l'exception de la Grande-Bretagne¹, chaque puissance émet les conditions les plus humiliantes et les plus dures. Ce n'est pas la France morcelée, comme ont osé un moment le rêver ses deux plus mortels ennemis enivrés par la victoire², mais c'est la France entamée dans ses frontières, atteinte dans son influence et obligée d'abandonner ses alliés. Les plénipotentiaires anglais, manquant d'instructions suffisantes, participant aux hésitations du ministère tory alors en butte aux plus violentes attaques des whigs et attendant vainement l'arrivée promise de Prior chargé des ordres définitifs de leur cabinet³, évitent de mettre en évidence leur entente avec celui de Versailles et ne cherchent pas à prendre la direction des débats. La situation est des plus délicates pour les ministres de Louis XIV, entourés de quatre-vingts adversaires ardents et de deux alliés silencieux et froids, assaillis de réclamations impérieuses et voyant faiblir le seul soutien sur lequel ils comptaient s'étayer. Leur tact, leur sang-froid et leur souplesse ne les abandonnent pas⁴. Ils reçoivent toutes les demandes des divers envoyés, et ils annoncent qu'elles seront exactement transmises au cabinet de Versailles⁵. Mais ils font observer qu'il est inutile de délibérer autrement que par l'intermédiaire des gazettes, puisqu'elles rendent un compte fidèle de tout ce qui devrait demeurer le secret de l'assemblée⁶. Aux plaintes de leurs antagonistes, ils opposent leurs propres plaintes. Le reproche de ne pas répondre assez tôt à chaque demande des divers envoyés, ils le repoussent péremptoirement par l'impossibilité où les Hollandais les placent d'avoir des passeports pour les courriers, et quand, pressés par l'assemblée entière, ayant épuisé toutes les ressources et employé tous les prétextes, ils sont enfin contraints de se prononcer, sous peine de rompre, ils déclarent que Louis XIV a vu les demandes des alliés et qu'il est prêt d'entrer en négociation, de la manière pratiquée aux congrès précédents⁷. Zinzerdoff, peu satisfait de cette réponse dilatoire, exige une note écrite, sur laquelle il puisse faire fond⁸. Mais cette note, très-habilement rédigée, constate seulement qu'on s'est transmis des propositions réciproques auxquelles de part et d'autre il n'a pas été répondu⁹. Prolonger le congrès sans céder, mais sans rompre, persister

Menin, Lille, Douai, Tournai, Ayr, Béthune, etc., avec leurs territoires. — Les cercles impériaux demandaient une indemnité pour les dommages causés dans cette guerre à l'Allemagne et la restitution de tous les territoires cédés à la France depuis le traité de Munster par les cercles et par la maison d'Autriche. — Les demandes de la Grande-Bretagne différaient fort peu des offres faites par Louis XIV. (*Actes et mémoires concernant la paix d'Utrecht*, p. 203 et suivantes du t. I.)

¹ Dans une réunion particulière où les alliés discutèrent quelles demandes ils devaient adresser à la France, Zinzerdoff soutint avec force que chaque puissance devait faire mention expresse de la restitution à l'archiduc Charles de la monarchie d'Espagne dans son intégrité. Le ministre de Portugal insista aussi sur ce point. Les ministres de la Grande-Bretagne répondirent que la reine avait jugé à propos que chaque que chaque allié fit ses propres demandes distinctement, ce à quoi Zinzerdoff ne put s'empêcher de répliquer que cette journée serait fatale à la grande alliance. *Actes et mémoires*, etc., t. V, p. 19.

² Le prince Eugène et Marlborough.

³ Prior devait être nommé troisième plénipotentiaire anglais. Les intrigues des whigs et de nouvelles hésitations de la reine retardèrent son départ. (*Mémoires de Torcy*, p. 709.)

⁴ Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, t. VII, p. 63.

⁵ Van Poolsum, p. 298.

⁶ *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 220.

⁷ Van Poolsum, p. 300.

⁸ Ce furent ses expressions. Van Poolsum, p. 300.

⁹ Van Poolsum, p. 301 ; *Actes et mémoires*, t. I, p. 241.

dans le maintien de Philippe V à Madrid en évitant de provoquer de trop pressantes réclamations, et subir les résistances sans essayer de les vaincre, telle est actuellement la tactique des ambassadeurs français, tactique habile, car elle laisse à une puissante intervention le temps de se produire.

CHAPITRE XIII

Manifestation du parlement anglais en faveur de la paix. — Question des renonciations. — Son importance rendue extrême par les coups qui viennent de frapper la famille de Louis XIV. — Opinion de Bolingbroke sur cette question. — Il demande des renonciations absolues et formelles. — Réponse du cabinet de Versailles. — Observations de Bolingbroke. — Concession partielle du cabinet de Versailles. — Réfutation faite par Bolingbroke. — Proposition nouvelle du gouvernement britannique. — Nature de cette proposition. — Louis XIV l'accepte. — Motifs qui l'y déterminent. — Motifs qui auraient dû l'en détourner. — Il écrit à son petit-fils pour l'entraîner à son opinion.. — Philippe V. — Son caractère, ses qualités, ses défauts. Difficultés de sa mission. — Il examine la proposition du cabinet de Londres tant au point de vue espagnol qu'en considérant les intérêts de la France. — Il agit sagement en la repoussant.

Le secours vint une fois de plus de l'Angleterre, et la même nation qui, éclairée par Bolingbroke, avait la première aperçu la nécessité de la paix, sut aussi en assurer l'accomplissement. Le 15 mars, la Chambre des communes prenait une solennelle délibération par laquelle elle reprochait à la Hollande, à l'Empire et au Portugal, de n'avoir point satisfait aux engagements contractés, et elle démontrait péremptoirement la justesse de cette accusation¹. Le 16 mars, la même Chambre, après s'être livrée à l'examen du traité de barrière conclu trois ans auparavant sous le ministère whig entre l'Angleterre et la Hollande, le déclarait contraire aux véritables intérêts de la Grande-Bretagne, et accusait lord Thownshend, qui l'avait signé, du crime de trahison². En même temps, elle envoyait à la reine une adresse³, dans laquelle elle reproduisait ses griefs contre les alliés, ainsi que la condamnation⁴ du traité de barrière, et Van Borselen, ambassadeur des États-Généraux, ayant rendu publique une apologie de leur conduite, la Chambre des communes ordonnait de poursuivre l'imprimeur de ce libelle, faux, scandaleux et portant atteinte aux privilèges et à la dignité du Parlement⁵.

Ces quatre actes, émanés coup sur coup d'une Chambre indépendante et libre, étaient des plus significatifs. Ils indiquaient d'une manière éclatante les sentiments de la nation et ils encourageaient puissamment la reine à persévérer dans la voie où elle avait les Tories pour guides. Après une telle manifestation d'un pouvoir aussi considérable, aucune intrigue ne pouvait plus aboutir, aucune opposition n'était plus à craindre. Mais la certitude d'être affermi dans sa politique, par l'assentiment national n'affranchissait pas Bolingbroke des règles de la prudence. Il sut ne pas céder à un entraînement irréfléchi, et, avant de conseiller à la reine une mesure assez décisive en faveur de la paix pour engager la Grande-Bretagne, il voulut aborder avec fermeté et résoudre d'une manière

¹ Les États-Généraux étaient convaincus d'avoir fourni sur mer deux tiers de moins et sur terre moitié moins que leur contingent ; l'Empereur de n'avoir envoyé que depuis un an quelques troupes en Espagne, et le roi de Portugal de n'avoir mis sur pied que 13.000 hommes, quand son traité l'obligeait à fournir 24.000 fantassins et 5.000 cavaliers. En outre, on reprochait aux États-Généraux de n'avoir pas envoyé un seul homme dans la Castille, tandis, que l'Angleterre y avait renouvelé son contingent, et de n'avoir ni payé leur part de subsides, ni exécuté les conditions arrêtées depuis plusieurs années et relatives au commerce de la France. (Van Poolsum, p. 303 et 304.)

² Van Poolsum (p. 304) s'étonne que la Chambre des Communes ait condamné un traité qui avait été approuvé par la reine. C'est une des 'preuves de la partialité de cet auteur. La reine Aime avait, en 1709, ratifié un traité, conforme à l'opinion de son ministère whig, et la Chambre des communes, renouvelée depuis lors, blâmait un acte du précédent ministère. Rien de plus naturel ni de plus légal.

³ Cette adresse se trouve dans le t. I, p. 342 à 366, des *Actes et mémoires touchant la paix d'Utrecht*.

⁴ Bothmar, représentant de l'électeur de Hanovre, crut devoir à ce sujet faire observer à Bolingbroke que S. A. R l'électeur, considérant ce traité comme la plus grande sûreté de sa succession à la couronne, ne pourrait voir avec indifférence qu'on donnât la moindre atteinte à ce traité. Bolingbroke lui répondit peu de temps après qu'ayant communiqué sa lettre à la reine, elle lui avait ordonné de l'avertir qu'il eût à ne point entrer dans des affaires si délicates sans en avoir des ordres exprès de l'électeur son maître, et sans les faire voir. Van Poolsum, p. 305.

⁵ Van Poolsum, p. 306. L'imprimeur fut puni de la prison. *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 224.

définitive¹ la question de la réunion possible sous le même sceptre des deux monarchies française et espagnole.

Cette question, posée à Londres dans les préliminaires signés par Ménager, était devenue des plus urgentes et des plus graves. Il ne suffisait plus de la traiter en principe et de se contenter d'une assurance générale et vague, car le danger auquel on voulait parer était imminent. Le grand dauphin, le duc de Bourgogne son fils, et le duc de Bretagne l'aîné² des fils de celui-ci, étaient morts tout à coup³, et Philippe V, roi d'Espagne, que plusieurs princes intermédiaires avaient jusque-là tenu éloigné de la couronne de France, n'en était plus séparé maintenant⁴ que par un faible enfant⁵, âgé de deux ans, et gravement atteint lui-même du mal mystérieux et rapide qui venait de ravager la demeure royale. Les solennelles lettres patentes⁶, par lesquelles Louis XIV avait, en 1700, maintenu à Philippe V son rang de prince français entre le duc de Bourgogne et le duc de Berri, et qui n'étaient alors qu'un imprudent défi jeté l'Europe, paraissaient être sur le point de recevoir leur menaçante exécution. Le monarque dont la grandeur inquiétait les autres États n'était plus Louis XIV, ni l'archiduc Charles, mais semblait devoir être Philippe V. Fréquents et brusques revirements de la politique, si intéressants à étudier dans leur nécessité et à approfondir dans leurs causes, et qui, dans une courte période, montrent la maison de Bourbon arrêtée dans sa trop grande ambition, puis soutenue contre un rival à son tour devenu trop redoutable, et de nouveau réduite à l'impossibilité d'étendre démesurément sa puissance en Europe !

La confusion des deux couronnes était une question d'une gravité extrême. Bolingbroke en appréciait toute l'importance. Le 23 mars 1712, il écrivait à Torcy : *La reine me commande de vous faire savoir que cet article est d'une si grande conséquence tant pour elle que pour le reste de l'Europe, tant pour le siècle présent que pour la postérité, qu'elle ne consentira jamais à continuer les négociations à moins qu'on ne trouve un expédient sérieux et solide*⁷. Et, le 26 mars, il terminait une lettre, adressée à Marschall⁸, par ces mots énergiques : *Je vous écris avec ouverture et peut-être avec chaleur sur cet article ; mais vous m'excuserez quand vous considérerez qu'à moins que nous ne prévenions cette*

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 318.

² Je veux dire l'aîné des fils vivant encore. Il y avait eu en effet déjà un autre duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne, né le 25 juin 1701 et mort le 13 avril 1705. Le 8 janvier 1707, la duchesse de Bourgogne mit au monde un fils auquel on donna le même nom de duc de Bretagne, et qui est celui dont il est question ici. (*Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 310, 318.)

³ Le grand dauphin succomba le 14 avril 1711, le duc de Bourgogne le 12 février suivant, et le duc de Bretagne le 8 mars. (*Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 320, 321.)

⁴ Il restait bien encore le duc de Berri qui ne mourut que le 4 mai 1714. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il n'était que le troisième fils du grand dauphin, tandis que Philippe V était le second. C'était donc à ce dernier que revenait la couronne de France après l'extinction de la postérité du duc de Bourgogne.

⁵ Le duc d'Anjou qui fut, depuis, Louis XV, né le 15 février 1710. (*Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 318. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 157.)

⁶ Voir le chapitre VIII.

⁷ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 155.

⁸ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 166. Marschall de Biberstein, ministre du roi de Prusse en Angleterre, et qui s'était ensuite rendu à Utrecht pour y aider le comte de Metternich à soutenir les intérêts de Frédéric III, électeur de Brandebourg, devenu, depuis 1701, roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier.

union, nous jetons, en faisant la paix, les semences de nouvelles guerres et le fondement d'un pouvoir qui ne pourrait manquer d'être dangereux à toute l'Europe. Harley, cousin du grand trésorier, fut, le 23 mars, envoyé à Utrecht, tandis que l'abbé Gautier se rendait à Versailles, chargé d'un mémoire du gouvernement anglais¹. Le 2 avril, après une longue conférence relative aux intérêts des alliés et dans laquelle les plénipotentiaires français et anglais étaient tombés d'accord sur presque tous les points débattus, l'évêque de Bristol et Strafford s'entretenirent en secret quelques instants, puis vinrent déclarer à Huxelles et à Polignac que Harley venait de leur transmettre des ordres leur permettant de tout rompre si Louis XIV rejetait la demande que lui portait Gautier². Détruire tout lien de successibilité entre les deux branches espagnole et française de la maison de Bourbon, telle était l'idée fondamentale de ce mémoire, auquel le cabinet de Versailles répondit par une lettre qui mérite d'être citée.

La renonciation demandée, y était-il dit, serait nulle et invalide suivant les lois du royaume selon lesquelles le prince qui est le plus proche de la couronne en est héritier de toute nécessité. C'est un héritage qu'il ne reçoit ni du roi son prédécesseur, ni du peuple, mais en vertu de la loi, de sorte que, lorsqu'un roi vient à mourir, l'autre lui succède immédiatement sans demander le consentement de personne ; il succède non comme héritier, mais comme le maître du royaume dont la seigneurie lui appartient non par choix, mais seulement par le droit de la naissance ; il n'est obligé de sa couronne ni à la volonté de son prédécesseur, ni à aucun édit, ni à aucun décret, ni à la libéralité de qui que ce soit, il ne l'est qu'à la loi. Cette loi est estimée l'ouvrage de Celui qui a établi les monarchies, et on tient en France qu'il n'y a que Dieu qui puisse l'abolir, par conséquent qu'il n'y a aucune renonciation qui puisse la détruire. Si le roi d'Espagne renonçait à son droit pour l'amour de la paix et pour obéir au roi son grand-père, ce serait se tromper et bâtir sur le sable, que de recevoir une telle renonciation comme un expédient suffisant pour prévenir le mal qu'on se proposait d'éviter³.

Cette lettre, véritable traité du droit divin, était pleine de bonne foi et de réelle franchise. Elle exprimait l'exacte pensée de Louis XIV qui était trop pénétré des doctrines si nettement exposées en son nom, pour pouvoir considérer comme valide une renonciation avec laquelle elles étaient inconciliables. C'était assurément le langage d'un monarque absolu que blesse, comme une atteinte à ce qu'il a de plus cher, toute discussion de l'autorité royale ; mais c'était aussi, mais c'était surtout le langage d'un contractant loyal et sincère⁴ révélant le vice radical que renferme à ses yeux une clause, qui ne lui est cependant pas profitable à lui-même. Louis XIV avait invoqué ce qui était alors le droit public

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 710. *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 146.

² *Mémoires de Torcy*, p. 710.

³ *Mémoires de Torcy*, p. 710, 711.

⁴ Saint-Simon caractérise très-judicieusement cette situation : On fut longtemps là-dessus, dit-il, et, bien que le roi offrit tout ce qu'on lui pourrait demander pour rassurer l'Europe contre le danger de voir jamais les deux couronnes sur la même tête. Il ne voulait rien accorder en effet, non pour réserver aux siens une porte de derrière, mais par l'entêtement de son autorité à laquelle il croyait que toute forme donnait atteinte. Il était blessé là-dessus dans sa partie la plus sensible, absolu sans réplique comme il s'était rendu, et ayant éteint et absorbé jusqu'aux dernières traces, jusqu'aux idées, jusqu'au souvenir de toute autre autorité, de tout autre pouvoir en France qu'émané de lui seul. *Mémoires*, t. VI, p. 319.

français. Bolingbroke lui opposa avec raison le droit public européen. Nous voulons bien croire, écrivit-il à Torcy¹, que vous êtes persuadés, en France, que Dieu seul peut abolir la loi sur laquelle le droit de votre succession est fondé. Mais vous nous permettrez d'être persuadés, dans la Grande-Bretagne, qu'un prince peut se départir de son droit par une cession volontaire, et que celui ; en faveur de qui cette renonciation volontaire se fait, peut être justement soutenu dans ses prétentions par les puissances qui deviennent garantes du traité. Torcy avait proposé au cabinet de Londres de s'en tenir au testament de Charles II, qui, le cas échéant, imposait au prince, héritier des deux monarchies, l'obligation d'opter entre la couronne de France et celle d'Espagne, et dont une clause désignait pour cette dernière couronne, si elle devenait vacante par renonciation, soit une branche collatérale de la maison de Bourbon, soit la maison d'Autriche². Il faisait d'ailleurs remarquer que Philippe V venait de publier, dans les Cortès et dans les conseils d'Espagne³, une déclaration portant que les descendants d'Anne d'Autriche pouvaient, succéder au trône d'Espagne à défaut des descendants de Marie-Thérèse, comme étant, aussi bien que ceux-ci, relevés de la renonciation de leur aïeule, par le testament de Charles II. Cette déclaration, convertie en loi de l'État par l'acceptation des Cortès, rendait au duc d'Orléans l'exercice des droits héréditaires qu'il tenait d'Anne d'Autriche, et, en le plaçant immédiatement après le duc de Berry, augmentait le nombre des princes qui pouvaient assurer la séparation perpétuelle des deux monarchies. Mais Bolingbroke répliqua à Torcy⁴ : Que la reine ne pouvait se contenter d'une sûreté aussi peu solide, ni souffrir que le cas pût arriver que celui qui serait en possession de la couronne d'Espagne eût le droit de succéder à celle de France. Qui nous assurerait alors, ajouta-t-il, que ce prince ne se servirait pas de sa puissance pour conserver l'une et pour acquérir l'autre, plutôt que de montrer une modération dont il n'y avait point jusque-là d'exemple ? — Soyons fermes sur ce point, lisons-nous dans une autre lettre⁵. Tout homme peut faire une cession volontaire de son droit, et ceux qui sont garants d'un accord peuvent justement soutenir les prétentions de celui en faveur duquel une résignation volontaire aura été faite. Sur le premier plan, l'intérêt de la maison de Bourbon s'accordera avec l'intérêt général de l'Europe ; sur l'autre, nous n'avons que la vie d'un enfant de trois ans pour toute sûreté.

Le cabinet de Versailles fit alors une proposition plus acceptable. Il consentit à ce que Philippe V n'attendît pas, selon le premier projet, que la couronne française lui revint pour choisir celle des deux qu'il voudrait préférer à l'autre. On offrit de stipuler que, dès que ce prince deviendrait héritier présomptif du trône de France, il serait obligé de déclarer son option⁶. Tout en reconnaissant avec satisfaction que ce projet était plus que le premier conforme aux vues de la reine, Bolingbroke répondit⁷ que la même objection pouvait cependant encore être opposée, puisque, dans aucun des deux cas, l'Europe n'aurait la certitude que l'option promise serait faite. Examinant ensuite les diverses hypothèses qui

¹ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 154.

² *Mémoires de Torcy*, p. 712.

³ *Mémoires de Torcy*, p. 712 et 713.

⁴ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 155.

⁵ Lettre du 6 avril 1712. *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 165. Elle est adressée à Marschall de Biberstein, dont il a été parlé plus haut.

⁶ Lettre du marquis de Torcy, du 8 avril 1712, citée à la page 108 du tome I des *Lettres de Bolingbroke*.

⁷ Lettre de Bolingbroke du 17 avril 1712.

pouvaient se présenter, Bolingbroke démontra que, dans la plupart¹, il valait mieux, même dans l'intérêt du petit-fils du roi de France², qu'il prit immédiatement une décision. L'éviter, ou du moins la retarder le plus possible, tel était le désir de Louis XIV qui hésitait à éloigner définitivement Philippe V du trône de ses ancêtres. Provoquer une solution prompte, nette, irrévocable, telle était au contraire la persistante pensée de Bolingbroke. Cette conviction qui l'animait, il la répandait avec feu dans les fréquentes lettres de cette glorieuse époque de sa vie, et, pour la communiquer au cabinet de Versailles, il usait de toutes les ressources de l'éloquence. Tantôt c'était l'inflexible logique du dialecticien, tantôt la persuasive chaleur de l'orateur ému. Au nom de Dieu, s'écrie-t-il en terminant une de ses magnifiques dépêches adressées à Torcy, au nom de Dieu, pour vouloir raffiner dans la négociation, ne perdons point les fruits que nous sommes prêts à cueillir ! Que le roi votre maître et la reine ma maîtresse partagent la gloire de donner la paix à l'Europe, et que ceux qui souhaitent de rompre les conférences par les événements de la campagne, trouvent leur projet renversé par la prompte conclusion du traité. D'un côté, Sa Majesté Très-Chrétienne peut assurer la possession paisible de la couronne d'Espagne à son petit-fils. De l'autre, elle peut fortifier la succession de celle de France, empêcher à jamais l'union de l'empire avec l'Espagne et procurer à son royaume des avantages très-considérables. Des deux côtés, elle peut délivrer l'Europe de ses craintes, et donner la dernière main à un ouvrage aussi glorieux que celui d'une paix définitive, sûre et durable³.

¹ Voici un extrait de sa lettre : Raisonnons en premier lieu, s'il vous plait, sur la supposition que le prince dont nous parlons préférera la couronne de ses ancêtres à celle d'Espagne. Il n'y a dans la nature qu'un seul cas qui puisse arriver pour lui rendre la proposition que nous faisons moins avantageuse que celle que vous faites. Pardonnez-moi, monsieur, si je fais deux suppositions très-désagréables, mais nécessaires pour l'éclaircissement de la question que nous discutons. Si le jeune dauphin venait à mourir, le prince dont nous parlons serait successeur immédiat de la couronne de France ; dans ce cas donc, il ne pourra rien perdre en faisant choix de la couronne de France dès à présent. Sa Majesté Très-Chrétienne, que Dieu conserve longues années, venant à décéder, le même prince serait héritier présomptif de la couronne de France. Dans ce cas, que perdra-t-il pour avoir fait son choix de la manière dont la reine le souhaite ? Dira-t-on qu'il court risque de quitter l'Espagne et de ne pas acquérir la France ? Vous voyez, monsieur, qu'il serait exposé au même inconvénient selon le plan que vous avez dressé. De tout ce que je viens de dire, la reine croit, monsieur, qu'il résulte qu'il est également avantageux au prince dont il s'agit de choisir la couronne de France présentement, ou de le faire dans aucune des deux circonstances marquées dans votre lettre, et vous serez sans doute convaincu que la sûreté de l'Europe sera infiniment mieux établie d'une manière que de l'autre. Si nous raisonnons sur la proposition que ce prince choisira la couronne d'Espagne, il est incontestable : 1° qu'il vaut mieux, et pour lui et pour nous, que cette déclaration se fasse pendant le congrès d'Utrecht que dans tout autre temps ; 2° que la garantie des puissances de l'Europe sera beaucoup plus capable d'empêcher qu'il retourne en France contre la renonciation formelle qu'il aura faite de ce droit, que de le contraindre d'abandonner une couronne dont il sera en possession, et de se départir d'une prétention à laquelle il n'aura jamais renoncé. *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 170 et 171.

² Il est à remarquer que Philippe V est constamment désigné, dans cette partie de la correspondance de Bolingbroke, par les mots, le prince que vous savez ou le prince dont nous parlons.

³ *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 172.

Ces pressantes exhortations déterminèrent Louis XIV à charger le marquis de Bonnac, son envoyé à Madrid, de conseiller à Philippe V d'accorder à l'opiniâtreté des Anglais une renonciation à la couronne incertaine de France¹.

Tandis que de Bonnac accomplissait sa mission, le cabinet de Londres proposa un expédient tout nouveau et qui lui parut de nature à satisfaire les préférences secrètes de Louis XIV, sans rien sacrifier des intérêts majeurs de l'Europe. La reine de la Grande-Bretagne offrait à Philippe V d'abandonner immédiatement la monarchie d'Espagne et des Indes au duc de Savoie, et de prendre possession des États de celui-ci, auxquels seraient ajoutés le Montferrat, le Mantouan et les royaumes de Naples et de Sicile. Dans le cas où le petit-fils de Louis XIV, ou l'un de ses descendants, parviendrait un jour à la couronne de France, tous ces États deviendraient provinces françaises, à l'exception de la Sicile, qui retournerait à la maison d'Autriche².

Ce projet était des plus séduisants pour Louis XIV. Il rapprochait de lui un petit-fils qu'il chérissait et dans lequel il verrait désormais un appui et une consolation pour sa morne et triste vieillesse. En outre, on lui assurait ainsi pour successeur, à défaut d'un enfant malade, un prince dont nul mieux que lui n'appréciait les qualités et qu'il avait trouvé constamment docile à ses conseils et disposé à suivre la direction déguisée, mais réelle, de son aïeul³. Le vieux monarque, que ses récents malheurs avaient rendu plus sensible encore aux joies domestiques, dont il venait d'être si inopinément privé, fut attendri par le consolant espoir de vivre de nouveau entouré de jeunesse, et d'affection et de pouvoir initier à ses plus secrètes pensées le prince qui semblait devoir régner après lui. Il n'imaginait rien de comparable à ce bonheur, dont il se berça pendant quelques jours et qu'il dépeignit en termes pathétiques dans cette lettre⁴ adressée à Philippe V : Je vous avoue que, nonobstant la disproportion des États, j'ai été sensiblement touché de penser que vous continueriez de régner ; que je pourrais toujours vous regarder comme mon successeur et que votre situation vous permettrait de venir de temps en temps auprès de moi. Jugez, en effet, du plaisir que je me ferais de pouvoir me reposer sur vous pour l'avenir ; d'être assuré que, si le dauphin vit, je laisserais en votre personne un régent habitué à commander, capable de maintenir l'ordre dans mon royaume et d'en étouffer les cabales ; que si cet enfant vient à mourir comme sa complexion faible ne donne que trop sujet de le croire, vous recueillerez ma succession suivant l'ordre de votre naissance ; que j'aurais la consolation de laisser à mes peuples un roi vertueux, capable de leur commander, et qui, me succédant, réunirait à sa couronne des États aussi considérables que la Savoie, le Piémont et Montferrat. Je suis si flatté de cette idée, mais principalement de la douceur que je me proposerais de passer avec vous et avec la reine une partie du reste de ma vie, et de vous instruire moi-même de l'état de mes affaires, que je n'imagine rien de comparable au plaisir que vous me ferez si vous acceptez ce nouveau projet. Si la reconnaissance et la tendresse pour vos sujets sont pour vous des motifs pressants de demeurer avec eux, je puis dire que vous me devez les mêmes sentiments ; vous les devez à votre maison, à votre patrie, avant que de les devoir à l'Espagne. Je vous en demande l'effet. Je regarderai comme le plus grand bonheur de ma vie que vous preniez la résolution de vous rapprocher de moi et de conserver des droits que

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 711 et 712.

² *Lettres de Bolingbroke*, t. I, p. 178 et 179. *Mémoires de Torcy*, p. 713.

³ *Mémoires de Louville*, t. I, p. 227.

⁴ *Mémoires de Torcy*, p. 712, 713.

vous regretterez un jour inutilement, si vous les abandonnez. Je suis cependant engagé à traiter sur le fondement que vous y renoncerez pour conserver seulement l'Espagne et les Indes, si Votre Majesté rejette la proposition de l'échange avec le duc de Savoie, et ce que je puis faire est de vous laisser encore le choix, la nécessité de conclure la paix devenant tous les jours plus pressante.

Ce projet si doux au cœur de Louis XIV et aussi conforme à ses sentiments que favorable à sa situation, l'était-il également aux véritables intérêts de la France ? L'établissement d'une dynastie bourbonnienne à Turin pouvait-il être une compensation suffisante de l'abandon définitif de l'Espagne à un prince jusque-là notre ennemi ? Aurions-nous été dédommagés, par plus de sécurité du côté des Alpes, de la perte de toute sûreté sur nos frontières du midi ? L'annexion à la France des nouveaux États du petit-fils de Louis XIV, subordonnée d'ailleurs à un événement incertain¹, aurait-elle été autorisée par l'Europe le lendemain de nos défaites et de nos humiliations, et, si cet événement était survenu, n'aurait-il pas fallu se jeter de nouveau dans une longue guerre, pour obtenir l'exécution d'une promesse qui plaçait sous la domination française tout le nord de l'Italie ? Enfin les puissants motifs, qui avaient déterminé Louis XIV à accepter le testament de Charles II, n'existaient-ils donc plus, et était-il d'une bonne politique de quitter brusquement la voie qu'on avait choisie avec sagesse, dans laquelle on avait marché avec résolution, et cela au moment même où, après quelques fautes suivies de tant de désastres, on allait atteindre un but patiemment poursuivi depuis cinquante ans ?

Ces graves questions, Louis XIV ne songea pas les examiner. Il ne vit dans ce projet que les satisfactions particulières accordées à ses sentiments de père et la séduisante perspective d'un accroissement considérable de territoire ouverte tout à coup à sa royale ambition. Il fut touché autant qu'ébloui. En adoptant la proposition nouvelle du cabinet anglais, non-seulement il appréciait tout autrement qu'il l'avait fait en 1700, ce qui représentait encore le véritable intérêt de la France ; mais, en outre, il négligeait entièrement celui de l'Espagne, il méconnaissait ses aspirations, et il interrompait dans un Etat allié et voisin l'action régénératrice et bienfaisante de la maison de Bourbon. Philippe V, de la décision duquel allaient dépendre les destinées de trois États et la paix de l'Europe, fut, dans cette grave circonstance, autrement inspiré que son aïeul.

Ce prince, chargé à dix-sept ans du lourd fardeau d'une couronne étrangère, s'efforçait de le soutenir dignement, et, s'il avait parfois succombé sous la charge, c'est qu'elle était écrasante, même pour un esprit plus vigoureusement trempé que le sien. Occuper un trône où, depuis Philippe II, s'étaient succédé des fantômes de roi, qui en avaient diminué le prestige et affaibli l'éclat ; partager le pouvoir, dans les colonies, avec des vice-rois presque indépendants, dans la métropole, avec des capitaines généraux tout-puissants, ou des *Conseils* déjà émancipés² ; disputer la couronne sans armée régulière³ à un rival soutenu

¹ La mort du duc d'Anjou (Louis XV), événement très-probable alors, mais qui n'eut pas lieu.

² C'étaient les *Conseils* de Castille ou de justice, d'Aragon, d'Italie, de Flandre, des Indes ; des ordres, des finances, de la guerre, etc. Quelques-uns disaient louvent au roi : *Se obedece la orden, y no se cuple*. — On reçoit vos ordres, mais on sursoit à leur exécution. *Mémoires de Louville*, t. I, p. 69.

³ L'Espagne entretenait six mille hommes de guerre en bon état.

par une partie de l'Europe, et vivre, sans police et sans garde¹, au milieu d'une populace mutine et insoumise ; subvenir aux dépenses de l'État, au moyen d'impôts et de subsides obtenus avec peine, recouverts par des voies illégales et en grande partie au moment même dissipés² ; subir les exigences hautaines de la redoutable inquisition et les tracasseries turbulentes de milliers de moines, régner entouré d'un épiscopat affectant de dépendre uniquement de Rome et d'une aristocratie divisée par l'ambition, mais unie par l'orgueil pour la défense de ses prérogatives, tel fut le sort réservé au duc d'Anjou, quand il devint roi d'Espagne.

Pour une telle destinée, la nature l'avait imparfaitement doué. Sa constitution était robuste, mais on le voyait souvent agité par des troubles nerveux, tourmenté sans cause apparente et assailli d'inquiétudes qui prenaient leur source dans une imagination surexcitée. Le brusque passage des brillants palais de Versailles à la sombre et silencieuse demeure de l'Escurial, et d'une agréable indépendance à l'asservissement de devoirs nouveaux et d'une étiquette impérieuse, avait rendu plus fréquents ces accès de langueur sous l'influence desquels ses forces fléchissaient, sa volonté était chancelante et son intelligence elle-même comme obscurcie. Mais, sa tristesse malade lui faisant rechercher la solitude, ces scènes de défaillance avaient peu de témoins, et la popularité du jeune roi n'en était pas atteinte. Sa bonne mine³, l'éclat du pouvoir tempéré par les grâces de la jeunesse, un maintien réservé, l'art de garder le silence ou de le rompre à propos⁴, avaient captivé, dès son avènement⁵, ceux mêmes qui s'y étaient d'abord opposés. Un courage intrépide⁶, une dévotion mal dirigée⁷, mais dont la sincérité se manifestait à tous les yeux, des preuves évidentes d'élévation et même de fierté⁸, avaient achevé de séduire les pieux et hautains Espagnols. Ces premières et heureuses impressions furent parfois altérées, mais jamais effacées entièrement. D'imprudentes mesures⁹ effarouchèrent la

¹ Le roi n'avait dans son palais pour garde qu'un ramassis de savetiers et autres bas artisans de Madrid, rendus à leurs professions toutes les fois qu'ils n'étaient pas employés. Lettre de Louville à Torcy, du juin 1701.

² *Mémoires de Louville*, t. I, p. 75 et 76.

³ *Nostro hermoso senhor don Felipe-Quinto*, disaient les Espagnols. Lettre de Louville à Torcy, du 17 avril 1701.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 167. Il eut des mots fort heureux. Questionné sur la place que doit occuper le monarque dans les combats, il dit que là comme partout, c'était la première. *Mémoires de Louville*, t. I, p. 109.

⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 166.

⁶ A Luzarra, comme au siège de Guastalla, comme dans toutes les actions auxquelles il assista, Philippe V parut aux endroits les plus exposés au feu. Le titre de *courageux* lui a été décerné par ses contemporains et confirmé par l'histoire.

⁷ Il était dévoré de scrupules, dit Saint-Simon, tome X, page 267 des Mémoires. Il en avait été du duc d'Anjou, mais à un degré moindre, comme de son frère le duc de Bourgogne. Ils étaient l'un et l'autre, mais celui-ci surtout, tombés dans l'excès contraire à celui dont Fénelon les avait préservés. L'archevêque de Cambrai, aussi éclairé que prudent, eut deux miracles successifs à accomplir : amener au bien ses élèves, puis les corriger d'une piété beaucoup trop scrupuleuse. Il réussit beaucoup moins dans cette seconde tâche, et principalement à l'égard du duc de Bourgogne. Voir la correspondance de celui-ci avec son frère, roi d'Espagne. Voir aussi les Mémoires de Saint-Simon et les lettres de Fénelon.

⁸ Lettre de Louville à Beauvilliers, du 4 mai 1701.

⁹ Entre autres, l'ordonnance portant que les pairs de France, qui l'avaient accompagné, jouiraient du même rang et des mêmes avantages que les grands d'Espagne.

noblesse, et la trop grande facilité du prince à se laisser gouverner mécontenta le peuple. Vertueux contre son tempérament avant son mariage¹, Philippe V s'abandonna ensuite, sans retenue et avec fougue², à des plaisirs qu'il s'était jusqu'alors sévèrement interdits. Livré ainsi à la reine, qu'il idolâtrait, il le fut aussi bientôt à l'intrigante princesse des Ursins³, qui, s'initiant peu à peu dans les pensées et les sentiments des deux époux, s'introduisit en quelque sorte au milieu d'eux, se rendit utile, puis nécessaire, tantôt favorisa, tantôt combattit une passion qu'elle dirigeait à sa guise⁴, et dont l'influence suprême et incontestée ne tarda pas à s'étendre de tous les actes privés du couple royal jusqu'aux affaires mêmes de l'État. Mais ces abdications de pouvoir, consenties par nonchalance au profit tantôt d'une femme astucieuse, tantôt d'un confesseur⁵, habitué à ériger son tribunal en ministère politique, ne furent jamais définitives. Quand le danger était proche ou les coups de l'adversité trop accablants, le petit-fils de Louis XIV, fidèle à son origine, secouait son engourdissement, et reprenait, avec le gouvernement de lui-même, celui de son royaume. Dans les extrémités où le sort le réduisait, son flegme habituel devenait une héroïque persévérance⁶. Ayant reçu, en 1705, le conseil de quitter l'Espagne qui lui était vivement disputée, et de se rendre à Versailles, il répondit avec fermeté qu'il ne reverrait jamais Paris et qu'il voulait régner et mourir, dans ses États. Il s'y maintint grâce à l'affection persistante des Espagnols⁷, grâce aussi à son intrépidité guerrière et au mouvement qu'il imprima souvent autour de lui. Il rétablit la discipline militaire, il contint les grands, il restaura la marine et travailla activement à la prospérité du commerce et au bien-être de ses sujets. Quoique regrettant quelquefois sa première patrie, il aimait en effet l'Espagne⁸, d'abord par devoir, sentiment tout-puissant en lui, puis par reconnaissance pour le dévouement fidèle dont il recevait chaque jour des preuves. Prince honnête et bon, aimé et digne de l'être, ardent de cœur, s'il était quelquefois paresseux d'esprit⁹, et, quand il se laissait abattre, très-prompt à se

¹ Soyez sûr, écrivait Louville à Beauvilliers, que notre prince est aussi religieux que saint saint Louis. Il a son innocence baptismale, mais il ne l'a pas en enfant. Ce n'est nullement faute de savoir le mal qu'il ne le fait pas. Lettre du 10 avril 1701. Voir aussi *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 5.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 250.

³ La fameuse Marie-Anne de la Trémouille, d'abord veuve du prince de Chalais, qu'elle avait épousé en 1699 ; puis du duc de Bracciano, prince romain de la maison des Orsini.

⁴ Les mémoires de l'époque, et en particulier ceux de Louville, sont à ce sujet remplis de de détails qui ne peuvent pas être donnés ici.

⁵ Le père Daubenton.

⁶ Elle se rapprochait du sublime, dit Louville dans une de ses lettres. *Mémoires de Louville*, t. II, p. 165. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 378, et t. XII, p. 234.

⁷ Un trait, entre plusieurs autres, indiquera cette affection. Berwick ayant éloigné de Valence l'armée anglaise, qui soutenait l'archiduc, y revint pour jouir de l'ivresse des habitants. Le peuple avait pillé les maisons des partisans de l'archiduc et brûlé les effets pillés, pour montrer que l'appât du gain n'entraînait pour rien dans les excès commis au nom de l'amour du roi. C'est un trait de délicatesse populaire inouï dans l'histoire. *Mémoires de Louville*, t. II, p. 163. *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 350.

⁸ Lettres de Philippe V à Louis XIV, du 12 novembre 1708, du 17 avril et du 12 novembre novembre 1709. *Mémoires de Noailles*, t. I, p. 536. Lettre d'Amelot, ambassadeur de France en Espagne, à Louis XIV, du 27 mai 1709. Bibliothèque du Louvre, f. 325, t. XXVI, p. 12, citée par M. Chéruef dans son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 457.

⁹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. X, p. 267 ; t. III, p. 5.

se ranimer, sachant vouloir plus encore que persister, aspirant au bien¹, mais souvent découragé dans ses efforts, et dont le malheur fut d'avoir à gouverner un État depuis longtemps en décadence, et d'être chargé de l'arrêter sur une pente déjà beaucoup trop rapide !

Philippe V ne se faisait pas d'illusions sur cette décadence qui n'était que trop manifeste. Mais il n'en tint pas compte au moment de répondre à la proposition, du gouvernement anglais, et il ne se laissa point envahir par la pensée égoïste d'abandonner l'Espagne à ses destinées et d'aller régner dans un État plus rapproché de son propre pays, avec la perspective de posséder un jour le royaume de France. A une première lettre de Louis XIV lui demandant d'opter entre la succession future de France et le trône d'Espagne, il avait répondu sans hésiter que sa résolution était prise et qu'il renoncerait à tous droits de succession à la couronne de France plutôt que d'abandonner celle d'Espagne². Mais la seconde proposition, émanée du cabinet de Londres avant qu'on eût connu cette résolution, fut pesée plus mûrement et avec une sage lenteur. Elle était en effet des plus graves ; elle intéressait le sort de trois États et pouvait avoir des conséquences considérables pour la France, que Philippe V continuait à aimer³. Pendant plusieurs jours, ce prince pesa la portée des deux décisions au seul point de vue des avantages qu'en retireraient l'Espagne et la France, et sans se préoccuper de ses propres intérêts.

Avant de prendre une détermination définitive, le pieux souverain crut devoir, dans une circonstance aussi solennelle, s'inspirer de celui par qui règnent les rois. Il communia⁴ avec les sentiments de la plus sincère, de la plus vive piété, et, ayant ensuite fait appeler le marquis de Bonnac, envoyé de Louis XIV : *Mon choix est fait, lui dit-il, rien ne sera capable de me faire abandonner la couronne que Dieu m'a donnée.* Puis il lui remit pour son aïeul⁵ la lettre suivante : *L'idée que Votre Majesté me met devant les yeux de pouvoir me trouver auprès d'elle serait bien flatteuse pour moi, si je croyais pouvoir embrasser le nouveau parti que l'Angleterre me propose. Mais trop de raisons s'y opposent pour que je puisse l'accepter. Il me semble qu'il est bien plus avantageux qu'une branche de notre maison règne en Espagne, que de mettre cette couronne sur la tête d'un prince, de l'amitié duquel elle ne pourrait s'assurer, et cet avantage me paraît bien plus considérable que de réunir un jour à la France la Savoie, le Piémont et le Montferrat. Je crois donc vous marquer mieux ma tendresse et à vos sujets aussi, en me tenant à la résolution que j'ai déjà prise, qu'en suivant le nouveau plan projeté par l'Angleterre. Je donne par là également la paix à la France ; je lui assure pour alliée une monarchie qui sans cela pourrait un jour, jointe aux ennemis, lui faire beaucoup de peine, et je suis en même temps le parti qui me*

¹ Le duc de Grammont, ambassadeur de France à Madrid, et qui y eut peu de succès, ce qui explique sa sévérité habituelle, rend sous ce rapport pleine justice à Philippe V. Voir les manuscrits de la bibliothèque du Louvre, f. 325, t. XXI, pièce 29, citée p. 487 du tome II des *Mémoires de Saint-Simon*.

² *Mémoires de Torcy*, p. 713.

³ On lui proposa, en 1706, de s'unir aux ennemis de la France, qui lui laisseraient à ce prix l'Espagne. *Non*, dit Philippe avec indignation, *je ne tirerai jamais l'épée contre une nation à qui, après Dieu, je dois le trône.* — L'amour de la France lui sortait de partout, dit Saint-Simon, t. XII des *Mémoires*, p. 235.

⁴ *Mémoires de Torcy*, p. 713.

⁵ En même temps arriva une lettre pour le duc de Berry, la plus tendre, la plus forte, la plus précise, pour lui témoigner sa sincérité dans cet acte qui l'avancait en sa place à la succession à la couronne de France. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 348.

paraît le plus convenable à ma gloire et au bien de mes sujets, qui ont si fort contribué par leur attachement et leur zèle à me maintenir la couronne sur la tête¹. Philippe V disait vrai. En prenant une telle décision², il acquérait un nouveau titre à l'affection des Espagnols, en même temps qu'il méritait la gratitude de la France dont il avait sainement apprécié les véritables intérêts.

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 713, 714.

² Voici les belles paroles que prononça Philippe V en annonçant sa résolution à son conseil : Les instances du roi mon grand-père ont été fort grandes à ce que, dans l'acte de renonciation, je voulusse préférer la monarchie de France à celle d'Espagne. Mais ni ces importantes sollicitations, ni la considération de la grandeur et des forces de la France, n'ont pu altérer en moi la reconnaissance et les obligations que j'ai aux Espagnols, de qui la fidélité a affermi sur ma tête la couronne que la fortune avait rendue chancelante en deux fameuses occasions. De sorte que pour demeurer uni avec les Espagnols, non-seulement je préférerais l'Espagne à toutes les monarchies du monde, mais même je me contenterais d'en posséder la moindre partie, pour n'abandonner pas la nation. Et pour preuve de la vérité de ce que je dis et que je désire que cette monarchie soit assurée à mes descendants, j'ai bien voulu qu'ils renoncent à tous leurs droits sur la couronne de France, en faveur du duc de Berry, mon frère, et du duc d'Orléans, mon oncle. Van Poolsum, p. 350 et 351.

CHAPITRE XIV

Heureuse influence de la décision de Philippe V sur les négociations. — Le gouvernement britannique déclare catégoriquement qu'il embrasse d'une manière définitive le parti de la paix. — Ses efforts pour faire suivre sa politique aux Provinces-Unies. — Inutilité de ces efforts. — Sentiments des plénipotentiaires hollandais. — Leur arrogance. — L'abbé de Polignac la réprime. — Bataille de Denain. — Sa véritable portée politique. — Effets de cet événement à Utrecht. — Rixe entre les valets de Ménager et ceux de Rechteren. — Juste réparation exigée par Louis XIV. — Outre la renonciation de Philippe V, Bolingbroke demande celles des ducs de Berry et d'Orléans. — Il désire voir ratifier ces renonciations par les États généraux de France. — Louis XIV s'y refuse. — Rédaction des actes de renonciations. — Voyage de Bolingbroke en France. — Ses entretiens avec le marquis de Torcy. — Les intérêts du duc de Savoie et ceux des électeurs de Cologne et de Bavière sont successivement débattus. — Entrevue de Bolingbroke avec Louis XIV. — Son succès à la cour.

La détermination de Philippe V levait le grave obstacle qui avait tout à coup arrêté la marche des négociations¹. La nouvelle en arriva à Versailles le 8 juin, et, transmise aussitôt à Bolingbroke, elle fut officiellement annoncée par la reine dans le discours qu'elle prononça le 17, à l'ouverture du parlement². Cette communication ayant été accueillie avec enthousiasme par la Chambre des communes, et l'opposition violente des whigs, qu'elle souleva dans la chambre des lords, n'ayant pas entraîné la majorité, la reine, encouragée d'ailleurs par deux adresses qui témoignaient d'une égale confiance et des sentiments les plus pacifiques³, s'avança résolument dans la voie tracée par Bolingbroke. Le comte de Strafford fut mandé d'Utrecht et vint recevoir, de la bouche même de sa souveraine, des ordres précis et formels. En même temps, le duc d'Ormond, commandant les troupes anglaises en Hollande, faisait savoir aux alliés qu'il ne pourrait désormais consentir à aucune bataille, ni à aucun siège, le roi de France ayant offert à la reine de remettre entre ses mains la ville de Dunkerque pour sûreté de ses intentions pacifiques⁴. De son côté, l'évêque de Bristol annonçait, à

¹ La paix était demeurée accrochée, dit Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 320.

² La harangue se trouve tout entière dans le tome I, page 522 et suivantes des Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht. C'est la prérogative incontestable de la couronne, disait-elle en commençant, de faire la paix et la guerre. Néanmoins j'ai une si grande confiance en vous que je viens vous faire savoir sous quelles conditions ou peut faire une paix générale..... Le principal motif pour lequel on a commencé cette guerre a été l'appréhension que l'Espagne et les Indes occidentales ne fussent unies à la France, et le but que je me suis proposé dès le commencement de ce traité a été de prévenir effectivement cette union. Les exemples du passé et les dernières négociations ont suffisamment fait voir combien il était difficile de trouver les moyens d'accomplir cet ouvrage. Je n'ai pas voulu me contenter de ceux qui sont spéculatifs ou qui dépendent seulement des traités ; j'ai insisté sur le solide et d'avoir en main le pouvoir d'exécuter ce dont on serait convenu. Je puis donc vous dire dès à présent que la France en est enfin venue à offrir que le duc d'Anjou renoncera à jamais tant pour lui que pour ses descendants à toutes sortes de prétentions sur la couronne de France, et, afin que cet article important ne coure aucun risque, l'exécution doit accompagner la promesse, etc., etc.

³ Il y eut, en cette occasion comme dans les précédentes, diversité de sentiments sur ce qu'il y aurait à faire. Mais, dans l'une et l'autre Chambre, la pluralité des suffrages l'emporta, et on remercia la reine avec reconnaissance. Van Poolsum, p. 338. Les deux adresses se trouvent citées page 531 et suivantes du tome I des *Actes, Mémoires*, etc. Celle de la Chambre des communes est du 20 juin. Elle se termine par ces mots : Ces assurances sont le moindre retour de vos fidèles communes pour tant de condescendance et de bonté, et elles supplient très-humblement Votre Majesté qu'il lui plaise de procéder dans la première négociation, pour obtenir une prompte paix. L'adresse de la Chambre des lords (du 21 juin), moins significative, est aussi respectueuse. Il y eût bien quelques contestations, dit l'auteur anonyme des *Entretiens politiques*, etc. ; mais la honte de se voir prévenus par la Chambre des communes les fit tous réunir pour remercier la reine. *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 227.

⁴ *Actes et mémoires concernant la paix d'Utrecht*, t. V, p. 11. Van Poolsum, p. 312. Voici la lettre par laquelle Louis XIV annonça à la reine Anne la remise de Dunkerque. Elle a été écrite tout entière de la main même du roi, et c'est la première qu'il ait adressée à cette souveraine depuis le jour où elle était montée sur le trône. Marly, 22 juin 1712. Madame ma sœur, je fais pour vous ce que je n'aurais accordé aux instances de personne ; mais je suis bien aise de vous donner de nouveaux moyens d'avancer l'ouvrage de la paix, et je veux en même temps marquer à tout le monde la confiance entière que je prends en vous. Je ne puis en donner des preuves plus certaines qu'en vous remettant, pendant la suspension d'armes, la garde de ma ville, citadelle et fort de Dunkerque. Je souhaite que cette marque de mon estime et de mon amitié pour vous,

Utrecht, une suspension d'armes consentie pour deux mois¹, et déclarait aux représentants des Provinces-Unies que la reine ne terminerait leurs différends avec la France, qu'à la condition qu'ils entreraient *ouvertement et sincèrement* dans les vues de cette princesse². Aussitôt après cette déclaration, le comte de Strafford, se conformant aux instructions du cabinet de Londres, se rendait le 25 juin à la Haye, et, avec autant de force que de franchise, engageait les États généraux à consentir à cette suspension d'armes et leur représentait quelles pourraient être pour eux les suites funestes d'un refus prolongé plus longtemps³.

Mais les pressants conseils, comme les mesures énergiques, devaient échouer devant l'inflexible opiniâtreté de ces ennemis roidis par la haine. Ainsi qu'il arrive presque toujours, leur animosité s'accroissait à mesure qu'ils découvraient plus clairement la difficulté de la satisfaire, et les mêmes motifs, qui auraient dû déterminer leur raison à abandonner une mauvaise politique, excitaient leur passion à s'y maintenir. Les Hollandais étaient d'ailleurs encouragés dans leur résistance par les espérances chimériques des whigs et par les flatteuses promesses de Zinzerdorff. Celui-ci, qui se rendait fréquemment d'Utrecht à la Haye, parvenait sans peine à dissiper les appréhensions produites par ce qu'il nommait la *trahison* du gouvernement britannique, et il affirmait à des gens, tout disposés du reste à le croire, que la France continuerait à être écrasée par les seules forces réunies de l'Empire et de la Hollande⁴. Quant aux whigs, ils n'hésitaient pas à promettre, pour une époque très-prochaine, un parlement anglais nouveau, un changement de ministère et même une révolution dynastique qui renverserait la reine Anne et ferait monter sur le trône l'Électeur de Hanovre⁵. Ces arguments spécieux en faveur de la guerre, que fournissaient les lettres de Londres et les discours de Zinzerdorff, le grand-pensionnaire les répandait de la Haye dans toutes les Provinces-Unies. A l'évêque de Bristol, qui était deux fois venu se joindre à Strafford afin de l'aider à vaincre l'obstination des États généraux, Heinsius avait objecté la nécessité de consulter sur un fait aussi grave chacune des provinces⁶. Mais, en réalité, loin de s'enquérir de leur opinion, il la formait selon la sienne. Aux amis de la paix, il assurait que sa prudente lenteur ferait obtenir des conditions plus avantageuses. Aux partisans

jointe à la renonciation que le roi d'Espagne fait, pour lui et pour ses descendants, de ses droits à ma couronne, achèvent de rétablir l'union parfaite que je veux toujours entretenir avec vous, étant très-véritablement, madame ma sœur, votre bon frère Louis. *Correspondance de Bolingbroke*, t. II, p. 6.

¹ *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 227. *Mémoires de Torcy*, p. 719. L'armée anglaise était composée de troupes anglaises et de troupes étrangères soldées. Une grande partie de celles-ci se refusa d'obéir au duc d'Ormond. Elle fut excitée à cet acte d'insubordination par le prince Eugène et par les électeurs de Hanovre et de Brandebourg. On l'intéressa à la continuation de la guerre par la promesse que l'Empereur et les Provinces-Unies payeraient exactement sa solde, dépense dont l'Angleterre fut dès lors soulagée. C'était moins, dit Villard dans ses *Mémoires*, page 209, l'obéissance qui les retenait sous les armes que l'intérêt, car elles voyaient la fin de leurs subsistances dans la fin de la guerre.

² *Actes et Mémoires*, etc., t. V, p. 12.

³ *Mémoires de Torcy*, p. 721. Van Poolsum, p. 330.

⁴ *Mémoires de Torcy*, p. 121.

⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 311. *Mémoires de Torcy*, p. 721. Swift, *Histoire de la reine Anne*, p. 408 et 409.

⁶ Cette objection n'était pas sérieuse, puisque Heinsius s'était vanté, en 1709, que le traité de la grande alliance avait été conclu et signé en vingt-quatre heures. *Mémoires de Torcy*, p. 722.

bien plus nombreux de la guerre, il insinuait qu'il possédait des ressources connues de lui seul et permettant d'être privé sans danger de l'assistance anglaise. A tous, il conseillait d'éviter un piège tendu par l'Angleterre, et, après avoir éveillé la vigilance de chacun, faisant appel à l'orgueil national, il terminait en s'écriant qu'il était cruel de voir la France, qui avait essuyé douze années de désastres, triompher par la négociation et recueillir l'honneur et le prix d'une guerre si glorieuse pour les Hollandais.

Ces sentiments d'hostilité ouverte et d'opposition systématique n'éclataient nulle part avec plus de force qu'à Utrecht. Buys et Vanderdussen étaient non-seulement agités par les passions qui s'étaient emparées de la Hollande presque tout entière, mais encore aigris à l'excès par le souvenir du rôle regretté qu'ils avaient joué à Gertruydenberg¹. Leurs adversaires actuels étant derechef Huxelles et Polignac, la divergence dans les intérêts politiques se fortifiait de l'antipathie dans les personnes. Aussi les conférences, souvent interrompues, et pendant d'assez longs intervalles, tandis que se traitait ailleurs la question des renoncements, n'étaient-elles reprises que grâce à l'intervention de plus en plus conciliante des plénipotentiaires anglais, et ne tardaient-elles pas à être de nouveau péniblement remplies d'acrimonieuses remarques et d'acerbes récriminations. Un député des provinces s'écriait publiquement [que la reine Anne répondrait devant Dieu de la servitude de l'Europe](#), et, sur la porte de Strafford, on dessinait une roue², injurieuse menace du supplice réservé aux plus grands criminels. Tous les embarras qu'il était en leur pouvoir de faire naître, les ministres de la Hollande les suscitaient. Ils ne se contentaient pas de suivre cette tactique qui devait être aussi impuissante dans ses résultats définitifs, qu'elle était incommode dans ses effets journaliers. Aux tracasseries mesquines, ils ajoutaient d'inconvenantes bravades qui irritaient et envenimaient les fréquentes discussions produites par le désaccord des intérêts. Ils se réjouissaient avec une ostentation insultante de la prise du Quesnoy par le prince Eugène³, et ils s'entretenaient ouvertement de l'espoir de voir bientôt leurs armées pénétrer dans le cœur de la France⁴. Dans aucune circonstance de sa vie politique, Polignac n'a peut-être mieux mérité de son pays. Longtemps il lutte contre la tentation de réprimer une telle forfanterie ; longtemps il en triomphe. Un jour cependant que, dans une réunion agitée, il a combattu avec force les moyens artificieux employés par Buys, et qu'il a démasqué sa conduite, celui-ci courroucé ose déclarer avec véhémence aux ambassadeurs de Louis XIV que, puisqu'il en est ainsi, ils peuvent se préparer à sortir de la Hollande. Mais Polignac, aussi ferme qu'au milieu des turbulentes élections de Pologne, aussi calme et aussi digne qu'à Gertruydenberg, répond aux plénipotentiaires hollandais : [Non, messieurs, nous ne sortirons pas d'ici. Les circonstances sont changées, il faut changer de ton. Nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, nous traiterons sans vous](#)⁵. Quelques jours après, Villars justifiait ce fier langage.

¹ On ne pouvait pas encore, lit-on dans l'histoire écrite par Van Poolsum, et écrite cependant à un point de vue hollandais, [on ne pouvait pas encore se dépouiller de l'espérance de ramener les choses à au point où elles avaient été](#). Van Poolsum, p. 330.

² Cerisier, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. IX, p. 271.

³ Le 4 juillet 1712. *Mémoires du maréchal de Villars*. Collection Michaud et Poujoulat, t. IX, p. 200.

⁴ *Mémoires de Torcy*, p. 719.

⁵ *Mémoires de Duclos*, t. I, p. 49. *Art de vérifier les dates*, t. XIV, p. 486.

Le prince Eugène avait entrepris le siège de Landrecies. La place, entièrement investie et entourée de retranchements formidables, ne pouvait être secourue que par une diversion. Une faute du prince Eugène¹ la rendit possible, et l'heureuse audace de Villars glorieusement efficace. Les lignes des Impériaux, qu'ils nommaient insolemment le chemin de Paris², étaient trop étendues, et leurs corps d'armée trop éloignés les uns des autres. Villars s'en convainquit³, et il pensa que, malgré son infériorité de nombre, il pourrait, par une fausse attaque du côté de Landrecies, y attirer l'attention du prince Eugène, puis se diriger vers le poste de Denain, occupé par un corps considérable d'ennemis, chargés d'assurer la communication entre l'armée de siège et Marchiennes, où étaient établis les magasins de subsistances. Le succès de la journée dépendait en grande partie de la manière dont on tromperait le prince Eugène. Seuls, Montesquiou, Contades, Puységur, Beaujeu et Montevreil furent initiés au secret. Tous les autres officiers généraux croyaient à une attaque dirigée contre l'armée de siège. Quelques-uns même, les marquis d'Albergotti et de Bouzoles, vinrent, dans la soirée du 23 juillet, faire observer à Villars qu'on allait tenter une entreprise irréalisable. *Allez vous reposer quelques instants, leur répondit-il ; demain, à trois heures, vous saurez si les retranchements des ennemis sont aussi bons que vous les croyez.* Le 24, au matin, le prince Eugène, entièrement trompé, rapprochait ses principales forces de Landrecies, théâtre présumé du combat, et l'armée française partageait tellement cette conviction, que, lorsque l'ordre lui parvint de marcher à droite pour retourner en arrière, plusieurs officiers hésitèrent à obéir. Mais bientôt tout s'ébranle du côté de Denain ; l'Escaut est traversé sur des ponts construits à la hâte, et la double ligne, destinée aux convois de Marchiennes, et que défendent quelques redoutes, est facilement emportée. L'armée se déploie alors à son aise et se range en bataille en face du camp de Denain. Albergotti vient proposer à Villars de faire faire des fascines pour combler les fossés du camp : *Croyez-vous*, lui répond le maréchal en montrant l'armée ennemie qui se forme en plusieurs colonnes⁴, *croyez-vous que ces messieurs nous en donneront le temps ? Nos fascines seront les corps*

¹ Malgré la disgrâce de Marlborough, le prince Eugène continuait à être en correspondance avec lui. Peu de jours avant l'action de Denain, il lui manda la position des deux armées. Marlborough montra la lettre à un de ses amis et ajouta : *Si les Français attaquent à propos les alliés, ceux-ci essuieront un échec, et si le maréchal de Villars n'entreprend rien contre eux, il mériterait que le roi de France le fit mettre à la Bastille.* *Lettres de Bolingbroke*. Introduction, t. I, p. 91.

² *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 211.

³ *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 210. Fidèle à ses habitudes de dénigrement systématique, Saint-Simon n'a pas épargné Villars dans ses mémoires. Son injustice à l'endroit de ce grand général est peut-être la plus révoltante. D'après son récit (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 310, 311), c'est Montesquiou qui aurait gagné la bataille de Denain et Villars y aurait joué un rôle des plus ridicules. M. Chéruel, dans son ouvrage cité déjà, *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 564, a fait justice de cet inique acharnement. *Les critiques de Saint-Simon*, dit-il avec la plus grande raison, sont tellement exagérées, et, il faut le dire, tellement ridicules, que l'on ne pourrait y ajouter foi, lors même que l'on serait réduit au témoignage de l'écrivain. Mais nous avons à lui opposer non-seulement les mémoires et les dépêches de Villars, qu'on pourrait soupçonner de partialité, mais l'autorité de Saint-Hilaire, qui est d'autant plus grave qu'en d'autres circonstances il n'épargne pas Villars. Or on voit, par les mémoires de ce général, que ce fut Villars qui fit toutes les dispositions pour la bataille. *Mémoires de Saint-Hilaire*, t. IV, p. 320 et suivantes.

⁴ *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 211.

des premiers d'entre nous qui tomberont dans le fossé. Et aussitôt il donne le signal de l'attaque. L'infanterie française s'avance sur quatre lignes et dans le plus bel ordre, quoique mal soutenue par une artillerie qui tire en marchant. Parvenue à cinquante pas des canons ennemis qui la dominent, elle essuie un feu formidable. Mais, sans être ébranlée, elle poursuit sa marche héroïque. Arrivée à vingt pas, le feu redouble, et, aux épaisses volées de la mitraille, se joignent les décharges de la mousqueterie. Deux bataillons seulement perdent leur rang, et les autres, avec un élan admirable, descendent dans les fossés, les escaladent, emportent le retranchement et culbutent l'ennemi. Le général Albemarle, avec six lieutenants généraux de l'Empire, est fait prisonnier, et, les ponts de l'Escaut s'étant rompus sous le poids des fuyards qui s'y précipitent, les vingt-quatre bataillons hollandais et impériaux sont tués ou pris, tandis que les pertes des Français ne dépassent pas cinq cents hommes.

Cette belle victoire¹, à la suite de laquelle Landrecies fut délivré, et Marchiennes, le Quesnoy, Bouchain ainsi que Douai repris, n'a pas été, comme on l'a dit souvent, le salut de la France, assuré depuis 1710, par le changement ministériel qui s'était opéré à Londres ; mais, si elle n'a pas eu toute la portée politique qu'on lui attribue trop fréquemment², et si elle n'a point arraché le pays à un danger qui avait disparu avec la triple alliance, il est du moins incontestable que cette bataille a sauvé l'honneur militaire, et, en ramenant la fortune sous nos drapeaux, a fait tomber un dernier rayon de gloire sur la vieillesse assombrie de Louis XIV.

Cet événement ne produisit pas à Utrecht l'effet qu'on pouvait en attendre. Tout d'abord il abattit, sans la détruire, la morgue hollandaise, et les manœuvres artificieuses de Zinzerdoff furent interrompues pendant quelques jours³. Mais la confusion causée par la défaite, et que rendait plus pénible le souvenir des bravades qui l'avaient précédée, ne tarda pas à faire place à un sentiment moins naturel. Les ambassadeurs français, témoins peu de temps auparavant de la joie

¹ Ce fut à Fontainebleau un débordement de joie dont le roi fut si flatté qu'il en remercia les courtisans pour la première fois de sa vie. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 311.

² Napoléon Ier a dit : *Le maréchal de Villars sauva la France à Denain*, et la plupart des dictionnaires et des ouvrages d'histoire ont répété au mot Denain : *Lieu où, le 24 juillet 1712, Villars sauva la France*. C'est exagérer singulièrement les conséquences de cette victoire. Je crois avoir montré dans ce récit à quelle époque la France courut un véritable danger, et que, du moment où l'autorité exclusive de Marlborough et des torys fut renversée à Londres, tout danger véritable cessa. Le lecteur, qui a bien voulu me suivre avec soin, ne doit plus, ce me semble, avoir de doutes à cet égard. Je sais bien que j'ose ainsi combattre une erreur profondément enracinée ; mais c'est sur les faits que je me base, et il n'y a rien d'inexorable comme une date. La paix avec l'Angleterre entraînait nécessairement, dans un délai prochain, la paix avec la Hollande et l'Empire, car c'eût été ruiner le commerce des Provinces-Unies que de les charger seules du transport des munitions et des troupes dans le Portugal et la Catalogne, et de les obliger à y employer leur marine, tandis que l'Angleterre, désormais libre avec la France, les aurait prévenues partout dans leur commerce. Dans tous les cas, la paix avec l'Angleterre rendait possible, et au moins égale, la lutte entre la France et l'Espagne d'un côté, et l'Empire et la Hollande de l'autre. Or cette paix avec l'Angleterre était faite depuis 1710. Un moment suspendue par l'affaire des renonciations, elle était définitivement arrêtée le jour où Philippe V se déterminait à opter, c'est-à-dire le 2 juin 1712, et la victoire de Denain est du 24 juillet. Au surplus, cette opinion repose sur une étude approfondie de toutes les pièces diplomatiques de cette époque, et elle sera corroborée par la suite de ce travail, aussi bien qu'elle est justifiée par ce qui précède.

³ Lettre de l'abbé de Polignac à Villars. *Mémoires du maréchal de Villars*, p. 216.

inconvenante avec laquelle avait été accueillie la nouvelle de la prise du Quesnoy, s'abstinrent d'user de représailles, et ils transmirent à tous nos nationaux l'ordre formel de s'interdire d'une manière absolue tout signe de satisfaction¹. Quant à eux, ils ne modifièrent ni leurs paroles, ni leurs actes, ni leur démarche, et leur visage impénétrable ne décéla rien de la joie que renfermait leur cœur. Cette attitude calme et digne, par cela même qu'elle ne donnait aucune prise à des adversaires passionnés, les aigrit et les irrita. Ils la subirent, puis l'interprétèrent à leur guise, et ce qui était inspiré par une sage modération et par la plus haute convenance, leur parut être le résultat d'une dédaigneuse fierté. Au silence de la honte succédèrent bientôt les provocations du dépit, et les ministres de la Hollande, humiliés par l'échec, après s'être prématurément vantés du triomphe, vaincus en générosité par les plénipotentiaires français auxquels ils se sentaient inférieurs par le caractère autant que par la situation, concentraient leur colère et n'attendaient qu'une occasion pour laisser éclater leur ressentiment. Comme elle ne se présentait pas assez tôt au gré de leur impatient désir, ils la firent naître, et par de tels moyens que le congrès fut menacé d'une dissolution immédiate.

Le jour même où parvint à Utrecht la nouvelle de la victoire de Denain, un des ministres des Provinces-Unies, le comte de Rechteren², prétendit qu'au moment où il passait en carrosse devant la porte de Ménager, les laquais de cet ambassadeur avaient accueilli les siens par les gestes les plus indécents et avaient ainsi grossièrement insulté à la défaite de sa nation. Rumpf, secrétaire de Rechteren, porta ses plaintes à Ménager et lui demanda satisfaction de cette offense de la part de son maître, ajoutant qu'il se la ferait à lui-même, si on ne la lui accordait pas. A une invitation aussi péremptoire et présentée avec une vivacité extrême, Ménager répondit par une lettre pleine de modération. Il déclara qu'il était très-éloigné d'approuver que les siens eussent insulté d'autres domestiques, principalement ceux de Rechteren, et qu'il était disposé à lui remettre ceux de ses laquais que ce député avait vus faire des gestes indécents, ou même que les domestiques hollandais convainraient de culpabilité³. Puis il interrogea ses domestiques, qui nièrent ce dont on les incriminait. Jugeant avec raison qu'il était indigne de lui de livrer sa demeure à une investigation de laquais, qu'une confrontation entre les accusés et les accusateurs serait aussi tumultueuse qu'inutile, parce que ceux-ci déploieraient la même énergie à soutenir leur véracité que ceux-là à protester de leur innocence, Ménager offrit à son collègue de lui envoyer le suisse de l'ambassade française, qui avait vu passer la voiture de Rechteren et qui affirmait cependant n'avoir été le témoin d'aucune scène inconvenante.

Ménager considérait comme terminé ce puéril incident, et, huit jours après, ayant aperçu, sur la promenade publique du Mail, Buys, Randwijk, Vanderdussen et Rechteren, il se disposait à les aborder, quand tout à coup celui-ci s'avance au-devant de l'ambassadeur français, et, après l'avoir salué très-froidement, insiste sur la perquisition qu'il prétend faire jusque dans la maison de son collègue. Ménager ayant répondu de nouveau que ses laquais nient ce qui leur

¹ *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 245.

² Adolphe-Henri, comte de Rechteren, député de la province d'Over-Issel aux États généraux et l'un des plénipotentiaires de la république au congrès.

³ *Mémoires de Torcy*, p. 729. *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 246. Van Poolsum, p. 357. Cerisier, *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. IX, p. 418. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 136, 137.

est reproché et qu'il croit dangereux d'accorder une autorisation qui rendrait les accusateurs juges des accusés, Rechteren entre dans une violente colère. **Je suis aussi bien que vous revêtu d'un caractère souverain, et je ne supporterai pas une insulte. Le maître et les valets vont se faire justice**¹. Puis, ayant appelé ses gens, il leur adresse quelques mots en hollandais. Presque aussitôt, dans une des allées voisines, s'élève un grand tumulte. Des cris, des plaintes se font entendre. Une foule énorme se rassemble et augmente la confusion. Tout à coup, se précipitent vers Ménager ses domestiques hués, poursuivis, meurtris, les habits en lambeaux, le visage couvert de sang. Assaillis à l'improviste par un nombre beaucoup plus considérable de laquais hollandais, frappés au visage et étourdis par la rapidité autant que par la violence des coups, ils n'ont pu se défendre et ont été victimes de la plus odieuse des attaques. **C'est moi seul qui ai donné cet ordre**, répond Rechteren aux réclamations de Ménager, **oui, c'est moi. Toutes les fois que mes domestiques agiront ainsi, je les récompenserai, et, s'ils ne le faisaient pas, je les chasserais !**² Plus maître de lui-même que ne l'est en ce moment Rechteren³, Ménager se contient, et, après avoir salué le ministre hollandais, il monte dans son carrosse et va rendre compte de cette offense à Huxelles et à Polignac. La nouvelle s'en répandit bientôt dans toute la ville, et les ambassadeurs d'Angleterre, redoutant le nouvel obstacle qui venait de surgir, accoururent pour essayer de le détruire, et d'étouffer à son origine cette regrettable affaire. Ils parvinrent à arrêter pendant quelques heures le courrier qui devait l'annoncer à Versailles et ils se rendirent tour à tour chez chacun de leurs collègues. Mais leurs efforts échouèrent, et il leur fut impossible de concilier les légitimes exigences de Ménager et les offres insuffisantes et hautaines des ambassadeurs de la Hollande.

Peu de jours après, et par le même courrier qui lui avait apporté cette nouvelle, Louis XIV transmet sa réponse⁴. Il intimait à ses représentants l'ordre de s'interdire toute communication et tout rapport avec les ministres de la Hollande, et de charger ceux de l'Angleterre de mettre les états généraux en demeure de s'expliquer sur cette insulte. Si le comte de Rechteren déclarait s'être, dans sa conduite, conformé à ses instructions, les plénipotentiaires de France devaient en conclure qu'il n'y avait plus pour eux de sûreté à Utrecht, et en informer leur gouvernement, qui aviserait⁵. Si, au contraire, Rechteren n'avait obéi qu'à son emportement et à sa passion, les états généraux étaient tenus de le rappeler aussitôt⁶, et de désavouer hautement et publiquement un mandataire qui avait abusé de leur confiance. Le désaveu devait être public, comme l'avait été l'offense, et tous les plénipotentiaires de la Hollande étaient tenus de se rendre chez un des ministres du roi de France et de lui exprimer les regrets et les respects des Provinces-Unies⁷. La lettre de Louis XIV se terminait par l'injonction

¹ On trouve cette réponse, même dans le livre de Van Poolsum, écrit à un point de vue hollandais. C'est donc en vain que Rechteren l'a niée dans les Mémoires qu'il a rédigés sur cette affaire et qui sont déposés aux archives de la Haye.

² Van Poolsum, p. 362. *Mémoires de Torcy*, p. 730. *Entretiens politiques et historiques*, p. 247. Rechteren reconnut d'ailleurs avoir tenu ce propos.

³ Rechteren se trouvait souvent en état d'ivresse. Bolingbroke parle dans une de ses lettres **de la satisfaction qui doit être donnée par cet ivrogne de Rechteren**. Lettre à Torcy du 30 septembre 1712. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 136.

⁴ Elle était renfermée en sept articles. Ils sont cités dans Van Poolsum, p. 303 et 364.

⁵ Art. 2 du Mémoire.

⁶ Art. 6 du Mémoire.

⁷ Art. 4 et 5 du Mémoire.

l'injonction faite à ses représentants de ne modifier en rien cette réparation et de bien se garder d'en accepter d'autre¹.

Tandis que, par ces scènes de violence, les ambassadeurs hollandais amoindrissaient leur caractère et arrêtaient à Utrecht la marche des négociations, le cabinet de Londres, dont les vues étaient plus hautes et les idées moins étroites, servait bien mieux la cause de l'indépendance de l'Europe. Préoccupé surtout de la question des renonciations, qui devait assurer cette indépendance en maintenant la situation présente sans créer de dangers pour l'avenir, il poursuivait l'accomplissement de son utile mission et faisait preuve du discernement le plus éclairé. La nécessité de renonciations immédiates à la couronne de France étant admise par Louis XIV, et Philippe V ayant mieux aimé s'y soumettre que de conserver ses droits éventuels en changeant de trône, il restait à fixer d'une manière définitive la forme de ces renonciations. Outre celle de Philippe V, le gouvernement anglais en exigeait deux autres. Il avait pensé avec raison que, les ducs de Berry et d'Orléans étant désormais très-rapprochés de la couronne de France, il était prudent de les faire dépouiller des droits qu'ils possédaient sur celle d'Espagne du chef, l'un, de Marie-Thérèse, et l'autre, d'Anne d'Autriche. En outre, ces deux renonciations avaient l'avantage d'offrir une nouvelle garantie pour l'efficacité de celle de Philippe V. Celui-ci renonçant à ses droits sur la monarchie française, en même temps que les princes français abandonnaient les leurs sur la monarchie espagnole, la séparation entre les deux couronnes était plus définitive encore, les deux actes se fortifiaient mutuellement en se complétant, et à un simple contrat unilatéral était avantageusement substitué le contrat synallagmatique, de beaucoup préférable par sa plus grande validité.

Afin de donner à ces trois actes une authenticité incontestable et de leur imprimer le plus de force possible, Bolingbroke avait proposé [de les faire ratifier d'une manière solennelle par les états généraux de France](#)². Habitué aux parlements d'Angleterre, ces états généraux permanents, et sachant de quel inébranlable appui ils consolident les mesures qu'ils consentent à approuver, Bolingbroke avait eu la naturelle pensée³ de demander pour les renonciations cette consécration extraordinaire, qui lui semblait être la plus élevée, la plus parfaite, la plus légale, en ce qu'elle associait la nation tout entière à des actes qui intéressaient ses destinées. Mais ce qui, dans cette grande et solennelle manifestation de l'opinion publique, séduisait Bolingbroke, heurtait violemment les plus invincibles répugnances de Louis XIV⁴. Extrêmement jaloux de sa puissance, dont le long usage n'avait jusque-là rencontré ni limites ni obstacles, ce prince, le plus impérieux comme le plus absolu de sa race, avait en quelque sorte la superstition de la royauté⁵. Paraître douter de l'étendue de son pouvoir, et lui montrer qu'on trouvait dans ses sujets une autorité capable de confirmer la sienne, était pour un tel monarque une offense tellement sensible, un attentat tellement irrespectueux, qu'on ne pouvait pas espérer de le voir se résoudre à le subir. Déjà il avait considéré comme une discussion de l'autorité royale, et par conséquent comme une atteinte à cette autorité, le projet de renonciation, et seule la persévérante opiniâtreté du cabinet de Londres avait pu triompher de

¹ Art. 7 du Mémoire.

² *Correspondance de Bolingbroke*, t. I, p. 360. Lettre du 17 juin 1712.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 320.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 321.

⁵ *Mémoires de Louis XIV*, p. 19, 21, 43 et 44.

ses hésitations. Combien davantage encore devait-il être blessé, dans son royal orgueil, de soumettre, dans ses propres États, sa volonté ou celle des princes du sang à une autre puissance que la sienne ! Il s'y refusa. Torcy fut chargé de répondre à Bolingbroke¹ : Que l'assemblée des états généraux n'était plus en usage en France, qu'elle ne servirait qu'à retarder la paix non-seulement par le temps à employer pour convoquer et tenir ces sortes d'assemblées, mais encore par les troubles qu'elles pouvaient produire, comme l'exemple des temps passés ne l'avait que trop appris. Il ajouta qu'il était prudent d'éviter les longueurs et les embarras, quand, par des voies plus abrégées, les mêmes choses pouvaient être faites avec encore plus de sûreté². Ces voies plus abrégées étaient l'enregistrement par les parlements. Soit qu'il ait été convaincu par ces arguments apparents destinés à cacher le véritable mobile de Louis XIV, soit qu'il ait pénétré la cause réelle de son refus, et compris dès lors que l'amour-propre du souverain serait sur ce point intraitable, Bolingbroke ne persista pas dans sa demande, et on fit rédiger les actes de renonciation. Tandis que les ducs de Chevreuse, de Beauvilliers, d'Humières, de Noailles, de Charost et de Saint-Simon étaient chargés de ce soin, les jurisconsultes les plus éminents de l'Angleterre³ recevaient l'ordre d'examiner et d'étudier la forme de ces actes. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, rend compte de cette mission⁴ avec la complaisante prolixité et l'abondance de détails qui lui sont habituelles quand sa vanité est en jeu. Il est vrai que beaucoup de temps fut consacré par les ducs à l'accomplissement de leur tâche, et bien plus encore par les jurisconsultes anglais à sa vérification. Leur prudence fut souvent trop scrupuleuse, et Bolingbroke, qui les nomme, dans une de ses lettres⁵ des *avocats chicaneurs*, eut parfois à regretter leurs formalités rigoristes à l'excès et leur désespérante lenteur. Mécontent des retards qui, de divers côtés, ralentissaient l'œuvre commune, désireux de trancher directement avec le cabinet de Versailles les dernières difficultés, et légitimement impatient de couronner sa grande entreprise, Bolingbroke détermina la reine⁶ à l'envoyer en France.

Parti de Londres le 13 août, et de Calais le 15, Bolingbroke arriva à Paris le mercredi 17, accompagné de Prior et de l'abbé Gautier⁷. Il descendit et il demeura pendant tout son séjour en France chez la marquise de Croissy⁸, mère de Torcy. C'est là que les deux ministres aplanirent ensemble les derniers obstacles. Ils s'occupèrent d'abord des intérêts du duc de Savoie. La Sicile lui fut cédée, et il fut convenu que les droits de ce prince et de sa famille à la couronne d'Espagne, après Philippe V et ses descendants, seraient établis dans les mêmes actes que les renonciations, et aussi bien dans celles des ducs de Berry et d'Orléans que dans la renonciation de Philippe V⁹. La question de la barrière à

¹ Lettre du 22 juin 1712. Lettres de Bolingbroke, t. II, p. 3 et 4. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 321.

² Lettre du marquis de Torcy. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 4.

³ Entre autres, le docteur Heuchman. Lettre de Bolingbroke à Prior, t. II, p. 110.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, p. 318 à 340 du t. VI.

⁵ Lettre de Bolingbroke à Torcy, t. II, p. 118.

⁶ Lettre de Bolingbroke à Torcy, du 10 août 1712, t. II, p. 53. *Mémoires de Torcy*, p. 725.

⁷ Lettre de Bolingbroke au comte de Dartmouth, son collègue au ministère, du 21 août 1712, t. II, p. 54. *Mémoires de Torcy*, p. 728.

⁸ Françoise Bernard, veuve, le 28 juillet 1696, de Charles Colbert, marquis de Croissy, ministre des affaires étrangères.

⁹ Lettre de Bolingbroke, précitée, p. 55, 56 et 57. *Mémoires de Torcy*, p. 728.

établir entre la France et la Savoie était plus difficile à résoudre. Le comte de Maffei, ambassadeur de Victor-Amédée II à Utrecht, ne faisait pas seulement dépendre la sûreté du Piémont de la possession d'Exilles, de Fenestrelles et de la vallée de Pragelas, que Louis XIV était disposé à lui abandonner. Il exigeait un territoire plus étendu, et, avec la vallée de Barcelonnette, la place de Briançon. Torcy objectait à ces prétentions exagérées que, sous le prétexte de sa sûreté, Son Altesse Royale cherchait réellement à s'agrandir aux dépens de Louis XIV ; que, quoique un roi de France soit bien plus puissant qu'un duc de Savoie, celui-ci, soutenu par des alliances — et c'est le seul cas où il puisse attaquer son voisin —, devient un adversaire redoutable ; enfin qu'on devait, dans un avenir peu éloigné, s'attendre à une minorité, et par conséquent redoubler de vigilance et ne pas laisser exposées d'aussi importantes frontières. Les instructions données à Bolingbroke¹ portant qu'il ne devait ni insister sur cette barrière ni non plus reconnaître au cabinet de Versailles le droit définitif de ne pas l'accorder, en un mot qu'il avait à laisser au duc de Savoie la liberté entière de traiter lui-même cette question à Utrecht, elle fut renvoyée aux dernières conférences du congrès.

L'accord fut complet² en ce qui concernait les renonciations, leur forme, leur nombre et leur ratification dont furent chargés les parlements en France et les cortès en Espagne. Elles devaient être accompagnées, comme d'une conséquence naturelle et inévitable, de l'annulation des lettres patentes de 1700, par lesquelles Louis XIV avait maintenu à Philippe V ses droits de successibilité au trône de France. Toutefois, Torcy ayant proposé qu'on n'attendit point, pour signer le traité de paix, l'accomplissement de formalités aussi longues, et que seul l'échange des ratifications de ce traité fût subordonné à cet accomplissement, Bolingbroke, qui continuait à attacher à ce point une importance capitale, se refusa à souscrire à la demande de Torcy³. Mais ce n'était là qu'un désaccord secondaire, et la sage persistance de Bolingbroke devait avoir l'avantage de faire hâter les lents rédacteurs et les vérificateurs trop rigoureux des actes de renonciation.

La divergence fut plus grave en ce qui touchait à l'électeur de Cologne, et surtout à celui de Bavière⁴. Ce dernier, allié fidèle et dévoué de Louis XIV, était venu à Paris pour veiller lui-même à ses intérêts et pour les défendre dans ce moment suprême. Mais ses demandes, soutenues par Louis XIV, étaient, dans les circonstances actuelles, excessives. Restituer à ce prince tous ses États, alors au pouvoir de ses ennemis, était un engagement que l'Angleterre ne pouvait pas prendre, car t'eût été justifier par avance le refus certain de l'empereur d'y accéder. Plus tard, ces conditions furent acceptées à Rastadt, et l'électeur de Bavière, ainsi que l'électeur de Cologne, son frère, furent rétablis dans la possession de tous leurs États. Mais, dans la situation où il se trouvait alors, c'était suffisamment accorder à l'allié malheureux et vaincu de Louis XIV, que de ne pas s'opposer à ce qu'on lui donnât la Sardaigne, dans le cas où le sort définitif des négociations engagées le priverait à jamais de son électorat et de ses dignités. Le débat, assez vif entre les deux négociateurs, fut empreint, chez Bolingbroke, de la loyale franchise qui était le trait principal de son caractère, mais souvent détourné par Torcy de la droite voie où son antagoniste cherchait à

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 726.

² Lettre de Bolingbroke au comte de Dartmouth, p. 60 et 61. *Mémoires de Torcy*, p. 728. 728.

³ Lettre de Bolingbroke à Dartmouth, p. 60 et 61. *Mémoires de Torcy*, p. 728.

⁴ Lettre de Bolingbroke à Dartmouth, p. 61 et 62. *Mémoires de Torcy*, p. 728 et 729.

le maintenir. Le ministre français appela parfois à son secours certaines ressources du diplomate, les paroles étudiées, les sous-entendus perfides et les réserves calculées. Il essaya d'engager le représentant de l'Angleterre au-delà de ses instructions et de le lier plus qu'il ne lui convenait, mais sans y réussir¹. On ne pouvait rien décider sur cette question presque étrangère à la nation anglaise et qui intéressait si directement l'empire. On en remit la solution à Utrecht, d'où elle fut renvoyée à Rastadt.

Rien d'officiel non plus ne fut arrêté relativement aux conditions futures de la paix avec l'Empire. Néanmoins, elles furent le sujet de plusieurs conversations entre les deux ministres, et la conduite tortueuse, irritante et pleine de provocations des ambassadeurs impériaux à Utrecht détermina le gouvernement anglais à promettre de laisser à la France la très-importante place de Strasbourg². Le renvoi du prétendant, la reconnaissance de la succession protestante, le choix des premiers ambassadeurs, que les deux gouvernements chargeraient de les représenter, n'amenèrent aucune contestation³. On fut également d'accord sur la durée de quatre mois à donner à une nouvelle suspension d'armes⁴, et, chacune des difficultés ayant été soumise à un examen approfondi et tranchée d'une manière définitive, Bolingbroke se rendit à la cour, qui se trouvait alors à Fontainebleau.

Il y arriva le 20 août au soir, et il occupa un splendide logement qui lui avait été préparé dans la partie du château qu'on nomme la Conciergerie. Le lendemain, dimanche, à neuf heures du matin, Louis XIV lui donna audience⁵. Bolingbroke se présenta avec autant de grâce que de noblesse, et il transmit au roi les compliments de sa souveraine dans les termes les plus justes et les mieux choisis de notre langue. Louis XIV lui répondit⁶, en l'assurant de son estime et de de son affection pour la reine de la Grande-Bretagne, et aussi de sa joie de voir approcher le moment où la paix pourrait être signée. Il déclara que cette conclusion prochaine était due aux soins de cette princesse, comme aussi à ses propres efforts, et il ajouta que, malgré tant d'oppositions qui avaient surgi de tous côtés, Dieu ne permettrait pas le triomphe des ennemis du repos public. Il finit en donnant l'assurance qu'il tiendrait exactement tout ce qu'il avait promis, et que le succès de ses armes ne lui ferait apporter aucun changement aux conditions qui avaient été arrêtées. L'entretien se prolongea longtemps entre le grand roi et le grand ministre, si bien faits pour s'apprécier et se comprendre, qui possédaient également le don de charmer, et dans lesquels se trouvait à un si

¹ Lettre de Bolingbroke à Dartmouth, p. 61 et 62. *Mémoires de Torcy*, p. 729.

² Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, t. VII, p. 521.

³ *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 65, 66 et 67. *Mémoires de Torcy*, p. 729.

⁴ Toutefois quelques expressions de l'armistice furent débattues. Torcy y avait parlé *des mers qui entourent les îles-Britanniques*, et il avait cité, à l'appui de cette forme de langage, le traité de Bréda (conclu le 26 janvier 1667 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies, la France, le Danemark et l'évoque de Munster). Mais Bolingbroke répliqua avec raison qu'avant ce traité on s'était toujours servi de l'expression *maribus Britannicis*, particulièrement dans celui conclu avec Cromwell, et que l'erreur, commise dans le traité de Bréda, avait été rectifiée dans celui de Ryswick. Les mots *qui entourent les îles* furent biffés. Lettre de Bolingbroke à Dartmouth, p. 66.

⁵ *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 63, 64. *Mémoires de Torcy*, p. 120.

⁶ *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 63, 64. Bolingbroke dit, dans cette lettre, que Louis XIV lui parla avec une certaine volubilité. Ce témoignage mérite d'être signalé à cause de sa singularité. Bolingbroke est le seul contemporain de Louis XIV qui ne le représente pas s'exprimant avec la majestueuse gravité, trait principal de son caractère.

haut degré le sentiment de la grandeur, tempéré, chez l'un, par le désir de plaire, et, chez l'autre, par les séductions de la jeunesse. Le vieux monarque prodigua au jeune ministre¹ les attentions les plus flatteuses et les plus délicates². Il lui offrit un magnifique diamant d'un très-grand prix, qu'il conservait comme un précieux souvenir du dauphin son fils³, et il le présenta lui-même à la cour. Le brillant Bolingbroke n'y parut pas être étranger, et il sembla l'avoir déjà habitée⁴. Tous s'empressèrent autour de lui, moins encore pour suivre l'exemple du roi, qui alors était un ordre, que parce que tant de séduisantes qualités avaient entraîné les suffrages, et, lorsqu'il quitta Fontainebleau⁵, il avait conquis l'affection et l'estime de tous ceux qui l'avaient approché. L'accueil de la ville ne fut pas moins empressé. Quand il entra à l'Opéra, où la représentation du *Cid* lui fut offerte⁶, tous les spectateurs se levèrent, marquant ainsi du respect pour le caractère dont il était revêtu, et un reconnaissant intérêt pour l'utile mission qu'il accomplissait. Partout sur sa route, à Paris comme à Calais et dans toutes les villes qu'il parcourut, il prit d'inutiles précautions pour se dérober aux témoignages de la gratitude publique⁷, et les habitants acclamaient en lui le messenger d'une paix depuis longtemps nécessaire, et un bienfaiteur de l'humanité. Grand et touchant spectacle qui montre toutes les classes de la nation s'associant dans la manifestation d'un noble sentiment, et qui dut, en rendant Bolingbroke le témoin ému des effets de sa patriotique entreprise, de son énergique opiniâtreté et de ses courageux efforts, être pour lui sa plus douce récompense !

¹ Bolingbroke avait alors trente-huit-ans, et le roi, soixante-quatorze.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 311.

³ *Extraits de Dangeau* publiés par Lemontey, p. 231.

⁴ *Mémoires de Torcy*, p. 729.

⁵ Il y était arrivé le 20. Le 21, fut signée la prolongation de la suspension d'armes, et, le 24, il revint à Paris d'où il partit le 26 pour retourner en Angleterre. Sur la demande de Louis XIV, Prior fut laissé à la cour comme ministre plénipotentiaire, en attendant l'arrivée de l'ambassadeur. Voici la lettre que Louis XIV chargea Bolingbroke de remettre à la reine : Fontainebleau, ce 26 août 1712. Madame ma sœur, je n'ai jamais douté de la sincérité de vos intentions pour avancer la paix, mais vous avez confirmé la juste opinion que j'en avois, en envoyant auprès de moi le vicomte de Bolingbroke, votre secrétaire d'État. Vous ne pouviez choisir un ministre plus capable d'abrégé et d'aplanir les difficultés de la négociation. Je suis persuadé que vous serez aussi contente de ce qu'il a fait, que j'ai été satisfait moi-même de sa conduite et principalement des assurances qu'il m'a données de vos sentiments pour moi. Quoique je ne doute pas qu'il ne vous rende un compte exact de ceux que je lui ai témoignés pour vous, je veux encore ajouter que je n'oublierai rien pour entretenir avec vous une amitié parfaite et pour vous montrer en toute occasion que je suis, madame ma sœur, votre bon frère Louis.

⁶ Bolingbroke donna dans son voyage des preuves nombreuses de générosité. Le duc de de Trêmes, premier gentilhomme de la chambre du roi, et par conséquent chargé de la direction générale des théâtres, ayant fait payer la loge de Bolingbroke, celui-ci fit un magnifique présent aux comédiens, et Prior, chargé de ce soin, lui écrivait, le 9 septembre : Il n'y a pas jusqu'à vos générosités envers les comédiens qui n'aient éprouvé des obstacles. Mais ils ont été surmontés. Le *Cid* et *Chimère* vous remercient de vos dons. Il laissa également un gros sac d'argent pour les domestiques de madame de Croissy.

⁷ *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 54.

CHAPITRE XV

Conséquences du voyage de Bolingbroke. — La Savoie, le Portugal et la Prusse se séparent tour à tour de la grande alliance. — Victor-Amédée II et sa politique. — Jean V et l'Angleterre. — L'Électeur de Brandebourg. — Son ambition. — Ses prétentions. — Points sur lesquels elles portent. — Nature et examen de chacune de ces prétentions. — Origine des droits de Frédéric Ier sur le duché de Gueldre, sur la principauté d'Orange et sur celle de Neufchâtel. — Situation de la Hollande. — Elle accorde la réparation demandée par Louis XIV. — Parfaite entente des ambassadeurs réunis à Utrecht. — Prétentions de la Hollande. — Discussion de ces prétentions. — Rôle qu'elle aurait pu jouer dans les négociations. — Considérations sur sa politique. — Importance majeure du traité d'Utrecht pour la Grande-Bretagne. — Avantages immenses que cette puissance en a retirés. — Conséquences du traité d'Utrecht pour la France et pour Louis XIV. — Ce qu'a été ce traité pour la France. — Questions secondaires soumises au congrès. — Duché de Luxembourg. — Princesse des Ursins. — Pic de la Mirandole. — Le seigneur de Forbin. — Prétentions du duc de la Trémouille, du duc de Saint-Pierre et de la maison de Condé. — Démarche du roi de Prusse en faveur des protestants. — Sa demande n'est pas accueillie par Louis XIV. — Intolérance de Louis XIV. — Signature des divers traités. — Causes qui empêchent Polignac de les signer. — Publication de la paix à Paris. — Fêtes en l'honneur de la paix.

Le voyage de Bolingbroke produisit à Utrecht une profonde impression. Il affermit la situation des ministres français et anglais, et il contribua à anéantir les dernières espérances des représentants de la Hollande et de l'Allemagne. Toutefois leur résistance survécut à leurs illusions, et ils la prolongèrent même après avoir été convaincus de son entière inutilité. Il n'en fut pas de même des autres alliés. Parmi les six nations qui composaient la *grande alliance*, l'Angleterre s'était la première détachée du formidable faisceau. La Savoie, le Portugal et la Prusse imitèrent successivement cet exemple, mais sans être entraînés par le même mobile. L'Angleterre n'avait considéré que le nouvel intérêt européen. Le Portugal céda au désir, qui lui était déjà naturel, de suivre dans sa politique la direction anglaise ; la Prusse fut séduite par les satisfactions pour la première fois accordées à son ambition naissante, et la Savoie, déterminée par la certitude que son avidité ne pouvait pas espérer de plus belles dépouilles. Étant entrées dans la coalition pour des intérêts secondaires et particuliers, ces trois puissances s'y étaient maintenues même après que l'intérêt général et européen avait été satisfait. Mais elles durent s'en séparer dès qu'elles comprirent que la prolongation d'une lutte, dont l'issue devenait d'ailleurs douteuse, ne leur procurerait pas des avantages plus considérables.

Le duc de Savoie se prononça le premier, non sans avoir longtemps hésité et longuement débattu les conditions d'une entente avec la France. Ce prince, le plus rusé et le plus perfide des alliés, qui avait deux fois manqué à ses engagements et, pendant trois années, dirigé une armée française, quoique déjà lié par un traité avec les impériaux, montra autant de duplicité dans le cours des négociations que durant la guerre. Satisfaire ses convoitises fut son unique et constante préoccupation. Il sut, par son représentant à Londres, flatter la reine Anne et la disposer habilement à défendre la cause du Piémont avec autant d'insistance que celle de l'Angleterre. Initié, dès le revirement de la politique anglaise, aux actes les plus secrets, il participa à la fois, à Londres, aux délibérations qui, depuis 1710, tendaient vers la paix¹, et, en Hollande, aux mesures destinées à la rendre impossible. Ses ambassadeurs à Utrecht suivirent la même tactique, et, malgré les récriminations de leurs collègues, ils nouèrent avec les plénipotentiaires français des relations qu'aucun des événements auxquels nous venons d'assister ne put rompre. Mais ni ces rapports journaliers, ni de souterraines manœuvres, ne pouvaient amener une solution. L'espoir d'obtenir plus encore que n'offrait Louis XIV retenait Victor-Amédée II parmi ses ennemis, et son avidité insatiable produisait sur la marche des négociations le même effet que l'implacable ressentiment de la Hollande. Afin de prescrire des bornes à cette avidité, le gouvernement anglais envoya à Turin le fameux comte de Peterborrouw, devenu tory par haine de Marlborough, que son humeur vagabonde avait fait l'hôte de toutes les nations², et dont le caractère plein d'originalité comme de franchise, aussi fier qu'impétueux et plus ardent encore que mobile, devait le rendre propre à accomplir un très-grand nombre de missions avec autant de succès³ qu'il avait montré de courage à la tête des armées. Peterborrouw aborda le duc de Savoie avec des allures toutes militaires, et il le combattit, sur ses lenteurs et ses tergiversations, avec l'aisance un peu

¹ *Correspondance de Bolingbroke. Passim.*

² *Correspondance de Bolingbroke*, t. I, p. 61. Charles Mordaunt, comte de Peterborrouw, était si généralement connu qu'un jour Bolingbroke lui adressa ainsi une lettre : [Au comte de Peterborrouw, en Europe](#), et elle lui parvint.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 331.

brusque et la célérité d'un homme qui se presse vers le but parce qu'il sait en avoir plus d'un à atteindre. Victor-Amédée ayant affecté de redouter les repréailles de la maison d'Autriche, s'il se ralliait à Louis XIV, Peterborrouw, qui connaissait le peu de sincérité de ces appréhensions, parut néanmoins les accepter, et fit remarquer qu'en ce cas la France viendrait au secours du Piémont avec ses troupes, tandis que l'Angleterre le soutiendrait au moyen de ses subsides. L'envoyé de Bolingbroke termina en déclarant au duc de Savoie que, s'il hésitait plus longtemps, il perdrait, aux yeux de la reine, les bénéfices de sa situation, et, la paix faite avec l'Angleterre, il resterait exposé aux, justes exigences de Louis XIV. Ce langage modifia complètement la conduite du duc de Savoie et celle de ses représentants à Utrecht. Il abandonna les chimériques prétentions, de peur de voir un jour rejetées les légitimes demandes, et, sans insister sur la possession de Briançon et de Barcelonnette¹, il accepta les Alpes comme devant être la naturelle frontière des deux États. Puis il rompit avec la *grande alliance*², qui lui valait le titre de roi, la Sicile plus tard échangée contre la Sardaigne, et une avantageuse rectification de sa frontière du nord, et qu'il abandonna, bien convaincu qu'en y demeurant il n'obtiendrait pas de conditions plus favorables.

Moins exigeant et moins avide, mais aussi peu digne d'intérêt par sa conduite, le despotique roi de Portugal se retira avec beaucoup moins de bonheur d'une guerre où il avait essuyé des affronts humiliants et de désastreuses défaites. Battu à Almanza et à Villaviciosa, ayant perdu l'opulente Rio Janeiro, prise par Duguay-Trouin, privé ainsi d'une grande partie de son armée et de ses principales ressources coloniales, Jean V n'eut bientôt plus d'espoir que dans l'exécution des promesses de l'archiduc Charles³. Mais celui-ci, qui devait lui donner l'Estramadure, avait, à la mort de Joseph son frère, quitté l'Espagne qu'il s'était d'ailleurs aliénée, et prenait possession du trône impérial. Ce départ, et le revirement opéré dans la politique anglaise, ayant fait de Jean V le seul représentant dans la Péninsule du parti autrichien, ce prince, qui n'avait jamais eu les passions acharnées de la grande alliance, et qui se trouvait trop éloigné du cœur même de la coalition pour en recevoir le contact fortifiant, devint indifférent pour une entreprise qui ne l'avait jamais directement intéressé, à laquelle il avait fait, de tous les alliés, les plus durs sacrifices, et dont il prévoyait être le seul qui n'en retirerait aucun profit. Jean V était d'ailleurs puissamment entraîné par l'exemple de l'Angleterre à laquelle, par le funeste traité de Methuen⁴, son prédécesseur avait enchaîné pour cent ans le commerce et l'industrie du Portugal, et, par une conséquence presque inévitable, sa politique. Il suivit donc la voie tracée par une nation déjà en quelque sorte dominatrice de la sienne. Il signa une trêve avec Philippe V, retira ses troupes de l'Estramadure, et il fit savoir, par ses représentants à Utrecht, à ceux de la reine Anne, qu'il réduisait ses prétentions à l'acquisition de quelques territoires sur les deux rives du fleuve

¹ *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. I, p. 237.

² *Actes, mémoires, etc.*, t. V, p. 29.

³ *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. I, p. 216.

⁴ Ce traité, ainsi appelé du nom de son auteur, fut signé, le 6 uni 1703, par Pierre II, et n'a été abrogé qu'en 1810. Il assurait aux Anglais l'introduction en Portugal de leurs articles de manufactures en échange desquels ils emportaient les vins du Portugal et l'or du Brésil. Ils ruinaient ainsi l'industrie portugaise qui ne pouvait produire à aussi bon marché qu'eux-mêmes, et ils retiraient du pays tous ses métaux.

des Amazones. Le comte de Strafford et l'évêque de Bristol ayant fermement appuyé cette demande, Louis XIV consentit à l'admettre, et le Portugal se retira de la *grande alliance*¹, agrandi de quelques possessions lointaines, mais après avoir essuyé des désastres, ruiné ses finances et s'être condamné à graviter pendant un siècle autour de la Grande-Bretagne !

Les demandes de la Prusse étaient plus importantes que celles du Portugal, et surtout bien plus étroitement liées aux plus chers intérêts de sa dynastie. Devant son existence principalement au protestantisme et aux sécularisations ecclésiastiques du seizième et du dix-septième siècle, la Prusse n'avait pas reçu encore la consécration du droit. Ayant représenté jusque-là en Allemagne le mouvement nouveau du monde, et introduit la première dans l'État la liberté de conscience, elle en avait fait son principe. Mais, tout en voulant se maintenir dans l'esprit de son origine, elle nourrissait la naturelle ambition de s'élever au rang des grandes puissances, d'être reconnue par elles, et, pour cela, de s'introduire en égale dans le grand congrès alors réuni à Utrecht. C'était comme une parvenue, parmi les monarchies, qui demandait ses lettres de noblesse aux vieilles puissances de l'Europe. Ce titre de roi, que l'électeur de Brandebourg avait ambitionné depuis son arrivée au pouvoir, il s'en était emparé, dès 1701², avec le consentement intéressé³ de l'imprudent empereur d'Allemagne⁴ qui avait cependant refusé de le reconnaître pour duc séculier cinq ans auparavant. Mais ni la pompe éblouissante avec laquelle le nouveau monarque se fit sacrer, ni l'appareil de luxe et de magnificence dont il s'entoura, en imitant servilement la cour de Versailles⁵, ne purent donner du lustre à cette trop récente couronne. La majesté et le prestige d'un trône ne s'improvisent pas, et c'est du temps seul qu'ils sont l'œuvre. *Je vais jouer le rôle d'une reine de théâtre*, dit l'électrice en se rendant à la cérémonie ordonnée par son ambitieux époux. Celui-ci le comprit sans l'avouer ; mais, à défaut de la consécration du temps dont il était privé, il rechercha l'adhésion de tous les souverains de l'Europe, et il en fit une des conditions essentielles de son consentement à la paix⁶. Là ne se bornaient point ses prétentions, et à un progrès si considérable dans sa fortune Frédéric Ier voulait faire correspondre un notable agrandissement dans ses possessions. Ses demandes portaient sur trois points également délicats, aussi contestés les un que les autres, et qui, avant d'être traités d'une manière définitive par la diplomatie, avaient déjà été débattus et profondément étudiés par la justice. Le souverain de Prusse revendiquait la propriété, dans les Pays-Bas, de la partie

¹ Le 7 novembre 1712. *Actes, mémoires, etc.*, t. I, p. 551.

² Il se fit proclamer roi à Königsberg le 18 janvier 1701. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 377.

³ Le prix de ce consentement fut un nouveau secours de 10.000 hommes.

⁴ Quand le prince Eugène apprit cette nouvelle, il dit à ceux qui l'entouraient : *Il faudrait pendre les ministres qui ont donné à L'empereur un conseil aussi perfide*. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance que donnent à ce mot de récents événements.

⁵ Frédéric fut proclamé roi à Königsberg le 18 janvier 1701. Il avait suivi jusqu'à la puérilité l'exemple de Louis XIV. Il voulut être sacré par un évêque et il donna ce titre à un de ses chapelains. Il fit faire une ampoule sur le modèle de celle de France et alla se faire oindre à Königsberg, comme les rois de France vont se faire sacrer à Reims. Il porta les grandes perruques, donna des fêtes et institua un grand maître des cérémonies.

⁶ Article 1 de ses demandes. *Actes, mémoires et autres pièces concernant la paix d'Utrecht*, t. I, p. 219.

espagnole du duché de Gueldre, en France, de la principauté d'Orange, et, dans la Suisse, de celle de Neufchâtel¹.

Déjà possesseur du duché de Clèves, du comté de la Marck et de celui de Ravensberg, en vertu de la transaction conclue à Clèves, avec le duc de Neubourg², le 9 septembre 1666, Frédéric Ier désirait non-seulement arrondir ces trois territoires, mais aussi voir confirmer un droit de propriété pour lequel, bien que l'empereur Léopold eût, en 1678, ratifié la transaction de Clèves, ni ce souverain ni ses successeurs n'avaient jamais consenti à donner d'investiture. La confirmation du traité de 1666 ne faisait naître aucune objection. Il n'en était point de même de l'annexion de la partie espagnole du duché de Gueldre ; non pas que l'obstacle fût suscité par l'Espagne, qui, contrainte de renoncer aux Pays-Bas, ne se souciait point de conserver quelques territoires aussi lointains et de si minime importance. Mais ils étaient depuis longtemps le but des convoitises de la Hollande qui s'en était assurée la possession par le traité de barrière signé secrètement, le 29 octobre 1709, entre les torys et les Provinces-Unies. Il était impossible au cabinet de Londres de dépouiller cet allié pour en satisfaire un autre. Mais, ce traité ayant été déjà, ainsi que nous l'avons vu³, vivement attaqué par le nouveau ministère et le parlement, et déclaré contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, il fut rompu. Les États de la possession desquels il avait prématurément disposé pouvaient donc être partagés d'une manière opportune et satisfaisante entre le roi de Prusse et les Provinces-Unies.

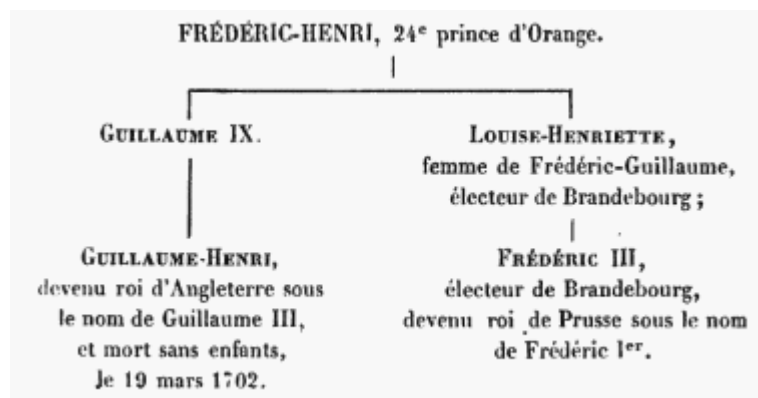
Tandis que Frédéric Ier basait ses prétentions à la partie espagnole du duché de Gueldre sur la conquête et sur sa convenance, il réclamait la principauté de Neufchâtel comme héritier de la maison d'Orange, par la princesse Louise-Henriette, sa mère⁴. Il n'était pas seul à invoquer les droits du sang, et jamais

¹ Articles 2, 3, 4 et 10 de ses demandes. *Actes, mémoires, etc.*, t. I, p. 220 et 221.

² Gundling, *Discours sur les États électoraux*, t. IV, p. 257. Pauli, *Histoire des États du roi de Prusse*, t. VI, p. 549, 610. Le duc Jean-Guillaume, dit le Bon et le Simple, duc de Clèves, Berg, Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg, étant mort sans enfants le 25 mars 1609, sept compétiteurs se disputèrent sa succession. Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, époux d'Anne, fille aînée de Marie-Éléonore, sœur aînée du feu duc, et le duc de Neubourg, fils d'Anne, deuxième sœur du feu duc, démontrèrent que leurs droits étaient les mieux fondés. Une première convention provisionnelle fut signée par eux le 31 mai 1609, et, au terme du partage du 9 septembre 1666, le duché de Clèves, le comté de la Marck et celui de Ravensberg devaient appartenir au marquis de Brandebourg, et les duchés de Berg et de Juliers, avec les sel : gnenries de Winnandal et de Breskenland, au duc de Neubourg.

³ Page 294.

⁴ Voici la généalogie :



principauté n'a provoqué autant de compétitions que celle de Neufchâtel au commencement du dix-huitième siècle. Parmi les prétendants, les uns, comme la comtesse de Mailly, le comte de Barbançon, le marquis d'Alègre et le prince de Montbéliard, tiraient leur droit de la maison de Châlons ; les autres, tels que le roi de Prusse et les princes de Nassau-Dietz et de Nassau-Siegen, soutenaient que la maison de CM-Ions s'était fondue dans celle de Nassau-Orange, dont ils étaient les représentants. Enfin les plus nombreux tenaient leur titre de la maison de Longueville, soit par un testament, comme le prince de Conti, soit par leur naissance, comme madame de Lesdiguières, le duc de Villeroy, le comte de Matignon et le prince de Carignan-Savoie. Un arrêt du parlement de Paris avait validé le testament fait en faveur du prince de Conti par le dernier descendant de la maison de Longueville¹. Mais les États de Neufchâtel, sans tenir compte de cet arrêt, avaient jugé **qu'on ne peut, dans un testament, disposer d'une province comme de son bien**, et, niant les droits du prince de Conti, ils lui avaient préféré la duchesse de Nemours, sœur consanguine de leur dernier souverain. C'est en 1707, au moment où mourut cette princesse, ne laissant aucune postérité, que s'élevèrent de nouveau, et avec plus d'ardeur encore, les prétentions du roi de Prusse et celles de ses nombreux antagonistes. De hautes raisons politiques déterminèrent les fiers bourgeois de Neufchâtel à se prononcer en faveur de Frédéric Ier. Sa religion conforme à celle du pays, l'appui des autres cantons protestants, la crainte très-fondée, si l'on désignait un des compétiteurs français, de voir Louis XIV s'emparer de cet État, ainsi qu'il l'avait fait pour la principauté d'Orange, et la certitude que ce danger, presque inévitable avec un sujet dépendant à u roi de France, serait écarté par le choix d'un prince tout-puissant et que soutiendraient d'ailleurs l'Angleterre et la Hollande contre les entreprises d'un trop ambitieux voisin, enfin le naturel désir d'avoir un protecteur qui fût assez éloigné pour ne pas céder à la tentation de devenir un maître, firent préférer le roi de Prusse. Un jugement provisionnel du 10 novembre 1707 l'avait déclaré l'héritier le plus proche des anciennes maisons régnantes², et lui avait confié l'administration de la province de Neufchâtel jusqu'au jour où un congrès général en réglerait le sort définitif.

Frédéric P' produisait, pour revendiquer la principauté d'Orange, les mêmes titres que pour celle de Neufchâtel. Mais il avait rencontré un dangereux compétiteur en Jean-Guillaume le Frison, prince de Nassau-Dietz³, et que Guillaume III d'Angleterre, prince d'Orange, avait fait son héritier en 1702. A ces deux prétendants s'était joint le prince de Conti, représentant la maison de Longueville. Pendant qu'ils remplissaient l'Europe de leurs contestations et de leurs plaintes, Louis XIV, faisant valoir l'hommage de cette principauté, qui avait été rendu, en 1475, par Guillaume VII à Louis XI, comme dauphin du Viennois⁴,

¹ Jean-Louis-Charles. Celui-ci et Charles-Pâris, plus connu sous le nom de comte de Saint-Pol, étaient les deux fils de Henri II qui gouverna la principauté de Neufchâtel de 1595 à 1663. Ils moururent tous les deux sans postérité, l'un au passage du Rhin, le 12 juin 1672, l'autre, le 4 février 1694, après avoir fait un testament, en 1668, en faveur du prince de Conti.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 25.

³ *Actes, mémoires et autres pièces concernant la paix d'Utrecht*, t. II, p. 1 à 76.

⁴ Guillaume VII, le quatorzième prince d'Orange connu, remit à Louis XI l'hommage et la souveraineté de la principauté d'Orange, en consentant que les appels de son parlement fussent portés à celui de Grenoble. Le traité fut passé à Rouen le 6 juin 1475. Le 9 juin de la même année, fut signé un autre traité par lequel Guillaume VII, après avoir reconnu que **d'ancienneté la principauté d'Orange était mouvante, à titre de fief, du**

déclara, qu'à défaut d'héritiers directs mâles, elle était dévolue à la couronne. Un arrêt du parlement de Paris était intervenu qui, confirmant cette doctrine, avait adjugé au prince de Conti le domaine utile d'Orange, et le haut domaine au roi de France. Toutefois, le roi de Prusse et les enfants de Jean-Guillaume de Nassau persistaient dans leur revendication, et, tandis que ceux-ci la soutenaient dans de longs mémoires adressés aux plénipotentiaires réunis à Utrecht¹, le premier la faisait entrer au nombre des conditions sans lesquelles il n'acceptait pas la paix².

De ces quatre demandes, les deux seules qui concernaient le titre de roi et la principauté de Neufchâtel, pouvaient être accueillies. Mais, maintenir ses Prétentions sur la totalité de la dépouille espagnole dans le duché de Gueldre, et surtout espérer posséder, dans le cœur même de la France, une province qui revenait à la couronne, non-seulement par sa situation, mais encore selon les usages les plus anciens et les traditions les plus respectées de la monarchie, c'était révéler de bien bonne heure une envahissante ambition. L'Angleterre sut l'arrêter, et Bolingbroke termina par ces mots une dépêche adressée au représentant du roi de Prusse à Utrecht³ : *Ce qui se passe depuis quelque temps change tout à fait notre système pour les affaires du Nord. En ami sincère, je vous confierai mon opinion qui est que la reine parlera dans ces quartiers par la bouche de son amiral. Vous venez de nous ôter une grande dépense qui nous pesait extrêmement*⁴. Une partie de ce que nous épargnerons sera appliquée à la marine. Menace opportune, menace adroite, car les puissances du Nord devaient craindre que la Suède, abaissée par les défaites de Charles XII, ne fût relevée, grâce à l'assistance anglaise, et ne leur devînt de nouveau redoutable ! Cette utile intervention eut l'effet qu'en espérait le cabinet de Londres⁵, et Frédéric Ier quittait à son tour la coalition, reconnu roi par toute l'Europe, maintenu en qualité de prince de Neufchâtel et ayant accru et fortifié ses possessions du côté des Pays-Bas. C'est ainsi, c'est par cet audacieux empressement à profiter des querelles religieuses comme à s'immiscer habilement dans les luttes territoriales, que ce royaume nouveau grandissait avec une telle rapidité, et que Frédéric Ier, dont le père avait reçu du roi de Pologne l'investiture du duché de Prusse, fut l'aïeul du grand Frédéric !

Ces trois défections successives, dues à l'exemple et à l'influence de la Grande-Bretagne, ébranlèrent l'obstination de la Hollande, qui demanda à renouer les conférences interrompues depuis l'insulte publique ordonnée par un de ses représentants à Utrecht⁶. Son isolement presque absolu n'était pas la seule cause de cette modération inaccoutumée. Elle commençait à ressentir les nombreuses blessures reçues durant la guerre, et que, dans l'ardeur de la lutte et l'ivresse de la passion, elle avait ignorées ou négligées. Une dépopulation

comté de Provence et de la juridiction souveraine du comte par appel, déclara au roi Louis XI qu'il lui vendait ses droits et qu'il consentait à ce que la principauté d'Orange ressortit au parlement de Dauphiné. *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 442.

¹ *Actes, mémoires, etc.*, t. II, p. 1 à 76.

² Art. 2 des demandes du roi de Prusse. *Actes, mémoires, etc.*, t. I, p. 219.

³ Lettre à Marschall. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 21.

⁴ Bolingbroke voulait parler du refus d'accepter la suspension d'armes que certaines troupes à la solde de l'Angleterre avaient opposé au dur d'Ormont, à l'instigation du prince Eugène et de l'électeur de Brandebourg. La solde de ces troupes mercenaires était tombée à la charge des autres alliés. Il en a été question précédemment.

⁵ *Mémoires de Torcy*, p. 732.

⁶ *Mémoires de Torcy*, p. 729.

considérable et un complet abandon de l'industrie, des finances si désorganisées qu'une longue période de paix et d'économie ne suffit point pour les rétablir entièrement, une marine si affaiblie que, depuis lors, il n'a pas été possible de lui rendre le rang où l'avaient élevée Tromp et Ruiter, un commerce tellement restreint qu'aucun effort n'a pu dans la suite l'étendre bien davantage¹ : telles étaient les plaies profondes que la guerre de la succession d'Espagne laissait à cet État si récemment émancipé, et qui devaient épuiser et absorber ses forces naissantes. En même temps que diminuaient les ressources, s'accroissaient les charges, et, tandis que jusqu'alors l'Angleterre avait fourni des subsides pour une partie des armées de la coalition, la Hollande était maintenant contrainte de solder les troupes mercenaires qui s'étaient séparées du duc d'Ormond au moment de la suspension d'armes². Enfin, l'opinion publique, quelques efforts que fissent les whigs pour continuer à l'égarer, appréciait mieux les intérêts réels des Provinces-Unies, et la vérité, longtemps méconnue par la passion ou dissimulée par l'intrigue, commençait à se faire jour et à pénétrer dans les masses.

Avant d'accueillir la demande des Provinces-Unies, qui était déjà une soumission, Louis XIV exigeait la réparation, dont il avait lui-même déterminé la forme. Les États généraux y condescendirent. Déjà ils avaient adressé aux ambassadeurs français un mémoire dans lequel, sans avouer ni condamner le comte de Rechteren, ils déclaraient qu'une affaire de cette nature ne devait pas être un obstacle à la négociation de la paix ; que leur intention n'avait jamais été de manquer de respect à un aussi grand prince que le roi de France ; et que, pour marquer leur sincérité, ils consentaient à ce que le comte de Rechteren ne fût plus envoyé aux conférences d'Utrecht³. Louis XIV n'ayant pas estimé cette déclaration suffisante, Vanderdussen, le baron de Renswoude et le comte de Kniphaussen, plénipotentiaires des provinces de Hollande, d'Utrecht et de Groningue, se présentèrent, au nom des États généraux, chez le maréchal d'Huxelles, et là, en présence de Polignac, de Ménager, des secrétaires de l'ambassade et de nombreux personnages, ils lurent l'acte de réparation qu'avait demandé Louis XIV. Il y était dit que Rechteren n'avait jamais reçu aucun ordre qui pût autoriser la conduite qu'il avait tenue ; que les États généraux la désapprouvaient et seraient très-fâchés si Sa Majesté pouvait croire qu'ils eussent en intention de manquer au respect qui lui était dû ; que la commission de Rechteren cesserait, et que, suivant la constitution du gouvernement hollandais, leurs hautes puissances écriraient aux États de la province d'Overyssel de nommer un autre plénipotentiaire⁴. Après une telle démarche, qui fut constatée par un acte envoyé au cabinet de Versailles, Polignac avait le droit d'écrire à Torcy : Nous prenons la figure que les Hollandais avaient à Gertruydenberg, et ils prennent la nôtre. C'est une revanche complète⁵.

¹ *Histoire du stathoudérat*, t. II, p. 8. Kerroux, *Abrégé de l'histoire de la Hollande et des Provinces-Unies*, t. II. *Lettres de Bolingbroke*. Introduction, t. I, p. 102. *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 252.

² *Entretiens politiques, historiques, etc.*, p. 252 et 253.

³ *Entretiens politiques, historiques, etc.*, p. 251. Van Poolsum, p. 365. *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t II, p. 308.

⁴ *Mémoires de Torcy*, p. 734. *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 266. *Lettres de de Bolingbroke*. Introduction, p. 100.

⁵ *Mémoires de Torcy*, p. 734.

Toutefois, si la revanche était complète dans les situations, elle ne le fut pas dans les procédés, et les représentants de Louis XIV s'efforcèrent d'adoucir¹, par l'aménité et la distinction de leurs manières, ce qu'il y avait d'amer et de mortifiant dans la réparation accordée. Ils y parvinrent, et l'abbé de Polignac surtout montra autant de généreuse bienveillance envers les humiliés d'Utrecht, qu'il avait opposé de résistance énergique aux impitoyables et despotiques adversaires de Gertruydenberg. Dès lors, les rapports de tous les ambassadeurs furent empreints d'une urbanité exquise et de la plus gracieuse cordialité. Seul le tenace comte de Zinzerdoff, isolé dans sa politique, voulut l'être également dans la vie privée², et s'exclure des fêtes qui marquèrent la fin des conférences. Mais, entraîné par ses collègues, il fut contraint de dissimuler son maussade désappointement sous une joie apparente, et de contribuer aux plaisirs communs par sa présence et par ses réceptions. L'arrivée à Utrecht de la brillante duchesse de Saint-Pierre³, sœur du marquis de Torcy, donna plus d'éclat encore à ces fêtes, qu'elle anima de sa verve française, et qui, multipliées par elle⁴ avec une fastueuse prodigalité que rendait facile l'immense fortune de son époux, ne

¹ *Entretiens politiques, historiques, etc.*, p. 266.

² *Entretiens politiques, historiques, etc.*, p. 266.

³ Le duc de Saint-Pierre, grand d'Espagne, et sorti de la maison génoise de Spinola, était veuf d'une princesse de cette maison, quand il épousa Thérèse Colbert, sœur du marquis de Torcy, et veuve de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Rénel. L'extrême disproportion d'âge des deux époux fit paraître cette union assez singulière. Très-jaloux, mais généreux jusqu'à la prodigalité et esclave des volontés de sa jeune femme, le duc de Saint-Pierre mena un très-grand train à Utrecht. Il y venait défendre ses intérêts contre l'empereur d'Autriche et exiger de lui le paiement de sommes considérables : 1° pour restitution de ce qui avait été saisi de ses revenus à Naples et à Milan pendant la précédente, guerre ; 2° pour le prix du duché de Sabionetta enlevé au duc de Saint-Pierre par l'empereur. Le duc de Saint-Pierre avait prêté au roi d'Espagne, pour la défense du Milanais, 800.000 livres qui furent hypothéquées sur le duché de Milan. On lui abandonna ensuite en paiement la principauté de Sabionetta avec promesse d'un équivalent, si ce gage lui échappait, ce qui arriva en 1707, lorsque les armées française et espagnole abandonnèrent l'Italie. Quand les négociations pour la paix commencèrent, le duc de Saint-Pierre réclama ses 800.000 livres, demandant que l'empereur, à qui le Milanais était cédé, fût chargé du paiement par une clause expresse du traité. Il proposait en même temps l'alternative, qu'on lui cédât la souveraineté de Porto-Longone, ou le marquisat de Varèse, ou enfin celui de Final. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 32. *Entretiens politiques, historiques, etc.*, page 262. Van Poolsum, page 381. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, page 88.

⁴ Les fêtes les plus splendides furent celles données par le comte de Tarouca pour célébrer la naissance du prince du Brésil, celle du comte de Strafford pour la solennité des Rois, celle du maréchal d'Huxelles en l'honneur des ministres hollandais, et les bals nombreux donnés par le duc de Saint-Pierre. A l'occasion de ces réunions, parut à Utrecht, en 1714, *l'Histoire amoureuse et badine du congrès d'Utrecht*. C'est un pamphlet des plus scandaleux dirigé contre les ambassadeurs qui se trouvaient à Utrecht en 1712. L'auteur s'y livre aux accusations les plus graves sur la vie privée de la plupart des plénipotentiaires. La même année (1714), parurent, dans la même ville, chez Jacques Leferme, les *Entretiens des Barques de Hollande*, réfutation assez vive de l'ouvrage précédent. Ce titre a besoin d'être expliqué. L'auteur a imaginé un dialogue entre différents voyageurs qui se rendent de la Haye à Utrecht, et qui, jusqu'à Leyde, sont transportés sur un bateau couvert. Je me contente de citer ces deux opuscules uniquement comme preuve des efforts que j'ai faits pour tout lire de ce qui avait trait, même peu sérieusement, à mon sujet.

furent interrompues que peu de temps avant la signature des traités¹, et par la mort du roi de Prusse.

La conduite nouvelle des Provinces-Unies et le sacrifice qu'elles avaient su s'imposer en se soumettant aux réparations exigées par Louis XIV rendirent tout d'abord le ministère anglais favorable à leurs prétentions territoriales². Naguère sur le point de signer la paix sans cette opiniâtre et intraitable puissance, il se sentit ramené par l'opinion publique vers cet ancien allié devenu tout à coup plus modéré, et qui, en embrassant enfin la politique anglaise, faisait oublier qu'il l'avait jusqu'alors obstinément combattue. Renonçant à l'ambition de posséder Lille, les Provinces-Unies persistaient à réclamer les places de Condé et de Tournay, outre celles de Menin, de Furnes, de Knocke, de Loo, d'Ypres et de Dixmude, que Louis XIV consentait à leur céder, et qui devaient former, contre les envahissements redoutés de la France, la barrière si ardemment désirée depuis 1672. Les demandes relatives au commerce étaient plus considérables encore. Les Hollandais exigeaient les privilèges commerciaux concédés aux Français en Espagne, l'exemption du droit d'entrée³ établi sur les vaisseaux étrangers, et la substitution du tarif modéré de 1664 au tarif plus favorable à la France de 1699.

De ces trois articles, Louis XIV accordait les trois premiers, bien qu'il privât ainsi la marine marchande de France d'un moyen de protection qui lui était alors très-nécessaire. Mais, ne voulant pas détruire quelques-unes des branches fort importantes du commerce français, il déclara qu'il continuerait à appliquer le tarif de 1699 aux quatre marchandises pour lesquelles le commerce non privilégié des négociants français était impossible, c'est-à-dire aux sucres, aux draps, aux baleines et aux salaisons. Les Provinces-Unies ayant persisté dans leurs exigences, le gouvernement de la Grande-Bretagne eut à faire connaître son opinion. Il se refusait à soutenir la demande de Condé⁴ et il approuvait celle de Tournai⁵, mais, en ce qui touchait au traité de commerce, il ne pouvait pas, si complète que fût la réaction opérée à Londres en faveur de la Hollande, prêter son appui à de telles prétentions. Il commença par tâcher d'obtenir de Louis XIV la cession de Tournai. Celui-ci se résignait avec peine à abandonner cette ville, que son histoire rattache aux temps les plus anciens de la monarchie française et dont le nom est glorieusement mêlé à celui de nos premiers rois. Néanmoins deux considérations l'y déterminèrent⁶. La santé chancelante de la reine Anne faisait redouter le prochain avènement de l'électeur de Hanovre au trône de la Grande-Bretagne, et, comme une conséquence presque inévitable, un changement de ministère et de politique. D'un autre côté, l'âge avancé de Louis XIV et les malheurs multipliés qui avaient frappé la famille royale rendaient prochainement certaine une minorité avant laquelle il était urgent d'assurer la paix d'une manière définitive. Il consentit donc à l'abandon de Tournai. Dès lors, Strafford et l'évêque de Bristol mirent une telle insistance à faire départir les Hollandais de la demande de modification de tarif, et les menacèrent avec une telle énergie de terminer isolément l'œuvre d'un congrès réuni depuis plus d'une année, qu'ils cédèrent et furent contraints de renoncer à celle de leurs

¹ *Entretiens politiques, historiques, etc.*, p. 266.

² *Mémoires de Torcy*, p. 731.

³ Cinquante sous par tonneau.

⁴ Lettre de Bolingbroke à Prior du 4 février 1703. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 207.

⁵ *Mémoires de Torcy*, p. 731.

⁶ *Mémoires de Torcy*, p. 731, 732.

prétentions à laquelle ils attachaient peut-être le plus d'importance¹. Utile et saisissant exemple des dangers qu'offre une politique inspirée par la passion étroite et mesquine 1 La Hollande avait tenu en son pouvoir à Gertruydenberg les destinées de la France. Si, au lieu de se repaître du spectacle de son abaissement et de ses humiliations, elle l'avait relevée de sa chute, qui ne pouvait être que passagère, et replacée au rang qui lui appartient parmi les nations, la Hollande aurait été l'arbitre de l'Europe et serait sortie de cette longue lutte avec d'immenses avantages et plus d'honneur. Mais, n'apercevant pas les larges et grandes vues, et poursuivant une vengeance vaine et stérile, elle s'est laissé enlever par l'Angleterre un rôle qu'elle n'a essayé qu'alors, mais trop tard, de remplir, et, au moment où elle aurait dû se consolider au rang de première puissance, qu'elle avait longtemps occupé, elle en est tombée tout à coup, et a vu s'ouvrir pour elle l'ère de la décadence !

Les glorieux résultats, que la persistante inimitié de la Hollande n'avait pu retirer de la guerre de la succession d'Espagne, la Grande-Bretagne les obtenait par la seule force de la situation politique où les torys avaient eu le génie de la placer. La première, et quand les autres alliés mettaient le plus violent acharnement à accabler Louis XIV vaincu, la nation anglaise avait écouté la voix des pénétrants politiques qui lui démontraient l'urgente nécessité de la paix pour l'Europe, les avait élevés au pouvoir et constamment fortifiés de l'inébranlable appui de son assentiment. Ainsi soutenus, les nouveaux ministres s'étaient hardiment séparés de la grande alliance, et, faisant de l'intérêt européen l'unique base de leur politique, ils l'avaient défendu durant les négociations tantôt contre la coalition trop impitoyable, tantôt contre la France pouvant devenir de nouveau trop menaçante. Cet intérêt européen valant mieux que les intérêts particuliers et distincts pour lesquels combattaient les autres puissances, et le lien qui les unissait étant rompu, elles résistèrent quelque temps encore isolément, mais sans succès, et elles durent bientôt abandonner la lutte et entrer dans la voie tracée par l'Angleterre. Mais à celle-ci, d'où était partie l'impulsion, appartient l'influence définitive, et c'est elle seule qui dicta les conditions de la paix d'Utrecht. Elle s'y préoccupa jusqu'au dernier jour de la grande cause qu'elle représentait, et rien ne put être conclu² avant que le duc de Shrewsbury³ et lord Lexington, ses ambassadeurs, n'eussent été témoins⁴, l'un à Paris et l'autre à Madrid, de l'enregistrement, par les parlements et par les cortès, des renoncements de Philippe V à la couronne de France, et des ducs de Berry et d'Orléans à celle d'Espagne. Mais l'Angleterre devait rechercher aussi les avantages propres à son commerce, et, après avoir su prendre et su conserver la direction de la politique européenne, recueillir les fruits de son audacieuse et de son efficace intervention. Elle les obtint si précieux, qu'ils furent le principe et

¹ Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, t. VIII, p. 53. *Mémoires de Torcy*, p. 732. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 192. *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. III, p. 356.

² *Mémoires de Torcy*, p. 733. Lettre de Bolingbroke à Torcy. *Lettres de Bolingbroke à Prior*. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 90, 710, 117.

³ Le duc d'Hamilton avait été désigné comme ambassadeur de l'Angleterre à Paris. Mais il fut tué en duel, ou plutôt assassiné, comme l'a prouvé l'instruction. Swift, *Histoire du règne de la reine Anne*, p. 386. *Instruction de l'affaire Makartney*. *Introduction aux lettres de Bolingbroke*, p. 90. *Mémoires de Torcy*, p. 733. Le duc de Shrewsbury fut alors nommé pour remplacer le duc d'Hamilton.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 391 et suivantes. *Mémoires de Saint-Philippe*, t. III, III, p. 64.

la source de la prospérité commerciale et maritime qu'elle a atteinte depuis cette époque. S'établissant à Gibraltar et à Port-Mahon, elle s'emparait de la domination de la Méditerranée. Par le traité de l'*Assiento*¹ elle accaparait le monopole de la traite des nègres. A ses pêcheurs elle donnait l'île de Saint-Christophe, et, tandis que le port de Dunkerque était comblé, ses colonies s'accroissaient de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson, de l'Acadie², et elle couvrait de ses comptoirs les rivages des deux océans sillonnés par ses vaisseaux. Si considérables que fussent pour l'Angleterre les résultats matériels de la guerre de la succession d'Espagne, ils l'étaient moins encore que ses conséquences morales. Elle habitua en effet l'Europe à voir les Iles-Britanniques intervenir directement dans les luttes continentales dont leur situation géographique semble devoir les écarter, et auxquelles, depuis longtemps, elles étaient restées étrangères. A l'inaction paresseuse et à l'humiliante subordination à la France des derniers Stuarts, succédait une politique active, hardie, indépendante, et qui, outre les avantages procurés par le succès, donnait le lustre et le prestige qui s'attachent à l'heureux accomplissement d'une grande mission. A quelques attaques qu'aient été plus tard en butte, de la part des whigs parvenus au pouvoir avec Georges Ier, les auteurs de cette glorieuse paix, il n'en est pas moins incontestable qu'ils ont admirablement servi leur pays. S'ils ont encouru ensuite le blâme passager de leurs injustes contemporains, ils ont mérité l'estime durable de la postérité qui doit placer leur nom, et surtout celui de Bolingbroke, parmi ceux des plus grands hommes de l'Angleterre.

Pour la France, au contraire, le traité d'Utrecht fut une limitation. Destiné à contenir dans de justes bornes l'ambition de Louis XIV, comme soixante-cinq ans auparavant avaient été rendues irréalisables les menaçantes prétentions de la maison d'Autriche, le traité d'Utrecht fut, pour la maison de Bourbon, ce qu'avait été, pour celle d'Autriche, la paix de Westphalie. Aussi éloigné, dans ses stipulations, des dangereux projets de Louis XIV que des folles visées de la coalition victorieuse, ce traité terminait cette longue lutte, comme on avait pu le projeter dans les rares moments où la sagesse avait imposé silence à la passion. Il donnait à la France le droit d'avoir sur le trône d'Espagne une dynastie amie, mais il empêchait que l'exercice de ce droit ne devint un danger pour l'Europe. Ce dénouement, indispensable au repos de tous, ne put être empêché par aucun des adversaires. Louis XIV, pour vouloir trop obtenir, avait été sur le point de tout perdre, de même que la coalition, par son acharnement même à le poursuivre, avait fait naître la nécessité de le sauver. C'est ainsi que les passions des hommes exercent de l'influence sur les événements les plus considérables, aussi bien que sur les plus futiles, et que souvent les politiques doivent la réparation de leurs fautes, moins à l'expérience acquise qu'aux fautes plus grandes encore de leurs ennemis. Mais, si le traité d'Utrecht, rapproché de la situation désespérée dans laquelle se trouvait la France en 1710, apparaît comme un merveilleux résultat et comme la condamnation la plus éloquente de l'inhabile opiniâtreté des alliés, on peut aussi, en se rappelant les débuts de la guerre qu'il terminait, le considérer comme une juste punition infligée à l'imprudente conduite de Louis XIV. La plupart des clauses de ce traité étaient en effet le redressement d'un des torts du trop orgueilleux monarque. En traitant Jacques II, réfugié en France, comme le véritable souverain de l'Angleterre, il

¹ *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. V, p. 72.

² *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. III, p. 216 et suite. Le traité avec l'Angleterre fut rédigé en latin et en français.

avait adressé une menace à la révolution de 1688, et aujourd'hui il était contraint d'accepter cette révolution et de reconnaître la succession protestante qu'elle avait appelée au trône. En persistant à donner le titre de roi au chevalier de Saint-Georges et en le nommant Jacques III, il avait aggravé l'offense, autant que prolongé le danger pour la tranquillité de l'Angleterre, et aujourd'hui il était contraint de renvoyer de France ce prince infortuné, qui ne devait trouver qu'à Rome un asile certain. En maintenant, par un acte solennel de sa volonté, les droits de son petit-fils à la couronne de France, au moment où il l'envoyait régner en Espagne, il avait jeté un défi à l'Europe, et aujourd'hui il était contraint de révoquer cet acte téméraire, et de soumettre cette révocation à la confirmation de ses parlements. Enfin, dans toute la première partie de son règne, il avait impérieusement soumis à sa politique celle des derniers Stuarts et contribué ainsi à leur impopularité, et aujourd'hui c'était cette même nation, délivrée du joug de la France et redevenue indépendante, qui, au milieu d'une guerre soutenue avec l'aide de presque toute l'Europe, et à l'apogée de son triomphe, le sauvait du danger le plus grave et lui offrait la paix. Aucune des sévères leçons de la fortune n'a donc manqué à Louis XIV, et ses fautes ont été expiées dans le cours des négociations comme durant la guerre. Mais le vieux monarque a eu du moins la consolation de conserver les belles provinces conquises pendant sa jeunesse, de voir la maison d'Autriche à jamais exclue de Madrid, et, s'il n'avait plus pour héritier qu'un enfant, du moins a-t-il pu lui transmettre un trône affermi, et espérer pour lui une paix rendue aussi utile par son jeune âge, que nécessaire par les souffrances profondes du pays.

Ces intérêts majeurs n'absorbèrent pas toute l'attention des plénipotentiaires réunis à Utrecht. La solution de nombreuses questions moins importantes leur fut aussi demandée, et ce grand tribunal européen vit comparaître devant lui tous ceux qui, dépossédés, poursuivaient la revendication de leurs droits, ou, ambitieux, espéraient, dans ce bouleversement général des territoires, obtenir quelque satisfaction pour leur vanité. Tantôt c'était le duc de Montmorency réclamant¹ le duché de Luxembourg, comme représentant, par Marguerite-Charlotte, son aïeule, le dernier héritier mêlé de ce duché². Tantôt la princesse des Ursins, qui, ne se contentant pas de sa suprême influence et de son indirecte autorité, en ambitionnait le réel exercice, et ne craignait point de convoiter une souveraineté dans les Pays-Bas³. Tantôt encore c'était François Pic de la Mirandole, se plaignant de ce que le duc de Modène lui avait enlevé sa principauté⁴, ou bien le seigneur de Forbin, déjà possesseur des villes de Saint-

¹ *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. IV, p. 228, 240.

² Il avait été cédé, en 1443, par Élisabeth de Gorlitz à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, d'où il passa à Charles le Téméraire, et, par sa fille Marie, à l'archiduc Maximilien et à la maison d'Autriche.

³ *Mémoires de Torcy*, p. 134. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 200. Cette demande est peut-être la plus importante de toutes ces réclamations secondaires à cause de la ténacité que mirent à la soutenir la favorite de la reine d'Espagne et la reine elle-même. Elle retarda de quelques mois la signature des traités entre l'Angleterre et l'Espagne. Louis XIV finit par vaincre cette obstination en faisant remarquer à son petit-fils que l'empereur ne consentirait jamais au moindre démembrement des Pays-Bas, qui lui étaient destinés, et qu'il fallait avoir plus d'égard au repos des peuples qu'à l'entêtement d'une femme. *Mémoires de Torcy*, p. 734, 735. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 400.

⁴ *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. III, p. 531, t. IV, p. 559, t. VI, p. 1049.

Remy et de Saint-Cannat, et revendiquant, dans le duché de Bar, la propriété du marquisat de Pont-à-Mousson, en sa qualité de descendant de René d'Anjou, duc de Bar et comte de Provence¹. La question relative aux principautés d'Orange et de Neufchâtel valut aux ambassadeurs assemblés à Utrecht l'envoi des protestations du duc de Luynes, du comte de Matignon, de la duchesse de Lesdiguières, des marquis d'Alègre et de Viteaux, du comte de Barbançon et des princes de Conti, d'Yssenghien et de Nassau-Siegen². Ce ne furent pas les seules. Tandis que le chevalier de Saint-Georges protestait contre la reconnaissance de la révolution de 1688 et maintenait, sous le nom de Jacques III, ses droits au trône d'Angleterre³, le duc de la Trémouille constatait les siens au royaume de Naples, comme descendant en ligne directe de Charlotte d'Aragon, issue du premier mariage de Frédéric d'Aragon et d'Anne de Savoie⁴. En même temps le duc de Saint-Pierre réclamait le duché de Sabionnette, acquis de l'Espagne, puis enlevé par l'Autriche⁵, et la maison de Condé faisait valoir les droits sur le duché de Montferrat⁶, qu'elle tenait d'Anne de Gonzague, femme du prince palatin et mère de la princesse de Condé. Ces demandes, inutiles protestations du droit contre la force, ou vaines espérances d'une ambition présomptueuse, ne pouvaient pas aboutir. Fondées, pour la plupart, sur des titres d'hérédité incontestables, elles rencontraient un obstacle invincible dans la situation des puissants usurpateurs. Au surplus, s'ils s'étaient agrandis par des moyens illégaux, il y avait, pour leur maintenir ces conquêtes, de hautes raisons politiques. Il ne convenait pas en effet de multiplier le nombre de ces principautés qui, appartenant à un souverain étranger, quoique englobées dans un vaste État, sont tentées de changer de maître, et, après avoir été constamment un sujet de troubles et un danger, deviennent souvent une cause de guerre.

Une touchante lettre du roi de Prusse ne fut pas accueillie avec plus de faveur. Elle en méritait cependant bien davantage et par la justice de la cause qu'elle défendait, et par la générosité des sentiments qui y étaient exprimés. De son lit de mort, et sachant que la paix allait être conclue, Frédéric Ier supplia la reine de la Grande-Bretagne d'obtenir de Louis XIV un adoucissement au sort des réformés. Déjà le roi de Prusse, dans les conditions dont il avait fait dépendre sa rupture avec la grande alliance, avait souhaité que Louis XIV accordât la liberté de conscience à ses sujets, et fit élargir tous ceux qui, à cause de la religion réformée, étaient détenus dans les prisons, couvents et galères⁷. Il avait alors présenté cette observation avec des ménagements infinis et une excessive prudence. Mais, dans ce moment solennel qui précédait la mort de peu de jours, Frédéric Ier, négligeant toute considération d'intérêt particulier, atteignit, dans ses sentiments et dans son langage, une grandeur et une éloquence

¹ *Actes, Mémoires*, t. II, p. 201.

² *Actes, Mémoires*, t. III, p. 1, 51 ; t. IV, p. 1, 10, 33, 42, 48, 100, 390, 428 et 435.

³ *Actes, Mémoires*, t. VI, p. 993.

⁴ *Actes, Mémoires*, t. IV, p. 108.

⁵ *Actes, Mémoires*, t. III, p. 80.

⁶ *Actes, Mémoires*, t. IV, p. 213.

⁷ Article 11 des demandes du roi de Prusse. *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, t. I, p. 223. Ces demandes, datées du 5 mars 1712, furent signées par les comtes de Don-bof et de Metternich. Sauf l'article relatif aux protestants, elles sont rédigées avec une netteté et une hauteur particulières. Il est à remarquer d'ailleurs qu'après la Grande-Bretagne, la Prusse est la puissance qui a eu à Utrecht le plus de ses prétentions satisfaites.

inaccoutumées. C'est son âme, affranchie de toute crainte et dégagée des influences terrestres, qui resplendit dans ces dernières pages, où sont décrites en termes pathétiques les souffrances des malheureux réformés persécutés pour la défense de leur foi, gémissant sous un joug insupportable, et dont la vie est dix fois pire que la mort même¹. La reine Arme, qui, quelques mois auparavant, avait envoyé à Utrecht le marquis de Miremont, afin d'y soutenir les intérêts des protestants de France², intervint de nouveau en leur faveur, et joignit sa voix à celle de Frédéric Ier. Bolingbroke adressa un pressant appel au marquis de Torcy, le suppliant de jeter un coup d'œil de compassion sur tant de malheureux et faisant remarquer combien cette action, digne du grand cœur et de la piété du roi, serait la marque la plus essentielle que Sa Majesté pût donner de sa considération pour la reine de la Grande-Bretagne³. Mais ni les adjurations d'un

¹ *Actes, mémoires, etc.*, t. II, p. 511. La lettre est du 21 février 1713, et il mourut le 25. Voici cette lettre :

Lettre du roi de Prusse à la reine de la Grande-Bretagne en faveur des protestants.

MADAME MA SŒUR,

Étant pleinement assuré que Votre Majesté ne peut manquer d'être très-sensible à la misère inexprimable des pauvres Protestants Réformez en France, qui sont condamnés aux Galères, ou enfermés dans des Cachots, et qui gémissent en d'autres endroits, sous le joug insupportable de leurs Ennemis, et dont la Vie est dix fois pire que la Mort même ; j'espère que Votre Majesté prendra en bonne part que je la prie, et conjure de la manière la plus sérieuse, par cette Lettre, qu'il lui plaise encore de faire ses derniers efforts, pour obtenir de S. M. T. Chrétienne ; par la Paix prochaine, la Délivrance de ces pauvres Gens oppressez, après laquelle ils soupireront depuis tant d'années.

C'est uniquement, Madame, pour m'acquitter de mon devoir, que j'en supplie Votre Majesté, étant parfaitement convaincu qu'il est impossible que Votre Majesté, qui a l'Ame si Grande et si Généreuse, puisse refuser la Grace de sa Protection à des Personnes qui souffrent seulement et uniquement pour l'Amour de la Vérité ; ou que Votre Majesté, qui porte le Titre glorieux de *Défenseur de la Foi*, puisse oublier l'Intérêt de la Religion, dans un temps où Elle a tant à attendre de l'honnêteté, et de l'Estime du Roi Très-Chrétien.

Il est vrai, Madame, que Votre Majesté rencontrera peut-être quelques obstacles, avant que d'obtenir de S. M. T. C. l'entier rétablissement de sesdits Sujets Protestants. Mais comme il n'y a point de Difficultez que Votre Majesté ne puisse surmonter, lorsqu'il s'agit de la Gloire de Dieu et du Bien de son Église, cela me donne Espérance que Votre Majesté ne négligera pas de conduire cette Affaire, quelque difficile qu'elle paroisse, à la Joie et au Contentement de tous ceux qui sont véritablement zèles pour la Gloire de Dieu. Je suis, etc. Donné dans mon Château de Cologne, sur la Sprée, le 21 Février 1713. Signé par Ordre du Roi, sur son lit de mort, F. GUILLAUME : et plus bas, ILGEN.

² *Actes, mémoires, etc.*, t. VI, p. 981. *Entretiens politiques, etc.*, p. 273. Le marquis de Miremont fut envoyé en juin 1712.

³ Lettre de Bolingbroke à Torcy du 23 mars 1713. *Lettres de Bolingbroke*, t. II, p. 219. Outre cette lettre, les ministres de la Reine présentèrent le mémoire suivant :

MÉMOIRE des Ministres Plénipotentiaires des Puissances Protestantes assemblés au Congrès d'Utrecht en faveur des Protestans François, présenté à Mrs les Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté T. C. le 11 Avril 1713, par Mrs les Ministres Plénipotentiaires de S. M. la Reine de la Grande Bretagne.

Les Alliés qui sont de la Religion Protestante, faisant réflexion sur les Calamités qu'une grande partie des Sujets de S. M. T. C. qui professent avec eux la même Religion, ont souffert et souffrent encore uniquement à cause qu'ils servent Dieu selon les lumières de leur Conscience ; liberté dont ces affligés pouvoient se flatter par la Loi Divine, par les préceptes de la Charité et particulièrement par les Loix du Royaume de France confirmées par S. M. T. C. dont ils doivent jouir en bons et fidèles Sujets qui se sont toujours tenus envers leur Souverain dans les Règles du devoir et de l'obéissance ;

moribond, ni les instances d'une souveraine, à laquelle Louis XIV était pourtant redevable du salut de la France, ne purent fléchir la volonté de l'intolérant monarque. Outre qu'il aurait considéré comme un acte de faiblesse de céder, sur des questions intérieures, à l'intervention, même amicale, des autres puissances, il ne voulait à aucun prix se départir du droit, et renoncer à ce qu'il croyait son devoir, de punir en criminels d'État ceux qui ne se soumettaient point entièrement à la religion catholique. Être rebelle à l'autorité des dogmes de l'Église, c'était alors l'être aussi à l'autorité royale, et, dans le cœur même de la France, le nombre des ennemis de Louis XIV s'accroissait ainsi de tous ceux dont son orthodoxie faisait des exilés ou des martyrs. Cette conduite, impolitique autant qu'inhumaine, devait être longtemps encore celle de la monarchie. En vain, de l'esprit du temps sortaient déjà des pensées de tolérance. L'opiniâtreté du pouvoir allait continuer à les repousser, et seule une révolution devait introduire dans les institutions françaises une liberté tellement essentielle, qu'on ne peut concevoir aujourd'hui, qu'à une époque si rapprochée de nous, on l'ait refusée à notre pays.

Toutes les questions soumises au congrès ayant été résolues et les derniers obstacles aplanis, le grand acte du traité d'Utrecht fut enfin consommé dans la mémorable journée du lundi 41 avril 1713, et dans la nuit qui la suivit. Deux seulement des ambassadeurs de la France, Huxelles et Ménager, eurent l'honneur de la représenter dans ce moment solennel. Polignac, créé cardinal, venait de quitter Utrecht, sa nouvelle dignité ne lui permettant pas d'occuper la place de second plénipotentiaire, et le maréchal d'Huxelles n'ayant aucun motif d'abandonner le premier rang¹. Mais là n'était pas la plus importante cause de son départ. Promu au cardinalat sur la demande du chevalier de Saint-Georges, qui, prince catholique, avait conservé auprès du pape le droit de provoquer des nominations de cardinaux², Polignac ; par un sentiment de délicate réserve, ne voulut pas³ signer un traité qui excluait pour toujours la maison de Stuart du

Lesdits Alliés, touchés par ces motifs de Justice et de Compassion, s'intéressent d'autant, plus pour ces pauvres gens, que les maux qu'ils souffrent continuant après la Paix rétablie pourroient être attribués à une aversion de S. M. T. C. contre les Protestans en général, ce qui affligeroit beaucoup les Puissances de cette Religion, qui espèrent de rentrer par la Paix et de vivre doresnavant en Amitié et bonne intelligence avec S. M. T. C. Pour cet effet lesdits Alliez ne sçauroient s'empêcher de s'intéresser de même pour un grand nombre desdits sujets de France qui ont été obligés de quitter leur Patrie, et se sont réfugiés dans les Etats desdits Alliés Protestans afin de les animer à retourner chez eux après la Paix faite.

C'est pourquoi les Ministres Plénipotentiaires desdits Alliés, légitimés pour la Paix générale, se trouvent obligés en conformité des ordres exprès de leurs Souverains, de requérir très-instamment Messieurs les Ministres Plénipotentiaires de S. M. T. C. de vouloir représenter au Roi leur Maître, qu'il soit accordé à tous les Protestans François le soulagement après lequel ils soupirent depuis si longtemps, et qu'ils soient rétablis dans leurs droits et Privilèges en matière de Religion pour jouir d'une entière liberté de Conscience, et que ceux d'entre eux, qui sont dans les. Prisons, Galères ou autrement détenus soient élargis et remis en liberté, afin que ces affligés puissent avoir part à la Paix dont l'Europe, selon les apparences, va jouir.

¹ *Mémoires de Torcy*, p. 734.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 369. *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 270.

³ *Entretiens politiques et historiques*, etc., p. 270. *Notice sur Ménager*, tome XXVIII de la Biographie universelle de Michaud. Saint-Simon a donc tort quand il dit [que ce fut une chose étrange qu'un cardinal, de la nomination du roi Jacques, conclût à Utrecht la](#)

trône d'Angleterre. Après avoir rempli avec éclat les obligations de sa charge, il satisfaisait ainsi à celles de la reconnaissance, et, quoique ayant efficacement participé aux rudes et persévérants travaux d'un tel congrès, il savait résister au séduisant désir d'associer son nom à l'œuvre qui les couronnait.

Une dernière invitation de souscrire à cette œuvre ayant été adressée aux représentants de l'Autriche, et le comte de Zinzerdoff ainsi que le baron de Kirkner ayant formellement refusé leur adhésion¹, les ambassadeurs des autres puissances prirent acte des offres faites par Louis XIV à l'Empereur. Il fut décidé que les Pays-Bas espagnols, qui lui étaient destinés, seraient placés sous la garde de la Hollande jusqu'au moment où il consentirait à adhérer aux conditions convenues. A deux heures de l'après-midi, furent signés les traités de paix et de commerce entre la France et la Grande-Bretagne, et, aussitôt après, ceux de la France avec la Savoie. Les signatures furent apposées sur le traité du Portugal à huit heures du soir, et sur celui de la Prusse, à onze heures. Un dernier examen et la collation des deux traités de paix et de commerce entre la France et la Hollande ne permirent pas de les signer avant deux heures après minuit². Le lendemain, le bruit du canon célébrait à Utrecht ce dénouement pacifique, et de nombreux courriers allaient l'annoncer à toute l'Europe³. Le 14 avril, à huit heures du soir, Louis XIV en apprenait la nouvelle du chevalier de Beringhen, envoyé par le maréchal d'Huxelles⁴. Le 14 mai, les ratifications étaient reçues à Versailles, et le 22, la publication de la paix se faisait à Paris avec les formes solennelles usitées dans l'ancienne monarchie. Jérôme Bignon, prévôt des marchands, se transporta entouré d'archers et de hérauts d'armes dans les divers quartiers de la ville, et proclama lui-même le grand événement⁵. Partout il

consommation dernière des malheurs de ce prince. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 369. Ainsi que Duclos, dans ce passage de ses *Mémoires* : Une chose assez singulière, c'est que l'abbé de Polignac, un de nos plénipotentiaires à Utrecht, obtint le chapeau de cardinal à la nomination de Jacques III, comme roi d'Angleterre, dans le temps que l'abbé signait les articles qui excluaient ce prince du trône dont on assurait la possession à la branche protestante du Hanovre. *Mémoires de Duclos*, t. I, p. 62. Il y a là erreur évidente de fait. Quant à avoir traité de cette exclusion, il est incontestable que Polignac l'a fait ainsi que l'y obligeait un devoir dont il ne pouvait se dispenser.

¹ Van Poolsum, p. 429. *Actes, mémoires, etc.*, t. V, p. 31.

² Van Poolsum, p. 430. *Entretiens politiques et historiques*, p. 276. *Actes, mémoires, etc.*, t. III, p. 124, 216, 277, 302, 323, 356 et 433.

³ *Entretiens politiques et historiques, etc.*, p. 277. Van Poolsum, p. 432.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 400.

⁵ *Actes, mémoires, etc.*, t. III, p. 406. Voici l'ordonnance et l'acte de publication :

ORDONNANCE du Roy de France, pour la liberté du Commerce fait par Terre que par Mer,
Donnée à Marly le dix-sept May 1713.

ON FAIT A SÇAVOIR à tous qu'il appartiendra, qu'une bonne, ferme, stable et solide Paix, avec une amitié et réconciliation entière et sincère, a esté faite et accordée entre Très-Haut, Très-Excellent et Très-Puissant Prince, LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, nostre Souverain Seigneur ; Très-Haute, Très-Excellente et Très-Puissante Princesse ANNE, Reine de la Grande-Bretagne ; Très-Haut, Très-Excellent et Très-Puissant Prince FRÉDÉRIC-GUILLAUME, Roy de Prusse ; Très-Haut, Très-Excellent et Très-Puissant Prince VICTOR-AMÉDÉE, Duc de Savoye ; Et les SEIGNEURS États Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, leurs Vassaux, Sujets, Serviteurs, en tous leurs Royaumes, Pays, Terres et Seigneuries de leur obéissance : Que ladite Paix est générale entre eux et leursdits Vassaux et Sujets ; et qu'au moyen d'icelle il leur est permis d'aller, venir, retourner et séjourner en tous les lieux desdits Royaumes, États et Pays, négocier et faire Commerce de Marchandises, entretenir correspondance, et avoir communication les uns avec les autres, et ce en toute liberté, franchise et sûreté, tant par Terre que par

fut accueilli par des transports d'allégresse, et le peuple oublia un moment les misères et les charges dont il venait d'être accablé. Les principales maisons furent, le soir, illuminées, et, dans les quartiers pauvres, des feux, allumés au milieu des rues, témoignèrent de la joie publique. Le duc du Maine, qui était venu de Sceaux chez le duc de Rohan, afin de voir passer le cortège du prévôt, fut témoin de cette joie¹, et, en retraçant ce tableau à Louis XIV, il dut effacer de son esprit le triste souvenir des douloureuses crises et des émeutes qui avaient assombri les dernières années. Le surlendemain, un *Te Deum* était chanté à l'église Notre-Dame ; et, dans la soirée, tandis qu'un feu d'artifice était tiré sur la place de Grève et qu'une musique de vingt-quatre violons² excitait la gaieté populaire, le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, réunissait à l'Hôtel de Ville, avec les personnages les plus éminents, les ambassadeurs de presque toutes les puissances de l'Europe.

Mer, et sur les Rivières et autres Eaux, et tout ainsi qu'il a esté et dû être fait en temps de bonne, sincère et amiable Paix, telle que celle qu'il a plû à la divine Bonté d'établir entre ledit Seigneur Roy, ladite Dame Reyue, les Seigneurs Roy, Prince et États Généraux précédemment nommez, leurs Peuples et Sujets : Et pour les y maintenir, il est expressément défendu à toutes Personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire, ni au préjudice d'icelle, sur peine d'être punis sévèrement comme infracteurs de Paix et perturbateurs du repos public. Et afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, ordonne Sa Majesté que la Présente sera lûë, publiée et affichée partout où besoin sera. Fait à Marly le dix-sept May mil sept cens treize. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX. Et scellé du Scel de Sa Majesté.

De par le Prévost des Marchands et Eschevins de la Ville de Paris.

A TOUS ceux qui ces présentes Lettres verront, JÉROSME BIGNON, Chevalier Conseiller d'État ordinaire, Prévost des Marchands ; et les Eschevins de la Ville de Paris, SALUT. Sçavoir faisons que sur ce qui Nous a esté remontré par le Procureur du Roy et de la Ville, que Sa Majesté par sa Lettre de Cachet donnée à Marly le dix-sept du présent mois de May, signée. LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX. Nous ayant adressé son Ordonnance du même jour pour faire publier la paix con-ciné entre Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, le Roy de Prusse, le Duc de Savoye, et les États Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et tenir la main à ce qu'il n'y soit contrevenu en aucune manière, il estoit nécessaire, pour rendre plus notoire ladite Ordonnance qui a esté blé et publiée ce jourd'huy dans les lieux ordinaires de cette Ville, de la faire afficher sur les Portes d'icelle et'autres lieux de nostre Jurisdiction, afin qu'elle soit exécutée selon sa forme et teneur. Pour quoy requéroit qu'il Nous plust y pourvoir. Nous, ayant égard aux Remontrances et Réquisitoire du Procureur du Roy et de la Ville, AVONS ORDONNÉ que ladite Ordonnance de Sa Majesté, donnée à Marly le dix-sept du present mois, signée, LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX. Et scellée, lité et publiée ce jourd'huy dans tous les lieux ordinaires et accoutumez de cette Ville, sera affichée sur les Portes d'icelle, Ponts, Passages et autres lieux estans de notre Jurisdiction, à la diligence des Huissiers Commissaires de Police de l'Hôtel de cette Ville sur le Fait de la Marchandise de l'Eau et des Maistres des Ponts, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, pour être exécutée selon la forme et teneur. Fait au Bureau de la Ville le vingt-deuxième jour de May mil sept cens treize.

Signé,
Taitbout.

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 401.

² *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 400, 401.

CHAPITRE XVI

Motifs qui ont déterminé la maison d'Autriche à continuer la lutte. Brillants succès de Villars. — Adresse des députés de l'empire à Charles VI. — Celui-ci se résout à entamer des négociations. — Le prince Eugène et Villars se réunissent à Rastadt. — Nature de leurs rapports. — Traité de Rastadt entre Louis XIV et l'Empereur. — Traité de Bade entre Louis XIV et l'Allemagne. — Considérations générales sur la paix d'Utrecht. — Établissement d'un nouveau système politique en Europe. — Principe de l'équilibre européen. — Son origine. — Sa nécessité. — Conclusion. — Lien qui unit les diverses parties de cet ouvrage. — Rapide exposé des dernières missions confiées au cardinal de Polignac. — Sa mort. — Quelle doit être la place de ce diplomate dans l'histoire.

De toutes les nations, dont s'était composée la Grande Alliance, seule l'Allemagne n'avait pas posé les armes. La maison de Habsbourg, ayant eu le plus à perdre au changement de politique opéré à Londres en 1710, s'y était sans cesse opposée avec une invincible opiniâtreté. Elle en avait attaqué les promoteurs ; elle avait tâché d'empêcher sa réalisation, puis de neutraliser ses effets, et, obligée ensuite de prendre part au congrès d'Utrecht, elle y avait cherché surtout à susciter des obstacles et à arrêter la marche des négociations. N'y étant pas parvenue, elle s'était obstinée à refuser d'accéder aux résolutions du congrès. Elle continua donc la guerre moins avec un ferme espoir de triompher, que pour protester, en lui résistant, contre le mouvement pacifique auquel avaient fini par céder les autres alliés. Les conditions de la lutte lui étaient en effet peu favorables, et grandes étaient pour la France les chances d'un succès définitif. Le Corps de l'Empire était dirigé par l'Autriche, mais il ne lui obéissait plus assez servilement pour que son voisinage et son hostilité constituassent pour la France un danger bien redoutable. Composé d'un grand nombre de princes dont les intérêts étaient divers et les vues fort différentes, il cessa de servir la maison de Habsbourg avec cet empressement et cet accord qui seuls avaient pu permettre de lutter victorieusement contre la maison de Bourbon. Les contingents promis n'arrivèrent point, ou furent amenés beaucoup trop tard, et le prince Eugène, laissé presque seul derrière les lignes d'Ettlingen, fut contraint de demeurer le spectateur immobile et impuissant des brillants faits d'armes de son adversaire. Ils furent nombreux et rapides. Tour à tour Villars soumit à ses contributions de guerre Spire, Worms, Kaiserslautern, Waldstein et Kirn¹. Le 24 juin 1713, il mit le siège devant Landau, dont il s'empara le 20 août, et où il fit prisonnières les troupes du duc Alexandre de Wurtemberg. Après avoir escaladé avec une rare intrépidité le mont Roskopf, qui défendait Fribourg, il prit cette ville le 13 novembre². Pendant ce temps, la cavalerie française, dans ses courses victorieuses à travers l'Allemagne, répandait les horreurs de la guerre dans un pays qui, depuis longtemps, en acceptait de moins en moins la nécessité et le but. On s'y étonnait en effet : de voir prolonger par l'Allemagne une lutte qui n'intéressait que la famille impériale, et l'on se préoccupait fort peu de savoir la monarchie espagnole assurée à un Bourbon, de préférence à un Habsbourg. Les députés de l'Empire, réunis à Francfort, se firent les interprètes éloquents de ces justes plaintes, et votèrent une adresse à Charles VI, pour le supplier de leur procurer promptement la paix. Cette démarche eut le pouvoir de vaincre l'obstination de l'Empereur, et, le 22 novembre, il autorisa le prince Eugène à écouter et à discuter les propositions du cabinet de Versailles. Le baron de Hundheim, ministre de l'Électeur palatin, et La Houssaye, intendant de l'Alsace, se réunirent, et virent à plusieurs reprises Villars et le prince Eugène, qu'ils déterminèrent à se rencontrer au château de Rastadt, ancienne résidence des princes de Bade³.

Les deux généraux, s'affranchissant des entraves de l'étiquette, se traitèrent avec la plus franche simplicité. Ils convinrent d'occuper chacun une des ailes du château, et, dans de fréquentes et cordiales réunions, d'étouffer les dissentiments qui pourraient s'élever entre eux. Leurs entretiens furent en effet remplis quelquefois de discussions que suivaient des récriminations trop vives. Plus habitués aux libres allures des camps qu'exercés aux ménagements de la

¹ Van Poolsum, p. 464.

² *Mémoires de Villars*, p. 218 et suivantes.

³ Van Poolsum, p. 469. — *Mémoires de Villars*.

diplomatie, tous les deux impétueux, et légitimement fiers, l'un de ses récents succès, l'autre de ses anciennes victoires, ces deux hommes, plus capables de se combattre qu'aptés à négocier, négligèrent souvent la mission conciliatrice dont ils étaient chargés. Mais, prompts à s'irriter, ils l'étaient également à s'apaiser, et, s'ils se séparèrent parfois avec violence, ils se rapprochaient toujours l'un de l'autre avec un égal empressement et une estime réciproque. **Qui nous eût entendus**, dit Villars dans ses *Mémoires*, **eût cru que nous n'avions pas deux heures à passer ensemble**. Ils demeurèrent en réalité trois mois à Rastadt, et traitèrent comme ils avaient combattu, en gens d'honneur. Le 6 mars 1714, la paix fut signée entre l'empereur et Louis XIV. Celui-ci rendait Kehl, Brisach et Fribourg, et démolissait les fortifications d'Huningue ; mais on lui accordait le rétablissement des Électeurs, et il gardait Landau. En outre, Charles VI acceptait entièrement les stipulations du congrès d'Utrecht. **Quand je songe**, dit le prince Eugène à Villars, **à tout ce que vous obtenez, je trouve, monsieur le maréchal, que depuis deux ans, vous m'avez assez maltraité**. L'amitié, qui est entre nous, ne m'empêche pas de le sentir assez vivement, et je vous assure que je ne serai pas bien reçu à Vienne. Si j'avais pu m'imaginer que l'on pût porter si loin les intérêts de votre maître, j'aurais mieux aimé avoir les bras cassés que de me charger de la négociation¹.

Les députés de l'empire, réunis à Bade le 10 juin 1714, furent chargés de conclure à leur tour la paix de l'Allemagne avec la France. Deux événements qui survinrent le 12 et le 13 août de la même année, la mort de la reine Anne et le mariage de Philippe V avec une princesse de Parme, étaient de nature à retarder l'œuvre des négociations, puisque l'un enlevait tout à coup à Louis XIV l'appui du principal auteur de la paix d'Utrecht, et l'autre faisait redouter la prochaine immixtion du roi d'Espagne dans les affaires d'Italie². Mais les choses étaient alors trop avancées pour que ces deux événements pussent exercer quelque influence. Le traité de Bade, signé le 7 septembre 1714, et lu solennellement le 10, devant tous les ambassadeurs réunis, fut pour l'Allemagne, ce qu'avait été celui de Rastadt pour l'empereur, le complément et la consécration du congrès d'Utrecht.

Comme la Hollande, l'empire expiait l'impolitique obstination avec laquelle il avait prolongé la guerre, et l'Alsace, vainement offerte par Louis XIV, en 1710, à ses ennemis victorieux et impitoyables, était à jamais acquise à la France. Quant à la maison de Habsbourg, elle perdait, par la création des royaumes nouvelles de la Prusse et du Piémont, sa prépondérance sur l'Allemagne et sur l'Italie, et, de longtemps, la France n'avait plus à redouter, du côté de l'est, un trop formidable et trop ambitieux voisin.

¹ *Mémoires de Villars*. Villars crut devoir répondre **qu'il ne serait pas mieux reçu à Versailles**. Mais, en réalité, il fut comblé, et à juste titre, des bienfaits de Louis XIV. Celui-ci lui accorda le logement du dauphin à Versailles, les grandes entrées et la survivance du gouvernement de Provence pour son fils. Philippe V lui envoya la Toison d'or.

² C'est en effet ce mariage qui permit plus tard à Philippe V d'envoyer deux de ses enfants du second lit régner : l'un, don Carlos, à Parme en 1731, puis à Naples en 1735, d'où en 1759 il alla occuper le trône d'Espagne devenu vacant par la mort de son frère aîné ; l'autre, don Philippe, à Parme, lorsqu'en 1735 don Carlos reçut la couronne des Deux-Siciles. C'est ainsi que les Bourbons se sont établis à Naples et à Parme.

Ainsi se sont terminées ces longues négociations, aussi intéressantes par les diverses péripéties qui les ont signalées, qu'importantes par les graves intérêts qui étaient en présence et les résultats considérables auxquels elles ont abouti. Les premiers agrandissements de la Savoie consacrés par les autres puissances, et l'ambition naissante de la Prusse satisfaite ; l'Autriche placée au rang qu'elle ne peut ni dépasser ni perdre sans danger pour la tranquillité de l'Europe ; la Grande-Bretagne, faisant accepter au continent une audacieuse intervention et entrant dans l'ère de sa prospérité commerciale et de sa grandeur maritime ; la Hollande, descendue à la seconde place, lui cédant l'empire des mers, et le Portugal, la direction de son commerce ; l'Espagne, cessant d'être l'objet des convoitises et le théâtre des luttes des autres nations, et, bien que conservant son indépendance, rentrée dans les voies de son alliée naturelle, et, par un contact fortifiant, recevant d'elle, avec une nouvelle dynastie, le moyen de réorganiser son armée, de rétablir sa marine, d'améliorer son agriculture et de régénérer sa population ; la France, enfin, sur le penchant de sa ruine, relevée tout à coup et faisant triompher sa politique, mais, tout en l'emportant sur l'Autriche à Madrid, réduite à l'impossibilité de redevenir trop menaçante : telles ont été les conséquences de ce traité, qui a été suivi d'une paix d'un quart de siècle et sur les bases duquel une grande partie de l'Europe s'est maintenue jusqu'à nos jours. Mais là n'est pas toute l'importance du congrès d'Utrecht. Il n'a pas seulement introduit en Europe de notables changements territoriaux, Il y a encore inauguré un nouveau système politique, et il a fixé le droit que peut donner l'intérêt de la sécurité de tous les États. Jusque-là les contrats, qui avaient terminé les luttes des hommes, avaient été uniquement la consécration des décisions de la fortune, et les négociateurs s'étaient bornés à enregistrer l'œuvre des conquérants. A Westphalie, pour la première fois, il n'en avait pas été ainsi, et, en écartant le danger d'une trop redoutable monarchie, on s'y était préoccupé de la pondération des États européens. Mais c'est surtout durant les négociations d'Utrecht que l'intérêt général a été opposé à l'intérêt particulier, et l'intérêt de toutes les nations à l'intérêt d'une seule.

C'est alors qu'on a établi ce droit sacré qui, quoique se conciliant avec le respect dû à l'indépendance intérieure des nations, les domine toutes, autant que la sûreté générale l'emporte sur les avantages de chacun en particulier. C'est ce principe au nom duquel la coalition attaqua et finit par accabler Louis XIV ; c'est ce principe qui fit l'unique force des torys le relevant de sa chute ; c'est encore ce principe qu'ils opposèrent eux-mêmes à la maison de Bourbon pour lui enlever dans la suite. les moyens d'être de nouveau trop prépondérante, et quand, après avoir été ainsi appliqué avec succès, il eut été définitivement admis par les puissances, la reine de la Grande-Bretagne put déclarer à son parlement *que désormais il se trouvait en Europe une balance de pouvoir réellement établie*¹. Cette balance de pouvoir, qui n'est autre que l'équilibre des forces européennes, ce qui lui a donné son nom, n'a pas été seulement adoptée comme une nécessité de la situation, mais comme un principe toujours juste, toujours essentiel, de tous les temps et de toutes les formes de gouvernement. Ne s'opposant en rien à l'organisation intérieure des nations suivant l'impulsion qui leur est propre et les idées qui s'y développent, ce principe ne peut pas être un obstacle et une cause d'arrêt. Devant être appliqué, au moyen de la résistance concertée des États faibles, aux menaces agressives d'un État ambitieux, il ne doit jamais manquer

¹ Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht, t. I, p. 525.

de sanction. Enfin, n'étant rendu inutile que par une monarchie universelle, c'est-à-dire par une forme aussi dangereuse qu'impossible à conserver, ce principe, introduit en Europe, ainsi que le droit des gens, peu de temps après qu'y a pénétré la civilisation, doit s'y maintenir tant qu'elle subsistera. Les éléments de cet équilibre varient souvent, il est vrai, et ils ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1713. L'immense développement de la puissance britannique et l'affaiblissement de la Hollande, la Suède amoindrie et la Prusse s'agrandissant avec autant de promptitude que d'audace, l'empire russe s'étendant de plus en plus en Europe et la Pologne détruite, toutes ces causes ont modifié les conditions de l'équilibre européen. Mais le principe est resté le même, et ce sera la gloire durable des négociateurs d'Utrecht de l'avoir fait prévaloir par de prévoyantes combinaisons politiques, et d'avoir ainsi établi, au-dessus de chaque nation particulière, un intérêt général des nations, aussi nécessaire à la sécurité commune que conciliable avec les progrès intérieurs des peuples et leurs légitimes aspirations vers plus de bien-être et plus de liberté.

Telle est la partie de la vie politique du cardinal de Polignac que je me suis prescrit de raconter. Séduit par l'importance des missions qui la remplissent, je les ai exposées sans, obéir servilement aux exigences de la monographie. C'est moins l'histoire de l'ambassadeur, que j'ai essayé d'écrire, que celle des trois plus grands événements auxquels il a été mêlé, et j'ai tâché surtout de faire partager au lecteur l'intérêt et le charme que j'ai trouvés dans l'étude d'un interrègne en Pologne, des conférences de Gertruydenberg et du congrès d'Utrecht. Rien de plus pittoresque, en effet, et en même temps d'aussi peu connu, quoique très-digne de l'être, que ces tableaux de l'histoire polonaise du dix-septième siècle, où l'on voit encore l'éclat et la splendeur des temps les plus prospères, et déjà l'agitation et les luttes intérieures qui vont, en se renouvelant, précipiter et rendre inévitable la catastrophe. Rien de plus grave, et de plus éloquent par l'enseignement qui en découle, que le spectacle de la France résistant avec héroïsme aux forces coalisées de l'Europe, et l'examen des causes qui l'ont réduite à la situation la plus précaire, puis l'ont sauvée soudainement du plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Non-seulement ces négociations, si diverses en apparence, sont liées entre elles par le nom de l'ambassadeur qui les a dirigées ; mais le but vers lequel elles tendaient l'une et l'autre, et qui est exactement le même, fait aussi l'unité du sujet de cet ouvrage. La mission de Polignac à Varsovie a consisté à faire monter sur le trône de Pologne un prince français, comme la guerre de la succession d'Espagne a été soutenue pour obtenir l'établissement d'une dynastie française à Madrid. De ces deux entreprises, aussi émouvantes par leurs vicissitudes que considérables par leurs conséquences, la première a échoué à cause des répugnances invincibles du prince de Conti, la seconde a réussi grâce à la persévérante opiniâtreté du duc d'Anjou. Les deux princes ont été chacun servis par d'admirables instruments, et ni le talent des diplomates, ni le génie des généraux, ne leur ont manqué. Mais, tandis que l'un évitait, avant même de l'avoir reçue, la couronne que la plupart désiraient le voir accepter, l'autre se maintenait sur un trône ébranlé, au moment même où l'Europe entière réunissait ses forces pour l'en renverser. Les sentiments des Polonais étaient aussi dévoués que ceux des Espagnols, envers le

candidat français ; mais il n'entraît pas dans les desseins de la Providence de satisfaire également les aspirations des deux peuples.

On le voit, l'analogie autant que l'importance de ces négociations contribue à solliciter l'attention et à mériter l'intérêt du lecteur. C'est la certitude de ne plus pouvoir exciter cet intérêt, but principal de mes efforts, qui m'a déterminé à ne point prolonger le récit de la vie politique du cardinal de Polignac. Ce n'est pas qu'il n'ait continué à rendre à la France des services précieux. Il assista à plusieurs conclaves où il assura l'élection de Benoît XIII¹ et celle de Clément XII, aussi favorables l'une que l'autre au gouvernement français. Demeuré après la première à Rome, comme ambassadeur, il eut la délicate mission de réconcilier le cardinal de Noailles avec le Saint-Siège², et de terminer les débats irritants et les discussions théologiques qui divisaient et troublaient l'Église française depuis la publication de la bulle *Unigenitus*³. Il parvint plus tard, par son influence sur

1 C'est un pape, écrit Polignac, que nous tenons non de la main des hommes, mais de celle de Dieu. Nous n'avons rien à craindre de son pontificat par rapport aux affaires qui divisent l'Église de France. (Lettre du cardinal de Polignac à M. de Morville, ministre des relations extérieures.)

2 Le cardinal de Noailles écrivit à Polignac : Ce que je désirais depuis longtemps est arrivé. Le roi avait besoin d'une personne comme Votre Éminence pour traiter avec le Saint-Père les affaires de l'Église et de l'État, et j'espère que vous me permettrez de vous dire que j'avais besoin d'un ancien ami pour m'y faire connaître tel que je suis en réalité. (Lettre du cardinal de Noailles au cardinal de Polignac, du 7 août 1724.)

3 Le père Quesnel, successeur d'Arnauld dans la direction du parti des Jansénistes, avait publié, en 1671, sous le titre de *Réflexions morales*, un livre renfermant de courtes et pieuses maximes pour l'usage des jeunes confrères qu'il était chargé d'instruire à l'institution de Paris. Ce livre fut, dès son apparition, approuvé par M. Vialard, évêque de Châlons-sur-Marne (mandement du 5 novembre 1671), et une seconde édition reçut également, en 1694, l'approbation de M. de Noailles, qui avait remplacé M. Vialard sur le siège de Châlons. Mais, comme, deux ans après, M. de Noailles, devenu archevêque de Paris, condamna, par une ordonnance du 20 août 1696, un livre de l'abbé Barcos sur la grâce et la prédestination, qui contenait toute la doctrine de Port-Royal, et qui était conforme aux préceptes renfermés dans l'ouvrage du père Quesnel, on lit paraître, sous le titre de *Problème ecclésiastique*, un écrit où l'auteur, opposant Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, à Louis. Antoine de Noailles, archevêque de Paris, demandait qui l'on devait croire de l'approbateur des *Réflexions morales* ou du censeur du livre de la *Grâce*. Dès lors se ranimèrent les vieilles disputes jansénistes. On vit de part et d'autre se multiplier les pamphlets, et la perturbation religieuse fut telle que Louis XIV provoqua, de la part de Clément XI, une solennelle manifestation de l'opinion du Saint-Siège, qui pût faire cesser toute dissidence. C'est alors, et sur le rapport d'une congrégation spéciale présidée par le pape lui-même, que parut la fameuse bulle *Unigenitus*, qui condamnait cent une propositions extraites du livre du père Quesnel. Dans une assemblée de quarante-neuf prélats, tenue à Paris le 25 juin 1714, sous la présidence du cardinal de Noailles, quarante seulement se soumirent à la décision du Saint-Siège. Le cardinal de Noailles se trouvait parmi les neuf opposants, et il défendit à la Sorbonne d'inscrire la bulle sur les registres. Louis XIV, qui était en paix avec le pape et qui voyait une cause de scission dans la résistance du cardinal, eut recours à tous les moyens pour en triompher. S'il faut en croire l'*Histoire de Fénelon* du cardinal de Dausset, Louis XIV tâcha de fléchir Noailles même par ses larmes. Mais le prélat ne devait céder qu'à la douce et irrésistible éloquence du cardinal de Polignac. Sa volumineuse correspondance avec le cardinal de Noailles respire le désir le plus ardent de la paix et le bonheur qu'il éprouverait de contribuer à une réconciliation. On ne peut imaginer une argumentation plus pressante et plus persuasive, et en même temps une grâce plus onctueuse. Je ne connais pas, lui écrit-il, en lui parlant de Benoît XIII, une plus grande modestie. Il a voulu être le dernier des hommes, et la Providence l'en a fait

Benoît XIII, à faire amortir à Madrid les effets du coup violent porté à Philippe V par le renvoi de France de l'Infante espagnole, fiancée à Louis XV¹.

Enfin il sut résister avec énergie aux prétentions de la cour de Portugal, voulant empêcher la promotion anticipée de monseigneur de Fleuri au cardinalat², et à celles de l'empereur d'Allemagne usurpant³ le titre de *Fils aîné de l'Église*⁴. Mais

le premier. Comme tout a été miraculeux dans son élection, on peut croire qu'il a été choisi dans ces tristes conjonctures pour faire voir à tout le monde qu'on peut être saint et savant, amateur de la doctrine de saint Thomas et de celle de saint Augustin, zélé pour la plus pure discipline et la plus parfaite morale, enfin tel que vous êtes, monsieur, et recevoir la constitution *Unigenitus*, condamner les cent une propositions et demeurer intimement uni au Saint-Siège, sans donner la moindre atteinte aux dogmes reçus, ni aux maximes autorisées, ni à la liberté des écoles. (Lettre du 11 octobre 1724.) Aussi le cardinal de Noailles lui répond : Aidez-vous à ma réconciliation avec le Saint-Siège de tout votre crédit, de toute votre capacité, et rendez votre nom immortel par la part que Votre Éminence y aura. Mais de Noailles, avec des qualités et des vertus infiniment estimables, avait, ainsi que le fait remarquer le cardinal de Dausset, à ce mélange d'entêtement et de faiblesse, apanage très-ordinaire des caractères plus recommandables par la droiture des sentiments que par la rectitude des idées. Aussi, bien des obstacles surgirent encore que Polignac eut à aplanir. Enfin, après une admirable lettre dans laquelle il indiquait à l'archevêque de Paris la paix de l'Église comme devant être le but de tout chrétien, et le suppliait au nom de Dieu, et pour le bien tant de la religion que de l'État, pour la satisfaction du pape et du roi, de vouloir bien rejeter toute autre considération comme indigne de lui être comparée (lettre du 20 juin 1728) ; après un long entretien avec le pape, qui consentit non-seulement à ouvrir, mais encore à élargir au cardinal de Noailles la voie du retour, Polignac eut la gloire d'obtenir de ce dernier une soumission complète. En apprenant cette nouvelle, Benoît XIII versa des larmes de joie, et, réunissant le sacré collège, il lui fit part de son bonheur. Louis XV, dont la satisfaction était aussi vive, écrivait à Polignac :

Mon cousin, vous ne sauriez juger du plaisir que j'ai de voir cette importante affaire entièrement consommée. J'ai eu en cette occasion de nouvelles preuves de votre zèle pour la religion et pour ma satisfaction. Le succès a répondu à mes désirs, et vous y avez tant contribué qu'il est juste que je vous témoigne tout le gré que je vous sais de la conduite sage, prudente et habile que vous avez tenue.

1 L'Infante espagnole, fille de Philippe V et habitant déjà la cour de France, était alors âgée de six ans. Louis XV ayant eu une sérieuse maladie, son Conseil l'avait supplié d'abandonner un projet qui ne pouvait être réalisable que beaucoup plus tard, et de choisir une princesse qui fût d'un âge à lui donner bientôt des enfants. On se décida à renvoyer à Madrid la fille de Philippe V. Celui-ci ne vit d'abord que l'insulte et non la raison d'État. Il allait rompre avec Louis XV, quand le cardinal de Polignac obtint de Benoît XIII son intervention conciliatrice auprès des deux cours. Sur la demande du pontife, le général des Jésuites consentit à ordonner un religieux de son ordre, le père Bermudes, confesseur de Philippe V, d'employer tout le pouvoir que lui donnait son ministère à calmer la colère du souverain outragé.

2 Polignac termina aussi à cette époque les négociations depuis longtemps entamées avec le nonce d'Avignon et relatives au canal de Provence.

3 Le titre de fils aîné de l'Église avait été déjà réclamé par le duc de Ferentina, ambassadeur d'Espagne, en faveur de son souverain, au cou-clave où fut élu Alexandre VII. Mais le cardinal de Retz s'était formellement opposé à cette qualification.

4 L'empereur d'Allemagne voulut aussi exiger du pape le droit de faire nommer deux cardinaux chaque fois que les autres puissances en proposeraient un. Polignac obtint du Saint-Siège une promesse solennelle d'égalité complète dans la répartition des chapeaux rouges, promesse qui fut scrupuleusement tenue. Puis, dans un mémoire éloquent adressé au souverain pontife, il démontra victorieusement que le titre de fils aîné de l'Église constituait une primogéniture spirituelle qui ne pouvait avoir son origine que dans l'ancienneté, comme la primogéniture naturelle ; que pour être fils aîné de l'Église il

comment espérer, après les grandes scènes auxquelles nous venons d'assister, de piquer et d'entretenir par le récit de tels actes la curiosité des lecteurs ? Les indiquer suffit à l'exactitude de la biographie ; les exposer longuement serait manquer aux conditions de l'art qui exige la gradation dans l'intérêt et ne se concilie pas toujours avec les réalités de la vie humaine.

Il a donc fallu renoncer à développer cette dernière partie, et préférer s'exposer au reproche d'être incomplet que de mériter celui d'être inégal. Mais ce qu'il est essentiel de constater, c'est que, jusqu'à ses derniers jours, la vie de Polignac a été utile et bien remplie. S'il n'a pas eu la bonne fortune d'être mêlé constamment à des événements considérables, il a eu du moins le mérite de réussir dans les négociations secondaires comme dans les plus importantes, et de consacrer aux arts¹ et à la littérature les rares loisirs que lui a laissés la diplomatie. Aussi les grâces de la cour et l'estime de ses contemporains ne lui manquèrent pas, et quand, le 20 novembre 1741, il mourut, le cadet de Polignac était abbé d'Anchin, de Corbie, de Monzon, de Begard et de Bomport², maître de la chapelle du roi, ambassadeur, commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit, grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier³, archevêque d'Auch, membre de l'Académie française et cardinal. Mais ses contemporains ont emporté avec eux le souvenir non-seulement des grâces, de l'esprit, de l'éclat de l'homme, mais encore des principaux actes politiques du négociateur. Son nom, n'ayant été associé aucun des grands travaux qu'il a dirigés, a été déchu de l'illustration légitime qui lui appartient, et on ne le prononce guère aujourd'hui qu'à propos d'un poème, simple épisode d'une longue et brillante carrière. Cet oubli, dont d'autres diplomates ont été aussi les victimes, est particulièrement injuste pour le cardinal de Polignac. Il a vécu, il est vrai, à l'époque la plus féconde en grands hommes, et, dans ce siècle prodigieux, tant de glorieux génies se pressent au premier rang qu'ils attirent et absorbent les regards éblouis. Mais un examen plus scrupuleux et plus approfondi complète ces

fallait être le premier chrétien, le premier catholique, et que par conséquent cette glorieuse qualification ne pouvait appartenir qu'à la nation dont le roi avait donné l'exemple d'une conversion au catholicisme aux autres souverains de son époque tous ariens ou idolâtres.

1 Pendant son ambassade à Rome, le cardinal de Polignac sut distinguer le talent d'un très-grand peintre d'architecture. Giampolo Pannini, dont le musée du Louvre possède de très-beaux tableaux, s'était rendu de Plaisance où il était né, en 1691, à Rome où il venait de prendre de leçons d'Andrea Lucatelli, quand Polignac l'employa à la décoration d'une magnifique salle de concert qu'il fit construire dans la cour du palais de l'ambassade de France. La fête que donna Polignac, le 26 novembre 1729, à l'occasion de la naissance du dauphin, fils de Louis XV, laquelle datait du 4 septembre de la même année, est le sujet d'un des tableaux de Pannini, que l'on voit au Louvre et que lui commanda le cardinal. Il en est de même de celui qui, dans le même musée, représente une place de Rome au moment où, le 30 novembre 1729, l'ambassadeur français, accompagné d'une suite nombreuse, inspecte les préparatifs d'un feu d'artifice qu'il lit tirer à l'occasion du même événement. Le troisième tableau de Pannini, commandé par Polignac, et acquis en 1833 par le Louvre, est une admirable vue intérieure de la basilique de Saint-Pierre de Rome.

2 *Gallia Christiana*, t. X, p. 1288 E.

3 Cet ordre est complètement distinct du grand ordre royal dont Polignac était commandeur. Un arrêt du Conseil, du 4 janvier 1708, l'ayant déclaré **purement religieux et par conséquent devant être administré par un grand-maître régulier**, Polignac fut investi le premier de cette haute dignité. Voir le père Hélot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. II, p. 195.

premiers jugements. Les qualités éclatantes des héros du champ de bataille ne méritent pas seules les admirations de la postérité, et si Louis XIV a eu le bonheur de pouvoir confier ses flottes à Duquesne, Duguay-Trouin et Tourville, ses forteresses à Vauban, ses armées à Condé, Turenne, Catinat, Vendôme, Luxembourg et Villars, il n'a pas été moins heureux d'avoir eu autour de lui pour négociateurs, Lionne aux époques prospères, et, dans les épreuves douloureuses, Torcy, Ménager et le cardinal de Polignac.

FIN DE L'OUVRAGE